



# PROJET DE PERFORMANCE FÉDÉRAL

---

**FFHANDISPORT**  
**2025-2029**

# Table des matières

AXE 1 : BILAN ET APPROCHE STRATEGIQUE TRANSVERSALE .....	6
PARTIE 1 : Bilan transversal 2021 – 2025 .....	7
1.Bilan Sportif.....	7
1.1      Les Jeux Paralympiques de Paris 2024 : un tournant historique .....	7
1.2 Bilan synthétique pour l'ensemble des disciplines/spécialités et catégories d'âge /compétitions de référence .....	7
1.3 Bilan des Objectifs du PPF 2021/2025.....	8
1.4 Indicateurs utilisés.....	8
2. Bilan SHN .....	9
2.1      Listes ministérielles : .....	9
2.2      Bilan Suivi socioprofessionnel – Synthèse et analyse.....	10
2.3      Bilan des Projets de Performance Individuelle (PPI) / projet fédéral .....	11
3. Bilan sur l'encadrement du projet de performance.....	13
4. Bilan des structures .....	14
4. Bilan sur la stratégie dans les Outremer.....	15
4. Bilan de l'accompagnement scientifique et de datas .....	16
5. Bilan Médico-Sportif Performance : Paralympiade 2021-2025.....	17
PARTIE 2 : Orientations stratégiques transversales .....	19
1      Objectifs pour la paralympiade 2025 – 2029 .....	19
2      Programme et orientations stratégiques PPF 2025/2029 .....	19
2.1      Programme Pré-accession – Transversal.....	19
2.2      Programme de structuration transversale disciplinaire : .....	20
2.3      Programme Optimisation de la performance.....	21
2.4      Programme ultra marin .....	22
2.5      Bureau de la Vie de l'Athlète .....	23
2.6      Service Médico Sport Performance : .....	24
2.7 Organisation RH .....	26
PARTIE 3 : Suivi et Évaluation du Projet de Performance Fédéral .....	27
AXE 2 : APPROCHE SPECIFIQUE ET OPERATIONNELLE .....	28
Partie 1 : Les programmes d'actions transversaux .....	29
1. Programme Pré-accession transversal .....	29
2. Optimisation de la performance .....	32
2.1 Monitoring .....	32
2.2 Analyse vidéo .....	33
2.3 Outils d'analyses des performances.....	35
2.4 Tableau de bord .....	36
2.5 Formation.....	38
3. Programme Ultra Marin .....	41
3.1 Organisation annuelle d'un stage en territoire ultramarin sur une de ces cinq disciplines .....	41
3.2 Structuration et accompagnement renforcés des athlètes ultramarins .....	41

4. Bureau de la vie de l'athlète.....	42
4.1 suivi socio professionnel .....	42
4.2 Les aides personnalisées .....	44
4.3 Prise en compte de la parentalité dans le parcours de performance .....	44
4.4 Financement complémentaires mobilisable .....	45
4.5 La santé mentale des sportifs.....	45
4.6 Maison régionale de la performance .....	45
4.7 Stratégie et soutien à la classification internationale .....	46
4.8 Arbitre et juges SHN .....	46
5. Informations et préventions des sportifs cibles .....	48
5.1 Plan fédéral de prévention et d'éducation à la lutte contre le dopage .....	48
5.2 Plan de lutte contre les Violence Sexiste et Sexuelle (V.S.S).....	48
5.3 Formation sportive et citoyenne .....	49
5.4 Honorabilité.....	50
6. Médico Sport Performance .....	51
Partie 2 : Les programmes Accession / Excellence disciplinaires .....	52
I. Sports physiologiques .....	52
1. Para Athlétisme .....	52
1.1 Bilan et stratégie disciplinaire .....	52
1.2 Structures .....	54
1.3 Chemins de sélection .....	54
1.4 Collectifs Nationaux .....	57
1.5 Programme de saison des différents collectifs .....	58
1.6 Critères des listes ministérielles .....	59
2 Para Cyclisme .....	61
2.1 Bilan et stratégie disciplinaire .....	61
2.2 Structures : .....	62
2.3 Chemins de sélection .....	63
2.4     Collectifs nationaux .....	65
2.5 Programme de saison des différents collectifs .....	65
2.6 Critères des listes ministérielles .....	67
3. Para Développé couché.....	68
3.1 Bilan et stratégie disciplinaire .....	68
3.2 Chemins de sélection .....	69
3.3 Collectifs nationaux.....	71
3.4 Programme de saison des différents collectifs .....	73
3.5 Critères des listes ministérielles .....	74
4. Para Natation .....	76
4.1 Bilan et stratégie disciplinaire .....	76
3.2 Structures .....	77

3.3 Chemins de sélection .....	79
3.4 Collectifs Nationaux .....	82
3.5 Programme de saison des différents collectifs .....	84
3.6 Critères des listes ministérielles .....	86
<b>II. Sports duels.....</b>	<b>88</b>
1. Boccia .....	88
1.1 Bilan et stratégie disciplinaire .....	88
1.2 Structures .....	90
1.3 Chemins de sélection .....	91
1.4 Collectifs Nationaux .....	93
1.5 Programme des différents collectifs .....	94
1.6 Critères des listes ministérielles .....	95
2. Escrime Fauteuil .....	97
2.1 Bilan et stratégie disciplinaire .....	97
2.2 Structures .....	99
2.3 Chemins de sélection .....	100
2.4 Collectifs nationaux .....	102
2.5 Programme de saison des différents collectifs .....	103
2.6 Critères des listes ministérielles .....	104
3. Para Tennis de table .....	106
3.1 Bilan et stratégie disciplinaire .....	106
3.2 Structures .....	108
3.3 Chemins de sélection .....	108
3.4 Collectifs nationaux .....	110
3.5 Programme de saison des différents collectifs .....	111
3.6 Critères des listes ministérielles .....	112
<b>III. Sports collectifs .....</b>	<b>114</b>
1. Basket Fauteuil .....	114
1.1 Bilan et stratégie disciplinaire .....	114
1.2 Structures .....	116
1.3 Chemins de sélection .....	117
1.4 Collectifs Nationaux .....	119
1.5 Programme de saison des différents collectifs .....	119
1.6 Critères des listes ministérielles .....	120
2. Cécifoot .....	122
2.1 Bilan et stratégie disciplinaire .....	122
2.2 Structures .....	123
2.3 Chemins de sélections .....	124
2.4 Collectifs Nationaux .....	125
2.5 Programme de saison des différents collectifs .....	125

2.6 Critères des listes ministérielles .....	126
3. Goalball .....	127
3.1 Bilan et stratégie disciplinaire .....	127
3.2 Structures : .....	129
3.3 Chemins de sélections.....	130
3.4 Collectifs Nationaux .....	130
3.5 Programme de saison des différents collectifs .....	131
3.6 Critères des listes ministérielles .....	131
4. Rugby Fauteuil.....	133
4.1 Bilan et stratégie disciplinaire .....	133
4.2 Chemins de sélection .....	135
4.3 Collectifs Nationaux .....	135
4.4 Programme de saison des différents collectifs .....	136
4.5 Critères des listes ministérielles .....	136
IV. Sports reconnus de haut niveau non paralympiques .....	138
1. Foot Fauteuil Electrique .....	138
1.1 Bilan et stratégie disciplinaire .....	138
1.2 Chemin de sélection .....	139
1.3 Critères des listes ministérielles .....	140
2. Sports sourds.....	141
2.1 Bilan et stratégie disciplinaire .....	141
2.2 Chemin de sélection .....	141
2.3 Critères des listes ministérielles .....	146
Annexes :.....	Erreur ! Signet non défini.
Annexe 1 : Cartographie des structures.....	Erreur ! Signet non défini.
Annexe 2 : Cahier des charges des structures.....	148
Annexe 3 : Charte du sport de haut niveau .....	151
Annexe 4 : Convention d'engagement du sportif de haut .....	154
Annexe 5 : Formation sportive et citoyenne .....	157
Annexe 6 : Fiche synthétique – surveillance médicale réglementaire .....	159
Annexe 7 : Évaluation du Projet de Performance Fédéral .....	161



# **AXE 1**

## **BILAN ET APPROCHE STRATÉGIQUE TRANSVERSALE**

# PARTIE 1 : Bilan transversal 2021 – 2025

## 1.Bilan Sportif

### 1.1 *Les Jeux Paralympiques de Paris 2024 : un tournant historique*

Les Jeux Paralympiques de Paris 2024 resteront dans l'histoire comme un évènement fondateur d'un mouvement paralympique et parasportif français rénové et ambitieux et plus particulièrement pour la Fédération Française Handisport qui portait la responsabilité de 12 paraspors sur les 23 disciplines au programme des Jeux. Avec 134 athlètes (guides/pilotes et assistants inclus) engagés sur les 237 sportives et sportifs qui composaient la délégation paralympique française, la Fédération Française Handisport (FFH) signe un bilan historique avec 55 médailles remportées (34% d'augmentation par rapport aux Jeux Paralympiques (JP) 2021), dont 14 titres paralympiques (100% d'augmentation par rapport aux JP 2021), en nette progression par rapport aux 41 médailles de Tokyo 2021 dont 7 titres et aux 25 médailles de Rio 2016 dont 9 Titres (3 para sports délégués aux fédérations olympiques depuis le 01/01/2017).

Ce résultat est le fruit d'un double processus : d'une part, des stratégies engagées il y a plus de dix ans dans certaines disciplines, et d'autre part, une remise en question permanente des plans d'actions fédéraux face à des enjeux institutionnels et internationaux en constante évolution. Ce succès repose également sur une ambition politique assumée d'accompagnement de l'ensemble des sports et des handicaps en application des principes d'équité et de non-discrimination, ainsi que sur une capacité à mobiliser des compétences internes expertes, aussi bien dans le champ de la performance sportive que dans celui du handicap.

La FFH a pu bénéficier de moyens renforcés, humains et financiers, sous l'impulsion du ministère des sports et de l'Agence Nationale du Sport, lui permettant d'inscrire son action dans un projet de performance plus ambitieux. Pour autant, ce bilan positif ne doit pas masquer les défis à venir. Il existe encore des disparités structurelles portées par la FFH avec des niveaux de maturité différents entre les disciplines impliquant des besoins accrus en accompagnement méthodologique, d'encadrement humain et des ressources financières permettant notamment une compensation des besoins spécifiques propres aux athlètes paralympiques afin de répondre aux exigences de plus en plus élevées du haut-niveau international paralympique.

*Une analyse chiffrée plus détaillée sport par sport sera proposée dans les sections consacrées à chaque discipline.*

### 1.2 *Bilan synthétique pour l'ensemble des disciplines/spécialités et catégories d'âge /compétitions de référence*

Les résultats de la paralympiade 2021-2024 révèlent une grande hétérogénéité de résultats entre les disciplines, certaines ayant atteint ou dépassé les objectifs projetés, tandis que d'autres sont restées en retrait. Le bilan global est très proche de la projection consolidée faite 4 ans auparavant : là où le Projet de Performance Fédéral (PPF) présenté en 2020 anticipait 55 médailles dont 15 en or, la Fédération Française Handisport a obtenu 55 médailles dont 14 en or. Ce niveau de performance démontre une cohérence d'ensemble et la rigueur du travail réalisé malgré les aléas inhérents à la singularité paralympique.

- **Comparatif Projections / Résultats par discipline – Jeux de Paris**

#### **Disciplines ayant atteint ou dépassé les projections**

Discipline	Projection	Résultat
Para cyclisme	10 médailles dont 8 or	28 médailles dont 10 or (1ère place mondiale)
Para natation	10 médailles dont 3 or	14 médailles dont 2 or
Cécifoot	1 médaille	1 médaille d'or
Boccia	2 médailles	1 médaille d'or
Goalball	0 médaille	7ème (hommes), 8ème (femmes)

#### Disciplines en deçà des projections

Discipline	Projection	Résultat
Para athlétisme	8 médailles dont 1 or	4 médailles
Escrime fauteuil	5 médailles dont 1 or	1 médaille de bronze
Para développé couché	2 médailles	0 médaille
Para tennis de table	10 médailles dont 3 or	6 médailles
Basket fauteuil	1 médaille	8ème place
Rugby fauteuil	1 médaille	5ème place

#### 1.3 Bilan des Objectifs du PPF 2021/2025

Les objectifs fixés dans le précédent PPF étaient clairement exprimés pour les Jeux Paralympiques, véritable échéance cible :

- Nombre de médailles visées ;
- Distinction entre or et total ;
- Ambitions de participation par discipline (non significatif)
- Projection de présence sur les épreuves majeures (non significatif)

Il aurait pu être utile, de fixer clairement des objectifs intermédiaires en cours de paralympiade comme jalon d'évaluation et de remédiations (Championnats du Monde, Championnats d'Europe). Cependant, la spécificité du contexte paralympique a une nouvelle fois révélé un caractère atypique, aléatoire et parfois imprévisible :

- Les compétitions intermédiaires (Championnats d'Europe, du Monde) ne reflètent pas toujours la réalité de l'adversité paralympique, certains pays (comme la Chine) n'apparaissant qu'en fin de cycle de qualification.
- Les formats d'épreuves et leur nombre, souvent connus en cours de cycle, restent fortement évolutifs et complexifient les projections.
- Les classifications sportives, tant sur le plan national qu'international, peuvent profondément modifier les équilibres compétitifs d'un cycle à l'autre.

Enfin, l'absence de compétitions internationales de référence jeunes régulières dans plusieurs disciplines rend l'analyse des trajectoires de performance encore peu fiable et fragmentée.

Ainsi, les projections relèvent parfois davantage d'une expression d'ambition que d'une prévision précise. Le seul indicateur réellement tangible reste la progression individuelle des sportifs, évaluée au regard des exigences réelles pour atteindre l'or paralympique.

#### 1.4 Indicateurs utilisés

Plusieurs indicateurs ont été mobilisés dans l'évaluation :

- Nombre de médailles (or, argent, bronze),
- Rang de la France dans le tableau des nations (notamment en cyclisme, natation),
- Taux de participation aux épreuves (par exemple, en para natation : 23,5 %),
- Nombre de quotas obtenus par sexe, notamment en athlétisme, natation, tennis de table.

Toutefois, certains indicateurs auraient mérité d'être repositionnés dans leur juste rôle :

- Le taux de participation, pertinent s'il est lié à un potentiel de performance, ne doit pas être une fin en soi. La quantité ne prend son sens que si elle rime avec qualité et potentiel de podium.
- Le nombre de quotas doit être vu comme une conséquence d'un projet de performance, non comme un objectif primaire.

Enfin, les outils d'analyse de performance doivent évoluer. Il sera essentiel dans la prochaine paralympiade de développer, à travers les PPI (projets de performance individualisés), une capacité fine d'analyse des trajectoires sportives, incluant :

- Suivi longitudinal,
- Indicateurs de progression,
- Détection de ruptures ou de pics de forme.

Ces outils existent, mais ne permettent pas encore une lecture automatisée et consolidée à l'échelle de l'ensemble des filières « accession/excellence ».

Malgré des disparités, le bilan consolidé de la FFH affiche une performance globale conforme aux projections, avec 55 médailles remportées contre 55 projetées. Cela confirme la pertinence des orientations stratégiques prises avec deux fois plus de médailles d'or et avec une augmentation de plus de 25% du nombre de médailles. Cependant, pour les cycles à venir, il sera essentiel d'affiner l'analyse des trajectoires individuelles, de repositionner et hiérarchiser certains indicateurs, et d'intégrer davantage la complexité et l'instabilité du contexte paralympique dans la construction des objectifs.

## 2. Bilan SHN

### 2.1 Listes ministérielles :

Évolution des profils SHN (2021–2025)

#### • Sportifs de Haut niveau

##### > Liste « Élite » : +211 %

Le nombre d'athlètes inscrits en catégorie Elite (35 athlètes en 2021 à 109 en 2025), a connu une explosion.

Cette progression est le reflet d'une stratégie fédérale de performance assumée :

- Professionnalisation renforcée de l'encadrement du quotidien (Emplois Sportif de Haut Niveau (SHN), contrat Préparation Olympique (PO), ...)
- Accompagnement individualisé (aides personnalisées, Contrat d'Insertion Professionnelle (CIP)/Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE), pacte de performance, ...)
- Programme d'activités renforcé (stages, compétitions de préparation, ...)
- Augmentation des moyens mobilisables au service du projet de performance
- Augmentation des exigences de performance en vue des sélections

La maturité de certains programmes en fonction des différentes disciplines, combinée à l'efficacité des outils de détection et de suivi (Projet de Performance Individuelle (PPI), Maison Régionale de la Performance (MRP), Vis'Or...), a permis à un plus grand nombre de sportifs d'atteindre ce niveau.

##### > Liste « Seniors » : -6,7 %

Les effectifs Seniors passent de 60 à 56 athlètes, une baisse contenue mais significative en lien avec l'ascension vers la liste Elite.

Ce léger recul s'explique en partie car le statut senior est devenu une catégorie de transition, de plus en plus polarisée vers une montée rapide ou une sortie du dispositif.

Les sportifs les plus performants accèdent à l'élite, tandis que d'autres quittent les listes après une ou deux saisons sans résultats significatifs.

La composition du calendrier par les fédérations internationales (année européenne ou mondiale), en lien avec les critères fédéraux de mise en liste, impacte l'inscription en liste.

##### > Liste « Relève » : -54,1 %

Passage de 98 à 45 sportifs entre 2021 et 2025, soit une baisse de plus de 50 %.

Ce recul s'explique par trois facteurs :

- L'aspiration de certains « relève » en liste Séniors et Elite
- L'augmentation des exigences de performance en vue des sélections
- La composition du calendrier par les fédérations internationales

Mais surtout par la montée accélérée de nombreux jeunes détectés, qui ont franchi les paliers rapidement (rejoignant parfois directement les catégories seniors ou élite).

Moins de volume, mais plus d'efficacité. L'enjeu réside désormais dans la relance de la détection et le maintien d'un vivier structuré.

##### > Liste « Reconversion »

Sous-utilisée (0 à 5 bénéficiaires)

Statut encore peu mobilisé malgré la communication, appelant à une réflexion sur sa lisibilité et son intégration dans les trajectoires de fin de carrière.

- **Autres listes**

**> Liste « Espoirs » : +17,2 %**

De 64 à 75 athlètes, la catégorie espoir progresse.

Au-delà du chiffre brut, c'est la qualité du collectif qui a été renforcée grâce à :

- Des parcours de pré-accession et accession mieux structurés,
- Des critères d'inscription durcis,
- Un accompagnement mieux ciblé.

La catégorie espoir joue pleinement son rôle de tremplin, avec une montée en compétence notable et une sélection plus exigeante.

**> Liste « Collectifs Nationaux » : -41,1 %**

Le nombre de sportifs inscrits dans des collectifs nationaux chute de 107 à 63.

Cette baisse peut s'expliquer par :

- Des critères d'inscription durcis
- Conséquence d'un recentrage stratégique autour des Jeux dans certaines disciplines collectives et d'une clarification des critères d'accès.

- **Lecture disciplinaire – Des dynamiques contrastées**

Discipline	Tendance générale	Points saillants
Para athlétisme	Stable toutes listes confondues, relève en baisse	Essoufflement post-Mondiaux et impact des non-sélections pour Paris
Para cyclisme	+30 %, Espoir	Discipline en expansion, structuration efficace, dynamique fluide
Para développé couché	Légère baisse générale	Peu de densité, stagnation du vivier, faible dynamique de renouvellement
Para natation	+30 % sur l'ensemble des listes SHN, liste Elite multipliée par 3	Structuration forte, passerelles fluides, résultats à Paris comme catalyseur
Boccia	En hausse globale, Elite +33 %	Structuration tardive mais efficace, impact positif des Jeux
Para escrime	En hausse globale	Relève prometteuse, dynamique à consolider post-génération stable
Para tennis de table	+25 %, Espoir en hausse	Vivier jeune dynamique à transformer en performance durable
Basket fauteuil	Légère baisse globale	Recentrage autour des collectifs, affaiblissement de la liste Relève
Cécifoot	Globalement stable, Relève faible	Base affaiblie par la concentration des moyens pour préparer les JP de Paris 2024
Rugby fauteuil	En baisse	Base affaiblie par la concentration des moyens pour préparer les JP de Paris, besoin de revitalisation

**En résumé**

Le cycle 2021–2025 a permis de densifier le sommet de la pyramide, mais invite à renforcer les bases du vivier, notamment sur la relève, les collectifs jeunes et la gestion des transitions.

## 2.2 Bilan Suivi socioprofessionnel – Synthèse et analyse

Le soutien socioprofessionnel déployé par la FFH et l'Agence depuis 2022 a connu une montée en puissance continue, tant en volume qu'en diversification des outils. L'année 2024 confirme cette dynamique, avec une augmentation de +13 % des financements dédiés et une extension marquée des dispositifs régionaux.

### Financement global et évolution

Montant global dédié par l'Agence en 2024 (hors aides personnalisées) : 882 020 €

#### Évolution :

Année	Montant alloué
2022	~617 000 € (estimation)
2023	779 000 € (+265 K€)
2024	882 020 € (+13 % par rapport à 2023)

Cette hausse traduit un engagement croissant de l'Agence en faveur de l'accompagnement socioprofessionnel.

### Répartition des dispositifs activés

Dispositif	Nombre de bénéficiaires	Montant 2024
Emplois SHN	16 (dont 2 athlètes)	241 800 € (en baisse vs 2023 : 380 K€)
CIP/CAE régionales	58	
Autres dispositifs nationaux	33	620 000 € (en forte hausse vs 2023 : 381 400 €)
Conventions de mécénat	2	

Tendance : recentrage sur les dispositifs de proximité (CIP/CAE régionales via l'accompagnement des cellules locales (MRP) et la mise en place de contrats aidés régionaux).

### Aides personnalisées et cellules

Indicateur	Valeur
Bénéficiaires aides personnalisées (2024)	72 sportifs – 828 979 € (dont 684 518 € d'aide sociale directe)
Athlètes en cellule socio-pro (2025)	67 sportifs – estimation : 420 000 €
Aides mobilisées via le service marketing et/ ou via la fondation du pacte de performance	105 sportifs - Estimation 2 126 000 € en 2024 en forte hausse 891 000 € en 2022

Tendance : recentrage sur les sportifs identifiés au sein du cercle haute performance et de la cellule performance identifié par l'A.N.S.

### Lien avec la performance

Sur les 31 sportifs médaillés à Paris 2024 :

- 9 intégrés à un dispositif emploi spécifique (Douanes, Police, Armée de champions)
- 6 en contrat aidé CIP/CAE
- 8 bénéficiant d'un aménagement scolaire ou universitaire  
⇒ 48 % des médaillés bénéficiaient d'un cadre d'accompagnement structuré.

### Conclusion

L'analyse croisée montre une réelle corrélation entre accompagnement socioprofessionnel et le niveau de performance. L'approche fédérale, combinant outils ANS (emplois aidés, aides sociales, cellules) et leviers internes, s'avère complémentaire. Elle devra cependant évoluer pour garantir :

- Une équité d'accès (notamment pour les femmes et les disciplines moins visibles),
- Une articulation fluide avec les parcours de performance,
- Une pérennisation des moyens face à l'augmentation des besoins.

### 2.3 Bilan des Projets de Performance Individuelle (PPI) / projet fédéral

#### Des débuts poussifs et une mise en place progressive ; une structuration encore inégale.

Limité en début de paralympiade 2021–2024, des PPI formalisés ont été introduits progressivement pour optimiser le suivi des sportifs. Leur déploiement reste hétérogène, faute de cadre initial unifié et d'appropriation homogène selon les disciplines.

#### Un outil en construction au cours de la paralympiade mais perçu comme essentiel

Malgré une mise en œuvre encore inachevée lors des Jeux de Paris 2024, les PPI sont reconnus comme un levier central dans la structuration des projets de performance. Une version consolidée est désormais en place, avec l'ambition d'en faire un référentiel partagé par tous les acteurs.

### **Simplifier pour mieux piloter**

La coexistence des outils (PPI, Vis'Or, MRP...) alourdit les démarches et entraîne des doublons. Pour gagner en efficacité, il devient prioritaire de :

- Mieux articuler les dispositifs,
- Centraliser ou rendre interopérables les plateformes,
- Uniformiser la formation des équipes à l'appropriation de l'outil.

### **Un enjeu structurant pour la prochaine paralympiade**

La pertinence des PPI est avérée. Leur stabilisation et leur intégration dans un écosystème plus lisible, fluide et cohérent seront déterminantes pour renforcer la performance collective.

## **3. Bilan sur l'encadrement du projet de performance**

**Le renforcement des moyens financiers** alloués au cours de la dernière paralympiade a permis à la fédération de faire évoluer la capacité en Ressources Humaines (RH) mobilisables à la fois qualitativement et quantitativement, qu'il s'agisse d'interventions de prestataires auprès des structures, des collectifs et/ou des équipes de France.

Néanmoins, cette dynamique s'est accompagnée d'un élargissement du programme d'actions, rendu possible par l'augmentation des crédits de fonctionnement. Ce développement a révélé certaines complexités : la mobilisation ponctuelle de prestataires, auparavant relativement fluide, s'est avérée plus compliquée en raison de l'intensification du calendrier fédéral, posant la question de la conciliation entre activité professionnelle du quotidien et leur engagement fédéral.

**Le déploiement des contrats de professionnalisation** (emploi SHN lors de la dernière paralympiade), a apporté une réponse partielle en consolidant la disponibilité des encadrants sur le terrain. A ce jour, le nombre de Conseillers Technique Sportifs (Professeur de Sport et contrat Préparation Olympique) exerçant auprès de la FFH, au nombre de 28 demeure insuffisant ; au regard du nombre de disciplines qu'elle coordonne par délégation et reconnues de haut-niveau (20 sports d'été) et des nécessités d'encadrement pour répondre aux exigences de la performance sportive en lien avec les résultats obtenus.

### **Les compétences étrangères**

En complément de ces ressources nationales, le recours à des compétences étrangères est resté très marginal durant cette paralympiade. On peut recenser :

- Un intervenant au sein du collectif espoir basket fauteuil,
- Un entraîneur étranger pour l'équipe de France masculine de basket fauteuil,
- Un entraîneur en escrime fauteuil,
- Un entraîneur et son adjoint pour l'Equipe de France de rugby fauteuil,
- Un intervenant ponctuel en en goalball féminin.

Si cette mobilisation reste limitée, la fédération ne s'interdit pas de faire appel à des ressources étrangères, dès lors que celles-ci permettent d'enrichir l'encadrement et de bonifier la performance des sportifs dans le respect des moyens disponibles. La paralympiade écoulée a avant tout permis de consolider le staff du collectif performance. En parallèle, le programme Accession a joué un rôle clé dans l'identification et l'émergence de staffs à fort potentiel, venant renforcer la dynamique de renouvellement de l'encadrement.

**La meilleure définition des collectifs d'accession** a permis de jalonner un véritable parcours de formation et d'engagement pour les entraîneurs, à l'image de celui prévu pour les sportifs.

Ce double itinéraire (sportif / encadrant) participe à la consolidation d'un vivier national, mobilisable et aligné avec les exigences du haut niveau. Tout cela a permis à l'ensemble des dimensions de l'encadrement d'être aujourd'hui intégré de façon permanente ou semi-permanente dans les dispositifs fédéraux.

Cependant, le nombre d'actions et les moyens mobilisables ont parfois imposé de prioriser certaines ressources (notamment médicales ou scientifiques) sur des temps clés de la saison.

### **Renforcement de l'axe optimisation de la performance**

Sur la période, toutes les composantes ont été couvertes, mais l'encadrement et la mobilisation de RH au service de l'axe "optimisation de la performance" pourrait encore être renforcé, notamment :

- Pour une meilleure appropriation des outils issus des projets de recherche (ex. : ParaPerf, Neptune),

- Pour un développement plus ambitieux des outils d'analyse vidéo et de suivi scientifique.

Ces leviers devront être consolidés dans la nouvelle paralympiade, en fonction des moyens mobilisables, afin de continuer à faire progresser la culture de la performance au sein des collectifs.

## 4. Bilan des structures

### Contexte général et objectifs initiaux

Durant la paralympiade 2021–2024, la Fédération Française Handisport a porté un projet ambitieux autour du développement de ses structures permanentes d'entraînement. Ce projet répondait à un constat clair : la transition entre le programme pré-accession et le programme accession manquait de leviers opérationnels pour garantir une continuité dans les parcours de progression. Les sportifs identifiés en pré-accession avaient du mal à trouver des structures capables — ou volontaires — pour les accueillir, notamment faute d'encadrement en mesure de prendre en charge leurs besoins spécifiques liés à la performance paralympique.

Animée par la volonté de permettre à chaque athlète de réaliser pleinement son potentiel paralympique, et constatant l'effet « accélérateur » des structures dans le PPF précédent, la Fédération a inscrit la consolidation et la création de structures comme axe stratégique prioritaire du cycle 2021–2024.

### Freins et aléas rencontrés

Malgré cette ambition, plusieurs facteurs ont perturbé la mise en œuvre du projet. La crise sanitaire du COVID-19 a eu un impact majeur sur les recrutements :

- Les actions de détection locales ont été suspendues ou rendues difficiles sur les années 2020 et 2021.
- La dynamique du programme JAP national a été maintenue sur les années 2020 et 2021, mais n'a pas permis de révéler autant de profils à fort potentiel que les années précédentes.
- Des difficultés d'encadrement, liées à des comportements inadaptés ou à un manque de ressources humaines disponibles, ont fragilisé plusieurs structures, empêchant leur consolidation dans la durée.

### Intérêt confirmé du modèle structurel

Malgré les difficultés, l'intérêt de disposer de structures fédérales permanentes et pérennes reste évident : le renouvellement dans les collectifs nationaux (Performance, Accès à la Performance, Espoir) repose en partie sur l'existence et la qualité de ces pôles pour les disciplines concernées.

Chiffres clés : Sur les 134 sportifs de la FFH sélectionnés pour les Jeux Paralympiques de Paris (guides inclus), 32 ont évolué dans une structure inscrite au PPF (à minima 2 saisons).

Ensemble, ils ont remporté 17 médailles (4 or, 7 argent, 6 bronze), soit près d'un tiers des médailles françaises à Paris (55 au total).

### Analyse par structure

Structure	Discipline(s)	Flux	Niveau d'entrée	Résultats
Antibes	Natation (Fermeture en 2024)	Faible	Excellence et Accession	3 présents aux JP 2024 2 finalistes
Meaux	Basket Fauteuil (Fermeture en 2022 – post-COVID)	Faible	Pré-accession	Non atteints transferts vers Bordeaux
CREPS de Bordeaux	Athlétisme	Maîtrisé	Pré-accession et Accession	Finalistes et médaillé à Paris, 5 présents aux mondiaux 2023
CREPS de Bordeaux	Basket Fauteuil	Constant	Pré-accession et Accession	6 ex-polistes dans les 16 de la liste large JP, 3 sélectionnés
CREPS de Bordeaux	Natation (Fermeture en 2022)	Aucun nouveau profil post-Tokyo	Accession	3 sélectionnés à Paris 1 médaillé d'argent 1 médaille de bronze

<b>CREPS de Bordeaux</b>	Tennis de Table	Recrutement renforcé post-Tokyo	Majoritairement accession	1 médaillée à Paris 2 SHN sélectionnés
<b>INSEP</b>	Para athlétisme, para cyclisme, escrime fauteuil	+10 sportifs durant la paralympiade	Accession et Excellence	12 sélectionnés  4 médailles JP 2024 2 or 2 argent
<b>Pôle France de Nouméa</b>	Para athlétisme	Recrutement difficile, relance en cours	Accession et Excellence	3 sélectionnés  3 finalistes

### Conclusion

Malgré des obstacles conjoncturels (COVID, ressources humaines), la dynamique engagée autour des structures a produit des résultats tangibles : un tiers des médailles françaises à Paris 2024 ont été obtenues par des sportifs passés ou présents au sein de ces dispositifs.

Les structures restent un levier essentiel du renouvellement et de la progression des athlètes. Le maintien, la professionnalisation et le soutien de ces centres d'entraînement doivent constituer un pilier central du prochain PPF, à condition de sécuriser l'encadrement et de renforcer les passerelles depuis les dispositifs régionaux.

## 4. Bilan sur la stratégie dans les Outremers

### Stratégie fédérale dans les Outre-mer :

Dans le cadre du précédent Plan de Performance Fédéral (PPF), la Fédération Française Handisport (FFH) a déployé une stratégie visant à renforcer la détection et l'intégration des sportifs issus des territoires ultramarins, structurée autour de trois axes :

- Un site permanent d'entraînement à Nouméa (athlétisme) accueillant 8 SHN.
- Deux sites de stages identifiés comme ressources : le CREPS Antilles-Guyane (Pointe-à-Pitre) et le CREPS de La Réunion.
- Un accompagnement individualisé pour les sportifs ultra-marins installés en métropole, incluant la coordination avec les pôles fédéraux et la prise en charge annuelle d'un billet pour un stage.

Le PPF prévoyait en complément de :

- Déployer une structure d'entraînement permanente dans chaque DOM-TOM.
- Associer les stages hivernaux dans les Antilles à des stages JAP soutenus par le siège fédéral.
- Développer des formations de cadres pour renforcer les compétences territoriales.

### Actions mises en œuvre

#### > Actions réalisées

- Pérennisation de la structure excellence de Nouméa : la structure a démontré son efficacité avec la sélection de 3 sportifs pour les Jeux de Paris 2024, tous finalistes. Elle s'est renforcée en fin de paralympiade dans une logique de détection et de renouvellement.
- Stages hivernaux organisés en 2022 :
  - Para athlétisme à La Réunion et para natation en Martinique.
  - Double objectif : préparation dans des conditions climatiques optimales + actions de formation à destination des entraîneurs locaux.
  - En Martinique : deux journées de classification, création de liens locaux et meilleure compréhension du circuit de performance.
- Coopération MRP Guadeloupe pour un meilleur accompagnement d'athlète originaire des territoires ultra marin via le BVA : accueil ponctuel de para haltérophile, renforcé.

#### > Limites observées

- Temporalité restreinte : la majorité des actions ont été concentrées sur 2022, sans suivi pluriannuel.
- Priorité donnée aux Jeux de Paris : les enjeux de performance à Paris ont entraîné des choix stratégiques qui se sont malheureusement inscrits au détriment d'un déploiement durable des actions initiées en 2022 au sujet des territoires outre-mer.

- Contexte économique local complexe et structuration associative locale fragile, entravant l'activation des programmes JAP régionaux et leur intégration au JAP national.
- Faible mobilisation RH : les ressources limitées n'ont pas permis de déployer la pleine mesure du projet.

#### **Constats généraux et impact sur la performance**

- L'approche territoriale a montré des résultats prometteurs mais localisés, notamment à Nouméa.
- Les ambitions de détection, formation et accompagnement étaient pertinentes, mais leur réalisation est restée marginale et ponctuelle. Elles ne pourront s'inscrire dans la durée et prendre leur plein rayonnement sans la mobilisation de RH sur site de manière plus récurrente.
- Le déséquilibre entre exigence de performance paralympique immédiate avec les enjeux liés aux Jeux de Paris 2024 et développement territorial structurant a limité l'impact global du projet.
- Si l'idée d'implanter une structure dans chaque territoire ultra-marin apparaissait comme une piste ambitieuse — renforcée par les résultats solides du site de Nouméa —, la réalité du terrain, les ressources humaines mobilisables limitées et les difficultés rencontrées pour pérenniser ce type de structure (même sur les territoires déjà dotés), ont conduit, après une période d'étude, à ne pas déployer cette action à date. Ce choix résulte d'une analyse stratégique fondée sur l'efficacité opérationnelle et la priorisation des moyens.
- Les enjeux étaient clairs : "mieux détecter", "mieux accompagner", "offrir des conditions d'entraînement de qualité". Cependant, les indicateurs de suivi restent à construire pour garantir un pilotage plus rigoureux et ajusté dans le temps.

#### **Conclusion**

Malgré des intentions stratégiques fortes, la mise en œuvre du Projet Ultra Marin n'a pas pu s'inscrire dans la durée ni pleinement atteindre ses objectifs. Le contexte particulier des Jeux de Paris 2024, conjugué à des contraintes économiques et humaines, a freiné l'ampleur du dispositif.

### **4. Bilan de l'accompagnement scientifique et de datas**

La FFH a mis en œuvre une stratégie progressive et ambitieuse en matière d'accompagnement scientifique et de gestion des données, marquant une évolution significative d'un modèle historiquement fondé sur l'empirisme. Cette mutation repose sur la conviction que l'analyse scientifique et l'exploitation de la data constituent désormais des leviers essentiels de la performance paralympique.

#### **Objectifs recherchés**

- Structurer et individualiser les parcours de performance en tenant compte des spécificités du champ paralympique.
- Aider à la décision par des données objectivées (sélections, équipements, stratégies, ...).
- Optimiser la veille de la concurrence.

#### **Déclinaison opérationnelle**

- Déploiement du projet PARAPERF sur 12 disciplines, piloté par une équipe fédérale dédiée.
- Réalisation de projets ciblés (Neptune, thèses en cyclisme et saut en longueur).

#### **Bilan Paraperf**

##### **Lot 1 – Trajectoires de performance**

Les travaux ont permis la création d'outils de positionnement stratégiques, co-construits entre les chercheurs (ex. : IRMES) et les staffs fédéraux. Ces outils ont amélioré la définition des couloirs de performance, l'identification des niches de performance, et l'analyse des adversaires directs.

Apport structurant reconnu par les cadres techniques.

##### **Lot 2 – Interface sportif/matériel**

Des tests matériels ont été réalisés dans certaines disciplines, avec des retours concrets avant les Jeux. Cependant, la mise en œuvre s'est révélée complexe : hétérogénéité des profils, contraintes logistiques, faible disponibilité des sportifs sur des périodes longues ne permettant pas de finaliser complètement certains des projets engagés.

Réflexions utiles, mais résultats tangibles limités à date.

#### Lot 3 – Facteurs socio-environnementaux

Des données scientifiques ont été publiées et vulgarisées auprès des entraîneurs, contribuant à une meilleure compréhension des parcours favorables à l'expression de la performance (rôle de l'environnement, profils types, équilibre de vie, soutien de l'entourage,...).

Base solide pour une stratégie d'optimisation à long terme.

#### > Projet Neptune (Para natation)

Malgré une ambition affirmée et la mobilisation d'une sport scientist interne à la FFH, les résultats sont restés en deçà des attentes. Ce projet souligne les difficultés d'articulation entre logique de recherche académique et temporalité de la performance : le sportif ne peut être réduit à un simple objet d'étude, surtout en année paralympique.

Projet riche d'enseignements sur les limites d'intégration scientifique dans certains contextes.

#### Conclusion

La stratégie scientifique de la FFH a marqué une avancée majeure dans la structuration et l'analyse de la performance paralympique. Si tous les projets n'ont pas livré les résultats escomptés, l'impact global est positif et transformateur : montée en compétence des cadres, diffusion de la culture de la donnée, et meilleure individualisation des parcours sportifs.

## 5. Bilan Médico-Sportif Performance : Paralympiade 2021-2025

### Accompagnement en Classification

Au cours de la paralympiade 2021-2025, la Fédération Française Handisport (FFH) a significativement renforcé sa structuration en matière de classification, en s'appuyant notamment sur l'identification d'un médecin référent spécialisé dans l'accompagnement des profils complexes. Cette stratégie a permis à de nombreux sportifs de bénéficier d'un accompagnement de qualité dans la construction et la consolidation de leur dossier de classification, en lien avec des structures médicales de référence telles que l'Hôpital Raymond-Poincaré de Garches, le centre des Herbiers et le CHU de Montpellier. Cette dynamique a également entraîné une hausse notable du nombre de sportifs accompagnés lors des classifications internationales.

L'investissement accru de la FFH s'est traduit par un engagement fort dans la formation des classificateurs internationaux et un accompagnement individualisé lors des processus de classification. Par ailleurs, la mise en place d'un collège de quatre médecins chargés, pour l'ensemble des sports portés par la FFH, de confirmer ou d'infirmer l'éligibilité des sportifs aux critères de classification internationale – notamment pour les cas ne relevant pas des pathologies clairement identifiées dans le code de classification de l'IPC – a permis un regard croisé éclairé pour la prise de décision. Cette approche favorise non seulement la compréhension de la décision par les athlètes concernés, mais ouvre aussi, le cas échéant, des pistes d'identification plus précises de leur pathologie, utile tant dans leur quotidien que pour une éventuelle future étude de dossier.

Les principaux enseignements tirés sont les suivants :

**Pertinence et clarté des dossiers :** La qualité prime sur la quantité. Un dossier de classification doit contenir des éléments ciblés, factuels, et pertinents, directement liés à l'impact fonctionnel du handicap dans la pratique sportive. Un excès de documents ou une rédaction trop littéraire peut nuire à la lisibilité pour les classificateurs internationaux, souvent bénévoles.

**Rôle central du médecin accompagnateur :** La présence d'un médecin expérimenté lors des classifications demeure un levier de crédibilité fort. Sa parole est davantage entendue que celle des techniciens ou kinésithérapeutes. Toutefois, les marges d'intervention directe de ces médecins se réduisent progressivement. Une parfaite maîtrise des règles de classification reste essentielle, notamment pour pouvoir formuler une protestation, strictement encadrée par les critères de forme et de déroulement du processus de classification.

**Engagement international des classificateurs :** La formation internationale des classificateurs nationaux a permis un renforcement de leurs compétences techniques et une meilleure appropriation des procédures. Néanmoins, elle limite leur disponibilité pour accompagner les sportifs sur le terrain, notamment en raison des risques de conflits d'intérêts dans certaines disciplines. Cette tension entre expertise accrue et perte d'intervention opérationnelle doit être anticipée.

En synthèse, la FFH a consolidé de manière notable son dispositif de classification sur cette paralympiade, en valorisant la qualité de l'accompagnement médical et la pertinence des dossiers. Pour la prochaine échéance paralympique, il conviendra de systématiser la relecture des dossiers, d'intensifier l'accompagnement des sportifs, et d'élargir la mobilisation de médecins experts. Par ailleurs, la classification nationale demeure un levier stratégique fort, tant par sa fréquence que par son rôle structurant dans la détection et l'identification des sportifs à potentiel.

#### Accompagnement Médical et Paramédical

La période 2021-2025 a vu une nette augmentation du nombre de suivis médicaux réglementaires (SMR), désormais clairement intégrés comme prérequis à toute sélection pour les compétitions internationales. Ce progrès repose sur l'identification d'un médecin référent dédié et sur le renforcement significatif des équipes médicales et paramédicales, permis par une augmentation des ressources.

Cette structuration a favorisé un meilleur suivi sanitaire des athlètes, tant en termes de prévention que d'accompagnement individualisé. Toutefois, des marges de progression subsistent dans certains sports aux besoins spécifiques marqués, comme la boccia, le para cyclisme ou le rugby fauteuil, pour lesquels l'identification d'un médecin référent et la structuration des équipes paramédicales doivent encore être consolidées.

Le défi de la prochaine paralympiade consistera à augmenter le temps humain mobilisable au service des collectifs nationaux et équipes de France, tout en élargissant et structurant durablement le réseau d'établissements partenaires – publics comme privés – capables d'assurer un accompagnement de proximité efficace. Les CREPS se sont, à ce titre, révélés être des relais essentiels, tant pour la réalisation des SMR que pour le suivi longitudinal des sportifs tout au long de leur parcours de performance.

# PARTIE 2 : Orientations stratégiques transversales

## 1 Objectifs pour la paralympiade 2025 – 2029

### AMBITIONS MEDAILLES – Los Angeles 2028

Discipline	Médailles à Paris	Objectif médailles	Objectif titres
Para cyclisme	28	30	13
Para natation	14	18	5
Para athlétisme	4	10	2
Para développé couché	0	2	-
Para tennis de table	6	10	3
Escrime fauteuil	1	3	-
Boccia	1	2	-
Basket fauteuil	0	Qualification équipe M	-
Cécifoot	1	1	-
Goalball	0	Qualification équipe F	-
Rugby fauteuil	0	1	-
<b>Total visé</b>	<b>55</b>	<b>60 à 70</b>	<b>≥ 20</b>

Cette ambition forte est à la hauteur de la dynamique enclenchée. Elle appelle la mobilisation de tous : sportifs, entraîneurs, clubs, partenaires institutionnels. Ensemble, poursuivons l'élan de Paris, pour écrire une nouvelle page d'excellence, de fierté et de performance à Los Angeles, et bien au-delà.

## 2 Programme et orientations stratégiques PPF 2025/2029

### 2.1 Programme Pré-accession – Transversal

#### « Identifier tôt, orienter juste, accompagner avec agilité »

Le programme de pré-accession constitue la première marche structurée du parcours de performance handisport. Il joue un rôle central dans la capacité de la Fédération à détecter, révéler et orienter les athlètes à haut potentiel sportif (HPS)\*.

Appuyé sur des piliers historiques consolidés lors des dernières paralympiades, et enrichi par des dispositifs innovants, ce programme doit désormais franchir une nouvelle étape, pour répondre aux besoins d'un environnement de haut niveau plus exigeant, plus fluide, et plus attentif aux singularités individuelles.

Pensé comme un cadre structurant et suffisamment souple, la pré-accession permet d'identifier, tester, classifier et orienter les profils à potentiel en tenant compte de leur réalité singulière : âge, pathologie, classification, parcours de vie ou maturité sportive. Cette approche différenciée, essentielle dans le champ paralympique, impose de renforcer la flexibilité et l'agilité du système, tout en consolidant les fondations.

L'objectif du cycle 2025–2029 est donc clair : stabiliser les dispositifs existants, renforcer leur cohérence territoriale et disciplinaire, tout en y intégrant des innovations ciblées pour toucher des publics encore éloignés du haut niveau.

\* Un sportif à haut potentiel au sein de la Fédération Française Handisport est un athlète dont l'éligibilité à la classification nationale est avérée et non discutable, présentant des qualités physiques, techniques et mentales en adéquation avec les spécificités de sa classe de handicap et de la discipline. Compte tenu du caractère protéiforme des parcours et des pathologies, chaque athlète mobilise des ressources uniques lui permettant d'atteindre le haut niveau. Réduire ces profils à une norme reviendrait à exclure des potentiels atypiques essentiels dans les disciplines paralympiques où classifications et profils internationaux évoluent constamment. Ainsi, la FFH identifie les potentiels non seulement sur la base de critères morphologiques, mais également en évaluant leur capacité à progresser, intégrer des consignes techniques variées, s'entraîner intensivement, se dépasser et relever des défis.

### **Plusieurs leviers guideront cette ambition :**

- Renforcer la dynamique de détection sur l'ensemble des territoires avec leurs spécificités, en s'appuyant sur des rendez-vous fédérateurs comme les Jeux Nationaux de l'Avenir, les JAP régionaux, ou le programme porté par le CPSF « la Relève » sur lequel la FFH est fortement impliquée ;
- Structurer une stratégie de détection territoriale adaptée, permettant un maillage national efficace où chaque acteur – du club local à la DTN – trouve sa place dans l'identification, la remontée et l'accompagnement des profils ;
- Faire évoluer le stage JAP national, socle du programme, en intégrant les meilleurs standards en matière d'évaluation pluridisciplinaire, de gestion des données et d'ouverture interdisciplinaire ;
- Assurer une orientation fine et stratégique des jeunes talents, en s'appuyant sur une analyse croisée des aptitudes, classifications et couloirs de performance définis par les experts ;
- Adapter les parcours aux spécificités individuelles, en évitant les approches rigides et en veillant à la cohérence entre potentiel, temporalité et stratégie fédérale.

À cette dynamique viennent désormais s'ajouter des initiatives fortes, conçues pour réduire les angles morts du système existant :

- Le stage « Transfert de talents », qui capitalise sur des sportifs déjà engagés pour leur proposer une reconversion performante dans une discipline mieux adaptée ;
- Le programme « Handisport pour Elles », réponse structurée à l'enjeu de féminisation du haut niveau, tant du côté des sportives que des encadrantes ;
- Le programme « Handisport Grand Handicap », destiné à intégrer durablement les profils à forte dépendance, en adaptant les outils, les environnements et les exigences.

L'ensemble de ces actions vise à construire un système de pré-accession ouvert, lisible, personnalisé et résilient, capable de s'ajuster aux parcours atypiques sans perdre en rigueur ni en exigence.

### **Une conviction : « le haut niveau commence par une orientation juste »**

L'efficacité du programme de performance dépend en grande partie de la qualité de son premier maillon. En consolidant et en adaptant la pré-accession à la réalité du terrain, la Fédération Française Handisport fait le choix d'un haut niveau plus accessible, plus représentatif, et mieux aligné sur les trajectoires singulières de ses futurs champions.

## *2.2 Programme de structuration transversale disciplinaire :*

### **« Gagner en clarté, en cohérence et en impact »**

#### **Une réorganisation nécessaire**

Dans la continuité des résultats encourageants de la paralympiade 2021–2024 et des grandes orientations fixées pour le cycle 2025–2029, la Fédération Française Handisport engage une réorganisation profonde de l'accompagnement des disciplines, afin de structurer un pilotage plus lisible, plus cohérent et plus efficient. Cette évolution repose sur un constat partagé : si la filière pré-accession a permis de poser un cadre transversal à l'émergence des talents, les dynamiques d'accompagnement disciplinaire restaient hétérogènes d'une discipline à l'autre, freinant la mutualisation des ressources, la capitalisation des expériences, et la mise en œuvre d'une culture commune de la performance.

Désormais, l'accompagnement fédéral des disciplines sera organisé selon une logique de regroupement par grandes familles sportives :

- Sports physiologiques
- Sports de duel
- Sports collectifs

Ce nouveau modèle vise à favoriser les synergies naturelles entre disciplines, à mutualiser les outils et les ressources, et à harmoniser les modes de fonctionnement autour d'un référentiel partagé. Il s'inscrit dans une ambition collective : accélérer les trajectoires de performance, consolider les collectifs nationaux, optimiser les ressources humaine et financières et accroître le potentiel de médailles paralympiques.

#### **Des leviers opérationnels**

Plusieurs leviers opérationnels soutiendront cette structuration :

- La clarification des programmes Accession et Excellence, avec des critères explicites de passage des collectifs « Espoirs » à « Accès à la performance » à « Performance » définis, et un accompagnement individualisé via les PPI (Plans de Performance Individualisés) ;

- La planification et programmation des temps de rassemblements collectifs, conçus comme des espaces d'exigence, de cohésion et de progression, avec des attendus sportifs et organisationnels formalisés pour la paralympiade ;
- La refonte des chemins de sélection, alignée sur une progression régulière vers Los Angeles 2028, tout en anticipant la montée en puissance de la génération Brisbane 2032, afin d'éviter les ruptures générationnelles trop fréquentes dans certains sports.

En parallèle, la Fédération portera une politique ambitieuse de développement de structures d'entraînement permanentes ou semi-permanentes, dans une logique de proximité, d'efficacité et d'équité. Ces structures permettront :

- Une préparation continue et cohérente avec les standards internationaux ;
- Une réduction des écarts d'accès à la performance, notamment pour les sportifs éloignés géographiquement ou socialement ;
- Une lutte active contre les dynamiques d'isolement ou de marginalisation, encore trop souvent observées sur les parcours Handisport.

### **Une culture fédérale de la performance partagée**

Au-delà des outils, des collectifs ou des structures, cette réorganisation vise à installer durablement une culture commune de performance, nourrie par le partage d'expériences, la transversalité des expertises, et la construction progressive d'un langage commun entre disciplines.

L'objectif est simple mais exigeant : offrir à chaque athlète identifié dans les filières d'excellence ou d'accession les meilleures conditions pour réaliser son rêve paralympique, dans un environnement lisible, exigeant et structuré.

*NB : L'ensemble de cette programmation sera détaillée par famille et par discipline sportive dans le chapitre 2 de l'axe 2 sur l'approche opérationnelle.*

### **2.3 Programme Optimisation de la performance**

#### **« Structurer, objectiver, anticiper »**

Dans un contexte où les exigences du haut niveau paralympique se complexifient, la maîtrise de la donnée, l'individualisation du suivi, la formation des encadrants et l'anticipation stratégique deviennent des composantes essentielles de la performance. L'optimisation de la performance ne peut plus être pensée comme un dispositif périphérique ou ponctuel ; elle doit s'inscrire comme un système central et transversal, soutenant les décisions quotidiennes comme les choix structurants. Durant la paralympiade 2021–2024, la Fédération Française Handisport a engagé un effort conséquent pour intégrer les apports scientifiques et techniques à la préparation des Jeux de Paris. Plusieurs projets ont été déployés, souvent innovants, mais leur effet structurant a été limité par une absence de coordination globale, des outils conçus de manière isolée, et une faible interopérabilité entre les systèmes. Cette organisation a freiné la capacité à croiser les données, objectiver les choix, et construire une lecture intégrée de la performance, accessible à tous les niveaux du réseau (sportifs, entraîneurs, managers, directions techniques).

#### **Objectifs**

Pour le cycle 2025–2029, la stratégie fédérale vise à transformer ces efforts dispersés en un système de pilotage unifié, lisible, automatisé et partagé. L'ambition est de conjuguer structuration et innovation, en s'appuyant sur deux axes complémentaires : consolider les fondations et déployer des outils d'individualisation et d'anticipation, au service de trajectoires plus maîtrisées et plus réactives. Cette optimisation reposera sur plusieurs leviers opérationnels :

- Structurer une architecture de données intégrée, connectant les outils de suivi quotidien (Athlète 360, séquenceurs vidéo, bilans physiologiques, retours terrain) dans une logique de convergence et de simplification ;
- Automatiser la collecte et la visualisation des données, pour limiter les redondances, sécuriser les indicateurs-clés et faciliter la prise de décision sur la base d'éléments objectivés ;
- Développer une culture partagée de l'analyse, en formant les managers de la performance et les entraîneurs aux outils, à la lecture des datas, et à l'interprétation des tendances ;
- Déployer un suivi quotidien individualisé, à distance si nécessaire, afin d'adapter en temps réel les contenus, charges et objectifs aux besoins spécifiques de chaque athlète ;

- Professionnaliser les encadrants à travers des formations sur-mesure ;
- Renforcer le pilotage transversal, en installant la donnée comme langage commun entre les différents niveaux d'encadrement, et comme levier de fluidité, de confiance et d'alignement stratégique.

#### **Un colloque dédié**

Dans le prolongement de ces dispositifs, un colloque national sur l'optimisation de la performance viendra soutenir cette dynamique. Il réunira les acteurs de terrain (entraîneurs, analystes, préparateurs, managers) pour partager les retours d'expérience, questionner les usages, valoriser les innovations, et construire une culture commune de la performance maîtrisée.

#### **Relation internationale**

Enfin, cette stratégie ne peut être pleinement opérante sans un renforcement de l'influence française à l'international. L'optimisation de la performance inclut un volet de veille stratégique et de participation active aux débats internationaux (classification, règlements, compétitions).

Elle suppose de former et positionner nos cadres dans les instances décisionnelles pour que la voix française soit reconnue, influente, et porteuse d'une vision experte et constructive.

#### **Une ambition : faire de l'optimisation un levier collectif et durable**

La performance paralympique ne se décrète pas ; elle se construit, se documente, s'ajuste.

En inscrivant l'optimisation au cœur de son projet 2025–2029, la Fédération Française Handisport fait le choix d'un pilotage moderne, contextualisé et maîtrisé, au service de décisions plus justes, de parcours plus solides et d'un haut niveau plus cohérent.

### *2.4 Programme ultra marin*

#### *« Réduire les écarts, valoriser les potentiels, structurer durablement »*

#### **Une ambition raisonnée, ancrée dans la réalité des territoires**

Les territoires d'Outre-mer occupent une place singulière dans le paysage du Handisport français. Ils concentrent à la fois un potentiel sportif avéré, comme en témoignent les performances de Mandy François-Élie, Félicien Siapo, Pierre Fairbank, Gaël Rivière, Audrey Cayol, Alex Adélaïde ou Laurent Chardard, et des contraintes structurelles durables qui freinent l'accès régulier et équitable au haut niveau. Sur ces territoires, la dynamique de performance repose encore sur des initiatives souvent isolées, portées par quelques acteurs engagés, mais confrontées à des ressources limitées, que ce soit en matière d'encadrement, d'équipements, de structuration compétitive ou d'interfaces avec le niveau fédéral. À cela s'ajoutent des obstacles logistiques importants (distance, mobilité, coût des déplacements) et une offre de pratique parfois discontinue, qui compliquent l'émergence de parcours sportifs cohérents et pérennes.

Face à ce constat, la Fédération Française Handisport s'engage, pour la paralympiade 2025–2029, dans une stratégie volontariste mais réaliste, structurée autour d'un plan d'action ciblé, planifié et adapté aux spécificités ultramarines. L'enjeu n'est pas de calquer les modèles développés en métropole, mais de construire des réponses contextualisées, capables de faire émerger, accompagner et valoriser les potentiels locaux, dans un cadre opérationnel cohérent.

#### **Des disciplines prioritaires**

Cette stratégie territoriale s'articulera autour de cinq disciplines prioritaires, identifiées pour leur accessibilité, leur capacité à intégrer des profils à développement tardif, et leur potentiel de rayonnement local :

- Para athlétisme
- Escrime fauteuil
- Para cyclisme
- Para natation
- Para développé couché

#### **Les enjeux**

L'approche retenue visera à mieux connecter les territoires ultramarins aux dynamiques nationales, à travers plusieurs leviers complémentaires :

- Structurer les relais locaux en identifiant des référents engagés, en appuyant les ligues régionales, et en créant des passerelles entre le terrain, les cellules fédérales et les collectifs de performance ;

- Organiser la détection et l'orientation dans une logique de proximité (JAP régionaux, sensibilisation dans les établissements scolaires, actions en lien avec les clubs et structures éducatives), tout en veillant à l'adéquation avec les filières fédérales ;
- Déployer une ingénierie de suivi adaptée, mixant présentiel et distanciel, pour assurer un accompagnement individualisé malgré l'éloignement géographique (outils numériques, retour terrain, appui des pôles métropolitains) ;
- Faciliter la mobilité des profils identifiés, via des dispositifs d'hébergement temporaire, de soutien à la double orientation, ou d'accès aux stages nationaux de référence ;
- Valoriser les trajectoires ultramarines en les intégrant dans les campagnes de communication, les démarches de mentorat ou les dispositifs de représentation fédérale.

### **Une vision partagée**

Au cœur de cette stratégie, il s'agit de construire une vision partagée et durable, capable d'impacter plus fortement les dynamiques locales tout en renforçant l'équité territoriale dans l'accès au haut niveau. L'objectif n'est pas d'uniformiser les parcours, mais de permettre à chaque territoire, en fonction de ses réalités, de trouver des points d'ancrage clairs dans le projet fédéral, et d'offrir à ses talents une trajectoire lisible, soutenue et valorisée.

En affirmant cette ambition raisonnée pour les Outre-mer, la FFH réaffirme sa volonté de faire du projet de performance 2025–2029 un projet national au sens plein, où la représentation géographique devient un levier de richesse sportive, et non un facteur de fracture.

### **2.5 Bureau de la Vie de l'Athlète**

#### **« Renforcer l'équilibre, soutenir la personne : Sécuriser les parcours »**

Pensé comme un pilier central de la structuration du haut niveau, le Bureau de la Vie de l'Athlète (BVA) a été créé en 2023 pour répondre à une conviction forte : la performance ne peut être durable que si elle s'appuie sur un accompagnement global de l'athlète en tant que personne.

À l'heure où les exigences sportives se renforcent et où les trajectoires se complexifient, le BVA s'affirme comme un guichet unique, une porte d'entrée identifiable et humaine, capable de répondre aux enjeux concrets et intimes que rencontrent les sportifs inscrits dans les parcours fédéraux de performance.

#### **Accompagner les trajectoires dans toutes leurs dimensions**

Le BVA agit comme un trait d'union entre le projet sportif et les réalités de la vie quotidienne. Il soutient les athlètes dans leurs choix d'orientation, leurs démarches de reconversion ou leurs aménagements professionnels, en lien étroit avec les dispositifs institutionnels (État, Agence, MRP). Chaque demande fait l'objet d'une attention individualisée, dans le respect du rythme et des aspirations de l'athlète.

Cet accompagnement personnalisé s'étend également à la gestion administrative de leur statut : inscription sur les listes SHN, conventions, obligation de suivi de formation citoyenneté et vérification d'honorabilité. Là encore, le BVA sécurise, explique, simplifie.

#### **Préserver l'équilibre, veiller au bien-être**

La FFH place la **santé mentale et psychologique** au cœur de sa démarche. Le BVA joue un rôle clé dans cette dynamique : il écoute, repère, oriente, et contribue à la déstigmatisation des fragilités mentales dans le haut niveau. Il est un soutien précieux pour gérer les pressions, les attentes externes, les transitions parfois brutales comme celle du « retour à la vie réelle » après les Jeux.

Dans un monde paralympique où les sportifs sont parfois instrumentalisés à des fins d'image, le BVA permet aux athlètes de reprendre la main sur leur récit, leur parcours, leur dignité.

#### **Agir avec exigence dans un environnement sensible**

Certaines dimensions du parcours SHN sont marquées par une forte complexité réglementaire. C'est le cas de la classification internationale, dont la réussite conditionne l'accès à la compétition. Le BVA y joue un rôle de coordination stratégique, en activant un réseau d'experts médicaux et techniques au service des sportifs, sans jamais s'y substituer.

C'est également le cas de la lutte contre le dopage, à laquelle le BVA contribue activement par l'éducation, la prévention, l'accompagnement médical et le soutien aux démarches d'AUT. Son action se déploie dans un

contexte paralympique spécifique, où les traitements liés au handicap peuvent interférer avec les normes antidopage.

#### **Protéger, sécuriser, responsabiliser**

Le BVA est aussi un acteur de la protection. Il s'implique pleinement dans la mise en œuvre du plan fédéral de lutte contre les violences sexistes et sexuelles (VSS), en contribuant à créer un environnement éthique, respectueux et sécurisé pour tous les acteurs du haut niveau : sportifs, entraîneurs, arbitres.

Dans le même esprit, il accompagne les Arbitres et Juges SHN, dont l'engagement sur la scène internationale est un levier stratégique. Le BVA les soutient dans la veille réglementaire, la compréhension des évolutions et le développement d'une influence française dans les instances sportives mondiales.

#### **Une philosophie de l'attention, un outil au service du collectif**

Derrière chaque demande traitée, chaque relais activé, chaque parcours accompagné, le BVA cultive une même exigence : ne jamais perdre de vue la personne derrière le projet sportif.

Il agit comme un fil conducteur dans la trajectoire du sportif, assurant la continuité, la lisibilité et la cohérence de l'accompagnement, tout en s'intégrant pleinement dans le projet fédéral de performance.

Il n'a pas vocation à tout faire, mais à coordonner ce qui existe, à combler ce qui manque, et à humaniser ce qui peut devenir mécanique.

#### **2.6 Service Médico Sport Performance :**

##### **« Anticiper les risques, sécuriser les parcours, viser les podiums »**

Le Service Médico Sport Performance traduit une ambition forte de la Fédération Française Handisport : faire de la santé un levier structurant de la performance. Il n'y a pas de réussite durable sans équilibre physique, mental et social. Face à l'intensification des exigences du haut niveau, la FFH construit une approche médicale intégrée, articulée autour de la prévention, de l'expertise partagée et de l'accompagnement individualisé. Elle renforce les synergies entre sportifs, entraîneurs, professionnels de santé et institution, pour offrir un cadre clair, protecteur et exigeant. Cette stratégie s'appuie sur un réseau de professionnels mobilisés lors des différents temps de regroupement, et sur des partenariats solides, afin de garantir un suivi médical rigoureux, adapté aux contraintes du sport de haut niveau et aux spécificités du handicap.

#### **Ses objectifs :**

- Optimiser l'accompagnement médical des sportifs membres des collectifs tout au long de la saison via la présence renforcée dans le staff de personnel médical et para médical,
- Réduire les risques de blessure et améliorer le suivi des blessés,
- Favoriser le partage d'expérience entre les acteurs médicaux et paramédicaux,
- Renforcer l'information et la formation des entraîneurs.
- Renforcer le lien medico technique
- Contribuer à la montée en compétence des staffs techniques dans la prise en charge des sportifs en situation de handicap,
- Assurer une présence médicale stratégique sur les sujets sensibles (AUT, classification, blessure),
- Animer les équipes médicales et paramédicales au sein des disciplines,
- Déployer une veille scientifique et une culture commune de prévention.

#### **Le SMR, brique fondatrice d'une performance durable**

Parmi les piliers du dispositif, le **Suivi Médical Réglementaire (SMR)** occupe une place centrale. Au-delà de son caractère obligatoire, il devient un outil d'objectivation, de régulation et de dialogue au service de la trajectoire du sportif. Il permet d'anticiper les déséquilibres, de surveiller les effets du handicap ou de la pathologie, et de garantir l'adéquation entre la condition médicale et les exigences du haut niveau.

Chaque saison, le SMR comprend un ensemble d'évaluations médicales et paramédicales (examen clinique, ECG, bilans diététiques, psychologiques, dentaire, etc.) et des axes de recueil et d'évaluation pour avoir la capacité d'accompagner de manière éclairée les sportifs identifiés et leur staffs (hyperréflexie autonome, suivi gynécologique, vitamine D). Il est porté par un cadre réglementaire précis, et conditionne l'accès aux soutiens fédéraux.

### **Une action en réseau**

Pour en garantir la qualité, la Fédération souhaite s'appuyer sur le réseau des établissements du Grand INSEP, tout en renforçant ses partenariats avec des structures médicales reconnues pour leur expertise dans le champ du handicap et de la performance : l'hôpital Raymond-Poincaré de Garches, le CRMPR les Herbiers, la clinique du Ter, le centre Coworkit, ou encore le CHU de Montpellier.....

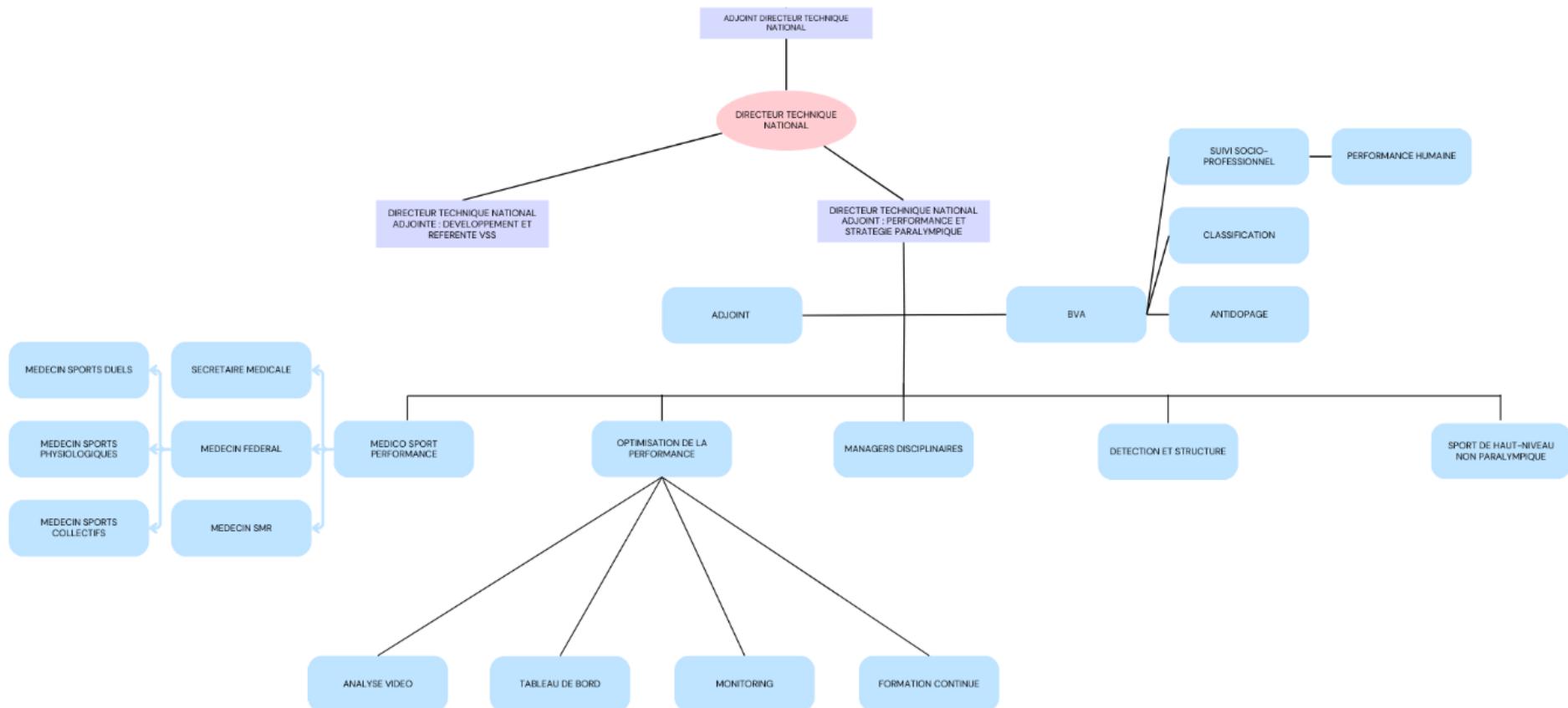
Le SMR ne se substitue pas au suivi spécialisé : il l'enrichit et dans certains cas lui redonne du sens. Il incarne la volonté de la FFH d'inscrire la santé des sportifs dans une logique de performance, mais jamais au détriment de l'intégrité physique ou mentale.

### **Une stratégie collective et interdisciplinaire**

Le Service Médico Sport Performance est animé par une vision partagée : celle d'un sport de haut niveau fondé sur la prévention, la coopération entre acteurs, la reconnaissance des expertises médicales, et l'utilisation d'outils communs (PSQS, ASKAMON...).

C'est dans cette articulation permanente entre soin, performance, éducation et encadrement que la FFH construit une culture fédérale de santé, essentielle à la réussite des parcours de haut niveau.

## 2.7 Organisation RH



# PARTIE 3 : Suivi et Évaluation du Projet de Performance Fédéral

Les tableaux présentés en annexes constituent une grille de lecture structurée du Projet de Performance Fédéral (PPF) 2025–2029. Ils rassemblent des **indicateurs de suivi et d'évaluation** permettant d'analyser les dynamiques à l'œuvre dans les différentes composantes du dispositif fédéral : parcours des sportifs, efficacité des structures, résultats internationaux, actions transversales, etc. Pensés comme une **trame évolutive**, ces tableaux ne supposent pas une exhaustivité annuelle. Certains indicateurs ne pourront être pleinement renseignés que sur des temps longs. Pour autant, leur consolidation progressive permet de nourrir une **analyse croisée**, à la fois **annuelle et pluriannuelle**, des trajectoires individuelles, collectives et structurelles.

## Les périodes d'évaluation

Les périodes d'évaluation sont fixées entre le **15 décembre et le 15 janvier** de chaque saison, afin de s'inscrire à la fois :

- Dans les bilans de fin d'année civile et de saison sportive,
- Dans la dynamique contractuelle (contrats de performance, contrats durables),
- Dans les temps de réorientation ou de consolidation stratégique.

## Les enjeux

Cette démarche vise plusieurs finalités :

- Évaluer les résultats obtenus (médailles, qualifications, progression, etc.),
- Suivre les trajectoires des sportifs dans les collectifs, les dispositifs, les programmes spécifiques,
- Mesurer l'impact des structures inscrites dans le PPF,
- Et observer d'autres indicateurs clés : participation aux formations, suivi des blessures, dispositifs d'accompagnement, équilibre des publics, etc.

## Des indicateurs

Ces indicateurs ont ainsi vocation à être mobilisés :

- Pour les **évaluations intermédiaires** (bilan de mi-cycle, ajustements),
- Pour le bilan final du PPF 2025–2029.

Ils constituent une base commune de dialogue, de pilotage et de projection, au service de l'ambition collective de performance portée par la Fédération Française Handisport.



# **AXE 2**

## **APPROCHE SPÉCIFIQUE ET OPÉRATIONNELLE**

# Partie 1 : Les programmes d'actions transversaux

## 1. Programme Pré-accession transversal

Le programme de pré-accession constitue la première étape avant l'entrée vers le parcours d'accession dans le projet de performance Handisport. Cette stratégie de recrutement repose sur plusieurs actions clés :

Ces dispositifs ont pour vocation de préparer la relève en accompagnant, dès les premières étapes, les sportifs engagés dans une pratique compétitive — qu'ils soient jeunes en âge ou nouvellement engagés dans la pratique suite à un handicap acquis — afin de soutenir et d'optimiser leur progression vers le haut niveau.

Ce programme se compose de quatre actions complémentaires :

- **Déetecter, identifier**

**Stage JAP (Jeunes A Potentiel) régionaux (12 - 18 ans)** : Une phase de pré-sélection en région. Les stages régionaux portés par les Comités Régionaux Handisport établissent une première sélection, via le réseau de techniciens. Ces stages permettent d'évaluer les compétences et les aptitudes des participants et marquent une étape incontournable pour participer au stage National.

**Les Jeux Nationaux de l'Avenir Handisport (10 - 18 ans)** : Évènement national multisport porté par la fédération à l'attention des territoires et des jeunes pratiquants. La DTN déploie une cellule de détection pour identifier les profils prometteurs et les flécher vers la filière JAP. Ils sont organisés tous les deux ans et accueillent jusqu'à 500 jeunes.

**Programme « La Relève » (16 – 35 ans)** : La DTN déploie une cellule constituée d'entraîneurs nationaux impliqués au sein de ce programme de détection pluri disciplinaires porté par le CPSF pour identifier les profils puis les flécher en leur proposant une offre de pratique adaptée.

**Actions complémentaires** : Repérage de profils mené lors des actions nationales majeures, organisées au sein des différents milieux spécialisés tels que le handicap visuel, les établissements spécialisés, les structures accueillant des blessés militaires, etc ...

- **Tester, classifier et orienter**

**Stage JAP national (12 – 23 ans)** : à l'issue de l'étape « détecter, identifier », la Direction Technique Nationale établit une sélection de 90 à 120 sportifs, pour participer au stage national annuel. Lors de ce rassemblement annuel, les sportifs sélectionnés seront observés et évalués sur plusieurs disciplines paralympiques. Les athlètes affichant un fort potentiel, seront également classifiés afin de confirmer leur orientation sportive. Lors du stage, une commission constituée des référents disciplinaires se réunira bi quotidiennement pour identifier les profils présentant un potentiel de performance et les orienter vers le ou les sports dans lesquels ils peuvent s'inscrire à moyen terme dans une pratique sportive HN. Les avis techniques et les rotations sur les sports seront exposés quotidiennement aux cadres territoriaux (référents jeunes des comités régionaux). Les perspectives de progression, les capacités d'adaptation et le niveau technique, tactique, physiologique seront pris en compte dans les orientations. Les réflexions feront abstraction de l'offre de pratique locale. Les observations techniques permettront de renseigner le bilan individuel de fin de stage et classer les disciplines selon le niveau de performance affiché.

**Stage transfert de talents (+ 20 ans)** : Dans une logique d'optimisation du vivier paralympique, la fédération met en place un stage annuel "Transfert de talents". Ce dispositif a pour objectif d'identifier et d'accompagner des athlètes, déjà engagés dans une pratique sportive de haut-niveau, vers une discipline paralympique mieux adaptée à leur profil ou offrant davantage de perspectives de performance. Organisé sur un format court (2 à 4 jours), ce stage permettra une évaluation multidisciplinaire (tests physiques, entretiens, observation technique, pré-classification) encadrée par une équipe pluridisciplinaire composée de techniciens et de classificateurs.

- L'identification des couloirs de performance spécifiques à chaque discipline, appuyée par une expertise internationale de classification, constitue un levier stratégique essentiel. La mise en corrélation entre ces couloirs de performance, les classifications et les profils à fort potentiel guide l'élaboration des parcours d'orientation.

Une attention particulière est portée à la compréhension fine du modèle de performance propre à chaque discipline, ainsi qu'à la capacité d'adaptation des athlètes face aux exigences de celle-ci.

- Ce stage constitue une passerelle stratégique pour diversifier les parcours, réorienter certains profils et favoriser l'émergence de nouveaux talents issus d'autres sports paralympiques portés par la Fédération Handisport.

- **Féminiser : « Handisport pour Elles »**

**Programme « Handisport pour Elles » :** Favoriser l'émergence de talents féminins et la féminisation des encadrements

Dans le cadre de sa politique de performance, la Fédération Française Handisport affirme sa volonté d'agir concrètement pour une plus grande mixité dans le haut niveau. Le programme "Handisport pour Elles" s'inscrit dans cette dynamique, avec une ambition double :

- Augmenter le nombre de sportives inscrites sur les listes de Sportives de Haut Niveau (SHN),
- Favoriser la féminisation des encadrements techniques et managériaux.

Pour atteindre ces objectifs, trois actions fortes et complémentaires seront mises en œuvre selon une logique de progression, articulées autour de la sensibilisation, de l'appropriation, puis de l'expérimentation concrète :

**Une campagne de communication digitale inspirante**

Afin de susciter des vocations et de renforcer l'identification au haut niveau, une série de contenus digitaux (vidéos, portraits, interviews) mettra en lumière le parcours de sportives en situation de handicap, aux profils variés, dont certaines figures emblématiques de la fédération Handisport. Ces témoignages permettront de valoriser la diversité des trajectoires et de lever les représentations limitantes autour de l'engagement féminin dans le sport de haut niveau.

**Un stage national dédié aux sportives nouvellement identifiées**

Un stage spécifique, exclusivement réservé aux jeunes sportives nouvellement repérées dans le cadre de la détection, sera organisé. Il offrira un premier temps de regroupement entre elles, dans un environnement bienveillant et stimulant. Ce dispositif visera à :

- Favoriser l'échange d'expériences,
- Identifier les freins à l'engagement dans un projet de haut niveau (sociaux, logistiques, psychologiques),
- Renforcer la motivation et la projection dans une trajectoire de performance,
- Initier un accompagnement individualisé dans la durée.

**Mise en valeur et structuration d'un vivier de staff féminin à potentiel**

En parallèle, une action similaire sera menée en direction des encadrantes et techniciennes de la fédération Handisport. À travers des témoignages de femmes en poste (coachs, préparatrices physiques, kinés, managers), il s'agira de :

- Valoriser des parcours inspirants et accessibles,
- Susciter des vocations chez les jeunes femmes formées ou en cours de formation,
- Identifier un vivier de staff féminin à potentiel, appelé à être mobilisé sur des missions concrètes (stages, compétitions, accompagnements).

Un temps dédié à la thématique lors du colloque optimisation de la performance permettra également d'aborder les bonnes pratiques et leviers favorisant une meilleure intégration du public féminin, tant en qualité de sportive que d'encadrant. Ce moment d'échange contribuera à sensibiliser l'ensemble du réseau aux enjeux de mixité et à faire émerger des solutions adaptées et pérennes.

"Handisport pour Elles" constitue ainsi un des leviers pour renforcer l'équité, la diversité et la richesse du haut niveau handisport français, en cohérence avec les valeurs d'inclusion, d'excellence et d'engagement portées par la Fédération.

La feuille de route du CPSF et de l'ANS sur cette thématique pourra venir enrichir ou faire évoluer le programme, en inscrivant pleinement l'action fédérale dans une dynamique partagée au service d'un projet de performance toujours plus inclusif, performant et aligné avec les grandes orientations nationales.

- **Diversifier : « Handisport Grand Handicap »**

#### **Une ambition**

Favoriser l'émergence de talents en situation de grand handicap dans le haut niveau avec une attention particulière sur le para athlétisme, la boccia, le para cyclisme, la para natation.

Dans le cadre de sa politique de performance, la FFH réaffirme sa volonté d'agir concrètement pour une plus grande représentativité de tous les profils de handicap dans les parcours d'accès au haut niveau. Le programme "Handisport Grand Handicap" s'inscrit dans cette dynamique, avec une ambition forte :

- Augmenter le nombre de sportifs en situation de grand handicap inscrits sur les listes de Sportifs de Haut Niveau (SHN),
- Adapter les dispositifs d'accompagnement aux réalités et besoins spécifiques de ces athlètes, afin de leur permettre de s'engager pleinement dans un projet de performance durable.

Pour atteindre ces objectifs, deux actions principales seront déployées, selon une logique de progression : sensibiliser, identifier, puis accompagner concrètement.

#### **Campagne de communication digitale inspirante et inclusive**

Afin de faire évoluer les représentations et de stimuler les vocations, une campagne de communication digitale mettra en avant les parcours de sportifs en situation de grand handicap, issus de disciplines variées. Témoignages, portraits et vidéos valoriseront la diversité des trajectoires, la force d'engagement et les réussites, y compris celles moins médiatisées.

Cette campagne, relayée à l'échelle nationale via les canaux digitaux de la fédération et ses partenaires, permettra :

- De rendre visible la place et le potentiel des sportifs en situation de grand handicap dans le haut niveau,
- De renforcer l'identification auprès des jeunes en situation de handicap à fort besoin de compensations, souvent éloignés de la pratique compétitive,
- De mobiliser l'écosystème (clubs, structures, familles, aidants) pour créer un environnement propice à l'émergence de ces talents.

#### **Organisation d'un stage national spécifique « Grand Handicap »**

Dans la continuité de la campagne, un stage national dédié aux sportifs en situation de grand handicap nouvellement identifiés sera mis en place. Ce stage, conçu dans un cadre inclusif et accessible, constituera un temps fort de rencontre, d'expérimentation et de projection.

Les objectifs de ce stage sont multiples :

- Offrir une première expérience immersive de regroupement en situation de haut niveau,
- Créer un climat de confiance permettant l'expression des besoins et des freins spécifiques (techniques, matériels, organisationnels, psychologiques),
- Initier un accompagnement individualisé, en lien avec les familles, les aidants et les encadrants de proximité,
- Favoriser la montée en confiance et la construction progressive d'un projet sportif ambitieux mais réaliste.

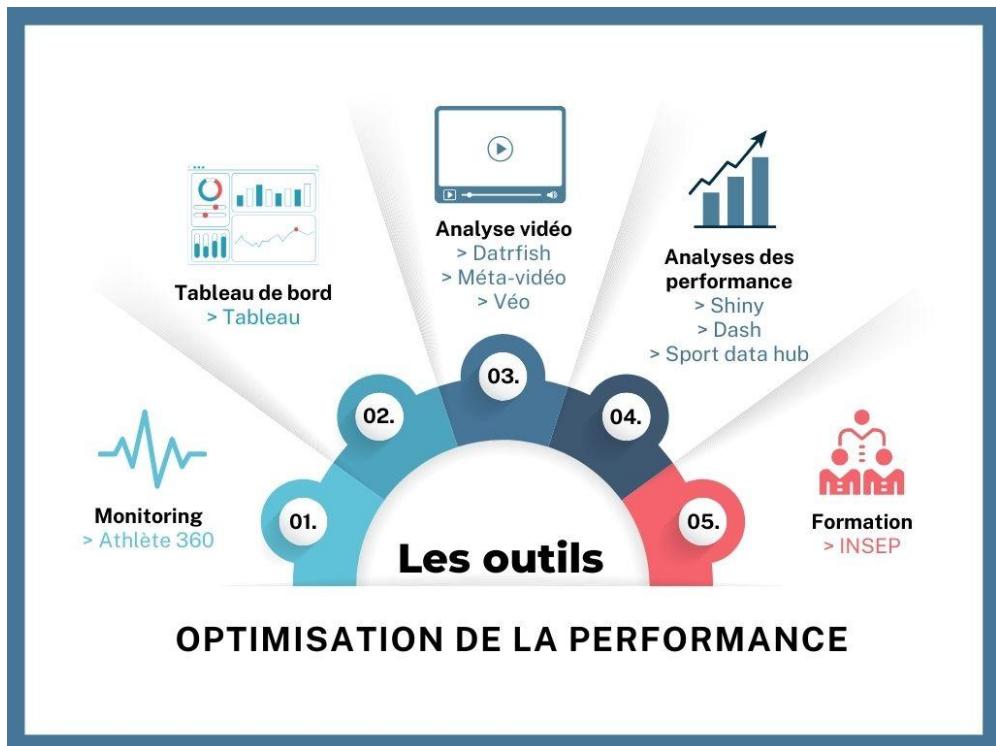
« Handisport Grand Handicap » constitue ainsi un programme structurant pour faire émerger une nouvelle génération de sportifs engagés dans la performance, tout en adaptant l'environnement fédéral à la diversité des situations de handicap. Il s'inscrit pleinement dans les valeurs d'inclusion, de performance pour tous et de reconnaissance de chaque potentiel, portées par la Fédération Française Handisport.

#### **Ambitions et perspectives du programme pré-accession**

Le dispositif pré-accession, porté par la Fédération Française Handisport et son réseau territorial, a pour objectif de fluidifier l'accès aux compétitions, sélectionner des athlètes éligibles sur les disciplines paralympiques, sécuriser leur parcours et favoriser leur montée en performance dans les filières d'accession.

La feuille de route du CPSF et de l'ANS sur cette thématique pourra venir enrichir ou faire évoluer le programme, en inscrivant pleinement l'action fédérale dans une dynamique partagée au service d'un projet de performance toujours plus inclusif, performant et aligné avec les grandes orientations nationales.

## 2. Optimisation de la performance



### 2.1 Monitoring

#### Bilan

Les résultats des Jeux Paralympiques de Paris ont mis en lumière un constat : la mise en place de suivis objectivés et structurés a contribué à la réalisation des performances des sportifs concernés. L'enjeu est désormais de standardiser les pratiques de suivi des athlètes afin d'assurer une qualité homogène d'accompagnement tout en préservant une approche individualisée, adaptée aux spécificités de chaque type de handicap et aux profils des sportifs. Pour répondre à cet objectif, la plateforme AMS Athlète 360 sera déployée comme outil de monitoring. Elle permettra de collecter, analyser et visualiser les paramètres clés de la performance, dans une logique d'optimisation continue et personnalisée de l'accompagnement des sportifs.

#### Enjeux

- > Rassembler toutes les informations liées au sportif en un seul et même outil pour limiter les problématiques d'accès aux différents outils et la compartimentation des informations des sportifs et favoriser la lecture partagée (local et national, entre tous les acteurs de la cellule locale)
- > Favoriser le suivi individualisé et à distance des sportifs en facilitant les échanges d'informations entre les sportifs, leurs entraîneurs personnels et les staffs des structures et collectifs nationaux. Ces suivis prendront en considération la singularité de genre et de handicap.
- > Permettre une meilleure évaluation de la quantification interne de la charge de travail pour optimiser l'individualisation des suivis en ajustant les stratégies de préparation en fonction des besoins spécifiques de chaque athlète
- > Participer à la prévention des blessures conséquentes à la pratique sportive de haut niveau et spécifiques aux facteurs de risques inhérentes aux pathologies
- > Sensibiliser les sportifs aux déterminants de la performance (sommeil, hydratation, état de forme...)

#### Types de données

Les données seront récoltées, exploitées et visualisées via l'outil de suivi « athlète 360 », stockées et sécurisées sur le serveur du SDH. Athlète 360 sera utilisé pour récolter les données des sportifs, leur analyse et leur visualisation par les staffs. Les données collectées concernent :

- > Les données déclaratives du sportif :

Questionnaire de bien-être, échelle de perception de l'effort (RPE), suivi des charges externes (volume, intensité), questionnaires de fatigue, suivi et qualité du sommeil.

> Les données mesurées du sportif *via des outils connectés* : Bague OURA, montres connectées, GPS, analyse de la variabilité cardiaque (HRV), capteurs de puissance...

> Les données déclaratives de l'entraîneur :

Planification des séances d'entraînement, assiduité, charge

## Outils

Afin de garantir une exploitation optimale et intégrée de ces données, des passerelles seront mises en place entre les solutions de monitoring et les autres outils utilisés pour l'analyse vidéo et l'analyse de la performance. Ces interconnexions seront assurées via la plateforme Tableau, qui jouera un rôle central dans la visualisation croisée des données et la lecture globale de la performance.

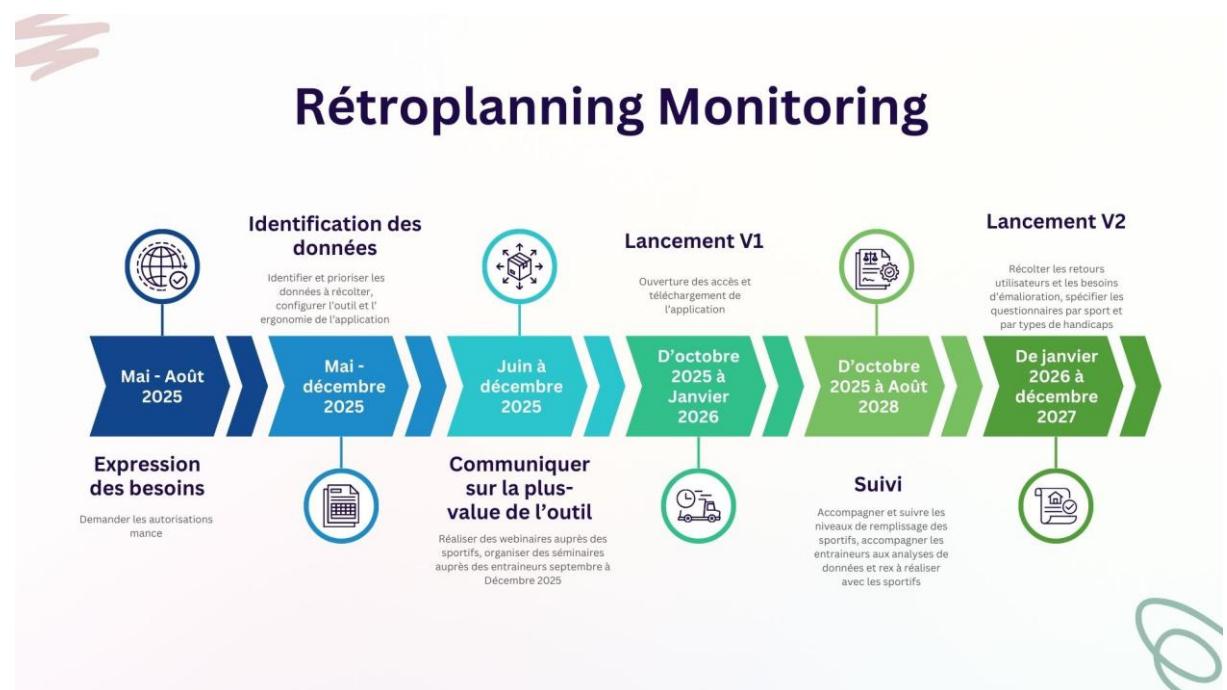
## Rétroplanning

> Mise en place d'un socle commun (V1) dès Septembre 2025

Le choix stratégique de l'application repose sur le déploiement d'une configuration d'un socle commun (V1) visant à acculturer les sportifs et les staffs à l'usage quotidien de l'outil. Cette première version reposera sur une configuration commune partagée entre l'ensemble des structures et des collectifs, afin de garantir une continuité dans le suivi des trajectoires de performance des sportifs. L'objectif est de permettre un suivi standardisé et continu, depuis l'entrée dans le parcours d'accès jusqu'à l'intégration du collectif performance.

> Mise en place de modules additionnels (V2) à partir de janvier 2026

Une version V2 sera déployée, intégrant les retours des utilisateurs (sportifs et entraîneurs) et permettant de prendre en compte les spécificités propres à chaque discipline ainsi qu'aux différents types de handicaps. Des modules additionnels seront développés à partir des retours d'expérience des utilisateurs (sportifs et entraîneurs), afin d'enrichir et d'adapter l'outil aux besoins réels du terrain.



## 2.2 Analyse vidéo

### Bilan

Le bilan des pratiques actuelles a mis en lumière une sous-exploitation de l'analyse vidéo dans de nombreuses disciplines, celle-ci étant le plus souvent limitée à des fonctions basiques de stockage et de partage de contenus. Pour cette nouvelle paralympiade, l'ambition est de positionner l'analyse vidéo comme un outil au service de la performance, à la fois sur les plans technique, tactique, individuel et collectif, pour :

- Evaluer les progrès réalisés à l'entraînement,
- Analyser les sportifs en situation réelle de compétition,

- Et ainsi améliorer la qualité de l'accompagnement technique et affiner les choix stratégiques des équipes encadrantes.

Il s'agit ainsi d'objectiver les progrès réalisés à l'entraînement lors des confrontations en compétition, afin d'optimiser l'accompagnement technique des sportifs et la prise de décision stratégique.

### **Enjeux**

- > Participer au développement de l'expertise de la discipline
- > Apporter des outils d'évaluation, d'orientation et d'optimisation des choix techniques et stratégiques en fonction des capacités fonctionnelles de chaque sportif et/ou collectif.
- > Étudier et profiler les choix tactiques et stratégiques des sportifs français et des concurrents lors de compétitions de référence pour mettre en place des plans d'actions favorables au profilage des adversaires (émergence des points faibles et des points forts, réalisation des gestes techniques en fonction des classifications, identification des zones préférentielles de jeu, positionnements et choix de matériels...)
- > Compléter les données chronométriques sur des indicateurs de performance majeurs
- > Faire émerger des données quantitatives des vidéos pour réaliser des statistiques à partir de critères de performance définis
- > Coupler les analyses vidéo avec des outils connectés pour mettre en corrélation des paramètres interdépendants.

### **Types de données**

Les outils de séquençage vidéo seront utilisés pour réaliser des analyses qualitatives et quantitatives à partir de captations vidéo d'entraînement et de compétitions. Les données collectées concernent :

- > Les métadonnées : nom des équipes, des joueurs, dates et lieux
- > Les données individuelles : reconnaissances d'actions (attaque, défense, passe, tir, faute, service, types de coups...), les positionnements et les déplacements (vitesses, accélérations, trajectoires des sportifs...)
- > Les données stratégiques : actions clés, compositions d'équipes, trajectoires de balles, stratégies de courses...
- > Les données statistiques dérivées : % de réussites et d'échecs, temps de possession...
- > Les données fusionnées avec les capteurs embarqués : GPS ou LPS, données de capteurs inertIELS (IMU)...

### **Outils**

Les données issues de l'analyse vidéo seront stockées et organisées au sein des outils de séquençage les plus adaptés aux spécificités de chaque discipline, tels que Méta-vidéo, Véo, Dartfish ou Kinovea. Afin de garantir une exploitation optimale et intégrée de ces données, des passerelles seront mises en place entre les solutions d'analyse vidéo et les autres outils utilisés pour le monitoring et l'analyse de la performance. Ces interconnexions seront assurées via la plateforme Tableau, qui jouera un rôle central dans la visualisation croisée des données et la lecture globale de la performance.

### **Mise en œuvre**

- > Optimiser la captation de vidéos à l'entraînement et en compétition
- > Identifier les séquenceurs vidéo les plus pertinents selon les logiques internes des différentes familles de disciplines et les besoins identifiés des entraîneurs
- > Former et accompagner des analystes vidéo disciplinaires aux fonctionnalités des différents séquenceurs identifiés par sport
- > Séquencer les vidéos identifiées sur des paramètres technico-tactiques identifiés comme pertinents pour réaliser une performance
- > Collecter de manière structurée, stocker, étiqueter et partager les vidéos des compétitions importantes pour construire une base de données disciplinaire, support de la veille internationale

### **Rétroplanning**

Une première période sera consacrée à la formation des staffs missionnés sur l'analyse vidéo ainsi que sur la configuration de l'outil Méta-vidéos pour les sports duels. La seconde période sera axée sur le déploiement des outils auprès des utilisateurs (sportifs et entraîneurs).



# Rétroplanning Vidéo



## 2.3 Outils d'analyses des performances

### Bilan

Le travail mené dans le cadre du projet Paraperf, porté par l'IRMES lors de la dernière paralympiade, a pleinement démontré son utilité pour éclairer les choix stratégiques du secteur de la performance. Grâce à des analyses objectives, telles que les couloirs de performance, l'étude des résultats des compétitions internationales de référence, ou encore la veille des stratégies déployées par les autres nations, les applications d'analyse de performance ont contribué à un pilotage plus éclairé et fondé sur des données concrètes.

### Enjeux

- > Affiner les stratégies et les processus de sélection et optimiser les choix de participation des sportifs français aux compétitions internationales
- > Réaliser une veille de la concurrence pour préparer les compétitions de référence : choix de tableaux et tournois des concurrents étrangers, composition des équipes les plus performantes, analyse des victoires et des défaites
- > Réaliser des couloirs de performance par sportif pour visualiser l'évolution de ses performances en comparaison avec les performances des concurrents

### Types de données

Différentes natures de données seront mobilisées dans le cadre du développement des applications d'analyse de la performance :

- > Les métadonnées : nom des équipes et des joueurs, compositions d'équipes, dates et lieux
- > Les données de performances : chronométriques, classements, points marqués, rankings
- > Les données statistiques : formules réalisées à partir des données de performances.

### Outils

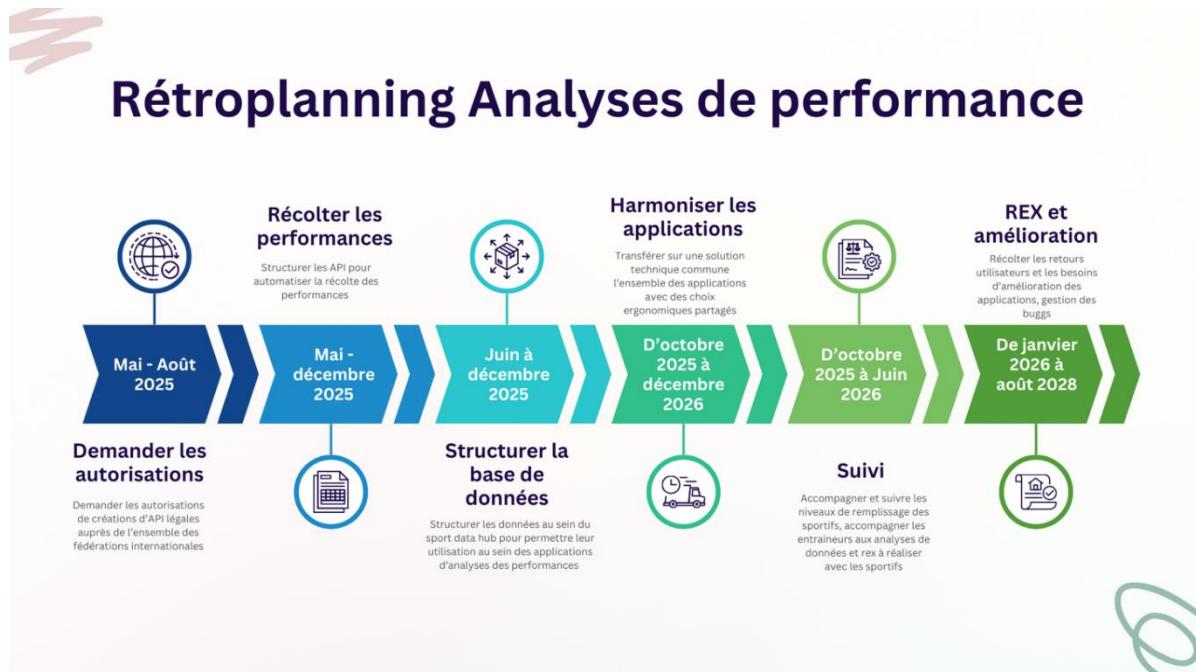
Les données issues de l'analyse vidéo seront stockées sur le SDH au sein de l'entrepôt de données. Les applications d'analyses et de visualisations seront développées par la FFH. Afin de garantir une exploitation optimale et intégrée de ces données, des passerelles seront mises en place entre les solutions d'analyse vidéo et les autres outils utilisés pour le monitoring et l'analyse de la performance. Ces interconnexions seront assurées via la plateforme Tableau, qui jouera un rôle central dans la visualisation croisée des données et la lecture globale de la performance.

### Mise en œuvre

- > Collecter, centraliser, automatiser la récolte des performances auprès des fédérations internationales pour structurer une base de données disciplinaire au sein de l'entrepôt de données du SDH avec l'ensemble des performances réalisées par les sportifs français et internationaux lors des compétitions françaises ou

internationales. L'acceptation de la collecte des datas fixée dans le cadre réglementaire du SDH sera déterminante dans la mise en œuvre et le déploiement des applications.

> Réaliser des analyses (profilages des athlètes, couloirs de performances, mise à jour et évolution des rankings, nombre de quotas potentiels par compétitions, stratégies de qualifications, statistiques individuelles...) pour questionner, orienter et conforter les stratégies mises en œuvre (critères des collectifs, chemins de sélections, stratégies de sorties à l'international).



#### 2.4 Tableau de bord

Lors de la dernière paralympiade, l'usage des outils connectés s'est largement développé, offrant aux entraîneurs un accès à une quantité croissante de données, à la fois plus variées et plus précises. Si cette évolution représente une avancée majeure en matière de suivi de la performance, elle a également engendré une fragmentation des informations, rendant plus complexe leur analyse transversale et leur interprétation globale. Cette situation met en évidence un enjeu clé : structurer, harmoniser et centraliser les données collectées afin d'en maximiser la valeur, au service d'un pilotage plus cohérent et efficace de la performance sportive.

#### Enjeux

- > Apporter une solution de visualisation centralisée des données clés des différents outils (monitoring, vidéo, analyses de la performance)
- > Faciliter la transmission des informations fondamentales aux staffs mobilisés dans le projet de performance individuel de l'athlète.

#### Types de données :

Différentes natures de données seront mobilisées dans le cadre du développement de l'application tableau. Elles seront issues des applications de monitoring (Athlète 360), d'analyses vidéo et d'analyses de performance.

#### Outils

Les tableaux de bord seront réalisés via l'outil tableau qui jouera un rôle central dans la visualisation croisée des données et la lecture globale de la performance. Afin de garantir une exploitation optimale et intégrée de ces données, des passerelles seront mises en place entre les séquenceurs d'analyse vidéo, l'outil de monitoring et les applications d'analyse de la performance. Tableau analysera les données stockées au sein des différentes applications.

#### Mise en œuvre

La structuration des tableaux de bord sera réalisée dans le cadre d'une démarche progressive et stratégique. L'objectif premier est de produire un modèle de tableau de référence d'ici décembre 2025, qui servira de base de discussion pour construire et finaliser l'ensemble des tableaux par discipline à l'horizon fin 2026. Cette démarche sera prioritairement engagée dans les disciplines présentant une forte plus-value en termes de potentiel médailles, afin d'optimiser les stratégies de performance et de sélection.



## Rétroplanning Tableau de bord



### Mise en œuvre opérationnelle

	MONITORING	VIDEO	ANALYSE DES PERFORMANCES	TABLEAU DE BORD
<b>MODALITES DE COLLECTE DES DONNEES</b>	Données transmises par les sportifs ou par des objets connectés	Séquençage à partir de vidéos d'entraînement ou de compétitions	Partage des data par les fédérations internationales	Données issues des différentes applications
<b>TYPE DE DONNEES</b>	Données physiologiques, de bien-être et environnementales	Données statistiques technico-tactiques	Résultats et données de performance	Données issues des applications
<b>UTILISATEURS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Sportifs</li> <li>&gt; Entraineurs du quotidien</li> <li>&gt; Entraineurs des EDF</li> <li>&gt; Managers de la performance</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Entraineurs du quotidien</li> <li>&gt; Entraineurs des EDF</li> <li>&gt; Managers de la performance</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Entraineurs du quotidien</li> <li>&gt; Entraineurs des EDF</li> <li>&gt; Managers de la performance</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Entraineurs du quotidien</li> <li>&gt; Entraineurs des EDF</li> <li>&gt; Managers de la performance</li> </ul>
<b>DEPLOIEMENT AU SEIN DES COLLECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Structures PPF</li> <li>&gt; Collectifs espoirs</li> <li>&gt; Collectifs accès à la performance</li> <li>&gt; Collectifs Performance</li> </ul>	> Collectifs Performance	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Structures PPF</li> <li>&gt; Collectifs espoirs</li> <li>&gt; Collectifs accès à la performance</li> <li>&gt; Collectifs Performance</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Structures PPF</li> <li>&gt; Collectifs espoirs</li> <li>&gt; Collectifs accès à la performance</li> <li>&gt; Collectifs Performance</li> </ul>
<b>RESSOURCES INTERNES DEDIEES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; 1 salariée</li> <li>&gt; 1 CTS</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; 1 CTS</li> <li>&gt; 1 CTS</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; 1 auto-entrepreneur</li> <li>&gt; 1 CTS</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; 1 auto-entrepreneur</li> <li>&gt; 1 CTS</li> </ul>

Tableau du déploiement des outils par sport

	Monitoring	Vidéo			Analyse de performance		Tableau de bord
	Stockage, analyse et visualisation	Stockage, analyse et visualisation			Collecte et stockage	Analyse et visualisation	Visualisation
							
	Athlète 360 (SDH)	Dartfish	Meta vidéo	veo	Sport Data Hub	FFH	Tableau + FFH
<b>Sports physiologiques</b>							
Athlétisme	✓	✓	✗	✗	✓	✓	✓
Cyclisme	✓	✓	✗	✗	✓	✓	✓
Développé couché	✓	✗	✓	✗	✓	✓	✓
Natation	✓	✓ *	✗	✗	✓	✓	✓
<b>Sports duels</b>							
Boccia	✓	✗	✓	✗	✓	✓	✓
Escrime	✓	✗	✓	✗	✓	✓	✓
Tennis de table	✓	✗	✓	✗	✓	✓	✓
<b>Sports collectifs</b>							
Basket	✓	✗	✗	✓	✓	✓	✓
Cécifoot	✓	✓	✗	✓	✓	✓	✓
Goalball	✓	✓	✗	✗	✓	✓	✓
Rugby	✓	✗	✗	✓	✓	✓	✓

\* avec l'application Kinovea en appui sur l'analyse des vidéos

## 2.5 Formation

### Enjeux

- Garantir une meilleure appropriation des outils technologiques et des méthodes d'analyse de la performance par les entraîneurs
- Renforcer le positionnement de la France à l'international en améliorant la communication en anglais des managers de la performance.
- Développer la montée en compétences des managers de la performance dans la dimension humaine (relations inter-personnelles, compétences de chef de projet...)
- Reconnaître les compétences des encadrants par la reconnaissance des acquis de la formation d'entraîneur Handisport

### Outils

#### > Formation aux outils technologiques

L'ensemble des outils déployé par le service offre un potentiel important en matière de collecte, d'analyse et de visualisation des données de performance. Cependant, sans une maîtrise suffisante de leur fonctionnement, de

leur logique d'usage et de leur complémentarité, ce potentiel reste largement sous-exploité. C'est pourquoi l'organisation de formations ciblées permettra de :

- Garantir une prise en main rapide et homogène des outils par les entraîneurs, les managers de la performance et les staffs techniques
- Uniformiser les pratiques pour faciliter la remontée, l'analyse et le partage des données entre collectifs et disciplines et exploiter efficacement les données recueillies
- Et renforcer l'autonomie des encadrants dans l'interprétation des résultats pour guider la prise de décision technique pour intégrer ces outils dans leur accompagnement quotidien.

#### > Colloque optimisation de la performance

Les objectifs du colloque seront multiples :

- Accompagner l'intégration des outils technologiques dans les pratiques quotidiennes, en lien avec la préparation et le suivi individualisé des sportifs.
- Permettre une utilisation adaptée des technologies, centrée sur la plus-value qu'elles apportent à la performance sportive, à la prise de décision, et à l'accompagnement humain.
- Diffuser les bonnes pratiques identifiées sur le terrain, via les retours d'expériences des disciplines ayant déjà engagé une inclusion numérique, tout en favorisant les échanges entre disciplines, décloisonner les approches et faire émerger des synergies nouvelles.
- Renforcer les liens entre les acteurs de terrain et les experts technologiques, dans une logique de co-construction d'outils mieux adaptés aux besoins du haut niveau en situation de handicap.
- Développer les compétences des cadres sur les thématiques grand handicap et public féminin

#### > Renforcer l'influence de la France à l'international

Pour renforcer le rayonnement international de la France dans le mouvement paralympique, il est essentiel que les managers de la performance maîtrisent l'anglais, tant à l'oral qu'à l'écrit. Cette compétence leur permettra de communiquer efficacement dans les échanges techniques et stratégiques, et de peser sur les décisions et stratégies internationales. En partageant l'expertise française, ils contribuent ainsi à positionner la France comme un acteur influent sur la scène mondiale.

Les enjeux sont notamment de :

- Participer activement à des projets internationaux (séminaires, groupes de travail, réseaux d'expertise),
- Défendre les intérêts des sportifs français.

L'objectif de la formation sera :

- L'amélioration de l'anglais, écrit et oral, avec un focus sur les registres techniques et stratégiques,
- La mise en situation réelle, par des ateliers pratiques, des présentations orales et des échanges collectifs en anglais dans des contextes simulés,
- La préparation à la prise de parole dans des événements internationaux, pour gagner en assurance, en clarté et en impact.

#### > Développer les compétences humaines et managériales

Au-delà de leurs expertises techniques et de leur maîtrise des outils de suivi et d'analyse, les managers de la performance occupent une fonction centrale qui repose fortement sur des compétences humaines et relationnelles. En effet, leur rôle les place au carrefour de plusieurs dynamiques : sportive, technologique, humaine et stratégique.

Afin de répondre à ces besoins spécifiques, la Fédération Française Handisport s'appuiera sur l'expertise reconnue de l'INSEP en matière de développement personnel et de formation des cadres du sport de haut niveau. Les managers de la performance pourront accéder à une offre de formation construite autour du programme « Mieux se connaître pour mieux agir », porté par l'INSEP. Ce dispositif repose sur une approche individualisée et expérientielle permettant de :

- Identifier son propre style de fonctionnement, ses ressources et ses axes de progrès,
- Renforcer ses compétences en communication, gestion des émotions, animation d'équipe ou gestion de conflit,
- Développer une posture managériale alignée avec ses valeurs et les exigences du haut niveau.

Les participants auront la possibilité de choisir la déclinaison du parcours de formation la plus adaptée à leur profil, à leur niveau d'expérience et à leurs enjeux spécifiques (prise de poste, montée en responsabilité, encadrement pluridisciplinaire, etc.).

#### > La reconnaissance d'entraîneur Handisport

La reconnaissance des acquis (RA) des entraîneurs du PPF s'inscrit pleinement dans une logique de structuration et de reconnaissance des acteurs du projet de performance. Elle permet de valoriser leur expérience en validant leurs compétences d'entraîneur à travers l'obtention d'une attestation fédérale.

Les enjeux de cette démarche sont de :

- Reconnaître les savoir-faire développés sur le terrain en valorisant l'expérience concrète des entraîneurs, acquise souvent en dehors des formations diplômantes classiques, pourtant essentielle à la performance.
- Favoriser l'engagement et la fidélisation des entraîneurs au sein de la FFH : donner de la reconnaissance à l'investissement des encadrants du PPF, renforcer leur sentiment d'appartenance Handisport et encourager leur implication dans le long terme.
- Structurer les parcours de développement des compétences : organiser la montée en compétences de manière progressive et modulaire, permettant de s'adapter à la diversité des profils des entraîneurs et des disciplines.

Mise en œuvre :

- Créer un référentiel de compétences des entraîneurs Handisport en lien avec les exigences du haut niveau et les spécificités des disciplines Handisport, qui servira de socle commun d'évaluation pour tous les entraîneurs engagés dans la démarche
- Identifier et recenser les contextes d'apprentissage informels et formels dans lesquels les compétences de l'entraîneur sont acquises en situation.
- Formaliser un parcours de reconnaissance modulaire permettant à chaque entraîneur de planifier un parcours de reconnaissance adapté.

#### > La formation transversale les indispensables

Cette formation est ouverte à l'ensemble des acteurs du PPF. Elle constitue un socle de connaissances et de compréhension indispensables pour accompagner les sportifs dans une logique de performance, de respect et d'inclusion. En intégrant les spécificités Handisport, cette formation permet à chaque intervenant de mieux comprendre l'écosystème fédéral, et d'agir avec justesse et efficacité.

Les enjeux :

- Appréhender les repères clés Handisport pour construire une pratique pertinente et contextualisée.
- Adopter une posture respectueuse, consciente et engagée, en phase avec les valeurs portées par la Fédération Française Handisport.
- Concevoir des contenus d'entraînement en adéquation avec les capacités fonctionnelles des sportifs et leur contexte de vie personnel et social.
- Identifier et intégrer les spécificités pratiques de l'environnement Handisport, notamment l'usage du matériel, les conditions d'accès aux installations et les techniques de transfert.

Mise en œuvre :

- Formation e-learning, d'une durée de 10 heures, accessible directement depuis l'application Extranet Handisport
- 3 modules de formation : l'écosystème du sportif, les sportifs et les déterminants de la pratique
- Un accès à des ressources complémentaires : médiathèque Handisport, stop à la violence
- La validation de la formation se fait par l'acquisition des badges spécifiques à chacun des chapitres en obtenant à minima 15/20 à chacun des 3 questionnaires
- Une attestation de réussite est délivrée aux personnes ayant validé la formation.

### 3. Programme Ultra Marin

**Déploiement territorial avec focus sur l'organisation des territoires d'Outre-Mer et politique spécifique vers les territoires d'Outre-mer**

#### *3.1 Organisation annuelle d'un stage en territoire ultramarin sur une de ces cinq disciplines*

Chaque année, la Fédération mettra en œuvre un stage dans un territoire ultramarin, poursuivant plusieurs objectifs majeurs :

- Réaliser des pré-classifications et classifications nationales des athlètes.
- Détecter activement les jeunes talents locaux prometteurs.
- Former spécifiquement les entraîneurs locaux à l'accueil et à l'accompagnement des sportifs en situation de handicap.
- Optimiser la préparation des athlètes aux conditions climatiques exigeantes, particulièrement en prévision des Jeux Paralympiques de Los Angeles 2028.

#### *3.2 Structuration et accompagnement renforcés des athlètes ultramarins*

##### **Par discipline**

> Para-athlétisme : Accueil et accompagnement prioritaire des sportifs détectés au sein des pôles d'excellence existants : Nouméa, Talence, Lyon et l'INSEP.

> Escrime fauteuil : Création et développement d'un pôle permanent à Reims, dédié spécifiquement à l'escrime fauteuil, permettant ainsi d'optimiser les conditions d'accueil des sportifs et sportives détectés.

> Para-cyclisme : Possibilité de mise en place d'un suivi et d'une programmation individualisée et régulière des athlètes à fort potentiel détectés en para cyclisme, assuré directement par les entraîneurs nationaux via des outils de communication et de suivi d'entraînement à distance performants.

> Para-natation : Profiter du maillage territorial et du réseau développé des clubs Handisport en natation pour intégrer rapidement et efficacement les sportifs ultramarins dans des projets de performance structurés.

##### **Impact attendu**

Cette politique volontaire et structurée permettra une amélioration significative et rapide des processus de détection, de formation et d'accompagnement des sportifs ultramarins. Elle renforcera ainsi leur intégration dans les programmes d'accession et d'excellence et maximisera leur potentiel sportif, augmentant de manière durable leur contribution aux succès paralympiques français.

## 4. Bureau de la vie de l'athlète



### 4.1 suivi socio professionnel

La cellule de suivi socioprofessionnel, positionnée au sein du BVA, a pour mission d'accompagner l'ensemble des sportifs de haut niveau dans leur projet de vie (pendant leur carrière et après pour leur reconversion), en portant une attention particulière aux sportives et sportifs de la cellule performance telle que définie par l'Agence Nationale du Sport (ANS).

#### Rôle et missions du référent(e) du suivi socio-professionnel

Le référent du suivi socio-professionnel est responsable de la mise en œuvre du pilotage et de l'accompagnement des sportifs inscrits sur les listes ministérielles de la Fédération Française Handisport (FFH) en matière de parcours scolaire, universitaire et professionnel. Sa mission vise à garantir un suivi individualisé des athlètes afin de les inscrire dans un cadre favorable à la réussite de leur double projet : sportif et socio-professionnel.

Il travaille en étroite collaboration avec les encadrements des disciplines paralympiques, les Maisons Régionales de la Performance (MRP), ainsi que l'Agence Nationale du Sport (ANS), dans une logique de coordination renforcée et d'accompagnement global des sportifs.

En complément de ces missions, le référent assure également la complétude et la mise à jour des informations relatives au suivi socio-professionnel sur la plateforme PSQS (Plateforme de Suivi de la Qualification des Sportifs), en lien direct avec les athlètes. Sa proximité avec les sportifs et sa connaissance fine de leurs parcours personnels et professionnels font de lui un acteur clé de la traçabilité et de la fiabilité des données socio-professionnelles dans le cadre du Projet de Performance Fédéral (PPF).

#### Les publics cibles :

- Les sportifs listés Haut-Niveau (Elite, Senior, Relève, Reconversion)
- Les sportifs listés (Espoir, Collectifs Nationaux)

Les athlètes sont informés annuellement des modalités d'accompagnement socio-professionnel via la convention SHN (Cf Annexe) qu'ils signent lors de leur inscription sur liste ministérielle.

- **Accompagnements du parcours socio-professionnel**

L'ensemble des accompagnements décrits ci-dessous se fait selon un principe essentiel : l'athlète doit être acteur de son double projet en adoptant une attitude proactive. La fédération porte un œil attentif à maintenir un lien fort avec les parents des sportifs mineurs, mais également majeurs parfois ; le BVA porte une bienveillance toute particulière lorsque la pathologie de l'athlète nécessite un suivi, un soutien, un accompagnement renforcé de la structure familiale pour les choix d'orientations scolaires, professionnels, mais également l'aide à la formation et à la vie quotidienne.

**Accompagner en formation :**

Pour concilier parcours de formation et exigences de la pratique de haut-niveau, la fédération a conclu différents conventionnements pour accompagner la conduite du double projet des sportifs dans leurs études pré-bac et post-bac : CNED, INSEP, HEPTA, ...

Pour s'adapter aux évolutions du parcours scolaire et étudiantin, la fédération initie le développement d'un nouveau réseau, de plus en plus tourné vers les structures privées.

La FFH, fort d'un lien étroit avec les établissements du Ministère et les MRP, accompagne les sportifs dans leurs démarches Parcoursup et d'aménagement des cursus et examens (Baccalauréat, Partiels).

**Faciliter l'insertion professionnelle :**

La FFH anime et développe un réseau diversifié pour identifier des opportunités professionnelles visant à aider les athlètes cibles dans leur recherche d'emploi : MRP, ministère des Sports, Pacte de Performance, INSEP et grand INSEP, AGEFIPH, FIPHFP, Cap Emploi, MDPH, APEC, ...

Le service marketing et partenariats de la FFH, déploie plusieurs forums emploi, organisés soit en marge de grands événements nationaux tels que le Grand Prix de Charléty ou les World Series, soit sous forme de forums spécifiquement dédiés. Ces actions visent notamment à accompagner les athlètes en recherche d'emploi qui font l'objet d'un ciblage dédié.

**Aménager le temps de travail :**

- Pour les sportifs de haut niveau :
  - Mise en place de conventions dans le cadre de l'insertion professionnelle et de l'aménagement du temps de travail :
    - Convention d'Insertion Professionnelle (CIP) dans le secteur privé
    - Convention d'Aménagement dans l'emploi (CAE) dans le secteur public
    - Convention de mécénat
    - Les emplois "aides à la professionnalisation"
    - **Les emplois réservés** : Police, Armée de Champions, Douanes, INSEP, ...
- Pour les sportifs listés (Espoir, Collectifs Nationaux) :
  - Mise en place de conventions de mécénat dans le cadre de l'insertion professionnelle et de l'aménagement du temps de travail :
    - Convention d'Insertion Professionnelle (CIP) dans le secteur privé
    - Convention d'Aménagement dans l'emploi (CAE) dans le secteur public
- Pour les sportifs en reconversion :
  - Entretiens sollicités à la demande du sportif après l'arrêt de la carrière
  - Accompagnement dans la gestion de l'après carrière sportive (formation, insertion professionnelle)
  - Contact avec l'APEC pour un accompagnement spécifique.
- Pour les sportifs de la Cellule Performance (liste publiée sur le site de l'ANS) :
  - Accompagnement dans la mise en œuvre d'emploi SHN : En complément des CIP et des CAE, l'Agence a déployé le dispositif des Emplois SHN permettant à des structures associatives (clubs, ligues ou comités) de bénéficier d'une subvention de l'Agence afin de sécuriser des sportifs de haut niveau en leur garantissant un contrat de travail.

**Orientation et lien avec les MDPH**

Dans la continuité de ses engagements, le B.V.A poursuit sa mission de conseil et d'orientation auprès des Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH), notamment en lien avec les parcours des sportifs en situation de handicap. Cette démarche s'inscrit dans une volonté de soutien individualisé, tout en tenant compte de la grande hétérogénéité des pratiques et décisions d'une MDPH à l'autre.

Afin de préserver la confiance des athlètes et d'éviter toute confusion sur le rôle de la fédération, l'intervention du Bureau Vie de l'Athlète (BVA) est pensée avec rigueur et discernement. Il agit comme un conseiller ressource, capable d'orienter, d'éclairer et de guider les sportifs et leurs familles dans leurs démarches, sans pour autant se substituer aux professionnels de la M.D.P.H. Toute implication directe de la FFH auprès d'une MDPH se fait exclusivement à la demande explicite du sportif concerné, dans le respect de son autonomie et de la confidentialité de ses démarches personnelles.

Cette limite d'action s'explique également par l'absence, à ce jour, d'un guichet unique ou d'une "Maison des personnes en situation de handicap de haut niveau", qui permettrait une coordination nationale plus homogène. Ce manque freine la capacité de la FFH à intervenir de manière structurée et équitable dans ce domaine sensible. Dans ce contexte, la fédération plaide pour une meilleure reconnaissance des parcours d'excellence handisport au sein des dispositifs de droit commun, et appelle à une collaboration renforcée entre les acteurs du sport de haut niveau, les MDPH et les services de l'État, afin de garantir un accompagnement à la hauteur des exigences du sport de performance.

#### *4.2 Les aides personnalisées*

Destinés exclusivement aux athlètes inscrits en liste de haut-niveau (Elite, Senior, Relève, Reconversion) pour répondre à 3 engagements forts de l'Agence listés par ordre de priorité :

- S'assurer que tous les athlètes de la Cellule Performance disposent d'au minimum 40k€ bruts de ressources par an (soit 2500€ nets par mois).
- Garantir qu'aucun athlète de la délégation Paralympique, ne soit sous le seuil de pauvreté lors de Jeux Paralympiques ;
- Recentrage des Aides Personnalisées sur l'Aide Sociale, l'Aide à la Formation et l'Aide à l'Insertion Professionnelle afin d'aider les athlètes en plus grande difficulté.

#### *4.3 Prise en compte de la parentalité dans le parcours de performance*

Depuis 2022, sous l'impulsion de l'Agence Nationale du Sport, une meilleure prise en compte de la parentalité dans les parcours de performance a été amorcée. Cette dynamique, reconnue comme un levier d'inclusion et de continuité sportive, a permis à plusieurs athlètes de haut niveau de concilier engagement sportif et parentalité, grâce notamment à des dispositifs de soutien ponctuel et de compensation des surcoûts liés à leur mobilisation. La nouvelle Paralympiade 2025–2029 s'inscrira dans la continuité de cette démarche. L'ambition portée par la Fédération Française Handisport est claire : favoriser une articulation entre la vie de sportif(ve) de haut niveau et la vie de parent, tout en maintenant les exigences collectives liées à la performance.

#### **Objectifs de cette démarche**

Renforcer l'accompagnement des jeunes parents, sans compromettre leur projet de performance ;

- Poursuivre les dispositifs de compensation des surcoûts liés à la parentalité, sous réserve de modalités à préciser (mobilité, garde, hébergement...) ;
- Soutenir la poursuite de carrière des sportives et sportifs parents, en assurant un climat de confiance, d'écoute et de planification individualisée.

#### **Un cadre transparent, respectueux de la dynamique collective**

Si cette volonté d'adaptation est affirmée, elle s'inscrit dans le respect du cadre collectif et du règlement intérieur des rassemblements fédéraux. En effet, les enjeux liés à la parentalité doivent pouvoir s'articuler avec :

- Les exigences de vie en collectivité,
- Les rythmes spécifiques des stages et compétitions internationales,
- Et les réalités d'organisation propres à chaque discipline et à ses contraintes fédérales ou internationales.

La Fédération veillera ainsi à être transparente et explicite sur ce qu'il est possible de mettre en place ou non, dans le respect du bon fonctionnement des différents collectifs et de l'Équipe de France, de la sécurité des mineurs, et des objectifs partagés de performance.

### **Vers une gestion concertée et équilibrée**

Il s'agira, dans chaque situation, d'anticiper et d'organiser au mieux la prise en compte des besoins spécifiques liés à la parentalité, en lien avec le ou la Manager de la Performance Disciplinaire, dans une logique de dialogue et de responsabilité partagée. Une attention particulière sera portée à la compatibilité avec les obligations du règlement intérieur : gestion des présences, respect du programme d'entraînement, des horaires et de la vie du groupe.

Ce positionnement traduit une volonté forte de concilier performance et parentalité, en reconnaissant la diversité des trajectoires de vie des athlètes, tout en garantissant l'exigence collective nécessaire à la réussite des équipes de France.

#### *4.4 Financement complémentaires mobilisable*

##### **Information et orientation de financements complémentaires :**

- Fondation du Sport Français avec la Fondation Pacte de Performance pour les sportifs listés Elite et Senior prioritairement.
- Fondation du Sport Français avec le programme « Soutiens ton sportif » pour l'ensemble des sportifs présents sur les listes ministérielles.
- Opportunité de partenariat individuel orientée par la FFH
- Possibilité de bénéficier d'aides à la parentalité

#### *4.5 La santé mentale des sportifs*

##### **Plan d'action et points de vigilance**

Impulsion d'entretiens obligatoires, complémentaires à la SMR, visant à mieux évaluer l'état d'esprit des sportives et sportifs début 2025 avant d'enclencher leurs accompagnements ;

- A l'issue de ces entretiens, en fonction des besoins identifiés, le BVA pourra mobiliser une équipe de professionnels de santé (psychologue, psychiatre, ...)
- Mise en place d'un focus spécifique dans le cadre du BVA sur la Performance Humaine, prenant en compte les dimensions mentales, psychologique dans l'accompagnement renforcé aux SHN ;
- Le SHN au cœur d'un réseau facilement mobilisable de personnes ressources sur son territoire, au sein du réseau des établissements du Réseau Grand INSEP.

#### *4.6 Maison régionale de la performance*

Dans le cadre de son PPF, la FFH s'appuie sur les Maisons Régionales de la Performance (MRP) pour accompagner les parcours individualisés des sportifs ciblés. Les MRP, déclinaisons territoriales de l'Agence Nationale du Sport (ANS), constituent des partenaires stratégiques de proximité, à la fois par leur implantation locale, leur connaissance du terrain et leur expertise dans l'accompagnement du haut niveau.

**Le Projet de Performance Individuel (PPI) :** outil structurant du parcours sportif et socle de l'accompagnement des MRP. Le PPI est co-construit entre l'athlète, son entraîneur et le manager de la performance disciplinaire. Il constitue le socle de référence pour :

- Définir les enjeux prioritaires de la saison (préparation, objectifs, compétitions cibles),
- Planifier l'entraînement quotidien, les stages et compétitions,
- Identifier les leviers d'optimisation,
- Adapter les dispositifs d'accompagnement à la singularité de chaque profil.

Tous les sportifs intégrés aux collectifs fédéraux doivent disposer d'un PPI formalisé. Toutefois, la mobilisation effective des MRP concernera en priorité, voire exclusivement, les sportifs relevant de la Cellule Performance de l'ANS et ceux identifiés « Los Angeles 2028 » ou de « Brisbane 2032 ».

##### **Un accompagnement psychologique**

Au-delà des éléments identifiés au sein des PPI, les Jeux Paralympiques Paris 2024 ont confirmé les enjeux à prendre en compte les dimensions « humaine », mentale, psychologique dans l'expression de la performance paralympique. Fort de ce constat, la FFH invite les MRP, avant toute action impulsée, à proposer une évaluation

et potentiellement un accompagnement psychologique à l'ensemble des sportifs cibles (Cellule de la Performance, profil « Los Angeles 2028 » et « Brisbane 2032 »).

### **Le rôle des MRP dans l'accompagnement des athlètes**

Les MRP agissent comme facilitatrices dans la mise en œuvre des actions additionnelles identifiées dans le PPI, réalisé par la FFH. Elles collaborent étroitement avec le BVA afin de :

- Prioriser les accompagnements additionnels,
- Mobiliser les ressources locales les plus adaptées à chaque situation,
- Veiller à la cohérence entre les besoins de terrain, les priorités individuelles et les ambitions fédérales, telles que définies dans le PPI ou ajustées en concertation avec le manager de la performance si de nouveaux besoins émergent.

### **Le BVA, interface privilégiée des MRP**

En lien régulier avec les MRP, le BVA assure :

- Une coordination optimale entre les moyens territoriaux et les exigences nationales,
- Une intégration concrète des PPI dans la réalité quotidienne de l'athlète.

Cette approche concertée crée une véritable synergie entre fédération, territoires et athlètes, en valorisant les rôles complémentaires de chaque acteur.

Cette articulation stratégique, portée par le BVA et les MRP, s'inscrit pleinement dans la dynamique nationale impulsée par l'ANS, et confirme la place des MRP comme partenaires opérationnels majeurs du PPF.

## *4.7 Stratégie et soutien à la classification internationale*

### **Les axes prioritaires**

L'action du BVA s'articule autour de trois axes prioritaires :

> Déterminer la reconnaissance de l'éligibilité :

- Accompagnement à la constitution de dossiers médicaux et fonctionnels complets, conformes aux critères de classification de la discipline, en lien avec les professionnels de santé les plus adaptés.

> Soutien dans le montage de dossiers complexes :

- Élaboration des demandes Medical Review Requests (MRR) pour solliciter une révision de statut de classification.
- Appui technique et réglementaire pour la constitution des dossiers, mobilisant des expertises croisées (médicale, sportive, juridique).

> Accompagnement stratégique pendant le temps de classification :

- Mobilisation d'un binôme d'accompagnement (médical / disciplinaire) lors du passage en classification,
- Sécurisation du processus vis-à-vis des normes internationales,
- Anticipation d'éventuelles demandes de « protest », grâce à une maîtrise fine du règlement de classification spécifique à chaque fédération internationale.

Cette stratégie s'inscrit dans une logique de professionnalisation et de sécurisation du parcours de performance. La classification devient ainsi un levier maîtrisé, préparé, intégré au plan de performance, et non plus un facteur d'incertitude ou de frein potentiel.

### **Un réseau d'experts**

Le réseau d'experts mobilisé par le BVA est déjà actif dans plusieurs disciplines (natation, tennis de table, cyclisme, basket...), et devra être consolidé, renforcé et élargi à l'ensemble des sports sous responsabilité fédérale. Des structures reconnues telles que la fondation IPS et l'hôpital de Garches constituent des partenaires stratégiques de ce plan d'action, tant sur le plan de l'expertise médicale que du suivi fonctionnel spécialisé.

## *4.8 Arbitre et juges SHN*

### **Rappel instruction**

### **Les critères de mise en liste des arbitres et juges sportifs de haut niveau**

La qualité d'arbitre et juge sportif de haut niveau s'obtient par l'inscription sur la liste des d'arbitres et juges sportifs de haut niveau arrêtée par le ministre chargé des sports, dans les conditions fixées au premier alinéa de l'article L. 221-2, sur proposition de la fédération délégataire compétente et pour l'une des disciplines reconnues

de haut niveau. [education.gouv.fr](http://education.gouv.fr) BO n° 13 7. L'inscription est valable un an et peut être renouvelée dans les mêmes conditions. Pour être éligible, les arbitres et juges sportifs doivent être en activité, avoir œuvré comme membre de jurys internationaux reconnus par la fédération internationale concernée, comptabiliser au moins 6 jours d'exercice de la fonction d'arbitre ou juge dont classificateur international dans les compétitions de référence identifiées. Chaque fédération établira la liste des compétitions de référence ainsi que les critères spécifiques permettant d'être proposés sur la liste des arbitres et juges sportifs de haut niveau. Cette liste sera annexée au PPF 2025-2029.

#### **Compétitions de référence prises en compte pour les inscriptions des AJSHN**

- Jeux Paralympiques Eté
- Deaflympics Eté
- Championnats du Monde organisés pour les disciplines Reconnues de Haut-Niveau
- Championnats d'Europe organisées pour les disciplines reconnues de Haut-Niveau

#### **Programme d'actions : Accompagnement dédié**

Les arbitres et juges sportifs dont les classificateurs sportifs internationaux font l'objet d'un accompagnement individualisé par le BVA sur un plan socio professionnel.

Afin de faciliter leur disponibilité sur les temps clés internationaux (Jeux Paralympiques, Deaflympics, Championnats du Monde et Championnats d'Europe), et de s'assurer de pouvoir disposer des « meilleures Ressources » sur ces mêmes temps clés, la FFH a enclenché un même dispositif d'accompagnement fédéral pour les AJSHN que pour les SHN :

- Mise en place de conventions avec les employeurs ;
- Accompagnement au manque à gagner via les aides personnalisées ;
- Valorisation des fonctions d'AJSHN sur les temps forts fédéraux avec notamment un trophée Handisport dédié aux JNH ;
- Dotation textile fédérale.

## 5. Informations et préventions des sportifs cibles

Informations et prévention sur les obligations, droits et devoirs des sportifs cibles

### 5.1 Plan fédéral de prévention et d'éducation à la lutte contre le dopage

#### • Publics cibles et priorisation des actions

Trois grandes cibles sont identifiées dans le PPF, avec des priorités d'action ajustées :

- 1 : Athlètes impliqués dans les Jeux paralympiques (priorité 2028)
- 2 : Sportifs en devenir dans le Parcours Accession et structures PPF
- 3 : SHN hors discipline paralympique

Les actions prioritaires se concentrent sur les Cibles 1 et 2, afin de sécuriser les parcours les plus exposés aux pressions de la performance.

#### • Actions déployées par public prioritaire

##### Pour les SHN engagés sur les Jeux Paralympiques (Cible 1) :

- Validation de la convention SHN incluant la formation antidopage,
- Participation à des temps collectifs de sensibilisation en visio,
- Obtention d'un certificat de formation ADEL (AMA) pour tous les acteurs impliqués lors des compétitions de référence,
- Désignation d'un référent dopage par discipline reconnue de haut-niveau,
- Mise à disposition de ressources sur le site dédié : [www.bleushandisport.com/lutte-contre-le-dopage](http://www.bleushandisport.com/lutte-contre-le-dopage)

##### Pour les SHN en devenir (Cible 2) :

- Sensibilisation via les structures PPF (CREPS, INSEP),
- Intégration de modules dans tous les stages de pré-accession via les référents régionaux,
- Contrôles inopinés possibles lors de ces regroupements,
- Accès aux ressources pédagogiques en ligne.

##### Cibles complémentaires et moyens associés

Les sportifs hors cadre Jeux (Cible 3) ont également accès aux contenus via le site de la fédération : [www.handisport.org/antidopage](http://www.handisport.org/antidopage)

#### • Partenariats, contrôles et obligations disciplinaires

La FFH travaille en coopération directe avec l'AFLD sur :

- La transmission des calendriers des stages et compétitions sur le territoire national et international,
- Le signalement des éventuelles violations des règles antidopage.

Une cellule, au sein de la direction technique nationale, veille à la mise en œuvre des décisions disciplinaires prises par l'AFLD. L'ensemble des compétitions organisées par la fédération intègrent dans leur cahier des charges les modalités liées à l'accueil de contrôles antidopage.

À travers ce plan, la FFH affirme une volonté forte : faire de la prévention dopage un levier éducatif et éthique, en phase avec les valeurs du sport et les exigences de la performance paralympique.

### 5.2 Plan de lutte contre les Violence Sexiste et Sexuelle (V.S.S)

#### Objectifs

- Prévenir et sensibiliser tous les acteurs du haut niveau aux risques liés aux violences, discriminations et abus.
- Écouter, repérer, recueillir et traiter la parole des victimes et des témoins.
- Accompagner spécifiquement les sportifs et encadrants du champ dès le parcours de pré-accession en cas de situation à risque ou avérée.
- Former l'ensemble des acteurs fédéraux à la prévention des V.S.S.
- Intégrer les réflexes de signalement et d'intervention dans les procédures internes.

### **Publics cibles**

- Sportifs membres des filières pré-accession, accession, excellence.
- Sportifs évoluant au sein des structures PPF
- Équipe d'encadrement pluridisciplinaire du champ de la performance
- Corps arbitral listé

### **Plan d'actions**

- Déploiement d'une campagne de prévention et sensibilisation distanciel à destination de l'ensemble des athlètes listés (3 dates de webinaire par an)
- Formations et sensibilisations à l'ensemble des structures du PPF.
- Pérennisation des formations dans les temps fédéraux (séminaires de la performance).
- Intervention pédagogique et éducative dans les stages de la filière pré-accession.
- Formation ciblée pour les staffs internationaux, arbitres et entraîneurs.
- Soutien psychologique pour les sportifs et encadrants victimes.

### **Moyens et outils fédéraux mobilisés**

- Mise en place d'un espace numérique dédié sur le site "Bleushandisport".
- Partenariats renforcés avec des associations spécialisées (Colosse aux pieds d'argile, Second Souffle, etc.).
- Intégration d'un bouton "Stop aux violences" sur les sites fédéraux.
- Appui d'un juriste FFH et coordination avec le pôle éthique/discipline.

### **Coordination**

- Pilotage du plan par un membre de la Direction Technique Nationale en lien avec le juriste fédéral.
- Référents VSS désignés dans chaque discipline.
- Liens fonctionnels avec les dispositifs ministériels et les antennes Signal Sport.

L'intégration du plan VSS dans le PPF traduit l'engagement de la FFH à inscrire la performance dans un environnement éthique, protecteur et structuré. Cette démarche permet de renforcer la confiance, de prévenir les dérives et de garantir la sécurité et le bien-être de tous les acteurs du haut niveau.

## *5.3 Formation sportive et citoyenne*

### **Enjeux**

Le sport est un vecteur puissant d'engagement citoyen, de transmission des valeurs fondamentales et de cohésion sociale. Cette formation a pour but de sensibiliser les sportifs aux principes républicains, aux valeurs du paralympisme, à l'éthique sportive et au cadre juridique et économique dans lequel ils évoluent. En développant leur conscience citoyenne et leur responsabilité éthique, cette formation vise à faire d'eux des ambassadeurs exemplaires du sport, sur et en dehors des terrains.

### **Public concerné**

Cette formation est destinée à l'ensemble des acteurs concernés par le PPF :

- Les sportifs inscrits sur les listes ministérielles.
- Les jeunes talents identifiés dans les structures fédérales de détection.
- Les entraîneurs, accompagnateurs, et encadrants qui participent à la formation et au développement de ces sportifs.

### **Objectifs pédagogiques**

Cette formation a pour vocation de :

- Favoriser l'appropriation des valeurs de la République : liberté, égalité, fraternité, laïcité, et leur transposition dans la pratique sportive.
- Promouvoir les valeurs du paralympisme, telles que le courage, la détermination, l'inspiration et l'égalité, en soulignant leur portée inclusive et leur résonance universelle.
- Alerter sur les dérives possibles dans le sport et former aux bonnes pratiques éthiques.

- Informer sur les droits, devoirs et enjeux économiques du statut de sportif, pour les aider à mieux anticiper les responsabilités et opportunités de leur carrière.

#### **Modalités de mise en œuvre**

- Format pédagogique : intégralement en distanciel via une plateforme pédagogique, accessible sur ordinateur, tablette et mobile.
- Durée totale : de 30 à 60 minutes, divisée en 4 modules courts.
- Supports : vidéos courtes, animations graphiques, témoignages, infographies interactives et synthèses écrites.
- Évaluation finale : un questionnaire de validation permet de vérifier la bonne compréhension des contenus abordés.

Certification : une attestation officielle est délivrée à l'issue de la réussite du questionnaire

#### **5.4 Honabilité**

##### **Enjeux**

Parmi les mesures de prévention mises en place par la fédération, le contrôle d'honorabilité constitue un levier majeur pour garantir un environnement sain et protecteur pour l'ensemble des acteurs du PPF. Pour cela, le ministère chargé des Sports, en collaboration avec les fédérations, a instauré un dispositif national de contrôle d'honorabilité. Ce dispositif vise à garantir que les staffs ne présentent pas de condamnation incompatible avec leurs fonctions. A ce titre, l'ensemble des staffs impliqués dans le PPF (entraîneur, mécanicien, infirmier, masseur-kinésithérapeute, ...) devra fournir une carte professionnelle ou une licence fédérale cadre à jour afin de garantir le contrôle d'honorabilité.

##### **Le projet de contrôle d'honorabilité poursuit les objectifs suivants :**

- Prévenir les risques de violences et abus dans le sport, en particulier à l'encontre des publics mineurs ;
- Garantir un environnement sécurisé sur le plan physique, émotionnel et moral pour l'ensemble des licenciés ;
- Soutenir la confiance des usagers et des familles envers les institutions sportives.

##### **Périmètre des personnes concernées :**

Le contrôle d'honorabilité mis en œuvre par la FFH s'applique à toute personne titulaire d'une licence Handisport cadre ou déclarée dans des fonctions d'encadrement, y compris à titre bénévole. Par ailleurs les éducateurs sportifs professionnels doivent veiller à la validité de leur carte professionnelle, qui est obligatoire pour exercer légalement (renouvellement tous les 5 ans). Les structures sportives (clubs, comités) ont la responsabilité de vérifier la possession de cette carte via la plateforme nationale : recherche-educateur.sports.gouv.fr ;

##### **Système automatisé**

Le dispositif repose sur un système d'information automatisé mis en place par les services de l'État. Son fonctionnement s'organise comme suit :

- La FFH transmet de manière sécurisée les données personnelles (identité complète) des licenciés concernés ;
- Ces données sont croisées avec le Fichier Judiciaire Automatisé des Auteurs d'Infractions Sexuelles ou Violentes (FIJAISV) ;
- En cas de correspondance entre les données transmises et une inscription dans le FIJAISV, une notification est envoyée à la personne concernée, à la fédération et au club employeur ;
- La personne est alors tenue de cesser immédiatement toute activité en lien avec des fonctions encadrantes.

##### **Conséquences juridiques et éthiques**

En cas de condamnation révélée par le FIJAISV, le maintien en fonction est interdit. Le non-respect de cette interdiction peut entraîner des sanctions pénales. Ce cadre réglementaire permet ainsi à l'État et aux fédérations de remplir leur mission de protection, en cohérence avec les articles du Code du sport suivants :L.212-1, L.322-1, L.223-1, L.212-10, L.322-4

## 6. Médico Sport Performance

La Surveillance Médical Réglementaire (SMR) constitue un pilier fondamental du Projet de Performance Fédérale de la Fédération Française Handisport (FFH). Obligatoire pour tous les sportifs inscrits sur les listes ministérielles (Elite, Senior, Relève, Espoirs, Collectifs Nationaux). Il s'appuie sur le cadre législatif en vigueur (articles L.221-2, R221-1 à R221-8 et R221-11 à R211-13 du code du sport).

### Un levier de performance

Au-delà de cette obligation réglementaire, la Fédération en fait un outil structurant au service de la performance et de la santé des sportifs. Le SMR a vocation à prévenir les risques sanitaires liés à une pratique intensive, tout en participant activement à l'individualisation des trajectoires, à l'ajustement du matériel et à l'accompagnement global de l'athlète dans toutes ses dimensions : physique, psychologique, sociale et environnementale. La philosophie portée par la Fédération est claire : faire du SMR un levier de performance autant qu'un vecteur de sécurité et de prévention. Il permet d'objectiver les fragilités, d'anticiper les blessures, de réguler les charges, de veiller aux effets du handicap ou de la pathologie sur la pratique, et d'offrir aux athlètes un espace de dialogue médical ancré dans la durée.

### Mise en œuvre

Les examens médicaux doivent être réalisés dans les deux mois suivant l'inscription sur liste, puis renouvelés chaque année avant le 31 mai. Ils comprennent un examen clinique complet selon la grille fédérale, un entretien médical approfondi, un électrocardiogramme (ECG) de repos, ainsi qu'un bilan diététique, un bilan psychologique, et un questionnaire sur le surentraînement. Un focus spécifique est également mené sur les aides techniques, le matériel et les aides de vie, afin de garantir leur adéquation avec la pratique et les contraintes du haut niveau. Un second point de vigilance porte sur l'ensemble des traitements médicaux et compléments alimentaires ; en association aux formations officielles AFLD.

À ces éléments s'ajoutent plusieurs examens paramédicaux : un bilan dentaire, un bilan biologique, une échographie cardiaque (avant 18 ans, à la majorité puis selon suivi indiqué par le cardiologue), une épreuve d'effort (tous les quatre ans), et d'éventuels bilans spécifiques en fonction des disciplines ou des pathologies. En 2025, trois axes de travail seront mis en place :

- Un questionnaire anonyme sur l'hyperméflexie autonome : l'objectif est dans un premier temps d'évaluer le niveau de connaissance des athlètes et de l'encadrement technique sur leur pathologie, d'en faire émerger des temps de formation et des infographies puis de réévaluer à un an les bénéfices de ces informations (thèse de médecine).
- Une enquête anonymisée sur le suivi gynécologique : état des lieux de l'accompagnement actuellement disponible pour les athlètes féminines en situation de handicap
- Un protocole de supplémentation en vitamine D (dont les carences restent fréquentes dans les populations sportives) : un taux de plus 50 % des athlètes ressort chaque année en carence alors que notre population d'athlètes fait partie des personnes plus à risque de fracture.

Les résultats issus de ces différentes études, croisés avec les travaux menés par d'autres institutions telles que le CPSF, l'Agence Nationale du Sport, le Département Sport de Haut Niveau (DSHN) du ministère, ou encore l'INSEP, permettront d'éclairer la stratégie fédérale. Ils viendront ainsi guider les orientations et les programmes d'action à mettre en œuvre, dans le but de garantir et d'optimiser l'intégrité physique, mentale et sociale des sportifs et sportives de la Fédération Française Handisport.

Les examens sont réalisés en dehors du parcours de soins classique. Le sportif ne doit donc pas utiliser sa Carte Vitale ni de prescription médicale. Il peut soit régler directement les frais d'examen et transmettre la facture à la Fédération, soit demander au centre médical d'envoyer la facture à la FFH. Le remboursement ne sera effectué qu'une fois tous les documents médicaux transmis sur la plateforme, de façon complète et lisible.

### Une plateforme

L'ensemble des documents médicaux doit être transmis via la plateforme ASKAMON, qui alimente directement le PSQS (Portail du Suivi Quotidien du Sportif). L'absence de documents à jour peut entraîner une suspension de la convocation à un stage fédéral ou à une compétition internationale, voire un gel du soutien fédéral dans le cadre du PPF. Elle peut également engendrer une sortie de liste (article R231-15 du code du sport).

Enfin, la FFH rappelle que la SMR ne se substitue pas au suivi médical spécialisé de chaque sportif. Il constitue toutefois une brique essentielle dans la compréhension de l'athlète dans son ensemble, et une opportunité

précieuse de régulation, de prévention et d'éducation à la santé dans une perspective de haute performance. La SMR s'appuie sur un maillage territorial qui se renforce chaque année et permet également d'orienter aux mieux les sportifs pour assurer leur suivi.

## Partie 2: Les programmes Accession / Excellence disciplinaires

### I. Sports physiologiques

#### 1. Para Athlétisme

##### *1.1 Bilan et stratégie disciplinaire*

Après une édition marquée par un recul significatif aux Jeux Paralympiques de Paris 2024, le para athlétisme français doit faire face à un constat sans détour : seulement quatre médailles (2 d'argent, 2 de bronze) ont été remportées, contre sept à Tokyo (3 d'argent, 4 de bronze). Ce résultat met en lumière les fragilités actuelles de la discipline et appelle à une remise en question collective.

Pour autant, cette contre-performance ne saurait occulter les dynamiques positives observées tout au long de la dernière paralympiade. La montée en puissance de jeunes talents, avec 12 primo-accédants aux Jeux de Paris 2024, l'émergence de nouveaux profils à fort potentiel et l'élargissement des viviers de performance sont autant de signaux encourageants. Ces éléments constituent les fondations solides sur lesquelles s'appuie le projet de performance à venir, résolument tourné vers l'avenir et structuré autour d'une ambition renouvelée.

- **Bilan méthode Orfèvre de la Paralympiade 2021 / 2024**

#### **Période de préparation paralympique**

Construire la performance cible : renforcer la condition physique et mentale, sécuriser un niveau de performance élevé.

Anticiper l'environnement et les évolutions : préparer les sportif(ve)s dans des conditions proches des Jeux, intégrer les évolutions réglementaires et de classification.

Analyser et prioriser : identifier les forces/faiblesses, étudier la concurrence, prioriser les axes de performance (physique, technique, tactique, récupération, équipements).

Optimiser les ressources : renforcer l'encadrement technique, médical et psychologique ; utiliser les outils d'analyse de données pour un suivi individualisé.

Piloter la stratégie : formaliser un plan d'action clair, répartir les responsabilités, impliquer tous les acteurs (clubs, entraîneurs, athlètes) et assurer une coordination étroite.

Évaluer et ajuster : mettre en place un suivi régulier de la progression et rester flexible pour intégrer les ajustements nécessaires.

#### **Temps des Jeux et stage terminal**

Finaliser l'adaptabilité : organiser un stage terminal et la préparation finale dans des conditions identiques aux Jeux (climat, horaires, infrastructures).

Sécuriser la logistique : limiter les sources de fatigue (hébergement, trajets, gestion du temps).

Stabiliser la performance : affiner sans surcharger, renforcer l'accompagnement mental.

Maximiser la cohésion : fluidifier la collaboration du staff autour des athlètes pour une réactivité optimale pendant les Jeux.

- **Ambition du projet de performance fédéral en Para Athlétisme – Horizon Los Angeles 2028**

Dans un contexte de plus en plus compétitif, où les trajectoires de progression s'allongent et les exigences de haut niveau se renforcent, la Fédération se fixe une ambition à la fois structurante et réaliste pour Los Angeles 2028 : décrocher 10 médailles paralympiques, dont 2 titres. Cet objectif marque une volonté claire d'infléchir la

trajectoire actuelle et d'enclencher une dynamique permettant de positionner la France parmi les nations fortes du para athlétisme mondial.

Un point d'étape majeur sera opéré lors des Championnats du monde 2027, avec une première cible fixée également à 10 médailles. L'année 2026, bien que rythmée par les Championnats d'Europe, ne pourra à elle seule refléter l'ensemble des dynamiques engagées, la période de qualification paralympique n'étant pas encore ouverte.

L'enjeu est double : assurer le passage de témoin entre les figures historiques de la discipline et la nouvelle génération, tout en consolidant une culture de la performance partagée, exigeante et pérenne. Il s'agit non seulement de rebondir après Paris, mais de bâtir une trajectoire ambitieuse, capable de redonner tout son éclat à l'athlétisme paralympique français.

### • Stratégie disciplinaire

#### **Structurer un parcours de sélection lisible, exigeant et aligné avec les standards internationaux**

Le para athlétisme français s'inscrit dans une dynamique de performance ambitieuse, avec pour priorité de garantir un cadre de sélection clair, exigeant et cohérent avec le niveau de concurrence internationale.

Les critères de sélection aux compétitions internationales s'articulent autour de deux exigences majeures :

- Le respect des règles de qualification de World Para Athletics, consultables sur leur site officiel,
- La satisfaction des critères fédéraux, définis par la FFH pour accompagner les trajectoires vers le plus haut niveau.

Sur la paralympiade 2025-2028, seules les performances réalisées sur des épreuves individuelles inscrites au programme des Jeux Paralympiques et obtenues lors des compétitions ciblées par la fédération, seront retenues. Les épreuves de Paris 2024 serviront de référence jusqu'à la publication du programme officiel de Los Angeles 2028 permettant ainsi de renforcer et de prioriser la préparation du programme paralympique.

Ce fonctionnement construit sur la base d'une trajectoire exigeante, interconnectée et alignée avec l'objectif de médaille à Los Angeles permet de fixer des jalons de progression clairs (Championnats d'Europe, Mondiaux, Jeux). La réflexion engagée anticipe déjà la constitution des collectifs pour Brisbane 2032, afin d'éviter tout fossé générationnel.

#### **Dynamiser les collectifs nationaux comme accélérateurs de performance**

Les collectifs nationaux Espoir, Accès à la performance (programme Accession) et Performance (programme Excellence) sont au cœur du dispositif fédéral. Ils assurent un accompagnement structuré, cohérent et individualisé vers les standards internationaux.

Les critères d'entrée dans les collectifs sont corrélés aux exigences définies dans les chemins de sélection.

Chaque collectif propose un programme d'actions et d'accompagnement aux sportifs en adéquation avec les enjeux de performance des sportifs qui le composent :

- Stages hivernaux en conditions climatiques optimales,
- Possibilité de participation à des Grands Prix et meetings ciblés,
- Accompagnement à la classification internationale,
- Accès à des ressources logistiques, humaines et scientifiques renforcées.

Cette approche repose sur l'élaboration d'un Projet de Performance Individualisé (PPI) pour chaque membre des collectifs, garantissant une trajectoire personnalisée et un pilotage concerté. Les PPI permettent de fixer des objectifs clairs, d'identifier les moyens associés et d'assurer un suivi dynamique des progrès.

#### **Déployer un réseau de structures d'entraînement fédérales :**

Depuis plusieurs années, la mise en place de structures dédiées au para athlétisme s'est imposée comme un levier stratégique incontournable dans la construction de la performance paralympique. Ce constat est issu notamment des enseignements du programme "Jeunes à Potentiel" (JAP), qui a révélé une rupture entre la détection et l'intégration des athlètes au sein des collectifs nationaux. L'absence d'un accueil adapté et d'une attention spécifique au sein des structures associatives locales limitait les parcours de formation, en particulier pour des profils aux besoins spécifiques liés à la diversité des handicaps.

Face à cette réalité, la Fédération Française Handisport a affirmé la nécessité de développer et identifier des structures dédiées (soit des clubs identifiés soit des structures pilotées par la FFH), véritables accélérateurs de progression, offrant un environnement technique, humain et matériel optimal, et répondant aux exigences individuelles des projets de haut niveau.

## 1.2 Structures

### Enjeux

L'objectif est double : optimiser la progression des profils détectés en leur proposant des dispositifs d'accompagnement renforcés, tout en améliorant significativement les conditions d'entraînement grâce à un encadrement spécialisé, des équipements adaptés, et un environnement cohérent avec les exigences du sport de haut niveau. Ces structures ont également pour mission de faciliter la conduite des doubles et triples projets (sportif, scolaire, professionnel), en offrant un cadre propice à l'équilibre nécessaire à la performance durable en s'appuyant prioritairement sur des structures du réseau Grand INSEP.

Dans cette dynamique, la Fédération Française Handisport renforce sa stratégie pour le cycle 2025-2029 avec l'identification de quatre structures nationales :

**Talence :** Une structure permanente avec hébergement implantée, dans un écosystème doté d'acteurs pluridisciplinaires, adaptée à la conduite optimale du double ou triple projet. Elle s'inscrit au cœur d'un écosystème structuré et collaboratif, associant des acteurs scolaires, médicaux et sportifs, afin de garantir un accompagnement global et cohérent du projet de performance des athlètes des collectifs Espoirs et Accès à la Performance prioritairement mais pas exclusivement.

**Lyon :** Un club identifié (structure permanente sans hébergement dédiée aux sportifs des collectifs Accès à la Performance et Performance prioritairement) disposant :

- D'un équipement intérieur/extérieur en adéquation avec les enjeux du haut-niveau
- D'un encadrement compétent
- D'un bassin de recrutement de proximité important
- D'un pôle universitaire

**INSEP :** Locomotive de la performance en para athlétisme, positionnée au cœur du sport de haut niveau français, destinée aux athlètes du collectif Performance toutes spécialités confondues, offrant un encadrement de qualité et un accès direct aux meilleures ressources (scientifiques, médicales, infrastructures) pour maximiser le potentiel paralympique.

**Nouméa :** Une structure ouverte à l'ensemble des collectifs, qui tire pleinement parti de son positionnement géographique pour proposer des conditions d'entraînement adaptées. Ce cadre est pensé pour accueillir dans les meilleures conditions les athlètes ultramarins de la zone pacifique.

Les structures d'entraînement fédérales ont pour mission d'accompagner les athlètes vers leur plus haut niveau de performance, à travers un parcours individualisé intégré dans une dynamique collective. Elles prennent en compte les spécificités de chaque discipline, les classifications, ainsi que les besoins et contraintes propres à chaque athlète, notamment en lien avec le handicap ou la mobilité.

Cette approche favorise la constitution de groupes cohérents, porteurs de stimulation et de performance collective. Elle repose également sur la richesse des expériences, la diversité des environnements et des expertises techniques, considérés comme essentiels à la progression.

Ainsi, ces structures fonctionnent en réseau, dans une logique d'interdépendance et de complémentarité, et non plus dans un cadre unique figé. L'objectif est clair : offrir à chaque athlète un parcours structuré, souple et adapté, propice à l'émergence d'une performance durable au plus haut niveau paralympique.

## 1.3 Chemins de sélection

### Présentation

Le système de sélection repose sur une approche rigoureuse et transparente :

- Les minima A et B sont désormais sur la base du classement cumulé sur quatre ans, établi par World Para Athletics (WPA), garantissant une meilleure représentativité du niveau de performance à l'échelle internationale.
- Par ailleurs, les critères de sélection sont renforcés afin de refléter les ambitions accrues de la Fédération Française Handisport (FFH). Ainsi, alors que pour les Jeux Paralympiques de Paris 2024 le minima A correspondait au top 6 mondial de l'année N-1, il est, pour la prochaine paralympiade, fixé au top 4 du classement cumulé sur la période 2024-2027. Cette évolution traduit clairement la volonté de la FFH de s'inscrire dans une dynamique d'excellence.

La sélection des relais repose uniquement sur les sportifs qualifiés à titre individuel.

## Grilles de temps

Les grilles de temps minima A et minima B sont établis en fonction du niveau de performance indiqué dans le tableau ci-dessous. Les performances prisent en compte s'appuient sur le principe de ranking W.P.A. cumulé.

*La ranking W.P.A. cumulée est un système de classement qui repose sur l'accumulation des meilleures performances des athlètes internationaux sur plusieurs années, plutôt qu'à partir d'une seule année de compétition. Ce principe permet de pouvoir prendre en compte la progression du niveau international dans la détermination des minimas. Seule la meilleure performance de l'athlète sur une épreuve donnée et sur la période définie est prise en compte.*

Niveau de Performances pris en compte pour l'établissement des Minimas A et Minimas B :

Compétition	Minima A	Minima B
Championnats d'Europe	Temps du 8 <sup>ème</sup> à la ranking W.P.A. cumulée sur 4 années.	Temps du 12 <sup>ème</sup> à la ranking W.P.A. cumulée sur 4 années.
Championnats du Monde	Temps du 6 <sup>ème</sup> à la ranking W.P.A. cumulée sur 4 années.	Temps du 10 <sup>ème</sup> à la ranking W.P.A. cumulée sur 4 années.
Jeux Paralympiques – Los Angeles 2028	Temps du 4 <sup>ème</sup> à la ranking W.P.A cumulée 2024, 2025, 2026, 2027.	Temps du 8 <sup>ème</sup> à la ranking W.P.A cumulée 2024, 2025, 2026, 2027.

*Si le nombre de performances enregistrées à la ranking W.P.A. cumulée prise en compte, n'est pas suffisant pour satisfaire les critères mentionnés ci-dessus, les dernières performances disponibles à la ranking W.P.A. cumulée prise en compte seront utilisées comme référence pour établir les minimas.*

### • Jeux Paralympiques

#### > Seront proposés à la sélection

1. Les sportives et sportifs ayant obtenu une médaille d'or ou d'argent lors des championnats du Monde IPC 2027, sur une épreuve individuelle inscrite au programme des Jeux Paralympiques de Los Angeles 2028, sous réserve de la réalisation d'une performance supérieure ou égale au minima B qualificatif pour les Jeux Paralympiques Los Angeles 2028 sur la même épreuve, lors d'une compétition ciblée par la F.F.H. durant la période de qualification 2028 définie par la F.F.H.
2. Les sportives et sportifs qui auront réalisé sur une épreuve individuelle inscrite au programme des Jeux Paralympiques de Los Angeles 2028, une performance supérieure ou égale au minima A qualificatif pour les Jeux Paralympiques Los Angeles 2028, lors d'une compétition ciblée par la F.F.H. durant la période de qualification 2028 définie par la F.F.H.

#### > Pourront être proposés à la sélection

- Les sportives et sportifs qui auront réalisé sur une épreuve individuelle inscrite au programme des Jeux Paralympiques de LOS ANGELES 2028, une performance supérieure ou égale au minima B qualificatif pour les Jeux Paralympiques Los Angeles 2028, lors d'une compétition ciblée par la F.F.H. durant la période de qualification 2028 définie par la F.F.H.

#### A savoir :

- Les critères d'aide à la décision seront observés pour l'ensemble des sportives et sportifs ayant réalisé les critères. Ils permettront d'évaluer, comparer et hiérarchiser les sportives et sportifs ayant réalisé les critères en vue de prendre des décisions éclairées et équitables.
- L'ensemble de ces éléments contribuera à valider la sélection des sportifs.

### • Championnats du monde

#### > Seront proposés à la sélection :

1. Les sportives et sportifs ayant obtenu une médaille d'or, d'argent ou de bronze lors de la compétition mondiale de référence si existante (Championnats du Monde ou Jeux Paralympiques), sur une épreuve individuelle inscrite au programme des Jeux Paralympiques et avoir réalisé une performance supérieure ou égale au minima B qualificatif pour les Championnats du Monde sur la même épreuve, lors d'une compétition qualificative ciblée par la F.F.H. durant la période de qualification de l'année du Championnat du Monde définie par la F.F.H.
2. Les sportives et sportifs qui auront réalisé sur une épreuve individuelle inscrite au programme des Jeux Paralympiques, une performance supérieure ou égale au minima A qualificatif pour les Championnats du Monde, lors d'une compétition qualificative ciblée par la F.F.H. durant la période de qualification définie par la F.F.H.

**> Pourront être proposés à la sélection :** Les sportives et sportifs qui auront réalisé sur une épreuve individuelle inscrite au programme des Jeux Paralympiques, une performance supérieure ou égale au minima B qualificatif pour les Championnats du Monde, lors d'une compétition qualificative ciblée par la F.F.H. durant la période de qualification définie par la F.F.H.

**A savoir :**

- Les critères d'aide à la décision seront observés pour l'ensemble des sportives et sportifs ayant réalisé les critères. Ils permettront d'évaluer, comparer et hiérarchiser les sportives et sportifs ayant réalisé les critères en vue de prendre des décisions éclairées et équitables.
- L'ensemble de ces éléments contribuera à valider la sélection des sportifs.
- Pour les sportifs « pourront être proposés à la sélection » qualifiés, des frais de participation à la compétition internationale de référence seront mis en place et définis annuellement en fonction du lieu de la compétition.

• **Championnat d'Europe**

**> Seront proposés à la sélection :**

1. Les sportives et sportifs ayant obtenu une médaille d'or, d'argent ou de bronze lors des Championnats du Monde N-1, sur une épreuve individuelle inscrite au programme des Jeux Paralympiques et avoir réalisé une performance supérieure ou égale au minima B qualificatif pour les Championnats d'Europe sur la même épreuve, lors d'une compétition qualificative ciblée par la F.F.H. durant la période de qualification définie par la F.F.H.
2. Les sportives et sportifs qui auront réalisé sur une épreuve individuelle inscrite au programme des Jeux Paralympiques, une performance supérieure ou égale au minima A qualificatif pour les Championnats d'Europe lors d'une compétition qualificative ciblée par la F.F.H. durant la période de qualification définie par la F.F.H.

**> Pourront être proposés à la sélection :**

- Les sportives et sportifs qui auront réalisé sur une épreuve individuelle inscrite au programme des Jeux Paralympiques, une performance supérieure ou égale au minima B qualificatif pour les Championnats d'Europe lors d'une compétition qualificative ciblée par la F.F.H. durant la période de qualification définie par la F.F.H.

**A savoir :**

- Les critères d'aide à la décision seront observés pour l'ensemble des sportives et sportifs ayant réalisé les critères. Ils permettront d'évaluer, comparer et hiérarchiser les sportives et sportifs ayant réalisé les critères en vue de prendre des décisions éclairées et équitables.
- L'ensemble de ces éléments contribuera à valider la sélection des sportifs.
- Pour les sportifs « pourront être proposés à la sélection » qualifiés, des frais de participation à la compétition internationale de référence seront mis en place et définis annuellement en fonction du lieu de la compétition.

**Critères d'aides à la décision sans ordre de priorité :**

Rappel : La représentation des différentes catégories de classification n'entre pas en jeu dans la détermination des athlètes sélectionnés. Si des arbitrages sont à opérer entre des sportives ou des sportifs de catégories ou épreuves différentes, la place à la Ranking List ne sera pas décisive dans les choix de sélection : l'ensemble des choix de sélection sera basé sur l'analyse croisée des différents critères définis ci-dessous.

- Classement sur l'épreuve sur la compétition de référence précédente ;
- Multimédaillés sur la compétition de référence précédente ;
- Nombre de minima A réalisés ;
- Nombre de minima B réalisés ;
- Nombre d'engagements potentiels possibles (multi-épreuves) ;
- Écart au podium ;
- Écart au minima A ;
- Écart au minima B ;
- Place à la ranking au cumul des saisons sur la paralympiade ;
- Structuration d'entraînement ;
- Progression sur la saison ;
- Progression sur la paralympiade.

## A savoir :

### Les Relais

L'inscription et la composition d'une équipe de relais seront validées lors de la commission fédérale de sélection sous réserve d'un niveau de performance permettant de se projeter sur un Podium dans une épreuve inscrite au Programme des Jeux Paralympiques. Seuls les athlètes sélectionnés à titre individuel pourront prendre part au relais.

### La sélection des guides

Seuls les athlètes guides licenciés à la World Para Athletics à la date de la commission de sélection pourront prétendre à une sélection.

La Commission de sélection prendra sa décision en tenant compte de la volonté de l'athlète et de la capacité du(des) guide(s) à l'accompagner. Cela inclut un soutien sur le terrain et en dehors, dans un environnement propice à la performance.

## 1.4 Collectifs Nationaux

### • Les grilles de temps

Les grilles de temps d'accès aux collectifs sont établies en fonction du niveau de Performances indiquées dans le tableau ci-dessous. Les performances prisent en compte s'appuient sur la ranking W.P.A. cumulée\* 2024 et années suivantes.

*Les critères temps pour l'accès aux collectifs 2025-2026 s'appuient sur les rankings 2021, 2022, 2023 et 2024.*

*Les critères temps pour l'accès aux collectifs 2026-2027 s'appuient sur les rankings 2022, 2023, 2024 et 2025.*

*Les critères temps pour l'accès aux collectifs 2027-2028 s'appuient sur les rankings 2023, 2024, 2025 et 2026.*

Niveau de Performances pris en compte pour l'établissement des grilles de temps :

Niveau de collectif	Critères grilles de temps
Collectif Espoir	<u><b>20 ans</b></u> : 105%* ou 95%** de la 12 <sup>ème</sup> à la ranking 2024 - ... <u><b>23 ans</b></u> : Temps du 12 <sup>ème</sup> à la ranking 2024 - ...
Collectif Accès à la Performance	Temps du 10 <sup>ème</sup> à la ranking 2024 - ...
Collectif Performance	Temps du 6 <sup>ème</sup> à la ranking 2024 - ...

*Si le nombre de performances enregistrées à la ranking W.P.A. cumulée\* 2024 et années suivantes n'est pas suffisant pour répondre aux critères ci-dessus, les dernières performances de la ranking W.P.A. cumulée\* 2024 et années suivantes seront prises en compte.*

\*épreuve chronométrique

\*\*concours

### • Parcours accession

#### > Collectif Espoirs

Seront intégrés au collectif Espoir sur la saison N,

##### 1. Critères d'âge : < 23 ans

Critères de performance: Avoir réalisé une performance dans l'année N-1 correspondant à un niveau du top 12 mondial cumulatif, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

##### 2. Critères d'âge : < 20 ans

Critères de performance :\_Avoir réalisé deux performances dans l'année N-1 correspondant à 105% pour les épreuves chronométriques et 95% pour les concours d'un niveau du top 12 mondial cumulatif, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

*Ex : Si la 12ème meilleure performance mondiale (selon le classement W.P.A. cumulé pris en compte) sur une épreuve donnée dans une catégorie de handicap donnée correspond à 01:40,00 (100 secondes) alors la performance à établir correspondant 105% de 01:40,00 (100 secondes) est 01:45,00 (105 secondes) [01:40,00 x 1,05 = 01:45,00]*

#### > Collectif Accès à la performance

Seront intégrés au collectif Accès à la Performance sur la saison N,

Critères de performance : Avoir réalisé deux performances dans l'année N-1 correspondant à un niveau du top 10 mondial cumulatif, à partir du 1er janvier 2024 dans les compétitions ciblées par la FFH

- **Programme excellence**

**> Collectif Performance**

Seront intégrés au collectif Performance sur la saison *N*,

Critères de performance : Avoir terminé parmi les 6 premiers lors de la finale des championnats du monde ou des Jeux Paralympiques de l'année *N-1*, ou avoir réalisé deux performances figurant dans le top 6 mondial cumulé, à partir du 1er janvier 2024, lors des compétitions ciblées par la FFH.

*1.5 Programme de saison des différents collectifs*

Les modalités de participation financière associées à l'ensemble de ces actions seront définies chaque année et communiquées à l'ensemble des collectifs par le manager de la performance disciplinaire. Elles pourront être modulées de manière progressive selon le niveau de collectif auquel appartient le sportif. Plus le niveau de collectif est élevé, plus la prise en charge fédérale est renforcée, afin de refléter les exigences accrues de l'accompagnement vers le très haut niveau. Cette progressivité permet d'assurer une répartition équitable et cohérente des ressources, en tenant compte du statut, des besoins spécifiques et des dynamiques de performance de chaque athlète.

- **Parcours accession :**

**> Collectif Espoirs**

Stages :

- Nombre de stages : 2
- Nombre de jours : 6 jours
- Stages ouverts aux entraîneurs personnels (participation et organisation à la charge de l'entraîneur)

Compétitions :

- Compétition nationale majeure : Championnats de France Elite
- Nationale : Meetings à définir annuellement
- Internationale (si pertinent) : Grands prix ciblés par la FFH ; EPYG

**> Collectif Accès à la performance**

Stages :

- Nombre de stages : 1
- Nombre de jours : 10 jours

Compétitions :

- Compétition cible : Championnats d'Europe et Championnats du Monde
- Nationale : Championnats de France ; Meetings FFH ; Meetings FFA/FFH ;
- Internationale (si pertinent) : Grands prix ciblés par la FFH ;

- **Parcours excellence**

**> Collectif Performance**

Stages :

- Nombre de stages : 2
- Nombre de jours : 13 jours

Compétitions :

- Compétition cible : Championnats du Monde
- Nationale : Championnats de France ; Meetings FFH ; Meetings FFA/FFH ;
- Internationale (si pertinent) : Grands prix ciblés par la FFH ;

**A savoir :**

La liste des compétitions internationales ciblées par la F.F.H pour chaque saison seront définies lors de la parution du calendrier par la Fédération Internationale.

A définir : Les sportifs du collectifs Performance et accès performance seront autorisés ou non après validation par le responsable de la performance disciplinaire à participer à leurs frais aux autres épreuves du circuit international proposées par la F.I.

Pour rappel, toute inscription à un Grand Prix WPA fera l'objet d'une validation préalable, avant inscription, par la FFH.

### *1.6 Critères des listes ministérielles*

#### **> Critères d'accès à la liste Elite**

- Participer en équipe de France aux Jeux Paralympiques ou aux Championnats du Monde et être classé dans les 3 premiers de la finale sur une épreuve inscrite au programme des prochains Jeux Paralympiques sur des modalités identiques.
- Et/ou participer en équipe de France aux championnats d'Europe à titre individuel et être classé premier de la finale sur une épreuve inscrite au programme des prochains Jeux Paralympiques sur des modalités identiques.

#### **> Critères d'accès à la liste Senior :**

- Participer en équipe de France aux Jeux Paralympiques ou aux Championnats du Monde à titre individuel sur une épreuve inscrite au programme des prochains Jeux Paralympiques sur des modalités identiques et être classé dans les 6 premiers.
- Et/ou Participer en équipe de France aux championnats d'Europe à titre individuel sur une épreuve inscrite au programme des prochains Jeux Paralympiques sur des modalités identiques et être médaillé d'argent ou de bronze.

#### **> Critères d'accès à la liste Relève :**

- Participer en équipe de France aux Jeux Paralympiques ou aux Championnats du Monde à titre individuel sur une épreuve inscrite au programme des prochains Jeux Paralympiques.
- Et/ou participer en équipe de France aux Championnats d'Europe à titre individuel et être classé dans les 6 premiers de la finale sur une épreuve inscrite au programme des Jeux Paralympiques dans les conditions réglementaires d'une épreuve internationale telles que définies par la fédération internationale concernée.
- Réaliser une performance sur une épreuve inscrite au Programme des Jeux Paralympiques dans les conditions réglementaires d'une épreuve internationale telles que définies par la fédération internationale concernée.
  - Les sportif(ve)s ayant réalisé, lors des compétitions ciblées par la F.F.H. durant la saison  $N-1$ , deux performances supérieures ou égales à la 10ème performance enregistrée à la ranking W.P.A. cumulée\* des quatre années précédant l'année d'inscription sur liste sur une épreuve inscrite au programme des prochains Jeux Paralympiques

#### **> Critères d'accès à la liste Reconversion**

- Sur la base d'une sollicitation du sportif auprès de la F.F.H., un projet de reconversion pourra être mis en place, sous réserve de l'éligibilité des candidatures (1 inscription en liste « Elites » ou 4 années sur listes S.H.N. dont 3 sur liste « seniors »).

#### **> Critères d'accès à la liste Espoir**

- Les sportif(ve)s de la catégorie moins de 20 ans de la saison  $N$  ayant réalisé, lors des compétitions ciblées par la F.F.H. durant la saison  $N-1$ , une performance de niveau supérieure ou égale à 105% (pour les courses) et 95% (pour les concours) de la 12<sup>ème</sup> performance à la ranking mondiale cumulée\* sur deux épreuves inscrites au programme des prochains Jeux Paralympiques.
- Les sportif(ve)s de la catégorie moins de 23 ans de la saison  $N$  ayant réalisé, lors des compétitions ciblées par la F.F.H. durant la saison  $N-1$ , une performance de niveau supérieure ou égale à la 12<sup>ème</sup> performance à la ranking mondiale cumulée\* sur deux épreuves inscrites au programme des prochains Jeux Paralympiques.

#### **> Critères d'accès à la liste Collectifs Nationaux**

- Les sportif(ve)s ayant réalisé, lors des compétitions ciblées par la F.F.H. durant la saison  $N-1$ , une performance de niveau supérieure ou égale à la 12<sup>ème</sup> performance à la ranking mondiale cumulée\* sur deux épreuves inscrites au programme des prochains Jeux Paralympiques.

#### **> Cas Particuliers : situation des guides**

Il convient de distinguer les guides de compétition et d'entraînement :

> Pour les guides de compétition :

- La performance réalisée en compétition internationale de référence avec le sportif en situation de handicap détermine l'entrée et le niveau de liste.

> Pour les guides d'entraînement :

- La performance réalisée en compétition par le sportif en situation de handicap détermine l'entrée et le niveau de liste sur lequel les guides d'entraînement pourront être inscrits.
- Être inscrit sur le Projet de Performance Individuel (P.P.I) de l'athlète
- Sous réserve d'un volume minimal d'entraînement défini lors des entretiens PPI réalisés par le manager de la performance
- Dans la limite d'un guide d'entraînement par épreuve

Conformément aux dispositions de l'article L.221-3 du Code du sport, en cas de raison médicale avérée (blessure, maladie de longue durée, maternité), le maintien sur la liste des sportifs de haut niveau est possible pour une durée d'un an par tacite reconduction.

## 2 Para Cyclisme

### 2.1 Bilan et stratégie disciplinaire

À l'issue des Jeux de Paris 2024, le para cyclisme français a confirmé la dynamique exceptionnelle enclenchée depuis deux Paralympiades. Après une médaille de bronze à Rio en 2016, puis 15 médailles à Tokyo dont 5 en or, l'équipe de France a franchi un nouveau cap à Paris avec 28 médailles, dont 10 titres paralympiques. Ces performances positionnent désormais le para cyclisme handisport comme l'une des disciplines locomotives de la délégation française. Cette progression remarquable est le fruit d'un plan stratégique structuré, engagé depuis plus de cinq ans, et constamment enrichi grâce à une écoute active de l'écosystème fédéral : entraîneurs, athlètes, clubs, staff médical et institutionnels. L'approche collective et partagée de ce projet a permis de bonifier chaque cycle de performance, en s'appuyant sur les retours d'expérience et les bilans détaillés menés à l'issue de chaque échéance majeure.

- **Bilan méthode Orfèvre de la Paralympiade 2021 / 2024**

#### Période de préparation paralympique

Renforcer la condition physique et technique : cibler les spécificités piste et route, travailler les départs, trajectoires, posture et stratégie de course.

Préparer mentalement : développer la résistance mentale.

Anticiper l'environnement paralympique : planifier la logistique, simuler les conditions réelles (notamment les épreuves sur piste), anticiper les évolutions réglementaires (UCI, classification, Medical Review Request).

Analyser la concurrence : observer les performances, innovations techniques et stratégies adverses.

Prioriser les axes de performance : hiérarchiser les leviers (physique, tactique, récupération, matériel).

Optimiser les ressources : mobiliser des experts (préparateur mental, matériel), exploiter les outils d'analyse (vidéo, données), organiser des regroupements réguliers pour le programme sur piste.

Piloter la stratégie : formaliser les PPI, assurer la coordination entre staff fédéral et entraîneurs du quotidien.

Évaluer et ajuster : suivre la progression, adapter la planification selon les bilans intermédiaires.

#### Temps des Jeux et stage terminal

Finaliser l'adaptabilité : organiser un stage terminal dans les conditions réelles des Jeux (climat, rythme, ambiance, piste).

Sécuriser la logistique : limiter les sources de fatigue (hébergement, trajets), optimiser les routines de récupération.

Stabiliser la performance : effectuer les derniers réglages techniques, renforcer l'accompagnement mental.

Maximiser la cohésion : fluidifier la communication, clarifier les rôles dans le staff, renforcer la dynamique collective.

- **Ambition du projet de performance fédéral en Para Cyclisme – Horizon Los Angeles 2028**

#### Jeux Paralympiques de Los Angeles 2028

Poursuivre la montée en puissance

Dans la perspective de Los Angeles 2028, la Fédération Française Handisport entend poursuivre cette dynamique ascendante avec une ambition forte :

> 30 médailles paralympiques, dont 13 titres.

Consciente des limites imposées par le plafond de quotas fixé par la Fédération Internationale, la France devra désormais :

- Renforcer le profil multi-médaillable de ses athlètes

- Densifier le collectif féminin, en développant les filières de détection, d'accompagnement et de structuration de la performance féminine.

#### Point d'étape – Mondiaux 2026

Un point d'étape stratégique est prévu lors des Championnats du Monde 2026, avec une ambition intermédiaire :

- 10 médailles sur les épreuves de contre-la-montre,

- 8 médailles sur les épreuves de poursuite.

Ces projections seront toutefois ajustées à l'issue de la validation définitive du programme paralympique, notamment en ce qui concerne les épreuves sur piste, susceptibles d'évoluer significativement. Toute modification impactant la structure du programme pourra entraîner une révision de ces ambitions.

- **Stratégie disciplinaire**

#### **Structurer un parcours de sélection clair et exigeant**

Le para cyclisme français s'inscrit dans une dynamique ambitieuse visant à établir un cadre de sélection rigoureux, transparent et aligné avec les standards internationaux.

##### Principes généraux de sélection

La sélection des sportives et sportifs français pour les compétitions internationales majeures repose sur :

- Le respect préalable des règles de qualification publiées par l'Union Cycliste Internationale (UCI), accessibles sur [www.uci.org](http://www.uci.org).

- La satisfaction des critères spécifiques définis par la Fédération Française Handisport (FFH).

Seules les performances réalisées lors des compétitions ciblées par la FFH, sur des épreuves individuelles inscrites au programme paralympique, seront prises en compte pour la sélection internationale.

Les résultats obtenus aux Championnats du Monde revêtent un caractère stratégique essentiel, puisqu'ils déterminent directement l'attribution des quotas paralympiques. Ces championnats représentent donc non seulement une opportunité de médailles, mais également une compétition clé pour obtenir les points nécessaires à la sécurisation des quotas paralympiques.

Les épreuves des Jeux Paralympiques Paris 2024 resteront la référence jusqu'à la publication officielle des épreuves pour les Jeux Paralympiques Los Angeles 2028.

La sélection des relais sera exclusivement constituée à partir des sportifs déjà sélectionnés individuellement.

#### **Dynamiser les collectifs nationaux comme leviers de performance**

Les collectifs nationaux (Espoir, Accès à la Performance, Performance) forment la base du parcours vers l'élite paralympique, offrant un accompagnement structuré et adapté aux besoins individuels et collectifs des sportifs. Les contraintes liées au nombre limité de quotas attribués lors des Jeux Paralympiques nécessitent un resserrement du collectif Performance tout en conservant une exigence élevée dans l'identification et le suivi de jeunes talents prometteurs. Cette stratégie permet d'être alignée avec les exigences définies dans le chemin de sélection, traduisant à la fois notre niveau d'ambition et les contraintes imposées par les règles de sélection internationales.

#### *2.2 Structures :*

##### **Création d'une structure semi-permanente d'excellence piste – Vélodrome de Roubaix**

Le programme piste mis en œuvre par la Fédération Française Handisport a pleinement démontré son efficacité lors des Jeux Paralympiques de Paris 2024. Avec un total de 7 médailles remportées, dont 3 titres paralympiques, la France s'est hissée parmi les nations dominantes de la discipline. Ces résultats traduisent la montée en puissance du para cyclisme français sur la scène internationale.

Cette réussite est le fruit d'un travail collectif, appuyé par une coopération étroite entre la Fédération Française Handisport, la ville de Roubaix, et les équipes du vélodrome couvert Jean-Stablinski. Ce partenariat a permis de mettre à disposition des athlètes un cadre d'entraînement structuré, régulier et adapté aux exigences du haut niveau.

#### **Enjeux**

Forte de ce constat, la FFH souhaite aujourd'hui renforcer et formaliser durablement ce dispositif à travers la création d'une structure semi-permanente d'excellence dédiée à la piste sur le site du vélodrome de Roubaix. Cette structure aura vocation à devenir le centre névralgique du para cyclisme français, en concentrant l'ensemble des actions de haut niveau autour de quatre piliers :

- Régularité des regroupements : mise en place d'un calendrier structuré de stages collectifs et de séquences individuelles encadrées.
- Tests et évaluations de performance : protocoles standardisés réalisés sur site, permettant un suivi individualisé et une analyse continue des progrès.
- Optimisation des déterminants de la performance : travail pluridisciplinaire avec l'ensemble du staff technique, médical, psychologique et technologique.

- Acculturation à la haute intensité : immersion dans un environnement exigeant, favorisant l'émulation, la confrontation et la montée en expertise.

Ce projet s'inscrit également dans une volonté d'ancrage territorial fort, en s'appuyant sur l'expertise locale, les infrastructures de très haut niveau du vélodrome et les dynamiques sportives existantes à Roubaix.

### 2.3 *Chemins de sélection*

- **Jeux Paralympiques**

Compétitions internationales de sélection :

- Championnat du monde ROUTE 2028 (sous réserve qu'il soit avant la date de la commission de sélection paralympique) ou Championnat du monde ROUTE 2027
- Championnat du monde PISTE 2028 (sous réserve qu'il soit avant la date de la commission de sélection paralympique) ou Championnat du monde PISTE 2027
- Épreuves de Coupe du Monde 2028

**> Seront proposés à la sélection par ordre de priorité :**

1. Les athlètes médaillé(e)s d'or lors des Championnats du Monde sur l'une des épreuves citées ci-dessous :

- Poursuite sur piste
- Contre la montre
- KM piste (en tenant compte des regroupements de catégories)
- Course en ligne si au format paralympique

2. Les athlètes multimédaillé(e)s aux Championnats du Monde lors des épreuves citées ci-dessous :

- Poursuite piste
- Contre la montre
- KM piste (en tenant compte des regroupements de catégories)
- Course en ligne si au format paralympique

**> Pourront être proposés à la sélection :**

1. Les athlètes médaillé(e)s lors des Championnats du Monde sur l'une des épreuves citées ci-dessous :

- Poursuite piste
- Contre la montre
- KM piste (en tenant compte des regroupements de catégories)
- Course en ligne

2. Les athlètes ayant remporté une épreuve, sur un format paralympique, de Coupe du Monde lors de l'année 2028.

**A savoir :**

Les critères d'aide à la décision seront observés pour l'ensemble des sportives et sportifs ayant réalisé les critères. Ils permettront d'évaluer, comparer et hiérarchiser les sportives et sportifs ayant réalisé les critères en vue de prendre des décisions éclairées et équitables.

L'ensemble de ces éléments contribuera à valider la sélection des sportifs.

- **Championnats du monde sur route**

Compétitions internationales de sélection

- Compétition mondiale de référence sur route N-1
- Les coupes du monde sur route N

**> Seront proposés à la sélection :**

1. Les sportifs et sportives médaillé(e)s sur les épreuves sur route, au format paralympique, lors de la dernière compétition mondiale de référence.

**> Pourront être proposés à la sélection :**

1. Les sportifs et sportives sélectionné(e)s sur la compétition mondiale de référence N-1\*
2. Les athlètes médaillés sur une manche de coupe du monde de l'année N en Europe\*

\*Pour les sportifs qualifiés, des frais de participation à la compétition internationale de référence seront mis en place et définis annuellement en fonction du lieu de la compétition.

#### **A savoir :**

Les critères d'aide à la décision seront observés pour l'ensemble des sportives et sportifs ayant réalisé les critères. Ils permettront d'évaluer, comparer et hiérarchiser les sportives et sportifs ayant réalisé les critères en vue de prendre des décisions éclairées et équitables.

L'ensemble de ces éléments contribuera à valider la sélection des sportifs.

- **Championnats du monde sur piste**

Compétitions internationales de sélection

- Compétition mondiale de référence sur piste N-1

#### **> Seront proposés à la sélection :**

1. Les sportifs et sportives médaillé(e)s sur les épreuves sur piste, au format paralympique, lors de la dernière compétition mondiale de référence.

#### **> Pourront être proposés à la sélection :**

1. Les sportifs et sportives sélectionné(e)s sur la compétition mondiale de référence N-1\*  
2. Avoir réalisé les minimas lors d'une journée de sélection sur la piste de Roubaix (chrono et date à définir) : objectif top 6 mondial sur la base des performances réalisées au précédent Jeux Paralympiques \*

\*Pour les sportifs qualifiés, des frais de participation à la compétition internationale de référence seront mis en place et définis annuellement en fonction du lieu de la compétition.

#### **A savoir :**

Les critères d'aide à la décision seront observés pour l'ensemble des sportives et sportifs ayant réalisé les critères. Ils permettront d'évaluer, comparer et hiérarchiser les sportives et sportifs ayant réalisé les critères en vue de prendre des décisions éclairées et équitables.

L'ensemble de ces éléments contribuera à valider la sélection des sportifs.

#### **Critères d'aides à la décision**

**Rappel :** La représentation des différentes catégories de classification n'entre pas en jeu dans la détermination des athlètes sélectionnés.

Si des arbitrages sont à opérer entre des sportives ou des sportifs de catégories ou épreuves différentes, la place à la Ranking List ne sera pas décisive dans les choix de sélection : l'ensemble des choix de sélection sera basé sur l'analyse croisée des différents critères définis ci-dessous.

- Participation au programme fédéral (au moins 1 épreuve du calendrier national et le championnat de France de la discipline).
- Structuration d'entraînement en adéquation avec les enjeux du Haut Niveau.
- Progression sur la saison.
- Progression sur la paralympiade
- Pour les athlètes concernés, avoir répondu de manière sérieuse et ponctuelle aux sollicitations de la F.F.H.
- Avoir répondu présent à minima à 50% des convocations sur le programme piste ou avoir réalisé à minima 20 journée sur la piste (Cf PPI)
- Classement sur l'épreuve lors de la compétition de référence précédente
- Multimédaillés sur la compétition de référence précédente
- Nombre d'engagements potentiel possible
- Potentiel participation au relais
- Classification internationale à jour.

#### **A savoir :**

##### Les Relais :

L'inscription et la composition d'équipes seront validées lors de la commission fédérale de sélection sous réserve d'un niveau de performance permettant de se projeter sur un Podium dans une épreuve inscrite au Programme des Jeux Paralympiques. Seuls les athlètes sélectionnés à titre individuel pourront prendre part au relais.

La sélection des guides :

Seuls les athlètes guides licenciés à l'UCI à la date de la commission de sélection pourront prétendre à une sélection.

La Commission de sélection prendra sa décision en tenant compte de la volonté de l'athlète et de la capacité du(des) guide(s) à l'accompagner. Cela inclut un soutien sur le terrain et en dehors, dans un environnement propice à la performance.

## 2.4 *Collectifs nationaux*

### **Critères d'accès aux collectifs nationaux**

L'accès aux collectifs nationaux repose sur une logique de progressivité, alignée avec les exigences internationales et la stratégie de performance fédérale. Les critères prennent en compte l'expérience de compétition, le niveau de performance atteint, ainsi que le potentiel démontré à évoluer vers le plus haut niveau.

- Le collectif Espoir s'adresse aux jeunes talents identifiés ayant déjà été engagés dans une dynamique de compétition internationale.
- Le collectif Accès à la Performance rassemble les athlètes ayant atteint un premier niveau de résultat de référence.
- Le collectif Performance est composé de sportifs présentant un potentiel confirmé de podium sur les grandes échéances internationales.

Cette architecture permet d'articuler repérage, accompagnement et exigence, tout en garantissant une cohérence forte avec les critères de sélection aux compétitions majeures.

- **Parcours accession :**

#### **> Critères d'accès au collectif Espoir**

Pour intégrer le collectif espoir

- Avoir participé aux championnats du monde route ou piste n-1
- Avoir réalisé sur l'une des étapes de Coupe du Monde (organisées en Europe) un Top 10 ou Top moitié si moins de 20 participants au départ de l'épreuve

#### **> Critère d'accès au collectif Accès à la Performance**

Pour intégrer le collectif Accès à la performance

- Avoir réalisé un Top 5 sur les Championnats du Monde route ou piste n-1 ou sélection aux Jeux Paralympiques n-1

- **Parcours excellence**

### **Critères d'accès au collectif Performance**

Pour intégrer le collectif performance

- Avoir obtenu une médaille sur la compétition mondiale de référence n-1 sur le format paralympique.

## 2.5 *Programme de saison des différents collectifs*

### **Programme de saison des différents collectifs**

Chaque collectif propose un programme spécifique et adapté :

#### Collectif Espoir : détecter, structurer, faire émerger

- Organisation de stages spécifiques et mutualisés avec les collectifs supérieurs pour favoriser une acculturation progressive aux exigences du haut niveau.
- Encouragement à l'immersion dans l'environnement compétitif, notamment sur piste.

#### Collectifs Accès à la Performance et Performance : optimiser, challenger, performer

- Organisation de stages hivernaux dans des conditions climatiques optimales.
- Participation régulière aux stages piste à Roubaix.
- Engagement actif sur le circuit international, notamment lors des Coupes du Monde.

Élaboration d'un Projet de Performance Individuel (PPI), co-construit avec l'encadrement technique, définissant clairement les priorités et les ressources nécessaires à la progression.

Cette approche individualisée et ambitieuse vise à permettre à chaque athlète de franchir les paliers nécessaires, du repérage initial jusqu'au podium paralympique.

Les modalités de participation financière associées à l'ensemble de ces actions seront définies chaque année et communiquées à l'ensemble des collectifs par le manager de la performance disciplinaire. Elles pourront être modulées de manière progressive selon le niveau de collectif auquel appartient le sportif. Plus le niveau de collectif est élevé, plus la prise en charge fédérale est renforcée, afin de refléter les exigences accrues de l'accompagnement vers le très haut niveau. Cette progressivité permet d'assurer une répartition équitable et cohérente des ressources, en tenant compte du statut, des besoins spécifiques et des dynamiques de performance de chaque athlète.

- **Parcours accession :**

**> Collectif Espoir**

Stages :

- Nombre de stages : 2 à minima
- Nombre de jours : 10 jours
- Un suivi mensuel sera mis en place par le responsable de la performance disciplinaire et/ou l'entraîneur référent du collectif.

Compétitions :

- Compétition nationale majeure : Championnat de France route et piste, Circuit coupes de France
- Compétition internationale : Coupes du Monde (organisées en Europe)

**> Collectif Accès à la performance :**

Stages :

*Programme Route*

- 1 stage de 7 jours à minima sera mis en place au cours de la saison sportive pour les membres du collectif accès à la performance espoir (Hyères)
- Les sportifs des catégories (H1 à H5) pourront bénéficier d'une bourse pour la mise en place d'un stage route en concertation avec le staff national lors de la construction de leur P.P.I.
- Un suivi mensuel sera mis en place par le responsable de la performance disciplinaire ou l'entraîneur référent du collectif

*Programme Piste*

- Un minimum de 4 stages de 5 jours piste sera mis en place au cours de la saison sportive pour les membres du collectif accès à la performance (Roubaix)

Compétitions :

- Compétitions cibles : Championnats du Monde
- Compétitions nationales : Championnats de France route et piste
- Compétitions internationales : Coupes du Monde

- **Parcours excellence**

**Collectif performance :**

Stages :

*Programme Route*

- 1 stage à minima de 7 jours sera mis en place au cours de la saison sportive pour les membres du collectif accès à la performance espoir (Hyères)
- Les sportifs des catégories (H1 à H5) pourront bénéficier d'une bourse pour la mise en place d'un stage route en concertation avec le staff national.
- Un suivi sera mis en place par le responsable de la performance disciplinaire ou un entraîneur national.

*Programme piste*

- 6 stages de 5 jours piste seront mis en place au cours de la saison sportive pour les membres du collectif accès à la performance (Roubaix)

Compétitions :

- Compétitions cibles : Championnats du Monde et Jeux Paralympiques
- Compétitions nationales : Championnats de France route et piste
- Compétitions internationales : Coupes du Monde

## 2.6 Critères des listes ministérielles

### > Critères d'accès à la liste Elite :

- Participer en équipe de France aux Jeux Paralympiques ou aux Championnats du Monde et être classé dans les 3 premiers de la finale sur une épreuve inscrite au programme des prochains Jeux Paralympiques sur des modalités identiques.

### > Critères d'accès à la liste Senior :

- Participer en équipe de France aux Jeux Paralympiques ou aux Championnats du Monde à titre individuel sur une épreuve inscrite au programme des prochains Jeux Paralympiques sur des modalités identiques et être classé dans les 6 premiers.

### > Critères d'accès à la liste Relève :

- Participer en équipe de France aux Jeux Paralympiques ou aux Championnats du Monde à titre individuel sur une épreuve inscrite au programme des prochains Jeux Paralympiques.
- Participer en équipe de France aux Championnats d'Europe à titre individuel et être classé premier de la finale sur une épreuve inscrite au programme des prochains Jeux Paralympiques sur des modalités identiques.
- Participer à une Coupe du Monde, organisée en Europe, et remporter une épreuve individuelle sur le format paralympique

### > Critères d'accès à la liste Reconversion

- Sur la base d'une sollicitation du sportif auprès de la F.F.H., un projet de reconversion pourra être mis en place, sous réserve de l'éligibilité des candidatures (1 inscription en liste « Élites » ou 4 années sur listes S.H.N. dont 3 sur liste « seniors »).

### > Critères d'accès à la liste Espoir :

- Avoir réalisé sur l'une des étapes de Coupe du Monde (organisées en Europe) un Top 10 ou Top moitié si moins de 20 participants au départ de l'épreuve

### > Critères d'accès à la liste Collectifs Nationaux :

- Avoir réalisé sur l'une des étapes de Coupe du Monde (organisées en Europe) un Top 5

### > Cas Particuliers

#### Situation des pilotes : il convient de distinguer les pilotes de compétition et d'entraînement :

- Pour les pilotes de compétition :
  - o La performance réalisée en compétition internationale de référence avec le sportif en situation de handicap détermine l'entrée et le niveau de liste.
- Pour les pilotes d'entraînement :
  - o La performance réalisée en compétition par le sportif en situation de handicap détermine l'entrée et le niveau de liste sur lequel les guides/pilotes/assistants d'entraînement pourront être inscrits.
  - o Être inscrit sur le Projet de Performance Individuel (P.P.I) de l'athlète
  - o Sous réserve d'un volume minimal d'entraînement défini lors des entretiens PPI réalisés par le manager de la performance
  - o Dans la limite d'un guide d'entraînement par épreuve

Conformément aux dispositions de l'article L.221-3 du Code du sport, en cas de raison médicale avérée (blessure, maladie de longue durée, maternité), le maintien sur la liste des sportifs de haut niveau est possible pour une durée d'un an par tacite reconduction.

### 3. Para Développé couché

#### 3.1 Bilan et stratégie disciplinaire

À l'issue des Jeux Paralympiques de Paris 2024, le bilan en para développé couché appelle à une remise en question stratégique. Pour la première fois depuis plus de 20 ans, aucune médaille n'a été remportée dans cette discipline, pourtant historiquement présente sur les podiums internationaux.

Ce constat exige une révision en profondeur des chemins de sélection, mais aussi de la programmation mise en œuvre au sein des différents collectifs. Il ne s'agit pas uniquement de corriger des éléments ponctuels, mais de repenser le projet de performance dans sa globalité, en s'appuyant sur une logique de temps long propre à la nature même de ce sport, où l'accès à la maturité paralympique prend plusieurs cycles.

- **Bilan méthode Orfèvre de la Paralympiade 2021 / 2024**

#### Période de préparation paralympique

Construire la performance cible : Travailler la maîtrise technique (positionnement, trajectoire, verrouillage), l'activation physiologique (préparation musculaire et nerveuse) et l'activation mentale (routines, focus, gestion émotionnelle). Intégrer des stratégies de gestion de la pesée (nutrition et hydratation).

Anticiper l'environnement et les évolutions : Préparer l'athlète aux conditions spécifiques des Jeux : pression du public, décisions arbitrales, exigences logistiques. Suivre et intégrer les évolutions réglementaires et des standards d'arbitrage dans la préparation.

Analyser et prioriser : Identifier les forces, faiblesses et les axes prioritaires : technique (grip, ancrage), mental (gestion du stress), stratégie nutritionnelle.

Optimiser les ressources : Mettre en place un suivi en préparation mentale, renforcer l'accompagnement technique et médical, et ajuster les charges d'entraînement de manière individualisée. S'appuyer sur une communication fluide entre entraîneurs nationaux et personnels.

Piloter la stratégie : Élaborer un plan d'action clair, progressif et réaliste. Impliquer les entraîneurs personnels dans toutes les étapes, clarifier les rôles de chacun (athlète, staff), et assurer une coordination globale du projet sportif.

Évaluer et ajuster : Suivre les progrès techniques et mentaux après chaque compétition. Analyser les performances en fonction des critères spécifiques aux Jeux et ajuster les plans en fonction de l'état de forme ou des imprévus.

#### Temps des Jeux et préparation terminale

Finaliser l'adaptabilité : Organiser un stage terminal dans des conditions proches des Jeux (rythme de compétition, horaires, arbitrage, ambiance). Monitorer les pesées et la gestion émotionnelle liée à l'environnement paralympique.

Sécuriser la logistique : Maîtriser l'organisation autour de l'athlète (hébergement, déplacements, rétroplanning) pour limiter la fatigue. Anticiper les interactions sur site pour préserver la concentration.

Stabiliser la performance : Augmenter de manière contrôlée la charge de travail, sans surcharge, et renforcer l'accompagnement mental pour maintenir un haut niveau de confiance et de lucidité.

Maximiser la cohésion : Fluidifier la communication entre les membres du staff technique, médical et personnel. Réagir rapidement aux décisions arbitrales ou imprévus pour ajuster la stratégie en temps réel et préserver la dynamique de performance.

- **Ambition du projet de performance fédéral en Para Développé couché – Horizon Los Angeles 2028**

Objectif Los Angeles 2028 : renouer avec le podium

La France doit désormais renouer avec son ambition historique dans cette discipline, portée par une génération d'athlètes déjà identifiée dans les collectifs nationaux. Forte de ce potentiel, la Fédération Française Handisport fixe un objectif réaliste et mobilisateur pour les Jeux de Los Angeles 2028 :

- Conquérir 2 médailles paralympiques.

### Étape intermédiaire : Mondiaux 2026

Les Championnats du monde 2026 constitueront une étape clé d'évaluation des évolutions engagées. Ils permettront de mesurer l'efficacité du nouveau programme de travail et des ajustements méthodologiques mis en place.

- L'objectif affiché pour cette échéance est également de remporter 2 médailles, en cohérence avec la stratégie de reconquête progressive du haut niveau international.

### Un défi ambitieux, une dynamique renouvelée

Le défi est grand, mais les nouvelles orientations prises – qu'il s'agisse de la structuration du suivi individualisé, du renforcement de la préparation mentale, de l'amélioration des processus de sélection ou de l'environnement d'entraînement – sont autant de leviers qui doivent permettre de replacer la France parmi les nations visibles et performantes du para développé couché mondiale.

- **Stratégie disciplinaire : Para développé couché**

#### **Structurer un parcours de sélection clair et exigeant**

Le para développé couché française repose sur un cadre rigoureux visant à garantir une sélection fondée sur des critères objectifs, alignés avec les exigences internationales.

#### Principes généraux de sélection

La sélection aux compétitions internationales de référence repose sur :

- Le respect des critères de qualification définis par World Para Powerlifting, disponibles sur [www.paralympic.org/powerlifting](http://www.paralympic.org/powerlifting)
- La satisfaction des critères complémentaires établis par la Fédération Française Handisport (FFH).

Seules les performances réalisées sur des épreuves inscrites au programme paralympique et obtenues lors des compétitions ciblées par la FFH sont éligibles à la sélection.

Les épreuves des Jeux de Paris 2024 serviront de référence jusqu'à la publication du programme officiel des Jeux de Los Angeles 2028.

#### **Structurer les collectifs nationaux comme catalyseurs de performance**

Les collectifs nationaux regroupent les sportifs identifiés dans le cadre du parcours de performance fédéral. Ils sont conçus comme des outils d'accompagnement structuré, individualisé et ambitieux, en cohérence avec les exigences des chemins de sélection et les standards internationaux. Cette organisation assure une cohérence forte entre les critères d'intégration dans les collectifs et ceux définis pour les sélections internationales, traduisant une vision claire et des jalons progressifs de montée en performance.

#### Philosophie et accompagnement

Les collectifs Espoir, Accès à la Performance et Performance visent à structurer la progression des athlètes vers l'excellence. Les regroupements jouent un rôle clé pour :

- Renforcer l'exigence technique et la dynamique de performance,
- Maîtriser les exigences réglementaires concernant la validation des barres, enjeu technique central de la discipline.
- Apporter un accompagnement global (stages, suivi individualisé, préparation physique),
- Former les athlètes et leurs coachs sur des enjeux spécifiques à la discipline :
  - Gestion nutritionnelle et anticipation de la pesée,
  - Optimisation de la planification et monitoring de celle-ci
  - Développement de la préparation physique générale en soutien à la performance en développé-couché,

L'ensemble du dispositif repose sur l'élaboration de Projets de Performance Individualisés (PPI) afin de maximiser le potentiel de chaque sportif et viser durablement les standards internationaux.

### *3.2 Chemins de sélection*

#### **Grilles de performance (Minimas A et B)**

Les performances minimales (Minimas A et B) sont établies sur la base du classement cumulé W.P.P.O, un système qui prend en compte les meilleures performances internationales sur plusieurs années afin d'être au plus près des trajectoires de performances observé lors de la dernière paralympiade.

Ces critères sont directement alignés avec les exigences de sélection imposées par l'IPC et la fédération internationale depuis de nombreuses paralympiades dans le cadre des Jeux Paralympiques, pour autant en cas

d'évolution des modalités de sélection il nous faudra voir dans quelle mesure il sera nécessaire d'adapter la stratégie définie et mise en œuvre.

Les stratégies de gestion du poids seront également au cœur de notre analyse et impliqueront une planification individualisée propre à chaque athlète.

Compétition	Minima A	Minima B
Championnats d'Europe	Performance du 8e à la ranking W.P.P.O cumulée	Performance du 12e à la ranking W.P.P.O cumulée
Championnats du Monde	Performance du 6e à la ranking W.P.P.O cumulée	Performance du 10e à la ranking W.P.P.O cumulée
Jeux Paralympiques – Los Angeles 2028	Performance du 4e à la ranking W.P.P.O 2024-2027	Performance du 8e à la ranking W.P.P.O 2024-2027

En l'absence de données suffisantes, les dernières performances disponibles sur la période concernée serviront de référence.

- **Jeux Paralympiques**

**> Seront proposés à la sélection :**

1. Les sportives et sportifs ayant obtenu une médaille d'or ou d'argent lors des championnats du Monde IPC 2027, sur une épreuve individuelle inscrite au programme des Jeux Paralympiques de Los Angeles 2028, sous réserve de la réalisation d'une performance supérieure ou égale au minima B qualificatif pour les Jeux Paralympiques Los Angeles 2028 sur la même épreuve, lors d'une compétition ciblée par la F.F.H. durant la période de qualification 2028 définie par la F.F.H.

2. Les sportives et sportifs qui auront réalisé sur une épreuve individuelle inscrite au programme des Jeux Paralympiques de Los Angeles 2028, une performance supérieure ou égale au minima A qualificatif pour les Jeux Paralympiques Los Angeles 2028, lors d'une compétition ciblée par la F.F.H. durant la période de qualification 2028 définie par la F.F.H.

**> Pourront être proposés à la sélection :**

1. Les sportives et sportifs qui auront réalisé sur une épreuve individuelle inscrite au programme des Jeux Paralympiques de LOS ANGELES 2028, une performance supérieure ou égale au minima B qualificatif pour les Jeux Paralympiques Los Angeles 2028, lors d'une compétition ciblée par la F.F.H. durant la période de qualification 2028 définie par la F.F.H.

**A savoir :**

Les critères d'aide à la décision seront observés pour l'ensemble des sportives et sportifs ayant réalisé les critères. Ils permettront d'évaluer, comparer et hiérarchiser les sportives et sportifs ayant réalisé les critères en vue de prendre des décisions éclairées et équitables.

L'ensemble de ces éléments contribuera à valider la sélection des sportifs.

- **Championnats du Monde**

**> Seront proposés à la sélection :**

1. Les sportives et sportifs ayant obtenu une médaille d'or, d'argent ou de bronze lors de la dernière compétition mondiale de référence, sur une épreuve individuelle inscrite au programme des Jeux Paralympiques, sous réserve de la réalisation d'une performance supérieure ou égale au minima B qualificatif pour les Championnats du Monde sur la même épreuve, lors d'une compétition qualificative ciblée par la F.F.H. durant la période de qualification définie par la F.F.H.

2. Les sportives et sportifs qui auront réalisé sur une épreuve individuelle inscrite au programme des Jeux Paralympiques, une performance supérieure ou égale au minima A qualificatif pour les Championnats du Monde, lors d'une compétition qualificative ciblée par la F.F.H. durant la période de qualification définie par la F.F.H.

**> Pourront être proposés à la sélection :**

1. Les sportives et sportifs qui auront réalisé sur une épreuve individuelle inscrite au programme des Jeux Paralympiques, une performance supérieure ou égale au minima B qualificatif pour les Championnats du Monde, lors d'une compétition qualificative ciblée par la F.F.H. durant la période de qualification définie par la F.F.H.

Les critères d'aide à la décision seront observés pour l'ensemble des sportives et sportifs ayant réalisé les critères. Ils permettront d'évaluer, comparer et hiérarchiser les sportives et sportifs ayant réalisé les critères en vue de prendre des décisions éclairées et équitables.

L'ensemble de ces éléments contribuera à valider la sélection des sportifs.

Pour les sportifs « pourront être proposés à la sélection » qualifiés, des frais de participation à la compétition internationale de référence seront mis en place et définis annuellement en fonction du lieu de la compétition.

- **Championnats d'Europe**

**> Seront proposés à la sélection :**

1. Les sportives et sportifs ayant obtenu une médaille d'or, d'argent ou de bronze lors de la dernière compétition mondiale de référence, sur une épreuve individuelle inscrite au programme des Jeux Paralympiques<sup>1</sup>, sous réserve de la réalisation d'une performance supérieure ou égale au minima B qualificatif pour les Championnats d'Europe sur la même épreuve, lors d'une compétition qualificative ciblée par la F.F.H. durant la période de qualification définie par la F.F.H.

2. Les sportives et sportifs qui auront réalisé sur une épreuve individuelle inscrite au programme des Jeux Paralympiques, une performance supérieure ou égale au minima A qualificatif pour les Championnats d'Europe lors d'une compétition qualificative ciblée par la F.F.H. durant la période de qualification définie par la F.F.H.

**> Pourront être proposés à la sélection :**

1. Les sportives et sportifs qui auront réalisé sur une épreuve individuelle inscrite au programme des Jeux Paralympiques, une performance supérieure ou égale au minima B qualificatif pour les Championnats d'Europe lors d'une compétition qualificative ciblée par la F.F.H. durant la période de qualification définie par la F.F.H.

**A savoir :**

Les critères d'aide à la décision seront observés pour l'ensemble des sportives et sportifs ayant réalisé les critères. Ils permettront d'évaluer, comparer et hiérarchiser les sportives et sportifs ayant réalisé les critères en vue de prendre des décisions éclairées et équitables.

L'ensemble de ces éléments contribuera à valider la sélection des sportifs.

Pour les sportifs « pourront être proposés à la sélection » qualifiés, des frais de participation à la compétition internationale de référence seront mis en place et définis annuellement en fonction du lieu de la compétition.

La représentation des différentes familles de handicap n'entre pas en jeu dans la détermination des athlètes sélectionnés.

Si des arbitrages sont à opérer entre des sportives ou des sportifs de catégories ou épreuves différentes, la place à la Ranking List ne sera pas décisive dans les choix de sélection : l'ensemble des choix de sélection exposés sur les modalités de sélection 3 seront la résultante d'une combinaison des différents critères définis ci-dessous :

**Critères d'aides à la décision :**

- Classement sur l'épreuve sur la compétition de référence précédente
- Multimédaillés sur la compétition de référence précédente
- Nombre de minima A réalisés
- Nombre de minima B réalisés
- Nombre d'engagements potentiel possible
- Écart au podium
- Écart au minima A
- Écart au minima B
- Place à la ranking au cumul des saisons sur la paralympiade
- Structuration d'entraînement (PPI)
- Performances réalisées et progression sur la saison
- Performances réalisées et progression sur la paralympiade

**3.3 Collectifs nationaux**

**Principes généraux**

L'accès aux collectifs repose sur les performances réalisées lors de la saison N-1, sur des épreuves paralympiques et au sein des compétitions ciblées par la FFH.

*Les critères pour 2025-2026 reposent sur les rankings cumulés de 2024.*

*Pour 2026-2027 : rankings 2024 et 2025.*

*Pour 2027-2028 : rankings 2024, 2025 et 2026.*

### **Grilles d'accès aux collectifs**

Niveau de collectif	Critères de performance
Collectif Espoir	-23 ans et/ou -3 ans de présence aux Ch. de France : 105% du Top 12 ranking cumulée
Accès à la Performance	Top 10 au ranking W.P.P.O cumulée
Performance	Top 8 au ranking W.P.P.O cumulée

En cas de données insuffisantes, les dernières performances disponibles seront utilisées pour évaluer l'éligibilité.

- Parcours accession :**

#### **> Collectif Espoir**

Les sportives et sportifs prétendant au collectif Espoir, devront disposer d'une classification nationale à jour pour bénéficier de l'ensemble des droits inhérent à celui-ci.

Seront intégrés au collectif Espoir,

- Les sportives et sportifs de - 23 ans et/ou -3 ans de présence aux Championnats de France ayant réalisé, lors des compétitions ciblées par la F.F.H. durant la saison  $N-1$ , une performance supérieure ou égale à 105% de la 12<sup>ème</sup> performance à la ranking W.P.P.O cumulée 2024 et années suivantes sur une épreuve inscrite au programme des prochains Jeux Paralympiques.

Ces performances devront être réalisées lors de l'une des compétitions suivantes :

- Championnat de France de la Saison  $N-1$
- World para powerlifting World Cup de la Saison  $N-1$
- Compétition de référence Internationale de la Saison  $N-1$

Les sportives et sportifs ayant participé à la compétition internationale de référence Espoir et ne remplissant pas les critères cités précédemment pourront être invités, selon conditions, aux stages mis en place pour ce collectif.

#### **> Collectif Accès à la Performance**

Les sportives et sportifs identifiés sur le collectif Accès à la Performance, devront disposer d'une classification nationale à jour pour bénéficier de l'ensemble des droits inhérent à celui-ci.

Seront intégrés au collectif Accès à la Performance sur la saison  $N$

- Les sportives et sportifs ayant participé aux Jeux Paralympiques ou aux Championnats du Monde à titre individuel lors de la saison  $N-1$  et étant classé dans les 8 premiers de la finale sur une épreuve inscrite au programme des prochains Jeux Paralympiques sur des modalités identiques.
- Les sportives et sportifs ayant participé aux Championnats d'Europe à titre individuel lors de la saison  $N-1$  et étant classé dans les 3 premiers de la finale sur une épreuve inscrite au programme des prochains Jeux Paralympiques sur des modalités identiques.
- Les sportives et sportifs ayant réalisé, lors des compétitions ciblées par la F.F.H. durant la saison  $N-1$ , une performance supérieure ou égale à la 12<sup>ème</sup> performance enregistrée à la ranking W.P.P.O cumulée 2024 et années suivantes sur une épreuve inscrite au programme des prochains Jeux Paralympiques.

Ces performances devront être réalisées lors de l'une des compétitions suivantes :

- Championnat de France de la Saison  $N-1$
- World para powerlifting World Cup de la Saison  $N-1$
- Compétition de référence Internationale de la Saison  $N-1$

- Parcours excellence**

#### **> Collectif Performance**

Les sportives et sportifs identifiés sur le collectif Performance, devront disposer d'une classification internationale à jour pour bénéficier de l'ensemble des droits inhérent à celui-ci.

Seront intégrés au collectif Performance sur la saison  $N$

- Les sportives et sportifs ayant **participé aux Jeux Paralympiques ou aux Championnats du Monde à titre individuel** lors de la saison *N-1* et étant **classé dans les 3 premiers de la finale** sur une épreuve inscrite au programme des prochains Jeux Paralympiques sur des modalités identiques.
- Les sportives et sportifs ayant **participé aux Championnats d'Europe à titre individuel** lors de la saison *N-1* et étant **classé 1<sup>er</sup> de la finale** sur une épreuve inscrite au programme des prochains Jeux Paralympiques sur des modalités identiques.
- Les sportives et sportifs ayant réalisé, lors des compétitions ciblées par la F.F.H. durant la saison *N-1*, une performance supérieure ou égale à la 6<sup>ème</sup> performance enregistrée à la ranking W.P.P.O cumulée 2024 et années suivantes sur une épreuve inscrite au programme des prochains Jeux Paralympiques

Ces performances devront être réalisées lors de l'une des compétitions suivantes :

- Championnat de France de la Saison *N-1*
- World para powerlifting World Cup de la Saison *N-1*
- Compétition de référence Internationale de la Saison *N-1*

### *3.4 Programme de saison des différents collectifs*

Les modalités de participation financière associées à l'ensemble de ces actions seront définies chaque année et communiquées à l'ensemble des collectifs par le manager de la performance disciplinaire. Elles pourront être modulées de manière progressive selon le niveau de collectif auquel appartient le sportif. Plus le niveau de collectif est élevé, plus la prise en charge fédérale est renforcée, afin de refléter les exigences accrues de l'accompagnement vers le très haut niveau. Cette progressivité permet d'assurer une répartition équitable et cohérente des ressources, en tenant compte du statut, des besoins spécifiques et des dynamiques de performance de chaque athlète.

- **Parcours accession :**

#### **> Collectif Espoir**

##### Stages :

- Nombre de stages : 3 stages à minima par saison
- Nombre de jours : 15

##### Compétitions :

- Compétition nationale majeure : Championnats de France
- Compétitions internationales si pertinent : (Coupe du Monde, et mondiaux rookies)

#### **> Collectif Accès à la performance :**

##### Stages :

- Nombre de stages : 3 stages à minima par saison
- Nombre de jours : 15

##### Compétitions :

- Compétition cible : compétition internationale de référence
- Compétition nationale : Championnats de France
- Compétitions internationales de préparation : Coupes du monde

- **Parcours excellence**

#### **> Collectif Performance :**

##### Stages :

- Nombre de stages : 3 stages à minima par saison
- Nombre de jours : 15

##### Compétitions :

- Compétition cible : compétition internationale de référence
- Compétition nationale : Championnats de France
- Compétitions internationales : Coupes du monde

Liste des compétitions internationales ciblées par la F.F.H pour chaque saison seront définies lors de la parution du calendrier par la Fédération Internationale.

A définir : Les sportifs du collectifs performance et accès performance seront autorisés ou non après validation par le responsable de la performance disciplinaire à participer à leurs frais aux autres épreuves du circuit international proposées par la F.I.

Pour rappel, toute inscription à une coupe du monde WPP fera l'objet d'une validation préalable, avant inscription, par la FFH.

### *3.5 Critères des listes ministérielles*

#### **> Critères d'accès à la liste Elite :**

- Participer en équipe de France aux Jeux Paralympiques ou aux Championnats du Monde à titre individuel et être classé dans les 3 premiers de la finale sur une épreuve inscrite au programme des prochains Jeux Paralympiques sur des modalités identiques.
- Participer en équipe de France aux Championnats d'Europe à titre individuel et être classé premier de la finale sur une épreuve inscrite au programme des prochains Jeux Paralympiques sur des modalités identiques.

#### **> Critères d'accès à la liste Senior :**

- Participer en équipe de France aux Jeux Paralympiques ou aux Championnats du Monde à titre individuel sur une épreuve inscrite au programme des prochains Jeux Paralympiques sur des modalités identiques et être classé dans les 6 premiers.
- Participer en équipe de France aux Championnats d'Europe à titre individuel sur une épreuve inscrite au programme des prochains Jeux Paralympiques sur des modalités identiques et être médaillé argent ou de bronze.

#### **> Critères d'accès à la liste Relève :**

- Participer en équipe de France aux Jeux Paralympiques ou aux Championnats du Monde à titre individuel sur une épreuve inscrite au programme des prochains Jeux Paralympiques sur des modalités identiques.
- Participer en équipe de France aux Championnats d'Europe à titre individuel et être classé dans les 6 premiers de la finale sur une épreuve inscrite au programme des prochains Jeux Paralympiques sur des modalités identiques.
- Réaliser une performance sur une épreuve inscrite au Programme des Jeux Paralympiques dans les conditions réglementaires d'une épreuve internationale telles que définies par la fédération internationale concernée.
  - o Les sportif(ve)s ayant réalisé, lors des compétitions ciblées par la F.F.H. durant la saison  $N-1$ , une performance supérieure ou égale à la 10ème performance enregistrée à la ranking W.P.P.O cumulée sur liste sur une épreuve inscrite au programme des prochains Jeux Paralympiques

#### **> Critères d'accès à la liste Reconversion**

- Sur la base d'une sollicitation du sportif auprès de la F.F.H., un projet de reconversion pourra être mis en place, sous réserve de l'éligibilité des candidatures (1 inscription en liste « Élites » ou 4 années sur listes S.H.N. dont 3 sur liste « seniors »).

#### **> Critères d'accès à la liste Espoir :**

- Les sportif(ve)s engagés dans un double projet sportif et scolaire de la catégorie U23 ans ayant réalisé, lors des compétitions ciblées par la F.F.H. durant la saison  $N-1$ , une performance inférieure ou égale à 105% de la 12ème performance à la ranking W.P.P.O cumulée 2024 et années suivantes sur une épreuve inscrite au programme des prochains Jeux Paralympiques.

#### **> Critères d'accès à la liste Collectifs Nationaux :**

- Les sportif(ve)s ayant réalisé, lors des compétitions ciblées par la F.F.H. durant la saison  $N-1$ , une performance supérieure de la 12ème performance à la ranking W.P.P.O cumulée 2024 et années suivantes sur une épreuve inscrite au programme des prochains Jeux Paralympiques.

### **Cas Particuliers**

Conformément aux dispositions de l'article L.221-3 du Code du sport, en cas de raison médicale avérée (blessure, maladie de longue durée, maternité), le maintien sur la liste des sportifs de haut niveau est possible pour une durée d'un an par tacite reconduction.

## 4. Para Natation

### 4.1 Bilan et stratégie disciplinaire

À l'issue des Jeux Paralympiques de Paris 2024, la para natation française a franchi un nouveau palier, illustré par un total de 14 médailles remportées (dont 2 titres paralympiques), contre seulement 5 médailles (dont 0 titre) lors de l'édition précédente. Ce bond en avant vient récompenser une stratégie fédérale structurée et rigoureuse, construite sur le long terme et consolidée au fil des deux dernières paralympiades. Cette performance s'est également accompagnée d'un élargissement significatif du collectif tricolore, avec 13 nageurs sélectionnés à Paris 2024, contre 8 à Tokyo. La parité quasi parfaite de cette délégation – 6 sportives et 7 sportifs, témoigne d'un développement équilibré et inclusif au sein de la discipline.

- **Bilan méthode Orfèvre de la Paralympiade 2021 / 2024**

#### **Période de préparation paralympique**

Construire le titre paralympique : maîtriser toutes les composantes techniques de la course (départs, virages, arrivées, technique de nage), optimiser la condition physique en lien avec les épreuves visées, développer des ressources mentales pour rester focalisé dans un contexte paralympique exigeant.

Anticiper l'environnement et les évolutions : planifier et simuler des conditions proches de celles des Jeux (pression médiatique, ambiance, durée de compétition), anticiper les évolutions des règlements (World Para Swimming), préparer en amont les démarches liées au système de classification.

Analyser et prioriser : étudier les performances et les stratégies des principaux concurrents, identifier les adaptations techniques pertinentes, hiérarchiser les déterminants de performance à optimiser : départs, virages, qualités physiques, gestion mentale.

Optimiser les ressources : mobiliser des experts (préparation mentale, technique, médicale), recourir à la vidéo et à l'analyse statistique pour affiner la performance, organiser des regroupements pour renforcer la cohésion et l'intensité d'entraînement.

Piloter la stratégie : établir un plan d'action fédéral clair avec les étapes-clés (stages, compétitions), répartir les rôles au sein du staff, définir les objectifs individuels via les PPI et assurer un pilotage partagé entre club, staff fédéral et athlète.

Évaluer et ajuster : réaliser des évaluations régulières physiques et techniques, mesurer l'impact des actions engagées, collecter les retours du terrain pour ajuster les plans individuels et collectifs.

#### **Temps des Jeux et stage terminal**

Finaliser l'adaptabilité : organiser le stage terminal dans des conditions identiques à celles des Jeux (rythme, climat, ambiance), simuler les temps de récupération, les enchaînements de course et les contraintes logistiques.

Sécuriser la logistique : maîtriser l'hébergement, les déplacements, les temps morts et les espaces de repos pour limiter la fatigue ; assurer une gestion du quotidien fluide et anticipée.

Stabiliser la performance : réaliser des ajustements techniques fins sans surcharge de travail, renforcer les repères mentaux des nageurs pour stabiliser la concentration, la confiance et la gestion de course.

Maximiser la cohésion : fluidifier la coordination du staff autour de chaque nageur pour garantir réactivité, accompagnement optimal et sérénité pendant les Jeux ; renforcer le lien de confiance entre tous les acteurs engagés.

- **Ambition du projet de performance fédéral en Para Natation – Horizon Los Angeles 2028**

Forte de la dynamique observée à Paris, la Fédération entend poursuivre cette trajectoire ascendante, en s'appuyant sur les enseignements des bilans réalisés à l'issue de chaque échéance majeure. Cette montée en puissance s'inscrit dans un contexte où les trajectoires de performance en para natation s'allongent, à l'image de nombreux sports paralympiques, nécessitant un accompagnement dans la durée et une planification individualisée.

#### **Objectif Los Angeles 2028 : entre ambition et réalisme**

Dans cette perspective, la Fédération Française Handisport se fixe une ambition forte mais réaliste pour les Jeux de Los Angeles 2028 :

- Obtenir 18 médailles, dont au moins 5 titres paralympiques.

Cette ambition prend en compte :

- Le potentiel de développement encore important de la discipline,
- Le nombre élevé de médailles distribuées en para natation

### **Un jalon stratégique : les Mondiaux 2027**

Pour structurer cette progression, un point d'étape déterminant sera réalisé lors des Championnats du monde 2027, avec un objectif intermédiaire de 20 médailles.

En revanche, les Championnats d'Europe 2026, bien qu'importants, n'offriront pas une évaluation pleinement représentative des dynamiques engagées, la période de qualification paralympique n'étant pas encore entamée à cette échéance.

Une ambition collective : s'installer durablement parmi les meilleures nations

Cette poursuite de la progression est essentielle pour permettre à la France :

- De consolider sa place dans le top 8 mondial,
- Et, à terme, de prétendre intégrer le top 5 des nations aux Jeux Paralympiques.

### **• Stratégie disciplinaire**

#### **Structurer un parcours de sélection clair et exigeant**

La para natation française s'inscrit dans une dynamique ambitieuse avec pour priorité d'offrir un cadre de sélection transparent et exigeant, en cohérence avec les niveaux internationaux de référence.

##### *Principes généraux de sélection*

La sélection des sportifs français aux compétitions internationales majeures est conditionnée par : Le respect préalable des règles de qualification internationales publiées par World Para Swimming (WPS), accessibles ici : [www.paralympic.org/swimming](http://www.paralympic.org/swimming).

La satisfaction des critères spécifiques définis par la Fédération Française Handisport (FFH). Seules les performances réalisées sur des épreuves individuelles inscrites au programme paralympique, lors des compétitions ciblées par la FFH, seront prises en compte pour les sélections internationales.

Les épreuves des Jeux Paralympiques Paris 2024 resteront la référence jusqu'à la publication officielle des épreuves des Jeux de Los Angeles 2028.

#### **Dynamiser les collectifs nationaux comme leviers de performance**

Les collectifs nationaux (Espoir, Accès à la Performance et Performance) constituent l'axe central du dispositif fédéral. Ils accompagnent les athlètes vers l'excellence, en proposant des parcours structurés et individualisés.

##### *Critères d'accès aux collectifs nationaux*

Les performances réalisées par l'équipe de France lors de la paralympiade Paris 2024 servent de base pour renforcer et ajuster les critères d'accès aux collectifs dans la perspective de Los Angeles 2028.

Seules les performances réalisées lors des compétitions ciblées par la FFH, sur des épreuves paralympiques, et durant la saison précédente (N-1) seront prises en compte.

##### *Programme d'accompagnement des collectifs*

Chaque collectif bénéficie d'un accompagnement adapté à ses besoins spécifiques :

- Espoir : structuration renforcée, suivi régulier, rassemblements et aide à la classification internationale.
- Accès à la Performance & Performance : stages hivernaux optimisés, accès à des World Series stratégiques et à certaines compétitions FF Natation.

Ce dispositif repose sur des Projets de Performance Individualisés (PPI), permettant d'identifier clairement les objectifs, les moyens nécessaires, et d'assurer un suivi précis des progrès des athlètes vers les standards internationaux.

### **3.2 Structures**

#### **Enjeux**

À l'aube de cette nouvelle Paralympiade, et forts du bilan des Jeux de Paris 2024, un constat s'impose : parmi les 13 sportifs de la Fédération Française Handisport qualifiés, 4 ont été accompagnés à un moment de leur parcours par une structure fédérale identifiée. Ce chiffre témoigne de l'intérêt stratégique de ces dispositifs dans la construction des trajectoires vers le haut niveau.

Pour autant, il convient de souligner que la majorité de ces parcours se sont poursuivis au sein de structures d'entraînement mixtes Handi/Valide, illustrant la richesse et la complémentarité des environnements de

préparation existants. Ce double constat appelle aujourd’hui une structuration plus fine et mieux articulée de l’écosystème d’entraînement.

### **Mise en œuvre**

C’est dans cette perspective que la Fédération Française Handisport engage une réflexion opérationnelle autour de la mise en œuvre d’un réseau de structures sportives à trois niveaux, permettant :

- D’accompagner la diversité des profils de sportifs,
- D’offrir des environnements adaptés à chaque étape du parcours de performance,
- Et de renforcer la lisibilité de l’offre d’accompagnement sur le territoire.

Parmi ces trois niveaux, seule la structure « Espoirs » aura vocation à terme à être reconnue comme structure du Projet de Performance Fédéral (PPF), au niveau « Accession ». Les autres structures « Accès à la performance » et « Performance », tout en bénéficiant d’une reconnaissance fédérale FFH, n’auront pas pour vocation d’être identifiées comme structures PPF à ce stade. Elles seront susceptibles d’être évolutives tout en jouant un rôle essentiel dans la détection, la formation et l’acculturation au haut niveau.

Ce dispositif vise donc à construire un maillage cohérent, progressif, agile, en lien avec les réalités du terrain, au service d’un parcours de performance durable et inclusif.

Projet de mise en place d’un réseau de structures sportives identifiées pour l’accompagnement individualisé des sportifs

Dans une logique de développement cohérent des parcours sportifs et une volonté d’optimiser l’orientation et l’accompagnement des sportifs en fonction de leur projet personnel et de leur potentiel, nous souhaitons créer un maillage territorial permettant d’orienter les athlètes de manière pertinente selon leur profil, leur projet et leur niveau. Ce dispositif vise à créer un parcours cohérent, progressif et adapté aux différents profils de sportifs, dans une logique d’inclusion et de performance.

### **Diagnostic territorial des structures sportives**

La première phase du projet consistera à réaliser un diagnostic précis de l’ensemble des structures sportives, affiliées, présentes sur le territoire. L’objectif étant d’identifier leurs capacités d’accueil et d’encadrement, en s’appuyant sur plusieurs critères :

- Nombre et durée des créneaux d’entraînement
- Statut et qualification des encadrants (salariés ou bénévoles)
- Niveau de formation des entraîneurs
- Accès à des installations complémentaires (musculation, soins, récupération, etc.)
- Aménagement possible des horaires pour les sportifs
- Accessibilité et prise en compte du handicap
- Volonté d’inscription dans un parcours de développement vers le haut niveau

Ce travail permettra de cartographier les ressources existantes et de repérer les environnements les plus adaptés à l’accompagnement des sportifs selon leur niveau.

### **Structure « Espoir » - Accession**

Identifier une structure “Espoir” (collège ou lycée), pouvant devenir un lieu de première immersion dans l’univers du sport de haut niveau. Cette structure aura pour mission d’accompagner les premières phases de l’acculturation à la pratique de haut niveau :

- S’approprier les exigences du haut-niveau
  - 6 à 8 séances par semaine (idéalement en bassin de 50m tout ou partie de l’année)
  - Entraîneur salarié
  - Avoir une pratique compétitive régulière
- Développer leur autonomie sportive
- Construire les bases techniques, physiques et mentales nécessaires à la performance

Cette structure pourrait être spécifiquement dédié au public handisport. Il proposerait un double projet sport-études facilitant l’équilibre entre formation scolaire et préparation athlétique.

### **Structure « Accès à la Performance »**

En sortie du parcours Espoir ou pour des profils plus expérimentés, une seconde entité de niveau lycée ou post-bac permettra de poursuivre ou démarrer un accompagnement intensifié vers le haut niveau. Elle proposera :

- S’engager dans une pratique de haut-niveau
  - 8 à 10 séances par semaine (bassin de 50m toute l’année)
  - Entraîneur salarié

- Avoir une pratique compétitive renforcée avec des objectifs définis
- Un suivi individualisé
- Des conditions favorisant la progression (encadrement, suivi médical, récupération)

Cette structure d'entraînement devra être une association affiliée à la FFH et à la FFN accueillant des publics mixte (Handisport/Valide) afin de garantir une densité suffisante permettant ainsi une mixité des niveaux et des profils pouvant intégrer cette structure, source d'émulation et favorisant une dynamique d'adversité, essentielle au développement de la performance. Elle pourra également intégrer durablement les sportifs dont le handicap ne permettrait pas l'intégration dans les structures Performance.

#### **Structure « Performance »**

Enfin, des structures « Performance » seront identifiées sur le territoire pour accueillir, en stage ou à temps plein, les sportifs les plus avancés dans leur parcours pour la conquête de l'or Paralympique. Ces associations offriront l'ensemble des conditions nécessaires à une pratique régulière et intensive du sport de haut niveau :

- Optimiser sa pratique dans une recherche de performance
  - 8 à 10 séances par semaine (bassin de 50m toute l'année)
  - Entraineur salarié ciblés prioritairement pour la mobilisation de contrat de professionnalisation
  - Cibler et prioriser les échéances internationales
- Installations sportives de très haut niveau
- Suivi médical, physiologique et psychologique

Ces structures devront être affiliées à la FFH et à la FFN, accueillant ainsi des publics mixte (Handisport/Valide). Cette organisation permettra aux athlètes d'évoluer dans un environnement compétitif, exigeant, et en lien direct avec les enjeux de la performance fédérale.

Ces structures pourront également accueillir ponctuellement les sportifs du collectif Performance pour y effectuer des stages ou des périodes d'entraînement définies dans leur PPI.

#### **Conclusion**

En intégrant pleinement les dimensions d'inclusion, de progression, et d'orientation vers la performance, ce projet vise à développer un réseau de structures constituant une réponse concrète et cohérente aux besoins des sportifs du territoire. En renforçant le maillage territorial cela permettra, à terme, d'optimiser les parcours individuels, quel que soit son niveau ou sa situation, de trouver un cadre favorable à sa progression et à l'épanouissement de son potentiel en inscrivant notre action dans une logique de réussite durable.

#### *3.3 Chemins de sélection*

##### **• Grilles de temps**

Les grilles de temps Minimas A et Minimas B sont établis en fonction du niveau de Performances indiquées dans le tableau ci-dessous. Les performances prisent en compte s'appuient sur le principe de ranking W.P.S. cumulée (sur une période donnée).

*La ranking W.P.S. cumulée est un système de classement qui repose sur l'accumulation des meilleures performances des athlètes internationaux sur plusieurs années, plutôt qu'à partir d'une seule année de compétition. Ce principe permet de pouvoir prendre en compte la progression du niveau international dans la détermination des minimas.*

*Seule la meilleure performance de l'athlète sur une épreuve donnée et sur la période définie est prise en compte.*

Niveau de Performances pris en compte pour l'établissement des Minimas A et Minimas B :

Compétition	Minima A	Minima B
Championnats d'Europe	Temps du 8 <sup>ème</sup> à la ranking W.P.S. cumulée sur 3 années	Temps du 12 <sup>ème</sup> à la ranking W.P.S. cumulée sur 3 années
Championnats du Monde	Temps du 6 <sup>ème</sup> à la ranking W.P.S. cumulée sur 3 années	Temps du 10 <sup>ème</sup> à la ranking W.P.S. cumulée sur 3 années
Jeux Paralympiques – Los Angeles 2028	Temps du 4 <sup>ème</sup> à la ranking W.P.S. cumulée 2025, 2026, 2027.	Temps du 8 <sup>ème</sup> à la ranking W.P.S. cumulée 2025, 2026, 2027.

*Si le nombre de performances enregistrées à la ranking W.P.S. cumulée prise en compte, n'est pas suffisant pour saisir les critères mentionnés ci-dessus, les dernières performances disponibles à la ranking W.P.S. cumulée prise en compte seront utilisées comme référence pour établir les minimas.*

- **Jeux Paralympiques**

**> Seront proposés à la sélection**

1.Les sportives et sportifs ayant obtenu une médaille d'or ou d'argent lors des championnats du Monde IPC 2027, sur une épreuve individuelle inscrite au programme des Jeux Paralympiques de Los Angeles 2028, sous réserve de la réalisation d'une performance chronométrique de niveau supérieure ou égale au minima B qualificatif pour les Jeux Paralympiques Los Angeles 2028 sur la même épreuve, lors d'une compétition ciblée par la F.F.H. durant la période de qualification 2028 définie par la F.F.H.

2.Les sportives et sportifs qui auront réalisé sur une épreuve individuelle inscrite au programme des Jeux Paralympiques de Los Angeles 2028, une performance chronométrique de niveau supérieure ou égale au minima A qualificatif pour les Jeux Paralympiques Los Angeles 2028, lors d'une compétition ciblée par la F.F.H. durant la période de qualification 2028 définie par la F.F.H.

**> Pourront être proposés à la sélection :**

1.Les sportives et sportifs qui auront réalisé sur une épreuve individuelle inscrite au programme des Jeux Paralympiques de Los Angeles 2028, une performance chronométrique de niveau supérieure ou égale au minima B qualificatif pour les Jeux Paralympiques Los Angeles 2028, lors d'une compétition ciblée par la F.F.H. durant la période de qualification 2028 définie par la F.F.H.

**A savoir :**

- Les critères d'aide à la décision seront observés pour l'ensemble des sportives et sportifs ayant réalisé les critères. Ils permettront d'évaluer, comparer et hiérarchiser les sportives et sportifs ayant réalisé les critères en vue de prendre des décisions éclairées et équitables.

- L'ensemble de ces éléments contribuera à valider la sélection des sportifs.

- **Championnats du Monde**

**> Seront proposés à la sélection**

1.Les sportives et sportifs ayant obtenu une médaille d'or, d'argent ou de bronze lors de la compétition mondiale de référence N-1 si existante (Championnats du Monde ou Jeux Paralympiques), sur une épreuve individuelle inscrite au programme des Jeux Paralympiques, sous réserve de la réalisation d'une performance chronométrique de niveau supérieure ou égale au minima B qualificatif pour les Championnats du Monde sur la même épreuve, lors d'une compétition qualificative ciblée par la F.F.H. durant la période de qualification définie par la F.F.H.

2.Les sportives et sportifs qui auront réalisé sur une épreuve individuelle inscrite au programme des Jeux Paralympiques, performance chronométrique de niveau supérieure ou égale au minima A qualificatif pour les Championnats du Monde, lors d'une compétition qualificative ciblée par la F.F.H. durant la période de qualification définie par la F.F.H.

**> Pourront être proposés à la sélection :**

1.Les sportives et sportifs qui auront réalisé sur une épreuve individuelle inscrite au programme des Jeux Paralympiques, une performance chronométrique de niveau supérieure ou égale au minima B qualificatif pour les Championnats du Monde, lors d'une compétition qualificative ciblée par la F.F.H. durant la période de qualification définie par la F.F.H.

**A savoir :**

- Les critères d'aide à la décision seront observés pour l'ensemble des sportives et sportifs ayant réalisé les critères. Ils permettront d'évaluer, comparer et hiérarchiser les sportives et sportifs ayant réalisé les critères en vue de prendre des décisions éclairées et équitables.

- L'ensemble de ces éléments contribuera à valider la sélection des sportifs.

- Pour les sportifs « pourront être proposés à la sélection » qualifiés, des frais de participation à la compétition internationale de référence seront mis en place et définis annuellement en fonction du lieu de la compétition.

- **Championnats d'Europe**

**> Seront proposés à la sélection**

1.Les sportives et sportifs ayant obtenu une médaille d'or, d'argent ou de bronze lors des Championnats du Monde IPC N-1, sur une épreuve individuelle inscrite au programme des Jeux Paralympiques, sous réserve de la réalisation d'une performance chronométrique de niveau supérieure ou égale au minima B qualificatif pour les Championnats d'Europe sur la même épreuve, lors d'une compétition qualificative ciblée par la F.F.H. durant la période de qualification définie par la F.F.H.

2.Les sportives et sportifs qui auront réalisé sur une épreuve individuelle inscrite au programme des Jeux Paralympiques, une performance chronométrique de niveau supérieure ou égale au minima A qualificatif pour les Championnats d'Europe lors d'une compétition qualificative ciblée par la F.F.H. durant la période de qualification définie par la F.F.H.

**> Pourront être proposés à la sélection :**

1.Les sportives et sportifs qui auront réalisé sur une épreuve individuelle inscrite au programme des Jeux Paralympiques, performance chronométrique de niveau supérieure ou égale au minima B qualificatif pour les Championnats d'Europe 2026 lors d'une compétition qualificative ciblée par la F.F.H. durant la période de qualification 2026 définie par la F.F.H.

**A savoir :**

- Les critères d'aide à la décision seront observés pour l'ensemble des sportives et sportifs ayant réalisé les critères. Ils permettront d'évaluer, comparer et hiérarchiser les sportives et sportifs ayant réalisé les critères en vue de prendre des décisions éclairées et équitables.
- L'ensemble de ces éléments contribuera à valider la sélection des sportifs.
- Pour les sportifs « pourront être proposés à la sélection » qualifiés, des frais de participation à la compétition internationale de référence seront mis en place et définis annuellement en fonction du lieu de la compétition.

**Critères d'aide à la décision**

La représentation des différentes familles de handicap n'entre pas en jeu dans la détermination des athlètes sélectionnés.

Si des arbitrages sont à opérer entre des sportives ou des sportifs de catégories ou épreuves différentes, la place à la Ranking List ne sera pas décisive dans les choix de sélection : l'ensemble des choix de sélection exposés sur les modalités de sélection 3 seront la résultante d'une combinaison des différents critères définis ci-dessous :

- Critères d'aides à la décision sans ordre de priorité :
- Classement sur l'épreuve sur la compétition de référence précédente
- Multimédaillés sur la compétition de référence précédente
- Nombre de minima A réalisés
- Nombre de minima B réalisés
- Nombre d'engagements potentiel possible
- Écart au podium
- Écart au minima A
- Écart au minima B
- Place à la ranking au cumul des saisons sur la paralympiade
- Structuration d'entraînement (PPI)
- Performances réalisées et progression sur la saison
- Performances réalisées et progression sur la paralympiade
- Potentiel participation dans une équipe à fort potentiel, aux phases finales d'une épreuve de relais
- Etc. ...

**A savoir :**

Les Relais

L'inscription et la composition d'une équipe de relais seront validées lors de la commission fédérale de sélection sous réserve d'un niveau de performance permettant de se projeter sur un Podium dans une épreuve inscrite au Programme des Jeux Paralympiques. Seuls les athlètes sélectionnés à titre individuel pourront prendre part au relais.

Aucune sélection d'athlète pour une épreuve de relais seulement, ne pourra être prononcer.

### 3.4 Collectifs Nationaux

#### • Grilles de temps pour l'accès aux collectifs

Les grilles de temps d'accès aux collectifs sont établies en fonction du niveau de Performances indiquées dans le tableau ci-dessous. Les performances prisent en compte s'appuient sur la ranking W.P.S. cumulée (sur une période donnée).

*La ranking W.P.S. cumulée est un système de classement qui repose sur l'accumulation des meilleures performances des sportives et sportifs internationaux sur plusieurs années (3), plutôt qu'à partir d'une seule année de compétition. Ce principe permet de pouvoir prendre en compte la progression du niveau international dans la détermination des grilles de temps d'accès aux collectifs.*

*Seule la meilleure performance de l'athlète sur une épreuve donnée et sur la période définie est prise en compte.*

*Les critères temps pour l'accès aux collectifs 2025-2026 s'appuient sur la ranking cumulée des années 2022, 2023 et 2024.*

*Les critères temps pour l'accès aux collectifs 2026-2027 s'appuient sur la ranking cumulée des années 2023, 2024 et 2025.*

*Les critères temps pour l'accès aux collectifs 2027-2028 s'appuient sur la ranking cumulée des années 2024, 2025 et 2026.*

...

#### Niveau de Performances pris en compte pour l'établissement des grilles de temps :

Niveau de collectif	Critères grilles de temps
> Collectif Espoir*	<b>12 – 13 – 14 ans :</b> 120% de la 12 <sup>ème</sup> performance à la ranking W.P.S. cumulée prise en compte. <b>15 – 16 ans :</b> 115% de la 12 <sup>ème</sup> performance à la ranking W.P.S. cumulée prise en compte. <b>17 – 18 ans :</b> 110% de la 12 <sup>ème</sup> performance à la ranking W.P.S. cumulée prise en compte. <b>19 – 20 ans :</b> 110% de la 12 <sup>ème</sup> performance à la ranking W.P.S. cumulée prise en compte..
> Collectif Accès à la Performance	Temps du 12 <sup>ème</sup> à la ranking W.P.S. cumulée prise en compte.
> Collectif Performance	Temps du 6 <sup>ème</sup> à la ranking W.P.S. cumulée prise en compte.

*Si le nombre de performances enregistrées à la ranking W.P.S. cumulée prise en compte, n'est pas suffisant pour satisfaire les critères mentionnés ci-dessus, les dernières performances disponibles à la ranking W.P.S. cumulée prise en compte seront utilisées comme référence pour établir les minimas.*

#### • Parcours accession

##### > Collectif espoir

Les sportives et sportifs prétendant au collectif Espoir, devront disposer d'une classification nationale à jour pour bénéficier de l'ensemble des droits inhérent à celui-ci.

Seront intégrés au **collectif Espoir** sur la saison N,

- Les sportives et sportifs de la **catégorie 12 – 13 – 14 ans** de la saison N ayant réalisé, lors des compétitions ciblées par la F.F.H. durant la saison N-1, une performance chronométrique de niveau supérieure ou égale à 120% de la 12<sup>ème</sup> performance à la ranking W.P.S. cumulée prise en compte, sur deux épreuves inscrites au programme des prochains Jeux Paralympiques.

*Ex : Si la 12<sup>ème</sup> meilleure performance mondiale (selon le classement W.P.S. cumulée prise en compte) sur une épreuve donnée dans une catégorie de handicap donnée correspond à 01:40,00 (100 secondes) alors la performance à établir correspondant 120% de 01:40,00 (100 secondes) est 02:00,00 (120 secondes) [01:40,00 x 1,2 = 02:00,00]*

- Les sportives et sportifs de la **catégorie 15 – 16 ans** de la saison N ayant réalisé, lors des compétitions ciblées par la F.F.H. durant la saison N-1, une performance chronométrique de niveau supérieure ou égale à 115% de la 12<sup>ème</sup> performance à la ranking W.P.S. cumulée prise en compte, sur deux épreuves inscrites au programme des prochains Jeux Paralympiques.
- Les sportives et sportifs de la **catégorie 17 – 18 ans** de la saison N ayant réalisé, lors des compétitions ciblées par la F.F.H. durant la saison N-1, une performance chronométrique de niveau supérieure ou égale à 110% de la 12<sup>ème</sup> performance à la ranking W.P.S. cumulée prise en compte, sur deux épreuves inscrites au programme des prochains Jeux Paralympiques.
- Les sportives et sportifs de la **catégorie 19 – 20 ans** de la saison N ayant réalisé, lors des compétitions ciblées par la F.F.H. durant la saison N-1, une performance chronométrique de niveau supérieure ou

égale à 105% de la 12<sup>ème</sup> performance à la ranking W.P.S. cumulée prise en compte, sur deux épreuves inscrites au programme des prochains Jeux Paralympiques.

#### Compétitions ciblées par la F.F.H.

Ces performances devront être réalisées lors de l'une des compétitions suivantes :

- Championnat Interrégionaux 50m. de la Saison N-1
- Championnat de France 50m. de la Saison N-1
- World Para Swimming World Series de la Saison N-1
- Compétition de référence Internationale de la Saison N-1

L'âge pris en compte pour l'accès aux collectifs Espoir d'une saison donnée (N) est celui que l'athlète aura au cours de la deuxième année de cette saison. Ainsi, les critères de sélection doivent être réalisés lors de la saison précédente (N-1) en fonction de l'année d'âge qu'aura l'athlète lors de la deuxième année de la saison N.

Exemple :

*Un athlète né en 2011 aura 15 ans en 2026, qui correspond à la deuxième année de la saison 2025-2026. Pour intégrer le collectif Espoir de la saison 2025-2026, il devra réaliser lors de la saison 2024-2025 les critères correspondant à la catégorie "15 ans".*

Age	Collectifs saison 2025-2026	Collectifs saison 2026-2027	Collectifs saison 2027-2028
<b>12 ans</b>	Nageuses et Nageurs né(e)s en <b>2014</b>	Nageuses et Nageurs né(e)s en <b>2015</b>	Nageuses et Nageurs né(e)s en <b>2016</b>
<b>13 ans</b>	Nageuses et Nageurs né(e)s en <b>2013</b>	Nageuses et Nageurs né(e)s en <b>2014</b>	Nageuses et Nageurs né(e)s en <b>2015</b>
<b>14 ans</b>	Nageuses et Nageurs né(e)s en <b>2012</b>	Nageuses et Nageurs né(e)s en <b>2013</b>	Nageuses et Nageurs né(e)s en <b>2014</b>
<b>15 ans</b>	Nageuses et Nageurs né(e)s en <b>2011</b>	Nageuses et Nageurs né(e)s en <b>2012</b>	Nageuses et Nageurs né(e)s en <b>2013</b>
<b>16 ans</b>	Nageuses et Nageurs né(e)s en <b>2010</b>	Nageuses et Nageurs né(e)s en <b>2011</b>	Nageuses et Nageurs né(e)s en <b>2012</b>
<b>17 ans</b>	Nageuses et Nageurs né(e)s en <b>2009</b>	Nageuses et Nageurs né(e)s en <b>2010</b>	Nageuses et Nageurs né(e)s en <b>2011</b>
<b>18 ans</b>	Nageuses et Nageurs né(e)s en <b>2008</b>	Nageuses et Nageurs né(e)s en <b>2009</b>	Nageuses et Nageurs né(e)s en <b>2010</b>
<b>19 ans</b>	Nageuses et Nageurs né(e)s en <b>2007</b>	Nageuses et Nageurs né(e)s en <b>2008</b>	Nageuses et Nageurs né(e)s en <b>2009</b>
<b>20 ans</b>	Nageuses et Nageurs né(e)s en <b>2006</b>	Nageuses et Nageurs né(e)s en <b>2007</b>	Nageuses et Nageurs né(e)s en <b>2008</b>

Tableau résumant la correspondance entre l'âge des athlètes et leur année de naissance pour l'accès aux collectifs Espoir sur la paralympiade 2025-2028

#### Cas particuliers

Les nageuses et nageurs ayant participé à la compétition internationale de référence Espoir lors de la saison N-1 et ne remplissant pas les critères cités précédemment pourront être invités, selon conditions, aux stages et compétitions mis en place pour le collectif Espoir.

La Fédération Française Handisport se réserve le droit d'inviter aux stages et compétitions organisés pour le collectif Espoir des athlètes dont l'investissement et les performances sont en adéquation avec les attentes du collectif Espoir.

#### **> Collectif accès à la performance**

Les sportives et sportifs identifiés sur le collectif Accès à la Performance, devront disposer d'une classification nationale à jour pour bénéficier de l'ensemble des droits inhérent à celui-ci.

Seront intégrés au collectif Accès à la Performance sur la saison N,

- Les nageuses et nageurs ayant participé en équipe de France aux Jeux Paralympiques ou aux Championnats du Monde à titre individuel lors de la saison N-1 et ayant été classé dans les 8 premiers de la finale sur une épreuve inscrite au programme des Jeux Paralympiques sur des modalités identiques.
- Les nageuses et nageurs ayant participé en équipe de France aux Championnats d'Europe à titre individuel lors de la saison N-1 et ayant été classé second ou 3ème de la finale sur une épreuve inscrite au programme des Jeux Paralympiques sur des modalités identiques.
- Les nageuses et nageurs ayant participé en équipe de France aux Jeux Paralympiques ou aux Championnats du Monde au titre d'un relais lors de la saison N-1 et ayant été classé dans les 4 premiers

de la finale sur une épreuve inscrite au programme des Jeux Paralympiques sur des modalités identiques. (Sont uniquement concernés les sportifs ayant pris part aux épreuves en phase finale.)

- Les nageuses et nageurs ayant réalisé, durant la saison  $N-1$  et lors des compétitions ciblées par la F.F.H., une performance chronométrique de niveau supérieure ou égale à la 12ème performance à la ranking W.P.S. cumulée, sur deux épreuves inscrites au programme des Jeux Paralympiques.

#### Compétitions ciblées par la F.F.H.

Ces performances devront être réalisées lors de l'une des compétitions suivantes :

- Championnat Interrégionaux 50m. de la Saison  $N-1$
- Championnat de France 50m. de la Saison  $N-1$
- World Para Swimming World Series de la Saison  $N-1$
- Compétition de référence Internationale de la Saison  $N-1$

#### Cas particuliers

Les nageuses et nageurs ayant participé à la compétition internationale de référence lors de la saison  $N-1$  et ne remplissant pas les critères cités précédemment pourront être invités, selon conditions, aux stages mis en place pour ce collectif.

La Fédération Française Handisport se réserve le droit d'inviter aux stages et compétitions organisés pour le collectif Accès à la Performance des athlètes dont l'investissement et les performances sont en adéquation avec les attentes du collectif Accès à la Performance.

### • **Programme excellence**

#### **> Collectif performance**

Les sportives et sportifs identifiés sur le collectif Performance, devront disposer d'une classification internationale à jour pour bénéficier de l'ensemble des droits inhérent à celui-ci.

Seront intégrés au collectif Performance sur la saison  $N$ ,

- Les nageuses et nageurs ayant participé en équipe de France aux Jeux Paralympiques ou aux Championnats du Monde à titre individuel lors de la saison  $N-1$  et ayant été classé dans les 3 premiers de la finale sur une épreuve inscrite au programme des Jeux Paralympiques sur des modalités identiques.
- Les nageuses et nageurs ayant participé en équipe de France aux Championnats d'Europe à titre individuel lors de la saison  $N-1$  et ayant été classé 1er de la finale sur une épreuve inscrite au programme des Jeux Paralympiques sur des modalités identiques.
- Les nageuses et nageurs ayant participé en équipe de France aux Jeux Paralympiques ou aux Championnats du Monde au titre d'un relais lors de la saison  $N-1$  et ayant été classé dans les 2 premiers de la finale sur une épreuve inscrite au programme des Jeux Paralympiques sur des modalités identiques. (Sont uniquement concernés les sportifs ayant pris part aux épreuves en phase finale.)
- Les nageuses et nageurs ayant réalisé, durant la saison  $N-1$  et lors des compétitions ciblées par la F.F.H., une performance chronométrique de niveau supérieure ou égale à la 6ème performance à la ranking W.P.S. cumulée, sur deux épreuves inscrites au programme des Jeux Paralympiques.

#### Compétitions ciblées par la F.F.H..

Ces performances devront être réalisées lors de l'une des compétitions suivantes :

- Championnat Interrégionaux 50m. de la Saison  $N-1$
- Championnat de France 50m. de la Saison  $N-1$
- World Para Swimming World Series de la Saison  $N-1$
- Compétition de référence Internationale de la Saison  $N-1$

### *3.5 Programme de saison des différents collectifs*

Les modalités de participation financière associées à l'ensemble de ces actions seront définies chaque année et communiquées à l'ensemble des collectifs par le manager de la performance disciplinaire. Elles pourront être modulées de manière progressive selon le niveau de collectif auquel appartient le sportif. Plus le niveau de collectif est élevé, plus la prise en charge fédérale est renforcée, afin de refléter les exigences accrues de l'accompagnement vers le très haut niveau. Cette progressivité permet d'assurer une répartition équitable et cohérente des ressources, en tenant compte du statut, des besoins spécifiques et des dynamiques de performance de chaque athlète.

- **Parcours accession**

**> Collectif espoir**

Objectifs sportifs :

- Médaillé aux European Para Youth Games (E.P.Y.G.)
- Qualification aux Championnats d'Europe

Programme prévisionnel des saisons :

*A confirmer en fonction des budgets attribués par saison*

<b>Stages</b> présence obligatoire à minima sur 1 stage	<b>Compétitions</b>	
<u>Stage 1 : 1 semaine</u> <b>Toussaint</b> (dates et lieu à déterminer) - Participation financière	<u>Nationales :</u> C.N.C. : 1 – 2 – 3 - Participation obligatoire	<u>Internationale(s) :</u> W.P.S. World Series FRA <b>Compétition Internationale de préparation</b> - Si dossier de classification à jour au 01/01 de la saison en cours.
<u>Stage 2 : 1 semaine</u> <b>Hiver</b> (dates et lieu à déterminer) - Participation financière	<b>Championnats Interrégionaux 50m.</b> - Participation obligatoire si qualification	- Frais à la charge des clubs (transport, hébergement, restauration, etc.).
<u>Stage 3 : 1 semaine</u> <b>Printemps</b> (dates et lieu à déterminer) - Participation financière	<b>Championnats de France 25m.</b> <b>Compétition Nationale Majeure</b> - Participation obligatoire si qualification	- Engagements et accréditations pris en charge par la F.F.H..
	<b>Championnats de France 50m.</b> <b>Compétition Nationale Majeure</b> - Participation obligatoire si qualification	

**> Collectif Accès à la performance**

Objectifs sportifs :

- Médaillé aux Championnats d'Europe
- Finaliste aux Championnats du Monde
- Qualification aux Jeux Paralympiques

Programme prévisionnel des saisons :

*A confirmer en fonction des budgets attribués par saison*

<b>Stages</b> présence obligatoire à minima sur 1 stage	<b>Compétitions</b>	
<u>Stage 1 : 1 semaine</u> <b>Reprise</b> (dates et lieu à déterminer) - Selon saison - Participation financière	<u>Nationales :</u> C.N.C. : 1 – 2 – 3 - Participation obligatoire	<u>Internationale(s) :</u> W.P.S. World Series FRA <b>Compétition Internationale de préparation</b> - Si dossier de classification à jour au 01/01 de la saison en cours.
<u>Stage 2 : 2 semaines</u> <b>Hiver</b> (dates et lieu à déterminer) - Avec collectif Performance - Participation financière	<b>Championnats Interrégionaux 50m.</b> - Participation obligatoire si qualification	- Frais à la charge des clubs (transport, hébergement, restauration, etc.).
<u>Stage 3 : 1 semaine</u> <b>Printemps</b> (dates et lieu à déterminer) - Avec collectif Espoir - Participation financière	<b>Championnats de France 25m.</b> <b>Compétition Nationale Majeure</b> - Participation obligatoire si qualification	- Engagements et accréditations pris en charge par la F.F.H..
	<b>Championnats de France 50m.</b> <b>Compétition Nationale Majeure</b> - Participation obligatoire si qualification	<b>W.P.S. World Series EUR</b> <b>Compétition Internationale de préparation</b> - A définir - Si sélection - Participation financière

- **Programme excellence**

**> Collectif Performance**

Objectifs sportifs :

- Titré aux Championnats d'Europe
- Titré aux Championnats du Monde
- Médaillé aux Jeux Paralympiques

Programme prévisionnel des saisons :

*A confirmer en fonction des budgets attribués par saison*

<b>Stages</b> <i>présence obligatoire à minima sur 1 stage</i>	<b>Compétitions</b>	
<u><b>Stage 1 :</b></u> 1 semaine  Reprise (dates et lieu à déterminer) - Selon saison - Participation financière	<b>Nationales :</b> C.N.C. : 1 – 2 – 3 - Participation facultative <b>Championnats Interrégionaux 50m.</b> - Participation obligatoire - Engagement(s) libre(s) (sans incidence sur les qualifications aux Championnats de France 50m.). - Minimum 1 engagement sur une épreuve paralympique par session <b>Championnats de France 25m.</b> <b>Compétition Nationale Majeure</b> - Participation obligatoire <b>Championnats de France 50m.</b> <b>Compétition Nationale Majeure</b> - Participation obligatoire - Engagement(s) libre(s) sur épreuves paralympiques	<b>Internationale(s) :</b> W.P.S. World Series FRA <b>Compétition Internationale de préparation</b> - Participation obligatoire - Frais à la charge des clubs (transport, hébergement, restauration, etc.). - Engagements et accréditations pris en charge par la F.F.H. <b>W.P.S. World Series WRD</b> <b>Compétition Internationale de préparation</b> - A définir - Participation financière <b>W.P.S. World Series supplémentaires</b> <b>Compétition Internationale de préparation</b> - Si pertinent - Participation financière
<u><b>Stage 2 :</b></u> 2 semaines  Hiver (dates et lieu à déterminer) - Avec collectif Accès à la Performance - Participation financière		
<b>Regroupement Optimisation Perf.</b>		
<u>Rgpt. 1 :</u> 2-3 jours Toussaints (dates et lieu à déterminer)		
<u>Rgpt. 2 :</u> 2-3 jours Hiver (dates et lieu à déterminer)		
<u>Rgpt. 3 :</u> 2-3 jours Printemps (dates et lieu à déterminer)		
<u>Autre</u> Obligation de participation à une action de promotion, représentation (temps d'échange, de partage, ...) sur une action régionale (compétition C.N.C., stage J.A.P. régional, stage Perfectionnement régional, regroupement régional, ...)		

La liste des compétitions internationales ciblées par la F.F.H pour chaque saison seront définies lors de la parution du calendrier par la Fédération Internationale.

Pour rappel, toute inscription à une World Series fera l'objet d'une validation préalable, avant inscription, par la FFH.

### 3.6 Critères des listes ministérielles

#### > Critères d'accès à la liste Elite

- Participer en équipe de France aux Jeux Paralympiques ou aux Championnats du Monde et être classé dans les 3 premiers de la finale, sur une épreuve inscrite au programme des prochains Jeux Paralympiques, dans les conditions règlementaires identiques aux modalités fixées par la fédération internationale.
- Participer en équipe de France aux Championnats d'Europe à titre individuel et être classé premier(e) de la finale, sur une épreuve inscrite au programme des prochains Jeux Paralympiques, dans les conditions règlementaires identiques aux modalités fixées par la fédération internationale.

#### > Critères d'accès à la liste Séniор

- Participer en équipe de France aux Jeux Paralympiques ou aux Championnats du Monde à titre individuel et être classé dans les 6 premiers de la finale, sur une épreuve inscrite au programme des prochains Jeux Paralympiques, dans les conditions règlementaires identiques aux modalités fixées par la fédération internationale.
- Participer en équipe de France aux Championnats d'Europe à titre individuel et être classé dans les 3 premiers de la finale, sur une épreuve inscrite au programme des prochains Jeux Paralympiques, dans les conditions règlementaires identiques aux modalités fixées par la fédération internationale.

#### > Critères d'accès à la liste Relève (4 années maximum ou moins de 26 ans)

- Participer en équipe de France aux Jeux Paralympiques ou aux Championnats du Monde à titre individuel sur une épreuve inscrite au programme des prochains Jeux Paralympiques.

- Participer en équipe de France aux Championnats d'Europe à titre individuel et être classé dans les 6 premiers de la finale, sur une épreuve inscrite au programme des prochains Jeux Paralympiques, dans les conditions règlementaires identiques aux modalités fixées par la fédération internationale.
- Participer en équipe de France aux Championnats d'Europe au titre d'un relais et être classé dans les 3 premiers de la finale, sur une épreuve inscrite au programme des prochains Jeux Paralympiques, dans les conditions règlementaires identiques aux modalités fixées par la fédération internationale.
  - o Seuls les sportif(ve)s ayant pris part à la finale des épreuves concernées sont pris en compte.
- Ou avoir réalisé sur deux épreuves inscrites au programme des prochains Jeux Paralympiques, lors des compétitions ciblées par la F.F.H. durant la saison  $N-1$ , une performance de niveau supérieure ou égale à la 10<sup>ème</sup> performance enregistrée à la ranking W.P.S. cumulée prise en compte l'année précédente l'année d'inscription sur liste dans les conditions règlementaires identiques aux modalités fixées par la fédération internationale.

**> Critères d'accès à la liste Reconversion**

- Sur la base d'une sollicitation du sportif auprès de la F.F.H., un projet de reconversion pourra être mis en place, sous réserve de l'éligibilité des candidatures (1 inscription en liste « Élites » ou 4 années sur listes S.H.N. dont 3 sur liste « seniors »).

**> Critères d'accès à la liste des sportifs en liste Espoir (moins de 25 ans)**

- Les sportives et sportifs de la catégorie 12 – 13 – 14 ans de la saison  $N$  ayant réalisé, lors des compétitions ciblées par la F.F.H. durant la saison  $N-1$ , une performance de niveau supérieure ou égale à 120% de la 12<sup>ème</sup> performance à la ranking W.P.S. cumulée prise en compte, sur deux épreuves inscrites au programme des prochains Jeux Paralympiques.
- Les sportives et sportifs de la catégorie 15 – 16 ans de la saison  $N$  ayant réalisé, lors des compétitions ciblées par la F.F.H. durant la saison  $N-1$ , une performance de niveau supérieure ou égale à 115% de la 12<sup>ème</sup> performance à la ranking W.P.S. cumulée prise en compte, sur deux épreuves inscrites au programme des prochains Jeux Paralympiques.
- Les sportives et sportifs de la catégorie 17 – 18 ans de la saison  $N$  ayant réalisé, lors des compétitions ciblées par la F.F.H. durant la saison  $N-1$ , une performance de niveau supérieure ou égale à 110% de la 12<sup>ème</sup> performance à la ranking W.P.S. cumulée prise en compte, sur deux épreuves inscrites au programme des prochains Jeux Paralympiques.
- Les sportives et sportifs de la catégorie 19 – 20 ans de la saison  $N$  ayant réalisé, lors des compétitions ciblées par la F.F.H. durant la saison  $N-1$ , une performance de niveau supérieure ou égale à 105% de la 12<sup>ème</sup> performance à la ranking W.P.S. cumulée prise en compte, sur deux épreuves inscrites au programme des prochains Jeux Paralympiques.

**> Critères d'accès à la liste des sportifs des Collectifs Nationaux**

- Les nageuses et nageurs ayant réalisé, durant la saison  $N-1$  et lors des compétitions ciblées par la F.F.H., une performance de niveau supérieure ou égale à la 12<sup>ème</sup> performance à la ranking W.P.S. cumulée, sur une seule épreuve inscrite au programme des Jeux Paralympiques.

**Cas Particuliers**

Conformément aux dispositions de l'article L.221-3 du Code du sport, en cas de raison médicale avérée (blessure, maladie de longue durée, maternité), le maintien sur la liste des sportifs de haut niveau est possible pour une durée d'un an par tacite reconduction.

## II. Sports duels

### 1. Boccia

#### 1.1 Bilan et stratégie disciplinaire

À l'issue des Jeux Paralympiques de Paris 2024, le bilan restera historique : pour la première fois, la France a décroché une médaille paralympique en boccia, et non des moindres — une médaille d'or. Cette performance exceptionnelle récompense une stratégie de développement ambitieuse et progressive, bâtie pas à pas, et accélérée grâce aux moyens renforcés déployés par l'État via l'Agence Nationale du Sport, notamment à travers son soutien ciblé au programme paralympique et à la boccia.

Ce premier titre international est le fruit d'un travail de fond, mêlant structuration du haut niveau, accompagnement individualisé des collectifs, et une présence affirmée sur la scène internationale, avec un engagement croissant dans un plus large éventail d'épreuves et de catégories.

- **Bilan méthode ORfèvre de la Paralympiade 2021 / 2024**

#### Période de préparation paralympique

Construire la performance cible : Développer une maîtrise technique et tactique pour répondre à la variété des styles de jeu adverses, renforcer la gestion mentale pour maintenir une concentration optimale sur toute la durée des matchs et des compétitions.

Anticiper l'environnement et les évolutions : Préparer dans des conditions proches des Jeux en anticipant les contraintes logistiques (déplacements, hébergement, récupération). Intégrer les évolutions règlementaires et de classification, ainsi que les changements technologiques liés au matériel (rampes, fauteuils, accessoires).

Analyser et prioriser : Identifier les forces et faiblesses individuelles et collectives, notamment dans les épreuves par équipe. Étudier la concurrence, analyser les stratégies internationales, et prioriser les axes de travail : cohésion d'équipe, stratégie de jeu, maîtrise émotionnelle.

Optimiser les ressources : Renforcer l'encadrement autour des athlètes (entraîneur national, assistant de jeu, kiné), structurer les routines d'échauffement et de récupération, individualiser les plans d'entraînement.

Piloter la stratégie : Formaliser un plan d'action clair, avec des objectifs mesurables, validés collectivement.

Répartir les rôles (staff, assistants, athlètes), planifier les échéances, et impliquer tous les acteurs dans la co-construction du projet de performance.

Évaluer et ajuster : Mettre en place un suivi régulier des indicateurs de progression (technique, mental, tactique), effectuer des bilans intermédiaires, recueillir les retours du staff et des athlètes pour ajuster la stratégie en continu.

#### Temps des Jeux et stage terminal

Finaliser l'adaptabilité : Organiser un stage terminal dans des conditions proches des Jeux (configuration des lieux, gestion du stress, adaptation aux rythmes de match). Renforcer la capacité à gérer la pression liée au contexte paralympique.

Sécuriser la logistique : Optimiser les déplacements, l'hébergement et la gestion des temps de repos pour limiter la fatigue. Assurer un encadrement fluide et prévoyant, en lien avec les besoins spécifiques des boccistes.

Stabiliser la performance : Affiner les routines techniques et mentales sans générer de surcharge. Consolider les stratégies de jeu, garantir une bonne gestion émotionnelle, et maintenir un niveau élevé de vigilance et de précision.

Maximiser la cohésion : Assurer une communication fluide entre tous les membres de l'équipe (athlètes, assistants, encadrement), en particulier dans les épreuves collectives. Renforcer la dynamique de groupe pour favoriser la réactivité et l'adaptation sur site.

- **Ambition du projet de performance fédéral en Boccia – Horizon Los Angeles 2028**

#### **Poursuivre et renforcer la dynamique de performance**

La boccia est une discipline hautement spécifique, mobilisant des athlètes aux besoins de compensation complexes, ce qui en fait un défi sportif, humain et organisationnel. Le programme de qualification, très sélectif, imposé par la fédération internationale, nécessite une stratégie d'anticipation rigoureuse et un accompagnement dans la durée.

La nouvelle Paralympiade devra permettre de consolider les acquis et de franchir une nouvelle étape, pour inscrire durablement la France parmi les nations fortes du haut niveau international.

L'ambition fixée pour Los Angeles 2028 est d'obtenir 2, dont au moins une finale.

Point d'étape stratégique : Mondiaux 2026

Les Championnats du monde 2026 seront une étape clé dans l'évaluation du plan de performance.

L'objectif affiché : remporter 2 médailles, signe tangible de la continuité et de la montée en puissance de l'Équipe de France.

- **Stratégie disciplinaire**

#### **Structurer un parcours de sélection exigeant, centré sur la performance et la confrontation internationale**

Le cycle 2025–2029 marque une étape stratégique pour la boccia française. En s'appuyant sur les enseignements des précédentes échéances paralympiques et les évolutions du circuit mondial, la Fédération Française Handisport (FFH) renforce sa politique de sélection, dans une logique de résultats et d'exigence.

La sélection des athlètes français pour les compétitions internationales de référence repose sur deux niveaux de critères :

- Le respect des conditions de qualification définies par la fédération internationale World Boccia, consultables sur : <https://www.worldboccia.com>
- L'atteinte des exigences spécifiques établies par la FFH, en cohérence avec les ambitions de performance portées par le Projet de Performance Fédéral (PPF).

Seules les performances réalisées lors des compétitions internationales ciblées par la FFH, sur des épreuves intégrées au programme paralympique (les épreuves de Paris 2024 servant de référence jusqu'à la publication officielle de Los Angeles 2028), seront considérées pour toute proposition de sélection aux Championnats d'Europe, Championnats du Monde ou Jeux Paralympiques. Cette stratégie met l'accent sur :

- La capacité à performer face à l'élite mondiale, la régularité et la progression dans les résultats,
- La qualité stratégique et mentale dans les moments clés de la compétition.

#### **Dynamiser les collectifs nationaux comme leviers de progression**

Les collectifs nationaux (Espoir, Accès à la Performance, Performance) forment un dispositif structurant destiné à accompagner les athlètes dans leur trajectoire vers l'excellence paralympique. Ils s'inscrivent dans une logique de cohérence entre sélection, accompagnement et exigences de niveau mondial.

Les collectifs sont constitués chaque saison (année N) à partir des résultats de l'année N-1, sur des épreuves paralympiques et dans des compétitions ciblées.

- Collectif Performance : athlètes affichant une capacité à viser une médaille internationale à court terme.
- Collectif Accès à la Performance : athlètes en dynamique ascendante, ayant montré des performances solides sur le circuit mondial.
- Collectif Espoir : jeunes talents ou profils émergents à fort potentiel, en structuration de projet sportif.

#### Une offre d'accompagnement différenciée et alignée

L'accès aux collectifs donne droit à un accompagnement modulé, selon le niveau, avec :

- Des regroupements réguliers,
- Une participation ciblée aux compétitions du circuit international,
- Un accès progressif et raisonné à la future structure permanente d'entraînement fédérale, en fonction du statut de l'athlète, de ses besoins identifiés et des ressources mobilisables.

Les athlètes intégrés aux collectifs Accès à la Performance et Performance seront priorisés pour bénéficier de ces accompagnements, dans une logique de cohérence entre le potentiel identifié, le projet de performance et l'efficience de l'accompagnement fédéral.

### **Une planification de saison conçue comme outil de montée en puissance**

Chaque collectif bénéficie d'un programme spécifique visant à renforcer les compétences clés pour performer au niveau international.

#### Collectif Espoir :

- Structuration du projet sportif et classification internationale,
- Cohésion, formation tactique et développement mental.

#### Collectifs Accès à la Performance et Performance :

- Accès renforcé à la structure permanente d'entraînement,
- Suivi technique, physique, médical et logistique personnalisé,
- Encadrement fédéral sur les compétitions stratégiques du calendrier mondial.

Cette logique permet de mieux répondre aux spécificités de la boccia : exigence stratégique, gestion de la pression, précision technique.

### **Un accompagnement individualisé centré sur les Projets de Performance Individualisés (PPI)**

Chaque athlète intégré à un collectif bénéficie d'un PPI coconstruit avec l'encadrement fédéral et son staff personnel. Ce projet fixe :

- Des objectifs clairs à court, moyen et long terme,
- Les moyens mis en œuvre pour les atteindre,
- Un suivi précis des étapes franchies et des ajustements nécessaires.
- Cette approche garantit une progression maîtrisée, adaptée à chaque profil, et alignée sur les standards internationaux de la discipline.

### *1.2 Structures*

À l'issue de la Paralympiade, la médaille d'or historique remportée à Paris 2024 marque un tournant pour la boccia française. Mais cette réussite ne doit pas occulter les défis structurels majeurs que la discipline devra relever pour maintenir et faire progresser son niveau de performance.

Le constat est sans ambiguïté : en raison des besoins spécifiques des athlètes tant dans la vie quotidienne que dans la conduite d'un projet de haut niveau, la pérennisation de la performance passe par la création d'une structure permanente d'excellence. À ce jour, les clubs ne disposent pas encore des moyens suffisants, en matière de haut niveau, pour assurer pleinement l'émergence et l'accompagnement de l'ensemble des sportifs identifiés dans les collectifs nationaux.

### **Un partenariat stratégique avec la Fondation Mallet**

C'est dans cette perspective que la Fédération Française Handisport a conclu, au sortir de la Paralympiade, une convention de partenariat avec la Fondation Mallet, visant à implanter un centre d'entraînement dédié à la boccia sur le site de Richebourg.

Ce site présente un atout unique : il regroupe, sur un même lieu, un ensemble de structures médico-sociales essentielles à l'épanouissement et à l'autonomie des sportifs concernés :

- ESAT, SESSAD, Pôle de médecine physique et de réadaptation,
- Foyer de vie, IEM, et structures d'hébergement spécialisées, ...

La présence de cet écosystème complet a été un critère déterminant dans le choix de ce lieu, en parfaite cohérence avec les besoins des boccistes, dont le fort besoin de compensation nécessite un accompagnement global et intégré.

### **Déploiement progressif vers une structure permanente**

Dans un premier temps, ce dispositif prendra la forme d'une structure semi-permanente d'entraînement, permettant la mise en œuvre d'un suivi technique, médical, logistique et psychologique cohérent.

À l'horizon 2027–2028, avec la livraison d'une unité d'hébergement dédiée au projet de performance boccia, la structure basculera en centre d'entraînement permanent, pleinement intégré au dispositif fédéral de haut niveau.

Cette implantation stratégique incarne la vision à long terme de la Fédération, qui entend offrir aux sportifs de boccia un environnement d'excellence, stable, inclusif et adapté, condition indispensable à la construction de podiums durables sur la scène internationale.

### *1.3 Chemins de sélection*

- **Jeux Paralympiques**

**Compétitions de sélection**

- Tournois internationaux pendant la période qualificative définie par la FI
- Championnats d'Europe 2027

**Règles de sélection :**

- Réaliser les critères définis par World Boccia (en attente de publication)

**> Seront proposés à la sélection :**

- Les sportives et sportifs ayant réalisé les critères de qualification définis par l'I.P.C.

**A savoir :**

Les critères d'aide à la décision seront observés pour l'ensemble des sportives et sportifs ayant réalisé les critères. Ils permettront d'évaluer, comparer et hiérarchiser les sportives et sportifs ayant réalisé les critères en vue de prendre des décisions éclairées et équitables.

L'ensemble de ces éléments contribuera à valider la sélection des sportifs.

- **Championnats du monde**

**> Seront proposés à la sélection :**

1. Les équipes membres du top 6 à la ranking mondiale par équipes à la date de la commission de sélection. Elles seront composées sur la base des résultats obtenu lors :

- Du stage de qualification
- Des tournois world cup boccia
- Des tournois world challengers
- Compétition internationale de référence N-1

2. les sportifs titré(e)s en individuel sur la compétition internationale de référence N-1 sous réserves de place disponible additionnelle aux places attribuées pour les épreuves par équipes.

3. Les sportifs membres du top 6 à la ranking mondiale individuelle à la date de la commission de sélection sous réserves de place disponible additionnelle aux places attribuées pour les épreuves par équipes.

**> Pourront être proposés à la sélection :**

1. Les équipes membres du top 10 à la ranking mondiale par équipes à la date de la commission de sélection. Elles seront composées sur la base des résultats obtenus lors :

- Du stage de qualification
- Des tournois world cup boccia
- Des tournois world challengers
- Compétition internationale de référence N-1

2. Les sportifs membres du top 10 individuel à la ranking à la date de la commission de sélection sous réserves de place disponible additionnelle aux places attribuées pour les épreuves par équipes.

**Critères d'aide à la décision**

Les critères d'aide à la décision seront observés pour l'ensemble des sportives et sportifs ayant réalisé les critères. Ils permettront d'évaluer, comparer et hiérarchiser les sportives et sportifs ayant réalisé les critères en vue de prendre des décisions éclairées et équitables.

L'ensemble de ces éléments contribuera à valider la sélection des sportifs.

- **Championnats d'Europe**

**> Seront proposés à la sélection :**

1. Les équipes membres du top 8 à la ranking mondiale par équipes à la date de la commission de sélection. Elles seront composées sur la base des résultats obtenu lors

- Du stage de qualification
- Des tournois world cup boccia
- Des tournois world challengers
- Compétition internationale de référence N-1

2. Les sportifs médaillés en individuel sur la compétition internationale de référence N-1 sous réserves de place disponible additionnelle aux places attribuées pour les épreuves par équipe.

3. Les sportifs membres du top 8 à la ranking mondiale individuelle à la date de la commission de sélection sous réserves de place disponible additionnelle aux places attribuées pour les épreuves par équipes.

**> Pourront être proposés à la sélection :**

1. Les équipes membres du top 12 à la ranking mondiale par équipes à la date de la commission de sélection. Elles seront composées sur la base des résultats obtenus lors :

- Du stage de qualification
- Des tournois world cup boccia
- Des tournois world challengers
- Compétition internationale de référence N-1

2. Les sportifs membres du top 12 individuel à la ranking à la date de la commission de sélection sous réserves de place disponible additionnelle aux places attribuées pour les épreuves par équipes.

**Critères d'aide à la décision**

Les critères d'aide à la décision seront observés pour l'ensemble des sportives et sportifs ayant réalisé les critères. Ils permettront d'évaluer, comparer et hiérarchiser les sportives et sportifs ayant réalisé les critères en vue de prendre des décisions éclairées et équitables.

L'ensemble de ces éléments contribuera à valider la sélection des sportifs.

**Rappel concernant les modalités de participation au stage de sélection :**

**1. Prérequis pour être invité sur le stage de sélection**

Être âgé de minimum 15 ans

Ranking nationale de l'année N

- TOP 2 (homme et femme) de la ranking nationale et être membres du top 8 de la ranking nationale à la clôture du championnat de France BC.

Stage de sélection N-1

- Ayant participé au championnat de France BC de l'année N

Circuit international

- Les sportifs et sportives qualifiés lors de la compétition internationale de référence N-1
- Les sportifs membre du top 12 à la ranking individuelle mondiale à l'issue du France BC.

**2. Possibilité pour le staff national d'inviter de nouveaux joueurs sous réserve du potentiel et d'être dans le top 4 national (homme et femme)**

**Critères d'aide à la décision**

**Rappel :** La représentation des différentes catégories de classification n'entre pas en jeu dans la détermination des athlètes sélectionnés.

Si des arbitrages sont à opérer entre des sportives ou des sportifs de catégories ou épreuves différentes, la place à la Ranking List ne sera pas décisive dans les choix de sélection : l'ensemble des choix de sélection sera basé sur l'analyse croisée des différents critères définis ci-dessous.

- Résultats sur la dernière compétition internationale de référence.
- Résultats obtenus lors des World Cup et Challenger ciblées par la fédération
- Structuration d'entraînement en adéquation avec les enjeux du Haut Niveau.
- Progression à la ranking mondiale sur la saison.

- Progression à la ranking mondiale sur la paralympiade.
- Participation aux compétitions nationales ciblées.
- Participation au programme fédéral.
- Classification internationale à jour
- Pour les athlètes concernés, avoir répondu de manière sérieuse et ponctuelle aux sollicitations de la F.F.H.

#### 1.4 Collectifs Nationaux

- **Parcours accession**

##### > Collectif Espoir

###### Critères d'accès au collectif Espoir

Prérequis :

- Être âgé de minimum 15 ans
- Être à jour de S.M.R (si concerné) et AUT,
- Avoir répondu à l'ensemble des sollicitations émanant de la fédération,
- Être à jour de ses règlements financiers, respect de la charte interne

Critères de structuration :

- Avoir un plan d'entraînement en conformité avec le Projet de Performance Fédérale (disposer d'un référent technique diplômé\* et avoir un volume d'entraînement minimal de 6 heures\* par semaine), participer aux stages en cas de sélection, avoir une structure de proximité adaptée à un entraînement de haut-niveau en adéquation avec sa classe de handicap

Critères de performance :

- Avoir participé aux Championnats de France N-1 et N et au circuit de compétitions nationales,
- Disposer d'une classification nationale et/ou internationale à jour
- Avoir participé au stage de sélection de l'année N Avoir participé au circuit de compétitions nationales,

*\*ambition à l'issue de la saison 2026/2027*

##### > Collectif Accès à la Performance

###### Critère d'accès au collectif Accès à la Performance

Prérequis :

- Être âgé de minimum 15 ans
- Être à jour de S.M.R (si concerné) et AUT,
- Disposer d'une classification internationale à jour
- Avoir participé aux Championnats de France N-1 et N et au circuit de compétitions nationales,
- Avoir répondu à l'ensemble des sollicitations émanant de la fédération,
- Être à jour de ses règlements financiers et respect de la charte interne

Critères de structuration :

- Avoir un plan d'entraînement en conformité avec le Projet de Performance Fédérale (disposer d'un référent technique diplômé\* et avoir un volume d'entraînement minimal de 6 heures\* par semaine), participer aux stages en cas de sélection, avoir une structure de proximité adaptée à un entraînement de haut-niveau en adéquation avec sa classe de handicap

Critères de performance :

- Être dans le top 16 mondial en individuel
- Ou médaille d'or sur un challenger en équipe ou en individuel N-1
- Ou médaille sur un World Cup en équipe ou en individuel N-1
- Ou avoir participé à la compétition de référence en individuel ou par équipe N-1

*\*ambition à l'issue de la saison 2026/2027*

- **Parcours excellence**

##### > Collectif Performance

###### Critère d'accès au collectif Performance

Prérequis :

- Être âgé de minimum 15 ans
- Être à jour de S.M.R (si concerné) et AUT,
- Disposer d'une classification internationale à jour

- Avoir participé aux Championnats de France N-1 et N et au circuit de compétitions nationales,
- Avoir répondu à l'ensemble des sollicitations émanant de la fédération,
- Être à jour de ses règlements financiers et respect de la charte interne

Critères de performance :

- Être dans le top 8 mondial en individuel
- Être médaillé lors de la compétition de référence en individuel ou par équipe N-1
- Être médaillé d'or sur un world cup par équipe ou en individuel

Critères de structuration :

- Avoir un plan d'entraînement en conformité avec le Projet de Performance Fédérale (disposer d'un référent technique diplômé\* et avoir un volume d'entraînement minimal de 6 heures\* par semaine), participer aux stages en cas de sélection, avoir une structure de proximité adaptée à un entraînement de haut-niveau en adéquation avec sa classe de handicap

\*ambition à l'issue de la saison 2026/2027

*1.5 Programme des différents collectifs*

Les modalités de participation financière associées à l'ensemble de ces actions seront définies chaque année et communiquées à l'ensemble des collectifs par le manager de la performance disciplinaire. Elles pourront être modulées de manière progressive selon le niveau de collectif auquel appartient le sportif. Plus le niveau de collectif est élevé, plus la prise en charge fédérale est renforcée, afin de refléter les exigences accrues de l'accompagnement vers le très haut niveau. Cette progressivité permet d'assurer une répartition équitable et cohérente des ressources, en tenant compte du statut, des besoins spécifiques et des dynamiques de performance de chaque athlète.

**• Parcours accession**

**> Collectif Espoir**

Stages :

- Nombre de stages : 1 stages à minima par saison
- Nombre de jours : 2 à 5 jours

Compétitions

- Compétition nationale majeure : Championnat de France BC
- Compétitions internationales si pertinent : Challenger

**> Collectif Accès à la performance :**

Stages :

- Nombre de stage : 4 minimum
- Nombre de jour : 12
- 10 jours de stage individuel mobilisables au sein de la structure permanente d'entraînement (2027) (en lien avec le P.P.I.)

Compétitions

- Compétition cible : Compétition continentale de référence
- Compétition nationale : Championnat de France BC
- Compétitions internationales : Challenger et World Cup

**• Parcours excellence**

**> Collectif performance :**

Stages :

- Nombre de stage : 5
- Nombre de jour : 15 à 20
- 20 jours de stage individuel mobilisables au sein de la structure permanente d'entraînement (2027) (en lien avec le P.P.I.)

Compétitions

- Compétition cible : Compétition internationale de référence (Championnats du Monde et Jeux Paralympiques)

- Compétition nationale : Championnat de France BC
- Compétitions internationales : Challenger et World Cup

*Liste des compétitions internationales ciblées par la F.F.H pour chaque saison seront définies lors de la parution du calendrier par la Fédération Internationale.*

*A définir : Les sportifs du collectifs performance et accès performance seront autorisés ou non après validation par le responsable de la performance disciplinaire à participer à leurs frais aux autres épreuves du circuit international proposées par la F.I.*

*Pour rappel, toute inscription à un Challenger fera l'objet d'une validation préalable, avant inscription, par la FFH.*

## 1.6 Critères des listes ministérielles

### > Critères d'accès à la liste Elite :

- Participer en équipe de France aux Jeux Paralympiques ou aux Championnats du Monde et être classé dans les 3 premiers de la finale sur une épreuve inscrite au programme des prochains Jeux Paralympiques sur des modalités identiques.
- Participer en équipe de France aux Championnats d'Europe et être classé premier de la finale sur une épreuve inscrite au programme des prochains Jeux Paralympiques sur des modalités identiques.

### > Critères d'accès à la liste Senior :

- Participer en équipe de France aux Jeux Paralympiques ou aux Championnats du Monde sur une épreuve inscrite au programme des prochains Jeux Paralympiques sur des modalités identiques et être classé dans les 8 premiers.
- Participer en équipe de France aux Championnats d'Europe sur une épreuve inscrite au programme des prochains Jeux Paralympiques sur des modalités identiques et être médaillé d'argent ou de bronze.

### > Critères d'accès à la liste Relève :

- Participer en équipe de France aux Jeux Paralympiques ou aux Championnats du Monde sur une épreuve inscrite au programme des prochains Jeux Paralympiques.
- Participer en équipe de France aux Championnats d'Europe et être classé dans les 8 premiers de la finale.
- Être membre du Top 12 mondial en individuel (classement du 1er novembre)

### > Critères d'accès à la liste Reconversion

- Sur la base d'une sollicitation du sportif auprès de la F.F.H., un projet de reconversion pourra être mis en place, sous réserve de l'éligibilité des candidatures (1 inscription en liste « Elites » ou 4 années sur listes S.H.N. dont 3 sur liste « seniors »).

### > Critères d'accès à la liste Espoir :

- Être âgé de moins de 23 ans et faire partie des 2 meilleurs athlètes, par genre, au classement du Championnat de France BC, sous réserve d'être membres du top 8 de la ranking nationale.

### > Critères d'accès à la liste Collectifs Nationaux :

- Les 2 meilleurs athlètes, par genre, au classement du Championnat de France BC, sous réserve d'être membres du top 8 de la ranking nationale.

## Cas Particuliers

**Situation des assistants BC3 :** il convient de distinguer les assistants de compétition et d'entraînement :

- Pour les assistants de compétition :
  - o La performance réalisée en compétition internationale de référence avec le sportif en situation de handicap détermine l'entrée et le niveau de liste.
- Pour les pilotes d'entraînement :
  - o La performance réalisée en compétition par le sportif en situation de handicap détermine l'entrée et le niveau de liste sur lequel les assistants d'entraînement pourront être inscrits.
  - o Être inscrit sur le Projet de Performance Individuel (P.P.I) de l'athlète
  - o Sous réserve d'un volume minimal d'entraînement défini lors des entretiens PPI réalisés par le manager de la performance

- Dans la limite d'un guide d'entraînement par épreuve

Conformément aux dispositions de l'article L.221-3 du Code du sport, en cas de raison médicale avérée (blessure, maladie de longue durée, maternité), le maintien sur la liste des sportifs de haut niveau est possible pour une durée d'un an par tacite reconduction.

## 2. Escrime Fauteuil

### 2.1 Bilan et stratégie disciplinaire

À l'issue des Jeux Paralympiques de Paris 2024, le bilan en escrime fauteuil appelle à une remise en mouvement stratégique. Si la médaille de bronze obtenue en fleuret par équipes constitue une belle performance, elle reste insuffisante au regard des ambitions françaises dans cette discipline historique. Ce résultat, identique à celui enregistré à Tokyo, confirme la nécessité de faire évoluer notre modèle de performance.

Cependant, la dernière Paralympiade a vu émerger une nouvelle génération de talents, notamment sur les tableaux féminins, rendue visible grâce à la host nation allocation. Cette dynamique d'émergence constitue une opportunité pour la Fédération Française Handisport, à condition de capitaliser rapidement et durablement sur ce vivier en développement.

Réorienter la stratégie pour inverser la tendance

Pour accompagner cette génération montante, il sera essentiel de repenser les chemins de sélection, de renforcer les exigences de performance à chaque étape, et de recalibrer la programmation mise en place dans les collectifs. L'escrime fauteuil reste, dans certaines armes et catégories, une discipline à maturité relativement courte, ce qui laisse entrevoir un potentiel de reconquête dès Los Angeles 2028.

- **Bilan méthode ORfèvre de la Paralympiade 2021 / 2024**

#### Période de préparation paralympique

Construire la performance cible : Renforcer la maîtrise des gestes techniques, développer la réactivité tactique face aux adversaires, consolider l'endurance mentale et la capacité à maintenir un haut niveau de concentration sur plusieurs journées de compétition.

Anticiper l'environnement et les évolutions : Préparer les athlètes aux conditions spécifiques des Jeux (configuration de salle, éclairage, pression médiatique, atmosphère), intégrer les évolutions règlementaires (formats de compétition, classification), et suivre les innovations technologiques liées au matériel (fauteuils, poignets, palettes...).

Analyser et prioriser : Identifier les forces et faiblesses individuelles, étudier les stratégies des concurrents selon les armes et les classes, et prioriser les axes de travail : précision des attaques, intensité tactique, endurance mentale et condition physique.

Optimiser les ressources : Individualiser les contenus techniques, renforcer la préparation physique dans les cycles d'entraînement, intégrer l'analyse vidéo pour ajuster les stratégies, et s'appuyer sur un encadrement technique, médical et mental cohérent autour des projets de performance individuels (P.P.I.).

Piloter la stratégie : Élaborer un plan d'action clair avec un calendrier structuré (stages, compétitions), définir précisément les rôles du staff, impliquer les entraîneurs personnels et les clubs, et assurer une coordination fluide entre tous les acteurs du suivi.

Évaluer et ajuster : Mettre en place un suivi régulier des performances techniques, physiques et mentales, analyser les résultats des compétitions préparatoires, recueillir les feedbacks des athlètes et du staff, et ajuster les contenus pour optimiser la montée en puissance.

#### Temps des Jeux et stage terminal

Finaliser l'adaptabilité : Organiser un stage terminal dans des conditions identiques à celles des Jeux (ambiance, rythme des matchs, arbitrage, pression), simuler des enchaînements d'assauts pour tester l'endurance mentale et la concentration sous contrainte.

Sécuriser la logistique : Anticiper les déplacements, hébergements et temps de récupération pour limiter la fatigue et favoriser la concentration. Mettre en place un rétroplanning précis pour chaque athlète.

Stabiliser la performance : Affiner les automatismes techniques et tactiques sans générer de surcharge, renforcer les routines mentales et la capacité à gérer la pression, assurer une gestion fine des temps de repos et d'activation.

Maximiser la cohésion : Fluidifier les échanges entre les membres du staff technique, médical et logistique, garantir une réactivité optimale pour s'ajuster en temps réel, et maintenir un climat de confiance et de sérénité autour de chaque escrimeur pendant toute la durée des Jeux.

- **Ambition du projet de performance fédéral en Escrime fauteuil – Horizon Los Angeles 2028**

Objectif Los Angeles 2028 : relancer la dynamique de podiums

Fort du vivier existant, de la progression constatée chez les meilleurs jeunes, et du temps de formation nécessaire à l'émergence d'un médaillé paralympique, la France doit aborder cette nouvelle Paralympiade avec ambition. L'objectif pour Los Angeles 2028 est de décrocher 3 médailles.

Point d'étape stratégique : Mondiaux 2027

Les Championnats du monde 2027 constitueront une étape décisive dans l'évaluation des dynamiques engagées. L'ambition est d'y remporter au moins 3 médailles, permettant ainsi de valider les orientations prises et d'ajuster, si nécessaire, les dispositifs de montée en performance.

- **Stratégie disciplinaire**

**Structurer un parcours de sélection exigeant, centré sur la confrontation et la logique de résultats**

Le cycle 2025–2029 s'inscrit dans une dynamique de renouvellement stratégique pour l'escrime fauteuil française. À partir du bilan des précédents Jeux Paralympiques et des évolutions du circuit international, la Fédération Française Handisport (FFH) fait évoluer sa stratégie de sélection afin de renforcer la compétitivité et l'exigence.

Les athlètes candidats aux compétitions internationales de référence devront :

- Satisfaire aux critères de qualification définis par la fédération internationale (W.A.S), disponibles sur : <https://www.wheelchairfencing.org>
- Répondre aux critères de sélection fédéraux, en cohérence avec l'ambition de performance portée par le Projet de Performance Fédéral (PPF).

Seules les performances réalisées lors des compétitions ciblées par la FFH, Sur des épreuves inscrites au programme paralympique (les épreuves de Paris 2024 servant de référence jusqu'à la publication officielle du programme de Los Angeles 2028), seront prises en compte pour proposer une sélection aux Championnats d'Europe, Championnats du Monde ou Jeux Paralympiques.

Les critères de sélection reposent notamment sur :

- La capacité à performer contre des adversaires du top mondial,
- La capacité à franchir des tours dans les tableaux à élimination directe,
- La régularité des résultats dans les compétitions internationales majeures.

Cette approche vise à ancrer la sélection dans une logique de résultats, fondée sur la confrontation directe avec les standards du très haut niveau.

**Dynamiser les collectifs nationaux comme accélérateurs de performance**

Les collectifs Espoir, Accès à la Performance et Performance constituent la colonne vertébrale du parcours de haut niveau en escrime fauteuil. Ils sont conçus comme des outils au service du développement individuel et collectif des athlètes, en lien direct avec les exigences de sélection.

**Critères d'accès aux collectifs**

Les collectifs sont constitués chaque saison (année N) à partir des performances de l'année N-1, exclusivement sur des épreuves paralympiques et lors des compétitions ciblées par la FFH.

- Collectif Performance : athlètes affichant une capacité à se positionner dans le top mondial de leur catégorie, avec une régularité dans les grandes échéances.
- Collectif Accès à la Performance : athlètes ayant démontré une dynamique ascendante sur le circuit international, avec des résultats significatifs et un potentiel médaille à moyen terme.
- Collectif Espoir : jeunes talents ou profils émergents identifiés pour leur potentiel, nécessitant un accompagnement structurant.

**Une offre d'accompagnement cohérente et individualisée**

L'accès aux collectifs permet de bénéficier d'un environnement fédéral adapté :

- Accès prioritaire à la structure permanente d'entraînement fédérale,
- Participation encadrée aux compétitions internationales majeures,
- Accès à des stages fédéraux de préparation technique et tactique.

Les sportifs des collectifs supérieurs sont priorisés dans l'intégration à la structure permanente, en lien avec les besoins identifiés et les ressources disponibles.

#### **Une planification de saison pensée comme levier de structuration et de progression**

Le programme annuel est conçu pour permettre une montée en puissance progressive, structurée selon le niveau du collectif et les objectifs individuels.

##### Collectif Espoir :

- Structuration du projet sportif et accompagnement vers la classification internationale,
- Rassemblements réguliers favorisant la cohésion et l'apprentissage des exigences du haut niveau,
- Accès régulier et/ou permanent à la structure permanente pour optimiser le travail technique, physique et mental.

##### Collectifs Accès à la Performance et Performance :

- Accès régulier et/ou permanent à la structure permanente pour optimiser le travail technique, physique et mental,
- Participation ciblée aux compétitions internationales majeures, accompagnée par l'équipe fédérale,
- Interventions spécialisées sur les aspects tactiques, d'arbitrage, de gestion du stress et de performance durable.

Cette stratégie permet de répondre aux enjeux spécifiques de l'escrime fauteuil : haute technicité, réactivité, gestion du rythme et adaptation stratégique en situation de match.

#### **Un accompagnement individualisé autour des Projets de Performance Individualisés (PPI)**

Chaque membre d'un collectif bénéficie d'un PPI structurant, construit en lien avec l'encadrement fédéral et les entraîneurs du quotidien. Il précise :

- Les objectifs à court, moyen et long terme,
- Les moyens mis en œuvre : stages, compétitions, expertises transversales,
- Les indicateurs de suivi : progression technique, résultats, comportement en compétition.

Ce pilotage individualisé permet d'ajuster en permanence le parcours de chaque athlète, en lien avec les attentes du haut niveau international et les standards fixés pour Los Angeles 2028.

## *2.2 Structures*

À l'issue du bilan de la dernière Paralympiade, le constat est sans appel : pour inverser durablement la tendance et renouer avec le haut niveau, la Fédération Française Handisport doit se doter d'une structure permanente d'entraînement dédiée à l'escrime fauteuil.

Aujourd'hui, les niveaux de structuration restent trop hétérogènes, et la prise en compte des projets paralympiques dans les clubs demeure fragile, notamment pour les plus jeunes athlètes. Par ailleurs, l'éclatement géographique des escrimeurs membres des collectifs ne permet pas d'assurer une dynamique d'entraînement technique, physique et tactique cohérente, adaptée à la singularité de la discipline, ni de créer une réelle dynamique collective de performance.

#### **Un projet structurant au sein du CREPS de Reims (cf annexe cahier des charges structures)**

Face à ces enjeux, la Fédération a exprimé sa volonté d'implanter une structure permanente d'entraînement d'excellence au sein du CREPS de Reims. Ce projet s'appuie sur plusieurs leviers stratégiques :

- La présence d'un Pôle France sur le site, qui permettra aux athlètes paralympiques d'évoluer dans un environnement de haute performance, partagé avec les jeunes talents valides, propice à l'émergence, l'exigence et à l'acculturation aux déterminants de la performance.
- Une offre d'entraînement adaptée : encadrement expert, suivi médical et physique personnalisé, développement technique spécifique à l'escrime fauteuil, planification individualisée via les PPI (Projets de Performance Individuels).
- Un ancrage territorial fort : la présence de clubs structurés dans la région facilitera la mobilisation de partenaires d'entraînement valides, renforçant ainsi la dimension inclusive du projet, en cohérence avec les valeurs de la FFH.

##### Un levier pour accélérer les trajectoires vers le haut niveau

Cette future structure permanente visera à :

- Accélérer les progressions des escrimeurs fauteuils à fort potentiel,
- Offrir un cadre d'entraînement quotidien optimal, au plus proche des standards internationaux,
- Structurer un collectif fédéral ambitieux, en synergie avec les clubs, les pôles et les acteurs locaux.

### **Mise en place d'une structure semi-permanente / permanente en escrime fauteuil sur le site de l'INSEP**

En complément de la structure permanente évoquée précédemment, et fort du vivier important de tireurs présents en Île-de-France grâce au travail de détection mené par le service développement escrime fauteuil de la Fédération, ainsi qu'aux actions conduites dans le cadre du programme Pré-Accession, la Fédération souhaite désormais affirmer et renforcer son ancrage sur le site de l'INSEP.

Les relations consolidées avec l'établissement au cours de la dernière paralympiade, l'attention croissante portée par l'INSEP aux besoins spécifiques des escrimeurs fauteuils, ainsi que la présence de maîtres d'armes formés aux exigences du haut niveau paralympique en Île-de-France ou à proximité, offrent aujourd'hui un contexte favorable à cette démarche.

Toutes ces raisons invitent à aller plus loin en mettant en œuvre une structure semi-permanente sur le site de l'INSEP. Cette structure permettra :

- De renforcer l'entraînement de proximité des tireurs franciliens,
- D'étoffer leur offre d'entraînement en portant une attention accrue à leurs besoins spécifiques, en lien avec leur Projet de Performance Individualisé (PPI),
- De faciliter l'organisation de rassemblements ciblés en amont des compétitions internationales majeures ou des échéances de qualification, lorsque cela sera pertinent.

La dernière paralympiade a démontré toute la valeur ajoutée de tels rassemblements, comme le souligne le bilan ORfèvre, notamment sur l'importance des stages de préparation terminale dans la réussite sportive. Par ailleurs, la présence du pôle olympique valide à l'INSEP ouvre des perspectives de collaboration inclusive et bénéfique pour l'ensemble des acteurs. Les tireurs olympiques pourraient, en cas de blessure ou de phase de rééducation, s'entraîner en fauteuil, offrant ainsi une variété et une qualité supplémentaire dans les partenaires d'entraînement des sportifs paralympiques.

Cette dynamique favoriserait :

- L'inclusion entre les filières valide et handisport,
- L'émulation sportive,
- Le maintien de la continuité d'entraînement pour tous les tireurs,
- Tout en préservant l'intégrité physique des athlètes valides en situation de reprise.

L'inscription de la structure de l'INSEP au sein du Parcours de Performance Fédéral (PPF) handisport, en qualité de structure semi-permanente, s'impose donc comme une évidence, au regard :

- Des conditions de haut niveau offertes par le site,
- De la qualité de l'encadrement,
- De la parfaite adéquation avec les exigences de la performance internationale,
- De l'opportunité unique de promouvoir une approche inclusive de l'escrime de haut niveau.

### *2.3 Chemins de sélection*

#### **• Jeux Paralympiques**

##### **Compétitions de sélection**

1. Tournois internationaux pendant la période qualificative définie par la FI
2. Championnats d'Europe 2027

##### **Règles de sélection :**

Réaliser les critères définis par la W.A.S (en attente de publication)

##### **> Seront proposés à la sélection :**

1. Les sportives et sportifs ayant réalisé les critères de qualification définis par l'I.P.C.

##### **Critères d'aide à la décision**

Les critères d'aide à la décision seront observés pour l'ensemble des sportives et sportifs ayant réalisé les critères. Ils permettront d'évaluer, comparer et hiérarchiser les sportives et sportifs ayant réalisé les critères en vue de prendre des décisions éclairées et équitables.

L'ensemble de ces éléments contribuera à valider la sélection des sportifs.

### Épreuves par équipe

La composition des équipes sera arrêtée, sur la base des sportifs sélectionnés en individuel, avant le début de la compétition par équipes, par le Directeur Technique National de la F.F. Handisport et sur proposition du Manager de la performance disciplinaire de l'équipe de France d'escrime.

### Épreuves complémentaires

Les sportifs sélectionnés en individuel sur une arme pourront participer (sous réserve de place disponibles) à une ou plusieurs autres épreuves individuelles. Les critères d'aide à la décision serviront de prioriser les athlètes.

#### • **Championnats du monde**

##### **> Seront proposés à la sélection :**

1. Les athlètes ayant terminé dans les 4 premiers lors de la dernière compétition mondiale de référence N-1 sur une épreuve individuelle.
2. Les athlètes ayant terminé dans les 2 premiers lors de la dernière compétition continentale de référence N-1 sur une épreuve individuelle.
3. Les athlètes membres du top 6 mondial en individuel sur la base de la Ranking Fédérale établie sur la base des Coupes du Monde ciblées (compétition ciblée par la Fédération en début de saison) ;
4. Les athlètes ayant réalisé un podium sur une épreuve individuelle lors des coupes du monde ciblées (compétition ciblée par la Fédération en début de saison).

##### **> Pourront être proposés à la sélection :**

1. Les athlètes membres du Top 12 mondial en individuel sur la base de la Ranking fédérale établie sur la base des coupes du Monde ciblées (compétition ciblée par la Fédération en début de saison) ;
2. Les athlètes ayant terminé 3ème lors de la dernière compétition continentale de référence N-1 sur une épreuve individuelle.
3. Les athlètes ayant réalisé un podium sur une épreuve par équipe lors des coupes du monde ciblées (compétition ciblée par la Fédération en début de saison).

### Épreuves par équipe

La composition des équipes sera arrêtée, sur la base des sportifs sélectionnés en individuel, avant le début de la compétition par équipes, par le Directeur Technique National de la F.F. Handisport et sur proposition du Manager de la performance disciplinaire de l'équipe de France d'escrime.

### Épreuves complémentaires

Les sportifs sélectionnés en individuel sur une arme pourront participer (sous réserve de place disponibles) à une ou plusieurs autres épreuves individuelles. Les critères d'aide à la décision serviront de prioriser les athlètes.

#### **Critères d'aide à la décision**

Les critères d'aide à la décision seront observés pour l'ensemble des sportives et sportifs ayant réalisé les critères. Ils permettront d'évaluer, comparer et hiérarchiser les sportives et sportifs ayant réalisé les critères en vue de prendre des décisions éclairées et équitables.

L'ensemble de ces éléments contribuera à valider la sélection des sportifs.

#### • **Championnats d'Europe**

##### **> Seront proposés à la sélection :**

1. Les athlètes ayant terminé dans les 8 premiers lors de la dernière compétition mondiale de référence N-1 sur une épreuve individuelle ;
2. Les athlètes membres du top 8 mondial en individuel sur la base de la Ranking fédérale établie sur la base des coupes du Monde ciblées (compétition ciblée par la Fédération en début de saison).

##### **> Pourront être proposés à la sélection :**

1. Les athlètes membres du Top 12 mondial en individuel sur la base de la Ranking fédérale établie sur la base des coupes du Monde ciblées (compétition ciblée par la Fédération en début de saison) ;
2. Les athlètes ayant réalisé deux matchs pour la médaille de bronze sur une épreuve individuelle ou par équipe lors des coupes du monde ciblées (compétition ciblée par la Fédération en début de saison).

### Épreuves par équipe

La composition des équipes sera arrêtée, sur la base des sportifs sélectionnés en individuel, avant le début de la compétition par équipes, par le Directeur Technique National de la F.F. Handisport et sur proposition du Manager de la performance disciplinaire de l'équipe de France d'Escrime.

### Épreuves complémentaires

Les sportifs sélectionnés en individuel sur une arme pourront participer (sous réserve de place disponibles) à une ou plusieurs autres épreuves individuelles. Les critères d'aide à la décision serviront de prioriser les athlètes.

Nota Bene : les critères d'aide à la décision seront observés pour l'ensemble des sportives et sportifs ayant réalisé les critères. Ils permettront d'évaluer, comparer et hiérarchiser les sportives et sportifs ayant réalisé les critères en vue de prendre des décisions éclairées et équitables.

L'ensemble de ces éléments contribuera à valider la sélection des sportifs.

### **Critères d'aide à la décision**

Rappel : La représentation des différentes catégories de classification n'entre pas en jeu dans la détermination des athlètes sélectionnés.

Si des arbitrages sont à opérer entre des sportives ou des sportifs de catégories ou épreuves différentes, la place à la Ranking List ne sera pas décisive dans les choix de sélection : l'ensemble des choix de sélection sera basé sur l'analyse croisée des différents critères définis ci-dessous.

- Résultats sur la dernière compétition internationale de référence.
- Résultats obtenus lors des coupes du Monde ciblées par la fédération
- Structuration d'entraînement en adéquation avec les enjeux du Haut Niveau.
- Progression à la ranking mondiale sur la saison.
- Progression à la ranking mondiale sur la paralympiade.
- Nombre d'armes sur lesquelles le sportif a réalisé les critères de sélection.
- Participation aux compétitions nationales ciblées.
- Classification internationale à jour.
- Pour les athlètes concernés, avoir répondu de manière sérieuse et ponctuelle aux sollicitations de la F.F.H.

## *2.4 Collectifs nationaux*

- **Parcours accession**

### **> Collectif Espoir**

#### Critères d'accès au collectif Espoir

- Critères d'âge : - 23 ans
- Critères de structuration : avoir un plan d'entraînement en conformité avec le Projet de Performance Fédérale (disposer d'un référent technique diplômé (Indispensable F.F.H obligatoire, E.F.F.F.H ou E.F F.F.E ou D.E F.F.E, D.E.S F.F.E), et avoir un volume d'entraînement minimal de 8 heures par semaine), participer aux stages en cas de sélection, avoir une structure de proximité adaptée à un entraînement de haut-niveau.
- Pré-requis : Avoir participé au circuit de compétitions nationales, être à jour de son S.M.R (si concerné), avoir répondu à l'ensemble des sollicitations émanant de la fédération, être à jour de ses règlements financiers

#### Critères de performance :

- Être sélectionné sur le plus haut-niveau de championnat de France
- Les 2 meilleurs athlètes par genre sur le championnat de France jeune au cumul des épreuves

### **> Collectif Accès à la Performance**

#### Critère d'accès au collectif Accès à la Performance

- Pré-requis : Avoir participé aux Championnats de France N-1 et au circuit de compétitions nationales, être à jour de son S.M.R (si concerné), disposer d'une classification internationale à jour, avoir répondu à l'ensemble des sollicitations émanant de la fédération, être à jour de ses règlements financiers

- Critères de structuration : avoir un plan d'entraînement en conformité avec le Projet de Performance Fédérale (disposer d'un référent technique diplômé (Indispensable F.F.H obligatoire, E.F.F.F.H ou E.F.F.F.E ou D.E F.F.E, D.E.S F.F.E) et avoir un volume d'entraînement minimal de 10 heures par semaine), participer aux stages en cas de sélection, avoir une structure de proximité adaptée à un entraînement de haut-niveau en adéquation avec sa classe de handicap

**Critères de performance :**

- Être membre du Top 16 mondial
- Avoir réalisé 1 podium individuel sur coupe du monde ciblée
- Avoir été sélectionné sur la compétition de référence N-1
- Être médaillé sur le championnat du Monde U23 N-1

**• Parcours excellence**

**> Collectif Performance**

**Critère d'accès au collectif Performance**

- Critères de structuration : avoir un plan d'entraînement en conformité avec le Projet de Performance Fédérale (disposer d'un référent technique diplômé (Indispensable F.F.H obligatoire, E.F.F.F.H ou E.F.F.F.E ou D.E F.F.E, D.E.S F.F.E), avoir une structure de proximité adaptée à un entraînement de haut-niveau en adéquation avec sa classe de handicap
- Prérequis : Avoir participé aux Championnats de France N-1, être à jour de son S.M.R, disposer d'une classification internationale à jour, avoir répondu à l'ensemble des sollicitations émanant du manager de la performance, être à jour de ses règlements financiers

**Critères de performance :**

- ½ finaliste lors de la compétition mondiale de référence N-1
- Finaliste lors de la compétition européenne de référence N-1
- Être classé dans le Top 8 mondial en individuel
- 2 ½ Finales en individuel lors des coupes du monde ciblées.

**2.5 Programme de saison des différents collectifs**

Les modalités de participation financière associées à l'ensemble de ces actions seront définies chaque année et communiquées à l'ensemble des collectifs par le manager de la performance disciplinaire. Elles pourront être modulées de manière progressive selon le niveau de collectif auquel appartient le sportif. Plus le niveau de collectif est élevé, plus la prise en charge fédérale est renforcée, afin de refléter les exigences accrues de l'accompagnement vers le très haut niveau. Cette progressivité permet d'assurer une répartition équitable et cohérente des ressources, en tenant compte du statut, des besoins spécifiques et des dynamiques de performance de chaque athlète.

**• Parcours accession**

**> Collectif Espoir**

**Stages :**

- Nombre de jours : 15 jours prioritairement organisés sur le site de la structure permanente

**Compétitions**

- Compétition nationale majeure : Championnat de France
- Compétitions internationales si pertinent : tournoi satellite en France et Championnats du Monde U23
- Modalité de prise en charge : tournoi satellite à la charge des sportifs, prise en charge fédérale pour les Championnats du Monde U23

**> Collectif Accès à la performance :**

**Stages :**

- Nombre de stage : 3
- Nombre de jours : 12 jours
- 10 jours de stage individuel mobilisables au sein des structures permanentes d'entraînement (en lien avec le P.P.I.)

**Compétitions**

- Compétition internationale de référence : Championnats d'Europe

- Compétition nationale : Championnat de France
- Compétitions Internationales : Coupe du monde ciblées

- **Parcours excellence**

> **Collectif performance :**

Stages :

- Nombre de stage : 3
- Nombre de jour : 12 jours
- 20 jours de stage individuel mobilisables au sein des structures permanentes d'entraînement (en lien avec le P.P.I)

Compétitions

- Compétition internationale de référence : Championnats du Monde et Jeux Paralympiques
- Compétition nationale : Championnat de France
- Compétitions Internationales : Coupe du monde ciblées en lien avec le P.P.I

*Liste des compétitions internationales ciblées par la F.F.H pour chaque saison seront définies lors de la parution du calendrier par la Fédération Internationale.*

*A définir : Les sportifs du collectifs performance et accès performance seront autorisés ou non après validation par le responsable de la performance disciplinaire à participer à leurs frais aux autres épreuves du circuit international proposées par la F.I.*

*Pour rappel, toute inscription à une Coupe du Monde WAS fera l'objet d'une validation préalable, avant inscription, par la FFH.*

**2.6 Critères des listes ministérielles**

> **Critères d'accès à la liste Elite :**

- Participer en équipe de France aux Jeux Paralympiques ou aux Championnats du Monde et être classé dans les 3 premiers de la finale sur une épreuve inscrite au programme des prochains Jeux Paralympiques sur des modalités identiques.
- Participer en équipe de France aux Championnats d'Europe et être classé premier de la finale sur une épreuve inscrite au programme des prochains Jeux Paralympiques sur des modalités identiques.

> **Critères d'accès à la liste Senior :**

- Participer en équipe de France aux Jeux Paralympiques ou aux Championnats du Monde sur une épreuve inscrite au programme des prochains Jeux Paralympiques sur des modalités identiques et être classé dans les 8 premiers.
- Participer en équipe de France aux Championnats d'Europe sur une épreuve inscrite au programme des prochains Jeux Paralympiques sur des modalités identiques et être médaillé d'argent ou de bronze.

> **Critères d'accès à la liste Relève :**

- Participer en équipe de France aux Jeux Paralympiques ou aux Championnats du Monde sur une épreuve inscrite au programme des prochains Jeux Paralympiques.
- Participer en équipe de France aux championnats d'Europe et être classé dans les 8 premiers de la finale.
- Être membre du Top 12 mondial en individuel (classement du 1er novembre)

> **Critères d'accès à la liste Reconversion**

- Sur la base d'une sollicitation du sportif auprès de la F.F.H., un projet de reconversion pourra être mis en place, sous réserve de l'éligibilité des candidatures (1 inscription en liste « Elites » ou 4 années sur listes S.H.N. dont 3 sur liste « seniors »).

> **Critères d'accès à la liste Espoir :**

- Sportif âgé de moins de 23 ans, engagé dans un double projet sportif et scolaire, qualifié aux Championnats de France Elite.
- Les 2 meilleurs sportifs moins de 23 par genre, engagée dans un double projet sportif et scolaire, au cumul des résultats sur l'ensemble des armes lors des Championnats de France jeune.

**> Critères d'accès à la liste Collectifs Nationaux :**

- Partenaire d'entraînement identifié et convoqué lors des stages de préparation de l'Équipe de France sélectionnée à la compétition de référence N-1

**Cas Particuliers**

Conformément aux dispositions de l'article L.221-3 du Code du sport, en cas de raison médicale avérée (blessure, maladie de longue durée, maternité), le maintien sur la liste des sportifs de haut niveau est possible pour une durée d'un an par tacite reconduction.

### 3. Para Tennis de table

#### 3.1 Bilan et stratégie disciplinaire

À l'issue des Jeux Paralympiques de Paris 2024, le para tennis de table français a affiché une performance contrastée : 6 médailles décrochées, mais aucun titre paralympique, marquant un recul par rapport aux Jeux de Tokyo 2021 (9 médailles dont 2 titres). Ce constat impose une analyse lucide et exigeante sur les défis à relever pour repositionner durablement la discipline parmi les meilleures nations mondiales. Pour autant, plusieurs signaux positifs offrent des leviers de progression majeurs. Les performances encourageantes des jeunes et primo-accédants aux Jeux – Lucas Didier, Flora Vautier, Clément Berthier, Alexandra Saint-Pierre, ... – témoignent d'une dynamique de renouvellement portée par une nouvelle génération ambitieuse. Grâce à l'enchaînement des tournois qualificatifs et au volume important de matchs disputés, ces athlètes ont acquis une véritable culture de la gagne et de la performance, un atout précieux sur lequel il faudra capitaliser pour construire la prochaine paralympiade. La maturité tardive observée dans la discipline impose de poursuivre et d'amplifier l'évolution du programme de performance. Si la création du pôle national en 2019 constitue une étape structurante, son impact reste encore à pleinement déployer. Il est désormais essentiel de renforcer cette structuration, notamment par la création de structures semi-permanentes d'entraînement. Ces sites accessibles toute l'année permettront aux athlètes engagés dans un projet de performance fédéral de bénéficier :

- D'un volume d'entraînement aligné avec les exigences du haut niveau,
- D'une variété d'entraîneurs et de partenaires d'entraînement,
- Et de conditions matérielles conformes aux standards internationaux.

- **Bilan méthode ORfèvre de la Paralympiade 2021 / 2024**

#### Période de préparation paralympique

Travailler les trois premières balles (service, remise, 1ère balle) pour dominer les débuts d'échanges.

Renforcer la concentration sur la durée des matchs et l'intensité des enchaînements.

Adapter l'entraînement aux conditions de jeu des Jeux (tables, balles, salle, éclairage).

Préparer mentalement à la pression paralympique (ambiance, attente, média).

Suivre et anticiper les évolutions règlementaires (classification, équipements, formats de compétition).

Analyser les forces/faiblesses individuelles : technique, tactique, mental, choix du matériel.

Étudier les principaux adversaires : style de jeu, schémas tactiques, évolutions techniques.

Prioriser préparation mentale, physique spécifique et prévention des blessures.

Construire un plan d'action individualisé (entraînements, compétitions, récupération).

Évaluer et ajuster régulièrement la préparation selon les performances et les feedbacks.

#### Temps des Jeux et stage terminal

Stage terminal en conditions réelles : répétition des routines et schémas tactiques.

Optimiser la gestion des matchs : rythme, récupération, enchaînements.

Adapter la tactique en temps réel en fonction des adversaires rencontrés.

Maintenir un mental stable sous pression, rester concentré sur chaque échange.

Réguler la stratégie selon les imprévus (blessures, changements de planning, dynamique de tournoi).

- **Ambition du projet de performance fédéral en Para Tennis de table – Horizon Los Angeles 2028**

La Fédération Française Handisport fixe pour les Jeux de Los Angeles 2028 l'ambition forte et réaliste suivante : Obtenir 10 médailles, dont 3 titres paralympiques.

Afin de jalonner cette trajectoire de progression, un objectif intermédiaire est fixé lors des Championnats du Monde 2026, avec l'ambition de décrocher 10 médailles. Les résultats aux compétitions européennes 2025 seront observés, mais avec prudence, compte tenu de la densité moindre par rapport aux Championnats du Monde.

Enfin, la réussite de ce projet reposera sur un pilier central : soutenir la construction d'une véritable culture de la performance, fondée sur l'exigence quotidienne et l'augmentation du volume de matchs à enjeu, notamment à travers l'évolution des modalités de sélection.

- **Stratégie disciplinaire : para tennis de table**

#### **Un cadre de sélection exigeant et aligné avec les ambitions paralympiques**

Le cycle 2025–2029 s'ouvre sur une évolution marquée du circuit international du para tennis de table avec de nouveaux formats de compétition. Dans ce contexte et fort du bilan des Jeux, la Fédération Française Handisport fait évoluer sa stratégie de sélection.

Les sportives et sportifs candidats à une sélection pour les compétitions internationales de référence devront satisfaire aux critères de qualification édictés par la Fédération Internationale (ITTF), disponibles sur leur site officiel : <https://www.ittf.com/para-table-tennis>.

Ce respect des règles constitue un prérequis indispensable, mais ne garantit pas à lui seul la sélection. Les athlètes devront également répondre aux critères définis par la FFH, traduisant l'ambition de performance inscrite dans le Projet de Performance Fédéral.

#### **Une stratégie centrée sur la confrontation avec le haut niveau**

Les performances prises en compte sont exclusivement celles réalisées :

- Lors des compétitions ciblées par la fédération,
- Sur des épreuves correspondant au programme paralympique (Paris 2024 servant de référence dans l'attente de la publication officielle de Los Angeles 2028).

La sélection s'appuiera désormais sur des critères fondés sur :

- La capacité à battre les meilleurs mondiaux dans des contextes compétitifs exigeants,
- La capacité à gagner dans des tournois internationaux de référence, considérée comme un marqueur fort du potentiel à performer aux Jeux,
- La qualité de l'opposition rencontrée, analysée comme indicateur clé du niveau de performance.

Cette approche vise à ancrer le parcours de sélection dans une logique de confrontation et de résultats, au plus proche des exigences du podium paralympique.

#### **Des collectifs nationaux alignés sur les standards internationaux**

Les collectifs Espoirs, Accès à la Performance (programme accession) et Performance (programme excellence) sont au cœur du dispositif de montée en puissance du para tennis de table français. Ils visent à structurer les trajectoires individuelles et à optimiser les moyens mis à disposition des sportifs.

Des critères clairs, corrélés aux chemins de sélection :

- Le collectif Performance regroupe les sportifs classés dans le top 4 mondial, en adéquation avec les exigences fixées pour prétendre à une sélection paralympique.
- Le collectif Accès à la Performance concerne les sportifs classés dans le top 12 mondial, répondant aux standards fixés pour prétendre à une sélection aux Championnats d'Europe et du Monde.
- Le collectif Espoir intègre les jeunes à potentiel ou les profils émergents en structuration de projet.

Ces collectifs sont constitués chaque saison (année N) à partir des performances de l'année précédente (N-1), uniquement sur les épreuves inscrites au programme paralympique et réalisées lors des compétitions ciblées.

Un accompagnement individualisé, structuré autour des PPI

Chaque membre d'un collectif bénéficie d'un Projet de Performance Individualisé (P.P.I.), définissant :

- Les objectifs de progression à court, moyen et long terme,
- Les moyens mis en œuvre pour les atteindre (stages, compétitions, suivi),
- Les indicateurs d'évaluation réguliers (résultats, adversité, engagement).

Ce dispositif garantit un suivi cohérent et personnalisé, aligné sur les ambitions fédérales et les réalités du haut niveau international.

#### **Une planification de saison pensée comme levier de performance**

Le programme de saison des collectifs est conçu pour renforcer l'expérience internationale, tout en assurant une préparation optimisée :

- Pour le collectif Espoir, l'accent est mis sur la structuration du projet sportif, la classification internationale, et l'exposition progressive à la compétition de haut niveau.
- Pour les collectifs Accès à la Performance et Performance, l'accompagnement s'appuie sur :
  - o Des stages fédéraux ciblés (hivernaux, regroupements thématiques),
  - o La participation à des tournois du circuit mondial ciblés (en cohérence avec les objectifs de sélection),

- Un accès aux structures d'entraînement identifiées dans le PPF

La philosophie repose sur un équilibre entre logique collective et accompagnement individualisé, garantissant à chacun les meilleures conditions pour franchir les paliers vers l'excellence.

Le para tennis de table s'inscrit pleinement dans l'ambition du PPF 2025–2029 :

- Clarifier les critères et trajectoires de performance,
- S'aligner sur les standards internationaux de sélection,
- Soutenir chaque athlète dans une dynamique d'excellence durable.

L'objectif est clair : faire émerger et accompagner les talents les plus prometteurs, en leur offrant un environnement structuré, exigeant— afin qu'ils puissent atteindre, puis performer, au plus haut niveau mondial.

### *3.2 Structures*

#### **Stratégie**

Stratégie des structures en para tennis de table dans le cadre du Projet de Performance Fédéral 2025-2029  
Depuis plusieurs années, la mise en place de structures d'entraînement dédiées au para tennis de table s'est imposée comme un levier stratégique pour accélérer la progression vers la performance. Ce constat s'appuie notamment sur les enseignements tirés du travail de détection et d'accompagnement de la nouvelle génération, révélant la nécessité d'offrir des environnements techniques, humains et matériels adaptés à la spécificité du haut niveau paralympique.

Au-delà de la détection, il devient déterminant de permettre aux sportifs d'évoluer au contact de différents entraîneurs, de groupes d'entraînement variés et de relanceurs spécifiques de haut niveau. Cette confrontation régulière à la diversité des styles, des méthodes et des exigences techniques est essentielle pour développer leur capacité d'adaptation, renforcer leur système de jeu dans des contextes variés, et ainsi mieux répondre aux exigences du haut niveau international.

Elle constitue également un levier pour que chaque sportif devienne acteur de son projet de performance, en prenant progressivement la maîtrise de son parcours, fort d'un accompagnement structuré et renforcé par le staff fédéral.

#### **Actions 2025-2029**

Face à cette réalité, la Fédération Française Handisport poursuit sa structuration pour le cycle 2025-2029 en s'appuyant sur un réseau de structures permanentes et semi-permanentes, véritables accélérateurs de progression individuelle et collective.

L'objectif est double : optimiser la montée en puissance des sportifs détectés, en leur offrant un accompagnement renforcé, tout en élevant les standards d'entraînement grâce à la qualité des encadrements, des partenaires et des équipements mis à disposition.

Les structures identifiées pour le para tennis de table sont :

- Structure permanente : CREPS de Toulouse ;
- Structures semi-permanentes : Quimper, Joué-lès-Tours, Nîmes, Déols en cours d'étude (sous réserve de validation).

#### **Missions**

Les structures d'entraînement fédérales ont pour mission d'accompagner les athlètes vers leur plus haut niveau de performance, à travers un parcours individualisé intégré dans une dynamique collective.

Elles prennent en compte les spécificités de la discipline, les classifications, les modes de pratique (debout / fauteuil), ainsi que les besoins propres à chaque sportif.

Une évaluation annuelle de ces structures sera conduite, sur la base de la grille d'analyse fédérale annexée, afin de garantir la cohérence, la qualité et l'efficacité du dispositif au service du Projet de Performance Fédéral.

### *3.3 Chemins de sélection*

- **Jeux Paralympiques**

#### **Compétitions de sélection**

1. Tournois internationaux pendant la période qualificative définie par la FI

2. Championnats d'Europe 2027

## Règles de sélection

Réaliser les critères définis par l'IPTTC (en attente de publication)

> **Seront proposés à la sélection** les sportives et sportifs qui auront réalisé des performances

1. Être champion d'Europe en simple, double ou double mixte sur une épreuve inscrite au programme des Jeux Paralympiques

2. Être Top 4 mondial en simple double ou double mixte (classement mondial fin de période qualificative)

2.1. Et avoir remporté 5 victoires sur le Top 6 mondial (en simple, double ou double mixte)

2.2. Ou avoir atteint trois finales sur une même épreuve paralympique lors des tournois World Para Elite (tournoi ciblé par la Fédération en début de saison)

*Pour les doubles la victoire n'est comptabilisée que si la paire est composée uniquement de français.*

> **Pourront être proposés à la sélection** les sportives et sportifs qui auront réalisé des performances

1. Finaliste lors des Championnats d'Europe en simple, double ou mixte sur une épreuve inscrite au programme des Jeux Paralympiques

2. Être top 8 mondial en simple double ou double mixte (classement mondial fin de période qualificative)

3. Avoir atteint une finale sur une épreuve paralympique lors des tournois World Para Elite (tournoi ciblé par la Fédération en début de saison)

*Pour les doubles la victoire n'est comptabilisée que si la paire est composée uniquement de français.*

### • Championnats du monde

#### Compétitions de sélection

1. championnats d'Europe 2025

2.Tournois internationaux (période à préciser suite à la parution des critères de sélection de la FI)

#### Règles de sélection

Réaliser les critères définis par l'IPTTC (prérequis)

> **Seront proposés à la sélection** les sportives et sportifs qui auront réalisé une des performances suivantes :

1. Champions d'Europe en simple en double ou mixte sur une épreuve inscrite au programme des Jeux Paralympiques

2. Être Top 6 mondial individuel (classement S-X du calendrier international en lien avec la clôture des engagements pour la compétition internationale de référence)

3. Avoir atteint 2 finales dans la même épreuve paralympique lors des tournois ITTF world para élite (tournoi ciblé par la Fédération en début de saison)

*Pour les doubles la victoire n'est comptabilisée que si la paire est composée uniquement de français*

> **Pourront être proposés à la sélection** les sportives et sportifs qui auront réalisé une des performances suivantes.

1. Médaillé au championnat d'Europe en simple en double ou mixte dans des catégories paralympiques

2. Être Top 10 mondial en individuel (classement S-X du calendrier international en lien avec la clôture des engagements pour la compétition internationale de référence)

3. Avoir atteint une finale sur une épreuve paralympique lors d'un tournoi ITTF world para élite (tournoi ciblé par la Fédération en début de saison)

*Pour les doubles la victoire n'est comptabilisée que si la paire est composée uniquement de français*

### • Championnats d'Europe

#### Compétitions de sélection

Compétitions mondiales de référence N-1 et Tournois Internationaux de la période définie dans les chemins de sélection publiés sur le site : <https://www.bleushandisport.com>

#### Règles de sélection

> **Seront proposés à la sélection** les sportives et sportifs qui auront réalisé une des performances suivantes :

1. Médaillé(e) aux Jeux Paralympiques 2024 en simple

2. Être Top 8 mondial en simple (classement à j-2 de la date limite d'inscription fixée par l'I.T.T.F)
3. Avoir réalisé 2 victoires en individuel, double ou double mixte sur des épreuves paralympiques lors des ITTF world para élite (tournoi ciblé par la Fédération en début de saison en lien avec le PPI de chaque sportif)

**> Pourront être proposés à la sélection** les sportives et sportifs qui auront réalisé une des performances suivantes :

1. Médaillé(e) aux Jeux Paralympiques 2024 en double ou double mixte
2. Être Top 12 mondial en simple (Classement à j-2 de la date limite d'inscription fixée par l'I.T.T.F)
3. Avoir réalisé 2 finales en individuel, double ou double mixte sur des épreuves paralympiques lors des ITTF world para élite (tournoi ciblé par la Fédération en début de saison en lien avec le PPI de chaque sportif)
4. Avoir gagné 3 finales en individuel, double ou double mixte sur des épreuves paralympiques lors des ITTF world para challenger (tournoi ciblé par la Fédération en début de saison en lien avec le PPI de chaque sportif)
5. Avoir gagné 4 finales en individuel, double ou double mixte sur des épreuves paralympiques lors des ITTF world para future (tournoi ciblé par la Fédération en début de saison en lien avec le PPI annuel de chaque sportif)\*
6. Avoir remporté 3 victoires sur des membres du Top 8 mondial (en simple, double ou double mixte)

*Pour les doubles la victoire n'est comptabilisée que si la paire est composée uniquement de français*

*\*Critère exclusivement pour les Championnats d'Europe 2025 et sera réévalué pour les Championnats d'Europe 2027*

#### **Critères d'aide à la décision**

Nota bene : La représentation des différentes catégories de classification n'entre pas en jeu dans la détermination des athlètes sélectionnés.

Si des arbitrages sont à opérer entre des sportives ou des sportifs de catégories ou épreuves différentes, la place à la Ranking List ne sera pas décisive dans les choix de sélection : l'ensemble des choix de sélection sera basé sur l'analyse croisée des différents critères définis ci-dessous.

- Résultats sur la dernière compétition internationale de référence.
- Participation aux stages organisés par la fédération.
- Structuration d'entraînement en adéquation avec les enjeux du Haut Niveau.
- Progression de la ranking sur la saison.
- Participation aux compétitions nationales ciblées.
- Classification internationale à jour.
- Pour les athlètes concernés, avoir répondu de manière sérieuse et ponctuelle aux sollicitations de la F.F.H.
- Progression de la ranking sur la paralympiaide.

#### **3.4 Collectifs nationaux**

- **Parcours accession**

#### **> Collectif Espoir**

##### Critère d'accès au collectif espoir

- Critères d'âge : - 23 ans
- Critères de structuration : avoir un plan d'entraînement en conformité avec le Projet de Performance Fédéral (disposer d'un référent technique diplômé (Indispensable F.F.H obligatoire, E.F.F.F.H ou E.F.F.F.T ou D.E F.F.T.T, D.E.S F.F.T.T), et avoir un volume d'entraînement minimal de 10 heures par semaine en moyenne), participer aux stages en cas de sélection, avoir une structure de proximité adaptée à un entraînement de haut-niveau en adéquation avec sa classe de handicap
- Prérequis : Avoir participé au circuit de compétitions nationales, être à jour de S.M.R (si concerné), avoir répondu à l'ensemble des sollicitations émanant de la fédération, être à jour de ses règlements financiers

##### Critères de performance :

- Être médaillé en étant U23 sur le championnat de France élite en simple

#### **> Collectif Accès à la Performance**

##### Critère d'accès au collectif accès à la performance

- Critères de structuration : avoir un plan d'entraînement en conformité avec le Projet de Performance Fédérale (disposer d'un référent technique diplômé (Indispensable F.F.H obligatoire, E.F.F.F.H ou E.F

- F.F.T.T ou D.E F.F.T.T, D.E.S F.F.T.T), et avoir un volume d'entraînement minimal de 10 heures par semaine), participer aux stages en cas de sélection, avoir une structure de proximité adaptée à un entraînement de haut-niveau en adéquation avec sa classe de handicap
- Prérequis : Avoir participé aux Championnats de France N-1 et au circuit de compétitions nationales, être à jour de S.M.R (si concerné), disposer d'une classification internationale à jour, avoir répondu à l'ensemble des sollicitations émanant de la fédération, être à jour de ses règlements financiers

Critères de performance :

- Avoir été qualifié sur la dernière compétition de référence
- Ou être membre du Top 12 mondial individuel (au 1<sup>er</sup> Janvier)
- 1 Podium sur une épreuve paralympique des tournois ITTF world para élite en simple, double ou mixte (tournoi ciblé par la Fédération en début de saison). *Critère mis en place à partir de l'année 2026.*
- 1 victoire sur une épreuve paralympique des tournois ITTF World para Challenger en simple, double ou mixte (tournoi ciblé par la Fédération en début de saison). *Critère mis en place à partir de l'année 2026.*

Rappel : Pour les doubles la victoire n'est comptabilisée que si la paire est composée uniquement de français

• **Parcours excellence**

> **Collectif performance**

Critère d'accès au collectif accès à la performance

- Critères de structuration : avoir un plan d'entraînement en conformité avec le Projet de Performance Fédérale (disposer d'un référent technique diplômé (Indispensable F.F.H obligatoire, E.F.F.F.H ou E.F F.F.T.T ou D.E F.F.T.T, D.E.S F.F.T.T), avoir une structure de proximité adaptée à un entraînement de haut-niveau en adéquation avec sa classe de handicap (minimum de 10 heures par semaine en moyenne).
- Pré-requis : Avoir participé aux Championnats de France N-1, être à jour de S.M.R, disposer d'une classification internationale à jour, avoir répondu à l'ensemble des sollicitations émanant du manager de la performance, être à jour de ses règlements financiers.

Critères de performance :

- Être médaillé sur la dernière compétition mondiale de référence ou titre européen (sur des épreuves paralympiques)
- Être classé dans le Top 4 mondial en individuel (au 1<sup>er</sup> janvier)
- Être classé dans le Top 4 mondial sur le classement mondial de paire double ou mixte (*critère mis en place à partir de l'année 26.*)
- 3 Podiums sur des épreuves paralympiques lors des tournois ITTF world para élite en simple, double ou mixte (tournoi ciblé par la Fédération en début de saison) *critère mis en place à partir de l'année 26.*

*3.5 Programme de saison des différents collectifs*

Les modalités de participation financière associées à l'ensemble de ces actions seront définies chaque année et communiquées à l'ensemble des collectifs par le manager de la performance disciplinaire. Elles pourront être modulées de manière progressive selon le niveau de collectif auquel appartient le sportif. Plus le niveau de collectif est élevé, plus la prise en charge fédérale est renforcée, afin de refléter les exigences accrues de l'accompagnement vers le très haut niveau. Cette progressivité permet d'assurer une répartition équitable et cohérente des ressources, en tenant compte du statut, des besoins spécifiques et des dynamiques de performance de chaque athlète.

• **Parcours accession**

> **Collectif Espoir**

Stages :

- Nombre de stages : 2 stages à minima par saison
- Nombre de jours : 10
- Stages ouverts aux entraîneurs personnels (participation et organisation à la charge de l'entraîneur)
- Pôle France relève Talence :
- Nombre de jours : 10 jours d'accueil possible sur la saison

Compétitions

- Compétition nationale majeure : Championnats de France Elite

- Compétitions internationales : EPYG, tournois Future si pertinent

**> Collectif Accès à la performance :**

**Stages :**

- Nombre de jours : 5 jours de stage du collectif accès à la performance à minima
- Plus 10 jours de stage individuel mobilisables au sein des structures semi permanente ou permanente d'entraînement (en lien avec le P.P.I).

**Compétitions :**

- Compétition internationale de référence : Championnat d'Europe
- Compétition Nationale : Championnat de France Elite
- Compétitions Internationales : circuit de tournois internationaux (Future, Challenger, Elite) en lien avec le P.P.I.

**• Parcours excellence**

**> Collectif performance :**

**Stages :**

- Nombre de jours : 5 jours de stage du collectif performance à minima
- Plus 20 jours de stage individuel mobilisables au sein des structures semi permanente ou permanente d'entraînement (en lien avec le P.P.I).

**Compétitions**

- Compétitions internationales de référence : Championnats d'Europe, Championnats du Monde, Jeux Paralympiques
- Compétition nationale : Championnats de France Elite
- Compétitions internationales : circuit de tournois internationaux (Future, Challenger, Elite) En lien avec le P.P.I

*Liste des compétitions internationales ciblées par la F.F.H pour chaque saison sera définie lors de la construction du P.P.I après parution du calendrier par la F.I.*

Rappel : Seuls les sportifs membres des collectifs identifiés dans le cadre du PPF tennis de table auront accès à une ou plusieurs compétition(s) du circuit de compétition internationale en lien avec leur niveau de collectifs. Toute demande additionnelle concernant les sportifs du collectifs performance et accès performance pourront être autorisés ou non après validation par le responsable de la performance disciplinaire à participer à leur frais à d'autres épreuves du circuit international proposées par la F.I. en lien avec leur P.P.I.

**3.6 Critères des listes ministérielles**

**> Critères d'accès à la liste Elite :**

- Participer en équipe de France aux Jeux Paralympiques ou aux Championnats du Monde et être classé dans les 3 premiers de la finale sur une épreuve inscrite au programme des prochains Jeux Paralympiques sur des modalités identiques.
- Participer en équipe de France aux Championnats d'Europe et être classé premier de la finale sur une épreuve inscrite au programme des prochains Jeux Paralympiques sur des modalités identiques.

**> Critères d'accès à la liste Senior :**

- Participer en équipe de France aux Jeux Paralympiques ou aux Championnats du Monde sur une épreuve inscrite au programme des prochains Jeux Paralympiques sur des modalités identiques et être classé dans les 8 premiers.
- Participer en équipe de France aux Championnats d'Europe sur une épreuve inscrite au programme des prochains Jeux Paralympiques sur des modalités identiques et être médaillé d'argent ou de bronze.

**> Critères d'accès à la liste Relève :**

- Participer en équipe de France aux Jeux Paralympiques ou aux Championnats du Monde sur une épreuve inscrite au programme des prochains Jeux Paralympiques.
- Participer en équipe de France aux Championnats d'Europe et être classé dans les 8 premiers de la finale.
- Être membre du Top 12 mondial en individuel (classement du 1er novembre)

**> Critères d'accès à la liste Reconversion**

- Sur la base d'une sollicitation du sportif auprès de la F.F.H., un projet de reconversion pourra être mis en place, sous réserve de l'éligibilité des candidatures (1 inscription en liste « Élites » ou 4 années sur listes S.H.N. dont 3 sur liste « seniors »).

**> Critères d'accès à la liste Espoir :**

- Sportif âgé de moins de 23 ans, engagé dans un double projet sportif et scolaire, médaillé en individuel aux Championnats de France Elite. (Classe 6 à 10)
- Sportif âgé de moins de 25 ans, engagé dans un double projet sportif et scolaire ou professionnel, médaillé en individuel aux Championnats de France Elite. (Classe 1 à 5)

**> Critères d'accès à la liste Collectifs Nationaux :**

- Partenaire d'entraînement identifié et convoqué lors des stages de préparation de l'Équipe de France sélectionnée à la compétition de référence N-1

**Cas Particuliers**

Conformément aux dispositions de l'article L.221-3 du Code du sport, en cas de raison médicale avérée (blessure, maladie de longue durée, maternité), le maintien sur la liste des sportifs de haut niveau est possible pour une durée d'un an par tacite reconduction.

### III. Sports collectifs

#### 1. Basket Fauteuil

##### *1.1 Bilan et stratégie disciplinaire*

Après 20 ans d'absence aux Jeux Paralympiques, l'équipe de France masculine de basket fauteuil a remporté sa qualification à l'issue d'un Tournoi de Qualification Paralympique (TQP) particulièrement dense. Ce succès majeur vient récompenser une stratégie de long terme, initiée il y a plus de dix ans, notamment à travers la création d'une structure permanente d'entraînement, dont étaient issus quatre joueurs présents à Paris 2024. Si cette qualification marque un tournant important, elle s'accompagne d'un double constat. D'une part, la satisfaction de voir l'équipe masculine renouer avec les Jeux ; d'autre part, une forme de déception liée à deux éléments : la non-qualification de l'équipe féminine, en perte de vitesse sur la scène internationale, et la 8<sup>e</sup> et dernière place obtenue par l'équipe masculine lors du tournoi paralympique. Ces résultats invitent à poursuivre, renforcer et bonifier le travail engagé auprès du collectif masculin, tout en repensant en profondeur le projet de performance dédié au collectif féminin. Il est essentiel de tirer parti des enseignements mis en œuvre par d'autres disciplines, à commencer par le cécifoot, dont les bonnes pratiques (comme le renforcement de l'entraînement de proximité ou la systématisation de stages de préparation terminale) représentent des leviers pour le développement du basket fauteuil. Le nouveau Projet de Performance Fédéral (PPF) pour la période 2025–2029 se fixe une double ambition :

- Installer durablement l'équipe de France masculine dans le top 8 mondial,
- Permettre à l'équipe féminine de renouer avec le plus haut niveau international, via un projet structuré, ciblé et porté par une dynamique collective renouvelée.

Le renouvellement progressif des effectifs s'inscrit dans une logique de transmission, d'accompagnement et d'exigence partagée. Il s'agit de maintenir une cohésion forte tout en intégrant de nouveaux talents, pour bâtir des équipes compétitives et engagées, capables de faire rayonner le basket fauteuil français sur la scène mondiale.

- **Bilan méthode ORfèvre de la Paralympiade 2021 / 2024**

##### **Période de préparation paralympique**

Renforcement des fondamentaux techniques et physiques : intensification du travail sur l'adresse, la coordination offensive/défensive, l'explosivité et l'endurance avec des contenus d'entraînement individualisés. Développement de la cohésion tactique : travail renforcé sur l'alignement stratégique entre joueurs pour optimiser les complémentarités individuelles au service du collectif.

Optimisation des conditions d'entraînement au quotidien : recherche de conditions d'entraînement optimales (créneaux réguliers et stables, accès facilité aux équipements, proximité entre structure d'entraînement et lieu de vie).

Évaluation continue des forces et faiblesses du collectif : identification des manques, suivi d'un plan de réduction des écarts via des entraînements spécifiques.

Hiérarchisation des leviers de performance : accent sur les déterminants prioritaires (physique et coordination) et création de fiches individualisées par joueur et travail ciblé par poste.

Veille réglementaire et adaptation stratégique : mise à jour continue des règles et adaptation rapide via des sessions de sensibilisation. Gestion proactive des classifications des joueurs dans la construction des lignes de jeu.

Étude et anticipation de la concurrence : renforcement du travail d'analyse vidéo pour identifier les stratégies adverses et ajuster le plan de match en conséquence.

Structuration d'un plan d'action partagé : formalisation d'un plan stratégique clair, partagé avec l'ensemble des acteurs, prévoyant indicateurs, responsabilités et marges d'ajustement.

##### **Temps des Jeux et stage terminal**

Stage de préparation terminale systématisé : organisation d'un stage final commun à toutes les échéances majeures, garantissant une montée en puissance collective dans des conditions optimales.

Simulation des conditions de compétition : entraînements reproduisant l'intensité et la densité des rencontres paralympiques pour une meilleure acclimatation à la pression.

Optimisation de la récupération : gestion proactive de ses protocoles de récupération.

Communication opérationnelle et prise de décision sur le terrain : accent mis sur la rapidité d'analyse et d'adaptation en match, via des outils de communication interne renforcés et un jeu d'équipe fluide.

Mobilisation des entraîneurs de club : intégration des clubs dans le projet Équipe de France : travail en réseau pour un accompagnement continu des joueurs en lien avec la stratégie fédérale.

Suivi dynamique et régulation du dispositif : bilans d'étapes réguliers, ajustements réactifs en lien avec l'évolution du groupe et des exigences de la compétition.

- **Ambition du projet de performance fédéral en Basket fauteuil – Horizon Los Angeles 2028**

#### Équipe masculine

L'ambition pour la prochaine paralympiade s'articule autour d'un axe prioritaire pour l'équipe de France masculine de basket fauteuil :

- Consolider durablement la place de la France aux Jeux Paralympiques.

Dans cette perspective, l'objectif intermédiaire est clairement identifié : les Championnats d'Europe 2027, étape cruciale vers la qualification paralympique. Toutes les compétitions en amont devront nourrir cette ambition, en servant de tremplin pour progresser collectivement et affiner les repères tactiques.

Pour y parvenir, la Fédération met en œuvre une stratégie structurée, articulée autour :

- D'une préparation rigoureuse, alignée sur les standards du haut niveau,
- D'un accompagnement individualisé des athlètes identifiés dans les collectifs nationaux,
- D'un ciblage stratégique des compétitions internationales, avec une priorité donnée aux confrontations face aux meilleures nations mondiales (top 6).

Chaque match à enjeu, chaque tournoi de référence devra permettre :

- D'optimiser la préparation pour prétendre à la qualification paralympique,
- De renforcer l'expérience collective et la cohésion de groupe,
- De tester et ajuster les schémas de jeu, dans une logique de progression continue.

L'inscription durable de la France dans le haut niveau mondial ne pourra être envisagée sans une mobilisation totale de l'ensemble des acteurs – sportifs, staffs, encadrants et clubs. Dans un contexte international dense et ultra-compétitif, cette ambition exigeante repose sur une vision à long terme, à la fois réaliste, motivante et accessible.

#### Équipe féminine

Pour l'équipe de France féminine, l'enjeu est de retrouver le haut niveau européen après une période de recul sur la scène internationale. L'ambition affirmée est d'intégrer le top 4 européen dès 2027, condition essentielle pour prétendre à une qualification au Tournoi de Qualification Paralympique (TQP), étape déterminante pour espérer participer aux Jeux de Los Angeles 2028.

Cette ambition suppose une reconstruction stratégique du collectif féminin, fondée sur :

- Une identification précoce des talents à potentiel,
- Une planification adaptée des temps de regroupement et de compétition,
- Un travail renforcé sur les exigences du haut niveau international féminin.

- **Stratégie disciplinaire**

#### **Un cadre de sélection orienté vers la performance collective**

La sélection des sportives et sportifs français aux compétitions internationales de référence repose sur une double exigence :

- Le respect des critères de qualification définis par la fédération internationale I.W.B.F, accessibles via : <https://www.iwbf.org>
- La conformité aux critères fédéraux établis par la Fédération Française Handisport (FFH), reflétant l'ambition de performance portée par le Projet de Performance Fédéral (PPF).

Une évaluation fondée sur la complémentarité et les niveaux de jeu

- La complémentarité des profils est essentielle pour construire une équipe performante. L'évaluation repose sur Les niveaux de jeu affichés lors des championnats, matchs amicaux, tournois et stages,
- La capacité des joueurs et joueuses à s'intégrer dans la dynamique collective et à contribuer efficacement au projet de jeu fédéral.

Le Responsable de la performance disciplinaire, en concertation avec l'entraîneur national, présente à la commission fédérale de sélection :

- Une liste de sportifs proposés à la sélection,
- Une liste de remplaçants.

### **Structurer les collectifs comme leviers de préparation et de performance**

Les collectifs nationaux offrent aux sportifs un cadre de préparation renforcé, à travers :

- Des stages adaptés aux différents niveaux,
- Une participation sur des tournois internationaux ciblés en fonction de la périodicité et de la concurrence engagée,
- Un accompagnement individualisé en lien avec les objectifs de sélection internationale.

L'intégration dans les collectifs est directement liée aux exigences et standards internationaux.

### **Un programme de saison pensé pour la progression individuelle et la dynamique collective**

Le programme de saison est structuré pour proposer :

- Une offre de stages différenciée selon le niveau du collectif,
- Des regroupements mixtes (collectifs performance masculin et féminin) lorsque le calendrier le permet, visant à :
  - Harmoniser les approches de la performance,
  - Encourager le partage de bonnes pratiques entre les staffs techniques,
  - Renforcer la cohésion et stimuler une dynamique collective.

Dans le cadre du PPF 2025–2029, la Fédération restructure le parcours d'accession avec la création d'une équipe "Espoirs" mixte composée de jeunes profils masculins (-23 ans) et féminins (-25 ans) identifiés pour leur fort potentiel. Cette équipe a pour vocation de :

- Regrouper les meilleurs jeunes talents français lors de stages réguliers,
- Participer une fois par à une compétitions internationales spécifiques, (compétition jeune ou tournoi senior)
- Permettre une évaluation plus précise dans un cadre confrontant et exigeant.

Ces tournois, fréquentés par des athlètes proches du niveau international senior, représentent une opportunité stratégique pour l'acculturation au rythme du haut niveau et permet de valider les progressions et les potentiels identifiés mais aussi le développement de cette génération.

### **Un stage terminal standardisé pour les grandes échéances**

Un des piliers du PPF 2025–2029 est la mise en place systématique d'un stage de préparation terminale avant chaque grande compétition internationale.

Ce stage a pour objectifs :

- De garantir une montée en puissance collective dans des conditions optimales,
- D'assurer une homogénéité de préparation entre tous les athlètes sélectionnés,
- De renforcer les automatismes tactiques et la cohésion mentale du groupe.

Ce moment clé du cycle de préparation vise à maximiser le niveau de performance collective au moment de l'échéance.

## **1.2 Structures**

### **Structure permanente d'entraînement :**

Implanté depuis plus de dix ans au CREPS de Talence, le pôle basket fauteuil s'est affirmé comme un levier stratégique majeur au service de la performance. L'expérience acquise a démontré l'impact concret d'une structure d'entraînement spécifiquement dédiée au basket fauteuil. Elle favorise une progression rapide des jeunes talents.

Cette dynamique s'est révélée particulièrement efficace dans l'accompagnement des nouvelles générations. Le pôle offre un environnement propice à l'émergence de la performance, avec l'objectif clair qu'au terme d'un cycle de 3 à 4 ans, les athlètes puissent intégrer les meilleurs clubs français ou européens afin de poursuivre leur progression.

Chaque joueur doit au cours de ce cycle, au sein de la structure fédérale, développer son autonomie et se responsabiliser afin de devenir acteur de son projet de performance en étant accompagné étroitement par un staff fédéral structurant, garant d'un suivi individualisé.

La Fédération Française Handisport souhaite étendre cette dynamique au développement d'une structure féminine, implantée sur le même site.

Dans un premier temps, les sportives intégreront une pratique en mixité avec les joueurs masculins présents au pôle. À terme, l'ambition est de constituer une équipe féminine dédiée, nourrie par un vivier croissant de jeunes joueuses détectées et intégrées au sein de cette structure.

À la différence du modèle masculin, le projet féminin ne visera pas nécessairement un cycle limité de 3 à 4 ans. Il s'agit d'inscrire cette structure comme un véritable berceau de l'équipe de France féminine, un lieu d'entraînement commun et permanent, permettant de s'entraîner et de jouer ensemble régulièrement tout au long de l'année.

### **Structures semi-permanentes d'entraînement en basket fauteuil**

Dans le cadre du développement du PPF en basket fauteuil, la fédération souhaite s'engager dans la création de structures semi-permanentes d'entraînement répondant à une double ambition :

- Renforcer les conditions d'entraînement hebdomadaire des sportifs à potentiel et réduire les contraintes logistiques liées à l'organisation régulière de regroupements nationaux.

Ces structures ont vocation à être implantées au plus près des bassins de vie des joueurs identifiés au sein des différents collectifs (Espoirs, Accès à la performance, Performance). Elles permettent d'offrir un cadre d'entraînement renforcé, en complémentarité avec celui proposé par les clubs, et contribuent ainsi à maintenir un rythme de pratique en adéquation avec les exigences du haut niveau.

En effet, la structuration actuelle du basket fauteuil en club, marquée par une hétérogénéité importante des niveaux de pratique, limite souvent la fréquence des séances et, dans certains cas, l'intensité de l'adversité rencontrée. Dès lors, afin d'éviter des déplacements coûteux en temps, en énergie et en ressources financières, le choix a été fait de concentrer l'effort sur trois sites prioritaires par saison, identifiés en fonction des lieux de pratique des membres des collectifs hommes et femmes.

### **Organisation**

Ces sites bénéficieront :

- D'un encadrement adapté, en lien avec les entraîneurs de clubs et le staff national,
- D'un accès à des installations de qualité,
- D'une planification coordonnée par l'entraîneur national, en collaboration avec les entraîneurs de proximité identifiés.

Ce dispositif permettra non seulement d'offrir des conditions d'entraînement quotidiennes renforcées, mais aussi de favoriser l'alignement et le partage autour du projet de jeu fédéral avec les entraîneurs du quotidien.

Une évaluation annuelle sera mise en place afin de :

- Mesurer la pertinence du maintien ou de la réorientation de ces structures,
- Évaluer l'impact réel sur la progression des joueurs intégrés,
- Étudier l'opportunité d'ouvrir de nouveaux sites, en fonction de l'émergence de nouveaux talents, notamment dans le cadre du programme Accession, ou de l'évolution des collectifs fédéraux.

Ces structures constituent ainsi un maillon clé de la filière de haut niveau, permettant d'articuler de manière cohérente les dynamiques locales des clubs, les objectifs nationaux de performance et l'accompagnement individualisé des sportifs en devenir.

### **1.3 Chemins de sélection**

- **Jeux Paralympiques / Championnats du Monde / Championnats d'Europe**

> **Seront proposés à la sélection** : sous réserve d'avoir réalisé les critères définis par l'IPC en lien avec la I.W.B.F

#### **1.1 Critères collectifs de performance :**

- Critères spécifiques de participation aux Jeux Paralympiques Féminin et Masculin 2028 : réaliser les critères définis par l'IPC
- Critères spécifiques de participation aux Championnats du Monde Féminin et Masculin 2026 : réaliser les critères IWBF :

Femmes :

Source	Number	Note
<b>Host</b>	1	Host Nation
<b>Zone</b>	4	Top ranked team from each Zone
<b>Paralympic placings</b>	3	Each zone is awarded one place based on team ranking at the Summer Paralympic Games in Paris in the Women's Competition. Places awarded to zones for teams ranked 1-3.
<b>Repechage</b>	4	Places available for teams to earn in a Repechage Tournament.
<b>TOTAL</b>	12	

Hommes :

Source	Number	Note
<b>Host</b>	1	Host Nation
<b>Zone</b>	4	Top ranked team from each Zone
<b>Paralympic placings</b>	7	Each zone is awarded one place based on team rankings at the Summer Paralympic Games in Paris in the Men's Competition. Places awarded to zones for teams ranked 1-7.
<b>Repechage</b>	4	Places available for teams to earn in a Repechage Tournament.
<b>TOTAL</b>	16	

- Critères spécifiques de participation aux Championnats d'Europe Féminin et Masculin 2025/2027 (sous réserve de réaliser les critères définis par la IWFB)
  - Qualification à la dernière compétition internationale de référence mondiale
- OU :
- Critère spécifique femmes : Avoir battu une équipe du top 4 européen lors de l'année N ou N-1 (sur la base des résultats du dernier Championnat d'Europe)
- Critère spécifique homme : Avoir battu une équipe du top 5 européen lors de l'année N ou N-1 (sur la base des résultats du dernier Championnat d'Europe)

### 1.2 Critères individuels de performance :

Obligations :

- Honorer les convocations pour stages et compétitions de préparation ;
- Honorer toute autre forme de sollicitation au service du projet de performance ;
- Disposer d'un dossier de classification internationale à jour ;
- Licence « Compétition FFH » en cours de validité (saison en cours) ;
- Avoir complété l'ensemble des documents requis (SMR, Dopage, ...).

Niveaux requis :

- Hommes : Niveau Elite ou Championnat étranger équivalent
- Femmes : Niveau Elite ou N1, ou championnat étranger équivalent

Structuration de l'entraînement :

- Un minimum de 4 séances spécifiques par semaine ;
- Compléter les séances spécifiques par de la préparation physique ;
- Répondre aux sollicitations du staff pour des évaluations ponctuelles ;
- Avoir démontré la capacité à vivre en groupe ;
- Avoir été présent à minima sur 80% des séances d'entraînement proposées par les structures semi-permanentes identifiées dans le P.P.I

*Matériel personnel : Disposer d'un équipement adapté aux exigences du haut niveau*

### **Critères d'aide à la décision**

Critères d'aides à la décision pour les athlètes proposés à la sélection

- Projet de jeu de l'équipe de France
- Progression sur la saison
- Statut de classification

## 1.4 Collectifs Nationaux

### • Parcours accession

#### > Collectif Espoir

Critère d'accès au collectif Espoir

- Critères d'âge : Moins de 23 ans chez les hommes et moins de 25 ans chez les femmes
- Être inscrit dans une structure fédérale d'entraînement ;
- Ou être inscrit dans une équipe évoluant en championnat de France, Nationale 1 ou Nationale 2 (Femmes) ou niveau de pratique équivalent dans un championnat à l'étranger ;
- Disposer d'une classification nationale à jour ;
- Être éligible à l'internationale ;
- Répondre aux sollicitations du staff pour des évaluations ponctuelles ;
- Avoir démontré la capacité à vivre en groupe ;
- Avoir complété l'ensemble des documents requis (SMR, Dopage, ...)
- Critères d'évaluation : Évaluation réalisée sur les plans : technique, tactique et physiologique lors des rassemblements de ce collectif

#### > Collectif Accès à la performance

Critère d'accès au collectif accès à la performance pour prétendre intégrer la liste des sportifs identifiés au sein du collectif accès à la performance.

- Évoluer au sein du championnat Elite ; N1 ; N2 (pour les femmes) ou championnat équivalent à l'étranger
- Avoir fait partie de la liste des 16 derniers convoqués lors du dernier stage de sélection en amont de la sélection pour la compétition internationale de référence.
- Disposer d'une classification nationale à jour
- Disposer d'un volume d'entraînement en adéquation avec les enjeux du haut niveau

### • Parcours excellence

#### > Collectif Performance

*Collectif Performance Femmes :*

Seront intégrées au collectif Performance sur la saison N

- Les sportifs sélectionnés lors de la compétition de référence N-1
- Répondre aux sollicitations du staff pour des évaluations ponctuelles ;
- Avoir démontré la capacité à vivre en groupe ;
- Avoir complété l'ensemble des documents requis (SMR, Dopage, ...)
- Disposer d'une classification internationale à jour ou d'un dossier ;
- Disposer d'un volume minimal d'entraînement de 4 séances spécifiques par semaine
- Disposer d'un entraînement physique complémentaire

*Collectif Performance Hommes :*

Seront intégrés au collectif Performance sur la saison N

- Les sportifs sélectionnés lors de la compétition de référence N-1
- Répondre aux sollicitations du staff pour des évaluations ponctuelles ;
- Avoir démontré la capacité à vivre en groupe ;
- Avoir complété l'ensemble des documents requis (SMR, Dopage, ...)
- Disposer d'une classification internationale à jour ou d'un dossier ;
- Disposer d'un volume minimal d'entraînement de 4 séances spécifiques par semaine
- Disposer d'un entraînement physique complémentaire

## 1.5 Programme de saison des différents collectifs

Les modalités de participation financière associées à l'ensemble de ces actions seront définies chaque année et communiquées à l'ensemble des collectifs par le manager de la performance disciplinaire. Elles pourront être modulées de manière progressive selon le niveau de collectif auquel appartient le sportif. Plus le niveau de

collectif est élevé, plus la prise en charge fédérale est renforcée, afin de refléter les exigences accrues de l'accompagnement vers le très haut niveau. Cette progressivité permet d'assurer une répartition équitable et cohérente des ressources, en tenant compte du statut, des besoins spécifiques et des dynamiques de performance de chaque athlète.

- **Parcours accession**

> **Collectif Espoir**

Stages :

- Nombre de stages : 3 stages
- Nombre de jours : 15 jours
- Entrainement dans les structures semi permanente d'entraînement possible

Compétitions

Compétition Internationale : tournoi international espoir (EPYG ou championnat d'Europe/du Monde Espoir U22) ou tournoi senior de proximité rassemblant des équipes évoluant en Europe B (lieu de compétition cible : Belgique, Allemagne, Espagne)

> **Collectif Accès à la Performance :**

Stages :

- Nombre de stage : participation sur invitation à tout ou partie des stages du collectif performance
- Entrainement dans les structures semi permanente d'entraînement possible

Compétitions

- Compétition cible : compétition internationale de référence
- Compétition internationale si pertinent : tournoi de préparation en Europe rassemblant les 4 meilleures équipes européennes.

- **Parcours excellence**

> **Collectif Performance :**

Stages :

- Deux stages de préparation en amont de la compétition internationale de préparation
- 3 à 5 semaines de stages en amont de la compétition internationale de référence
- Nombre de jour : 25 jours de stage à minima
- Entrainement dans les structures semi permanente d'entraînement possible

Compétitions

- Compétition cible : compétition internationale de référence
- Compétition internationale si pertinent : tournoi de préparation en Europe rassemblant les 4 meilleures équipes européennes.

*1.6 Critères des listes ministérielles*

> **Critères d'accès à la liste Elite :**

- Participer en équipe de France aux Jeux Paralympiques ou aux Championnats du Monde et être classé dans les 3 premiers.
- Participer en équipe de France aux Championnats d'Europe (A) et être classé 1er.

> **Critères d'accès à la liste Senior :**

- Participer en équipe de France aux Jeux Paralympiques ou aux Championnats du Monde sur une épreuve inscrite au programme des prochains Jeux Paralympiques sur des modalités identiques et être classé dans les 8 premiers.
- Participer en équipe de France aux Championnats d'Europe (A) et être médaillé d'argent ou de bronze.

> **Critères d'accès à la liste Relève :**

- Participer en équipe de France à la compétition de référence mondiale une épreuve inscrite au programme des prochains Jeux Paralympiques.
- Participer en équipe de France aux Championnats d'Europe (A) et être 4ème.

- Avoir qualifié l'équipe ou avoir participé au tournoi de qualification de la compétition mondiale de référence

**> Critères d'accès à la liste Reconversion**

- Sur la base d'une sollicitation du sportif auprès de la F.F.H., un projet de reconversion pourra être mis en place, sous réserve de l'éligibilité des candidatures (1 inscription en liste « Élites » ou 4 années sur listes S.H.N. dont 3 sur liste « seniors »).

**> Critères d'accès à la liste Espoir :**

- Sportif(ve) U23, engagé(e) dans un double projet sportif et scolaire, réserviste pour la compétition de référence avec l'Équipe de France.
- Sportif(ve) U23, engagé(e) dans un double projet sportif et scolaire, sélectionné(e) aux EPYG ou compétition de référence Espoir

**> Critères d'accès à la liste Collectifs Nationaux :**

- Sportif(ve) qualifié et réserviste pour la compétition de référence avec l'Équipe de France

**Cas Particuliers**

Conformément aux dispositions de l'article L.221-3 du Code du sport, en cas de raison médicale avérée (blessure, maladie de longue durée, maternité), le maintien sur la liste des sportifs de haut niveau est possible pour une durée d'un an par tacite reconduction.

## 2. Cécifoot

### 2.1 Bilan et stratégie disciplinaire

#### • Bilan méthode ORfèvre de la Paralympiade 2021 / 2024

Après une décennie d'absence sur les podiums mondiaux depuis 2012, l'équipe de France de cécifoot a signé un retour historique en remportant la médaille d'or aux Jeux de Paris. Ce succès majeur récompense une stratégie ambitieuse, qui s'appuie sur le développement de structures semi-permanentes d'entraînement de proximité, offrant un cadre propice à la performance encadré par le staff national. La mise en place d'un stage terminal de préparation, rigoureux et adapté aux exigences du très haut niveau, a permis d'optimiser le travail collectif à l'approche de la compétition.

Dans la continuité de cette réussite, le nouveau Projet de Performance Fédéral (PPF) vise à pérenniser l'excellence en favorisant un renouvellement progressif de l'effectif, tout en maintenant la dynamique de groupe. L'intégration des nouveaux entrants est pensée dans une logique de transmission, d'accompagnement et d'exigence partagée.

#### Période de préparation paralympique

Préfigurer la médaille d'or : identifier les facteurs clés de performance au cécifoot (technicité, écoute, spatialisation, jeu collectif).

Élever le volume d'entraînement : augmenter la fréquence hebdomadaire des séances pour se rapprocher des standards internationaux du haut niveau.

Développer les compétences spécifiques : guidage, coordination sonore, maîtrise du jeu, prise d'information par le son et la communication.

Planifier la montée en charge : construire une périodisation individualisée et collective (préparation physique, technique, tactique et mentale).

Structurer la détection et la relève : repérer les potentiels via le circuit de compétitions nationales, les académies cécifoot au sein des établissements spécialisés, le réseau des clubs et les intégrer progressivement aux collectifs.

Favoriser les confrontations de référence : cibler prioritairement les tournois internationaux rassemblant les meilleures équipes mondiales (Grands Prix) pour renforcer les automatismes sous pression réelle.

Soutenir la montée en expertise du staff : développer les compétences spécifiques cécifoot (arbitrage IBSA, gestion sonore du jeu, analyse vidéo auditive).

Anticiper l'environnement des Jeux : se préparer aux exigences logistiques, climatiques, médiatiques et matérielles de Paris 2024.

#### Temps des Jeux et stage terminal

Adapter le stage à la réalité paralympique : entraînements dans des conditions identiques aux Jeux (rythme, ambiance sonore, arbitrage officiel).

Stabiliser la performance sans surcharge : finalisation technique et tactique avec un affûtage calibré, sans ajout de stress inutile.

Créer un climat de performance mentale : renforcer la cohésion, confiance et concentration grâce à un encadrement resserré et personnalisé.

Optimiser la récupération et l'énergie collective : gestion fine du sommeil, de l'alimentation et du rythme de vie sur place.

Prévoir l'imprévu : scénariser les aléas possibles (blessures, conditions de match, matériel) pour préserver la sérénité du groupe.

#### • Ambition du projet de performance fédéral en Cécifoot – Horizon Los Angeles 2028

Fort de ce sacre obtenu aux Jeux de Paris 2024, la Fédération se fixe une ambition claire pour la prochaine paralympiade : inscrire durablement l'équipe de France sur les podiums internationaux, avec en ligne de mire les Jeux de Los Angeles 2028. Pour y parvenir, un cap stratégique se dessine dès 2026 : remporter le Championnat d'Europe, qualificatif pour les Jeux Paralympiques de 2028. Le titre continental permettra de bénéficier de deux années pleines de préparation.

L'année 2027, avec le Championnat du Monde, constituera une étape de qualification potentielle en cas d'absence de titre européen en 2026. Ce rendez-vous permettra de valider, ajuster ou réorienter les dynamiques

engagées. L'objectif, à horizon 2028, est clair : remonter sur le podium paralympique, dans un sport devenu extrêmement compétitif. Évoquer le titre paralympique dans une discipline aussi serrée que le cécifoot reste ambitieux mais c'est précisément cette ambition qui doit guider l'ensemble du collectif France.

- **Stratégie disciplinaire**

#### **Un cadre de sélection orienté performance collective**

Le cycle 2025–2029 renforce la place de la complémentarité des profils et l'exigence collective au cœur du processus de sélection.

Comme pour toutes les disciplines du programme paralympique, la sélection aux compétitions internationales de référence repose, en premier lieu, sur le respect des critères définis par la fédération internationale IBSA, accessibles sur leur site : <https://ibsa-sport.org>.

La conformité aux exigences de qualification internationale constitue un prérequis, mais ne suffit pas à garantir une sélection. La Fédération Française Handisport complète ce cadre par des critères fédéraux visant à :

- Évaluer les niveaux de jeu individuels dans des contextes compétitifs,
- Apprécier la complémentarité collective des profils retenus,
- Garantir la cohérence entre projet de jeu fédéral et dynamique de groupe.

#### **Une structuration des collectifs tournée vers l'excellence et l'émulation**

Les collectifs nationaux de Cécifoot s'inscrivent dans une logique de montée en puissance progressive et individualisée, tout en favorisant la cohésion et la transmission entre générations.

À partir des enseignements du bilan ORfèvre, le PPF 2025–2029 acte une refonte du parcours d'accession, en remplaçant l'équipe « Espoirs » par un collectif Accession élargi, composé :

- De profils en post-détection à fort potentiel (anciens « Espoirs »),
- De joueurs en accès à la performance,
- De remplaçants du collectif Performance, intégrés à part entière dans une logique de développement continu.

Cette nouvelle configuration permet :

- D'offrir un volume de jeu compétitif accru aux remplaçants,
- De confronter les jeunes profils à des standards seniors exigeants,
- De créer une continuité pédagogique et tactique entre les différents collectifs du parcours fédéral.

Le programme de saison s'appuie sur des stages de collectifs différenciés selon le niveau d'avancement et des regroupements inter-collectifs stratégiques, qui visent à :

- Élever l'intensité des séances d'entraînement,
- Acculturer les plus jeunes aux exigences du haut niveau (tactiques, comportementales),
- Renforcer l'appropriation du projet de jeu fédéral,
- Stimuler la cohésion intergénérationnelle.

Cette logique vise à faire de chaque regroupement un levier de progression individuelle et de consolidation collective.

#### **Une montée en puissance préparée, partagée et finalisée**

Le PPF 2025–2029 introduit un stage terminal obligatoire, organisé en amont de chaque grande échéance internationale. Ce stage permet de :

- Sécuriser la montée en puissance du collectif,
- Uniformiser les contenus techniques et tactiques,
- Créer une dynamique d'équipe propice à la performance,
- Travailler les détails contextuels spécifiques (horaires de match, environnement, déplacements).

Il constitue une étape structurante dans le cycle de préparation, garantissant l'homogénéité du groupe au moment de la compétition et la meilleure mobilisation possible de chaque joueur.

#### **2.2 Structures :**

Dans le cadre du développement du projet de performance fédéral en cécifoot, la création et l'identification de structures semi-permanentes d'entraînement répondent à une double ambition : renforcer les conditions

d'entraînement hebdomadaire des sportifs à potentiel et réduire les contraintes logistiques liées à leur participation régulière aux regroupements nationaux.

Ces structures ont vocation à être implantées au plus près des bassins de vie des joueurs identifiés au sein des différents collectifs (Espoirs, Accès à la performance, Performance). Elles permettent de proposer un cadre d'entraînement renforcé, en complément de celui offert par les clubs, et contribuent ainsi à maintenir un rythme de pratique en adéquation avec les exigences du haut niveau.

En effet, la structuration actuelle du cécifoot en club, marquée par une hétérogénéité importante des niveaux de pratique, limite souvent la fréquence des séances à deux par semaine. Cette réalité constitue un frein au développement optimal des sportifs à potentiel. Dès lors, afin d'éviter des déplacements coûteux en temps, en énergie et en ressources financières, le choix a été fait de concentrer l'effort sur trois sites prioritaires pour la paralympiade 2025–2028 :

- Bordeaux
- Lille
- Paris

Ces sites bénéficieront d'un encadrement adapté, d'un accès à des installations de qualité et d'une planification coordonnée par l'entraîneur national, aligné avec le projet de jeu fédéral.

Une évaluation annuelle sera mise en place pour :

- Analyser la pertinence du maintien ou de la réorientation de ces structures,
- Évaluer l'impact réel sur la progression des joueurs intégrés,
- Étudier la possibilité d'ouvertures supplémentaires, en fonction de la détection de nouveaux talents, notamment dans le cadre du programme Accession, ou de l'évolution des collectifs fédéraux.

Ces structures constituent ainsi un maillon clé de la filière de haut niveau, permettant d'articuler de manière cohérente les dynamiques locales de clubs, les objectifs nationaux de performance, et l'accompagnement individualisé des sportifs en devenir.

### *2.3 Chemins de sélections*

- **Jeux Paralympiques / Championnats du Monde / Championnats d'Europe**

**> Seront proposés à la sélection :**

**1.1 Critères collectifs de performance :**

- Avoir réalisé les critères définis par l'IPC en lien avec l'IBSA
- Critères spécifiques de participation aux Jeux Paralympiques 2028 : réaliser les critères définis par l'IPC
- Critères spécifiques de participation aux Championnats du Monde 2027 : Top 4 lors des Championnats d'Europe 2026 sous réserve de réaliser les critères définis par l'IBSA
- Critères spécifiques de participation aux Championnats d'Europe 2026 :
  - Qualification à la dernière compétition internationale de référence mondiale
  - Ou avoir battu une équipe du top 4 européen lors de l'année N ou N-1 (sur la base des résultats du dernier Championnat d'Europe)

*Sous réserve de réaliser les critères définis par l'IBSA*

**1.2 Critères individuels de performance :**

Obligations :

- Honorer les convocations pour stages et compétitions de préparation ;
- Honorer toute autre forme de sollicitation au service du projet de performance ;
- Disposer d'un dossier de classification internationale à jour ;
- Licence « Compétition FFH » en cours de validité (saison en cours) ;
- Avoir complété l'ensemble des documents requis (SMR, Dopage, ...).

Niveaux requis :

- Être inscrit dans le plus haut-niveau de championnat national ou équivalent.

Structuration de l'entraînement :

- Un minimum de 4 séances spécifiques par semaine ;
- Compléter les séances spécifiques par de la préparation physique ;
- Répondre aux sollicitations du staff pour des évaluations ponctuelles ;
- Avoir démontré la capacité à vivre en groupe ;

- Avoir été présent à minima sur 80% des séances d'entraînement proposées par les structures semi-permanentes identifiées dans le P.P.I

#### **Critères d'aide à la décision**

Critères d'aides à la décision pour les athlètes proposés à la sélection

- Projet de jeu de l'équipe de France
- Progression sur la saison
- Statut de classification

### *2.4 Collectifs Nationaux*

- **Parcours accession**

#### **> Collectif espoir / accès à la performance**

Critères d'accès au collectif Espoir / Accès à la Performance

- Évoluer au sein du championnat de France ou championnat à l'étranger équivalent ;
- Disposer d'une classification nationale à jour ;
- Avoir été convoqué dans l'équipe « Accession » sur un tournoi ciblé
- Avoir été identifié comme réserviste au sein de l'Équipe de France à l'issue de la commission de sélection pour la compétition internationale de référence N-1
- Répondre aux sollicitations du staff pour des évaluations ponctuelles ;
- Avoir démontré la capacité à vivre en groupe ;
- Avoir complété l'ensemble des documents requis (SMR, Dopage, ...)

- **Parcours excellence**

#### **> Collectif Performance**

Seront intégrés au collectif Performance sur la saison N

- Les sportifs sélectionnés lors de la compétition de référence N-1
- Répondre aux sollicitations du staff pour des évaluations ponctuelles ;
- Avoir démontré la capacité à vivre en groupe ;
- Avoir complété l'ensemble des documents requis (SMR, Dopage, ...)
- Disposer d'une classification internationale à jour ou d'un dossier ;
- Disposer d'un volume minimal d'entraînement de 4 séances spécifiques par semaine
- Disposer d'un entraînement physique complémentaire

### *2.5 Programme de saison des différents collectifs*

Les modalités de participation financière associées à l'ensemble de ces actions seront définies chaque année et communiquées à l'ensemble des collectifs par le manager de la performance disciplinaire. Elles pourront être modulées de manière progressive selon le niveau de collectif auquel appartient le sportif. Plus le niveau de collectif est élevé, plus la prise en charge fédérale est renforcée, afin de refléter les exigences accrues de l'accompagnement vers le très haut niveau. Cette progressivité permet d'assurer une répartition équitable et cohérente des ressources, en tenant compte du statut, des besoins spécifiques et des dynamiques de performance de chaque athlète.

- **Parcours accession**

#### **> Collectif Espoir / Accès à la Performance**

Stages :

- Nombre de stages : 3
- Nombre de jours : 15
- Entraînements dans les structures semi-permanentes possible à raison de deux séances par semaine à minima ;

Compétitions :

- Compétition internationale : sous réserve d'être sélectionné dans l'Équipe « Accession », participation à un tournoi international de proximité ;
- **Parcours excellence**

> **Collectif Performance :**

Stages :

- Deux stages de préparation en amont de la compétition internationale de préparation ;
- à 5 semaines de stages dont le stage « terminal » en amont de la compétition internationale de référence ;
- Nombre de jours : 25 jours de stage à minima.
- Entrainement dans les structures semi-permanentes d'entraînement possible à raison de deux séances par semaine à minima.

Compétitions :

- Compétition cible : compétition internationale de référence
- Compétition internationale de préparation : Grand Prix ou autres tournois amicaux

La ou les compétitions internationales ciblées par la F.F.H pour chaque saison seront définies lors de la parution du calendrier par la F.I.

*2.6 Critères des listes ministérielles*

> **Critères d'accès à la liste Elite :**

- Participer en équipe de France aux Jeux Paralympiques ou aux Championnats du Monde et être classé dans les 3 premiers.
- Participer en équipe de France aux Championnats d'Europe et être classé 1er.

> **Critères d'accès à la liste Senior :**

- Participer en équipe de France aux Jeux Paralympiques ou aux Championnats du Monde sur une épreuve inscrite au programme des prochains Jeux Paralympiques sur des modalités identiques et être classé dans les 8 premiers.
- Participer en équipe de France aux Championnats d'Europe et être médaillé d'argent ou de bronze.

> **Critères d'accès à la liste Relève :**

- Participer en équipe de France à la compétition de référence mondiale une épreuve inscrite au programme des prochains Jeux Paralympiques.
- Participer en équipe de France aux Championnats d'Europe (A) et être 4<sup>ème</sup>.

> **Critères d'accès à la liste Reconversion**

- Sur la base d'une sollicitation du sportif auprès de la F.F.H., un projet de reconversion pourra être mis en place, sous réserve de l'éligibilité des candidatures (1 inscription en liste « Élites » ou 4 années sur listes S.H.N. dont 3 sur liste « seniors »).

> **Critères d'accès à la liste Espoir :**

- Sportif U20, engagé dans un double projet sportif et scolaire, sélectionné pour la compétition de préparation de l'équipe « Accession »
- Sportif U20, engagé dans un double projet sportif et scolaire, réserviste pour la compétition de référence avec l'Équipe de France.

> **Critères d'accès à la liste Collectifs Nationaux :**

- Sportif sélectionné pour la compétition de préparation de l'Équipe « Accession ».
- Sportif sélectionné et réserviste pour la compétition de référence avec l'Équipe de France.

**Cas Particuliers**

Conformément aux dispositions de l'article L.221-3 du Code du sport, en cas de raison médicale avérée (blessure, maladie de longue durée, maternité), le maintien sur la liste des sportifs de haut niveau est possible pour une durée d'un an par tacite reconduction.

### 3. Goalball

#### 3.1 Bilan et stratégie disciplinaire

La participation historique des équipes de France masculine et féminine de goalball aux Jeux Paralympiques de Paris 2024, rendue possible grâce au statut de nation hôte, a marqué un tournant majeur dans l'histoire de la discipline en France. Cette première apparition sur la scène paralympique a offert une expérience inédite et précieuse, tant pour les athlètes que pour l'encadrement, en posant les fondations concrètes d'un projet de performance ambitieux à long terme.

Les résultats obtenus, notamment la 7e place sur 8 de l'équipe masculine, témoignent d'une dynamique de progression déjà enclenchée, à laquelle s'ajoute la montée récente de l'équipe en division B européenne, signe tangible d'une montée en puissance. Du côté féminin, la déception est présente, avec une 8e et dernière place, malgré une sélection au dernier championnat du monde et la présence de joueuses évoluant depuis plusieurs saisons au plus haut niveau européen. Ce contraste entre l'expérience des féminines et leur résultat final met en lumière les ajustements nécessaires pour franchir un palier supplémentaire.

Pour autant, dans les deux collectifs, l'émergence de jeunes athlètes talentueux constitue un signal fort. Cette nouvelle génération, qui a su saisir l'opportunité d'une exposition paralympique pour faire ses premiers pas au plus haut niveau, incarne un potentiel d'avenir sur lequel il sera essentiel de capitaliser. Ce projet, encore jeune et en pleine structuration, repose sur une vision de développement progressive et durable, visant à hisser la France parmi les nations qui comptent sur la scène internationale du goalball.

- **Bilan méthode ORfèvre de la Paralympiade 2021 / 2024**

##### **Période de préparation paralympique**

Renforcement des fondamentaux du goalball : défense synchronisée, précision offensive, endurance spécifique à l'intensité du jeu au sol.

Développement de la cohésion tactique : alignement collectif dans les schémas défensifs et offensifs, communication en temps réel.

Préparation mentale ciblée : travail sur la concentration auditive et la gestion de la pression.

Adaptation aux évolutions réglementaires et classifications : veille et réactivité sur les modifications de règles et l'impact des reclassifications des athlètes.

Analyse des performances collectives et individuelles : mise en évidence des points forts (ex : couverture sonore rapide, précision des lancers) et des zones de fragilité.

Étude continue de la concurrence internationale : analyse des styles de jeu (offensifs, défensifs, hybrides), anticipation des évolutions tactiques.

Hiérarchisation des priorités de performance : endurance, lecture sonore du jeu, gestion du tempo défensif en priorité.

Optimisation des leviers individuels et collectifs : plans de progrès individualisés (vitesse de réaction, coordination gestuelle-sonore) et travail d'équipe.

Structuration du staff et du dispositif de pilotage : clarification des rôles (coachs, analystes sonores, kinés, préparation mentale), coordination optimisée.

##### **Temps des Jeux et stage terminal**

Simulation des conditions paralympiques : enchaînements de matchs intenses, gestion des émotions et des routines dans un contexte bruyant et exigeant.

Gestion proactive de la récupération en compétition

Optimisation logistique et réduction de la charge mentale : centralisation des lieux d'entraînement, gestion fluide des déplacements, réduction du bruit hors match.

Cohésion et communication en contexte paralympique : renforcement des automatismes vocaux et gestuels, stabilité émotionnelle dans l'équipe.

Suivi et ajustements tactiques : adaptation aux adversaires rencontrés et à l'évolution du score.

- **Ambition du projet de performance fédéral en Goalball – Horizon Los Angeles 2028**

Porté par l'héritage structurant des Jeux Paralympiques de Paris 2024, où les équipes de France masculine et féminine ont connu leur première participation grâce au statut de nation hôte, le projet goalball entre désormais dans une phase déterminante : celle de la consolidation et de la projection.

Si cette première exposition au plus haut niveau a constitué une étape historique, elle ne saurait à elle seule définir l'ambition à venir. Il s'agit aujourd'hui d'ancrer cette dynamique dans une trajectoire réaliste et progressive, en fixant des objectifs atteignables, sans pour autant brider le potentiel des collectifs tricolores à accélérer leur développement.

Pour l'équipe masculine, l'enjeu prioritaire réside dans l'intégration et l'installation durable en division A européenne. Un cap essentiel pour prétendre rivaliser à terme avec les meilleures nations.

Du côté féminin l'équipe, déjà inscrite en division A européenne, vise la qualification aux Championnats du Monde 2026. Cette qualification représenterait déjà une avancée majeure et constituerait une étape significative de la montée en puissance.

Dans cette logique, la qualification pour les Jeux Paralympiques ne doit pas être considérée comme une exigence immédiate mais comme un objectif stratégique inscrit dans la temporalité de Brisbane 2032, véritable échéance de maturité. Néanmoins, cette ambition n'exclut pas la possibilité que l'une ou l'autre des équipes puisse créer la surprise et décrocher sa qualification dès Los Angeles 2028.

Un scénario qui, bien que plus précoce, reste envisageable au regard de la dynamique actuelle et de l'émergence de nouveaux talents.

L'ambition du goalball français est donc claire : bâtir des collectifs solides, progresser avec méthode, et s'installer durablement dans le paysage paralympique international, en s'appuyant sur l'élan post-Paris 2024 comme levier de transformation profonde.

## • Stratégie disciplinaire

### **Un cadre de sélection orienté vers la performance collective**

La sélection des sportives et sportifs français pour les compétitions internationales de référence repose sur une double exigence :

- Le respect des critères de qualification définis par la fédération internationale IBSA, disponibles sur : <https://ibsa-sport.org>
- La conformité aux critères fédéraux définis par la Fédération Française Handisport (FFH), en cohérence avec les ambitions du Projet de Performance Fédéral (PPF).

La sélection concerne 6 joueurs et 6 joueuses, avec une attention particulière portée à la complémentarité des profils dans une logique de performance collective.

L'évaluation repose sur :

- Les niveaux de jeu observés lors des championnats, matchs amicaux, tournois et stages du collectif Performance,
- La capacité à s'intégrer dans une dynamique d'équipe et à répondre aux exigences du projet de jeu fédéral.

Le Responsable de la performance disciplinaire du goalball, en étroite collaboration avec l'entraîneur national, soumettra à la commission fédérale de sélection :

- Une liste de joueurs et joueuses proposés à la sélection,
- Une liste de remplaçants.

### **Structurer un vivier et consolider les collectifs de performance**

Actuellement, l'absence de collectif Espoir ou Accès à la Performance constitue un frein au développement du goalball de haut niveau. Le nombre limité de sportifs évoluant à un niveau compétitif freine le renouvellement des effectifs et la montée en compétence.

Pour répondre à cet enjeu, la FFH met en place deux leviers majeurs :

#### Détection et identification de nouveaux talents

- Développement de passerelles avec les clubs et établissements spécialisés,
- Organisation de campagnes de détection, tests physiques et techniques,
- Mise en œuvre d'une stratégie de transfert de talents, en identifiant des sportifs déficients visuels issus d'autres disciplines.

#### Création d'une structure dédiée à l'accès à la performance (moyen/long terme)

Une fois le vivier étoffé, la mise en place d'une structure d'entraînement spécifique sera envisagée. Elle offrira :

- Un encadrement technico-tactique, médical et psychologique adapté,
- Un suivi individualisé de la progression,
- Une évaluation continue du potentiel de performance.

Durant cette phase transitoire, la priorité est donnée au collectif Performance. Les sportifs identifiés dans la filière pré-accession pourront progressivement intégrer cette dynamique selon leur maturité.

#### **Un programme de saison tourné vers l'intensité et la transmission**

Le programme de saison s'articule autour d'un accompagnement renforcé du collectif Performance. Des regroupements mixtes (hommes/femmes) seront organisés pour :

- Élever l'intensité et l'exigence des entraînements,
- Acculturer les jeunes profils aux standards techniques, tactiques et comportementaux du haut niveau,
- Renforcer l'appropriation du projet de jeu fédéral,
- Favoriser la cohésion intergénérationnelle.

Les sportifs identifiés dans la filière pré-accession pourront être ponctuellement invités à ces stages, même si l'organisation de regroupements dédiés n'est pas priorisée dans un premier temps.

À moyen terme, la création d'une Équipe « Accession » sera étudiée. Elle permettra :

- D'offrir du temps de jeu aux remplaçants de l'Équipe de France,
- De confronter les profils Espoir / Accès à la Performance à un environnement exigeant,
- De faciliter une évaluation précise de leur potentiel.

#### **Un stage terminal systématique pour optimiser la performance**

Un des piliers du PPF 2025–2029 est la mise en place d'un stage terminal de préparation, organisé avant chaque grande échéance internationale. Ce stage vise à :

- Garantir une montée en puissance collective dans des conditions optimales,
- Assurer une homogénéité de préparation pour l'ensemble des sportifs sélectionnés,
- Renforcer la cohésion tactique et mentale de l'équipe.

Ce temps fort finalise le cycle de préparation et permet de maximiser le potentiel du collectif au moment de la compétition.

#### *3.2 Structures :*

Dans une logique d'optimisation des ressources, de renforcement de la dynamique collective et de rationalisation logistique, la Fédération a fait le choix d'identifier une structure semi permanente d'entraînement au sein du CREPS de Wattignies permettant l'accueil régulier des collectifs France masculin et féminin de goalball. La position géographique stratégique du site, adaptée aux enjeux de progression des équipes de goalball Français (Angleterre, Pays-Bas, Belgique), facilite l'organisation de stages internationaux communs. Ces échanges permettent de reproduire les conditions de compétition et d'intensifier le travail tactique et physique dans un cadre réaliste et stimulant.

Ce site a été identifié comme stratégique à plusieurs titres, et permet la mutualisation des regroupements des équipes garçons et filles. L'objectif est double :

- Créer des synergies sportives et humaines entre les deux collectifs,
- Optimiser les conditions d'entraînement, de récupération et d'accueil.

Le CREPS de Wattignies offre en effet :

- Une unité de lieu favorable à la préparation des équipes de goalball en lien avec leur pathologie
- Des installations de qualité, modulables selon les besoins (entraînements mutualisés ou distincts),
- Un environnement médical, une unité de récupération et paramédicale intégrée, garant d'une prise en charge optimale,
- Des conditions d'hébergement et de restauration adaptées à des regroupements de haut niveau.

Ce projet de structuration semi-permanente vise ainsi à :

- Stabiliser les cycles de préparation des collectifs,
- Améliorer la qualité et la régularité du travail,

- Favoriser une montée en exigence et en cohésion, à travers un cadre commun, tout en préservant les spécificités de chaque groupe.

Il s'inscrit pleinement dans les ambitions fédérales de performance pour la prochaine paralympiade, en créant les conditions optimales pour préparer les échéances internationales dans un environnement de référence.

### 3.3 *Chemins de sélections*

- **Jeux Paralympiques / Championnats du Monde / Championnats d'Europe**

> Seront proposés à la sélection :

#### 1.1 Critères collectifs de performance :

- Avoir réalisé les critères définis par l'IPC en lien avec l'IBSA
- Critères spécifiques de participation aux Jeux Paralympiques 2028 : réaliser les critères définis par l'IPC
- Critères spécifiques de participation aux Championnats du Monde 2026 : Top 4 lors des Championnats d'Europe 2025 sous réserve de réaliser les critères définis par l'IBSA
- Critères spécifiques de participation aux Championnats d'Europe 2025/2027
  - Qualification à la dernière compétition internationale de référence mondiale
  - Ou avoir battu une équipe du top 4 européen lors de l'année N ou N-1 (sur la base des résultats du dernier Championnat d'Europe). Sous réserve de réaliser les critères définis par l'IBSA

#### 1.2 Critères individuels de performance :

Obligations :

- Honorer les convocations pour stages et compétitions de préparation ;
- Honorer toute autre forme de sollicitation au service du projet de performance ;
- Disposer d'un dossier de classification internationale à jour ;
- Licence « Compétition FFH » en cours de validité (saison en cours) ;
- Avoir complété l'ensemble des documents requis (SMR, Dopage, ...).

Niveaux requis :

- Homme : Être inscrit dans le plus haut-niveau de championnat national ou équivalent.
- Femme : Être inscrite dans le plus haut-niveau de championnat national ou équivalent.

Structuration de l'entraînement :

- Un minimum de 2 séances spécifiques par semaine ;
- Disposer d'un programme de préparation physique partagé avec l'entraîneur national ;
- Répondre aux sollicitations du staff pour des évaluations ponctuelles ;
- Avoir démontré la capacité à vivre en groupe.

#### **Critères d'aide à la décision**

Critères d'aides à la décision pour les athlètes proposés à la sélection

- Projet de jeu de l'équipe de France
- Progression sur la saison
- Statut de classification

### 3.4 *Collectifs Nationaux*

- **Parcours accession**

#### > **Collectif Espoir / Accès à la performance**

Critères d'accès au collectif Espoir / Accès à la performance

- Évoluer au sein du championnat de France ou championnat à l'étranger équivalent ;
- Disposer d'une classification nationale à jour ;
- Avoir été identifié comme réserviste au sein de l'Équipe de France à l'issue de la commission de sélection pour la compétition internationale de référence N-1
- Avoir été convoqué lors d'un ou des stages du collectif performance
- Répondre aux sollicitations du staff pour des évaluations ponctuelles ;
- Avoir démontré la capacité à vivre en groupe ;
- Avoir complété l'ensemble des documents requis (SMR, Dopage, ...)

- **Parcours excellence**

> **Collectif Performance**

Seront intégrés au collectif Performance sur la saison N

- Les sportif(ve)s sélectionné(e)s lors de la compétition de référence N-1
- Répondre aux sollicitations du staff pour des évaluations ponctuelles ;
- Avoir démontré la capacité à vivre en groupe ;
- Avoir complété l'ensemble des documents requis (SMR, Dopage, ...)
- Disposer d'une classification internationale à jour ou d'un dossier ;
- Disposer d'un volume minimal d'entraînement de 2 séances spécifiques par semaine
- Disposer d'un entraînement physique complémentaire

*3.5 Programme de saison des différents collectifs*

Les modalités de participation financière associées à l'ensemble de ces actions seront définies chaque année et communiquées à l'ensemble des collectifs par le manager de la performance disciplinaire. Elles pourront être modulées de manière progressive selon le niveau de collectif auquel appartient le sportif. Plus le niveau de collectif est élevé, plus la prise en charge fédérale est renforcée, afin de refléter les exigences accrues de l'accompagnement vers le très haut niveau. Cette progressivité permet d'assurer une répartition équitable et cohérente des ressources, en tenant compte du statut, des besoins spécifiques et des dynamiques de performance de chaque athlète.

- **Parcours excellence**

> **Collectif Performance :**

Stages :

- Deux stages de préparation en amont de la compétition internationale de préparation
- 3 à 5 semaines de stages en amont de la compétition internationale de référence
- Nombre de jour : 25 jours de stage à minima

Compétitions

- Compétition cible : compétition internationale de référence
- Compétition internationale si pertinent : tournoi de préparation en Europe rassemblant les 4 meilleures équipes européennes.

*3.6 Critères des listes ministérielles*

> **Critères d'accès à la liste Elite :**

- Participer en équipe de France aux Jeux Paralympiques ou aux Championnats du Monde et être classé dans les 3 premiers.
- Participer en équipe de France aux Championnats d'Europe (A) et être classé 1er.

> **Critères d'accès à la liste Senior :**

- Participer en équipe de France aux Jeux Paralympiques ou aux Championnats du Monde sur une épreuve inscrite au programme des prochains Jeux Paralympiques sur des modalités identiques et être classé dans les 8 premiers.
- Participer en équipe de France aux Championnats d'Europe (A) et être médaillé d'argent ou de bronze.

> **Critères d'accès à la liste Relève :**

- Participer en équipe de France à la compétition de référence mondiale sur une épreuve inscrite au programme des prochains Jeux Paralympiques.
- Participer en équipe de France aux Championnats d'Europe (A) et être 4ème.

> **Critères d'accès à la liste Reconversion**

- Sur la base d'une sollicitation du sportif auprès de la F.F.H., un projet de reconversion pourra être mis en place, sous réserve de l'éligibilité des candidatures (1 inscription en liste « Élites » ou 4 années sur listes S.H.N. dont 3 sur liste « seniors »).

**> Critères d'accès à la liste Espoir :**

- Sportif(ve) U23, engagé(e) dans un double projet sportif et scolaire, réserviste pour la compétition de référence avec l'Équipe de France.
- Sportif(ve) U23, engagé(e) dans un double projet sportif et scolaire, sélectionné(e) aux EPYG

**> Critères d'accès à la liste Collectifs Nationaux :**

- Sportif(ve) sélectionné et réserviste pour la compétition de référence avec l'Équipe de France.

## 4. Rugby Fauteuil

### 4.1 Bilan et stratégie disciplinaire

Le bilan de la récente paralympiade est contrasté : si l'équipe de France de rugby fauteuil termine à une honorable 5<sup>e</sup> place, elle n'atteint pas encore l'objectif affiché de conquérir une première médaille paralympique. Cet objectif, ambitieux mais légitime au vu du potentiel de l'équipe, reste plus que jamais à portée de main. Il ne faut pas que cette absence de médaille occulte la progression constante observée depuis plusieurs cycles : 7<sup>e</sup> à Rio, 6<sup>e</sup> à Tokyo, 5<sup>e</sup> à Paris. Une dynamique ascendante que la Fédération entend poursuivre et consolider.

#### • Bilan méthode ORfèvre de la Paralympiade 2021 / 2024

##### Période de préparation paralympique

Stabilité du jeu sur la durée : gestion des rotations pour maintenir l'intensité tout au long des matchs.

Adaptabilité tactique : ajuster la stratégie aux temps forts/faibles de chaque rencontre.

Préparation physique et mentale continue : intégrer l'exigence physique et la gestion émotionnelle à l'année.

Maîtrise des règlements : développer l'expertise sur les zones grises d'arbitrage, optimiser la stratégie de classification.

Identifier les forces et faiblesses du collectif : capitaliser sur les forces collectives (jeu défensif).

Renforcement de l'encadrement : monter en compétence sur le plan technique, stratégique et humain.

Montée en exigence dans les oppositions : prioriser les équipes du top 6 mondial lors des tournois internationaux de préparation.

Stratégie à long terme : mieux définir et hiérarchiser les enjeux de chaque compétition de référence en fixant clairement la performance paralympique au cœur du projet. Le tout avec une vision échelonnée d'étapes clés.

Engagement des joueurs dans leur progression : responsabilisation des joueurs sur leur préparation individuelle permettant d'optimiser les déterminants physiques, techniques et mentaux.

##### Temps des Jeux et stage terminal

Préparation mentale à l'environnement des Jeux : gérer la pression collective et maintenir la lucidité en situation stressante.

Organisation tactique optimisée : plan de rotation et rôle de chaque joueur défini dans le projet de jeu

Simulation en conditions réelles : tester les choix tactiques dans des matchs préparatoires proches du format Jeux.

Communication fluide staff/joueurs : clarification du rôle des staffs, réunions régulières et partage clair des intentions stratégiques.

Réactivité du staff face aux imprévus : capacité à ajuster rapidement la stratégie (blessures, arbitrage, pression, système de jeu adverse), réévaluer les priorités en temps réel selon les performances, l'état de forme ou le contexte de match.

#### • Ambition du projet de performance fédéral en Rugby fauteuil – Horizon Los Angeles 2028

À l'horizon des Jeux de Los Angeles 2028, la Fédération se fixe une ambition claire : faire monter l'équipe de France de rugby fauteuil sur le podium paralympique. Pour y parvenir, une stratégie structurée est mise en place, reposant sur une préparation rigoureuse, un accompagnement individualisé des athlètes identifiés au sein des collectifs, ainsi qu'un ciblage stratégique des compétitions internationales.

Il s'agit à la fois de :

- Sécuriser la qualification paralympique en priorisant les échéances majeures (tournois de référence, compétitions face au top 6 mondial),
- Travailler finement les aspects tactiques et techniques, dans une logique de progression continue et ciblée.

Chaque rencontre face aux meilleures nations mondiales sera ainsi l'occasion de tester les schémas de jeu, renforcer l'expérience collective et affiner la stratégie.

La conquête d'une première médaille paralympique ne pourra se faire sans une mobilisation totale de l'ensemble des acteurs. Cette ambition exigeante de podium à Los Angeles nécessite une vision claire à long terme à la fois motivante et accessible.

- **Stratégie disciplinaire**

#### **Un cadre de sélection orienté vers la performance collective**

La sélection des sportives et sportifs français aux compétitions internationales de référence repose sur une double exigence :

- Le respect des critères de qualification définis par la fédération internationale World Wheelchair Rugby (WWR), accessibles via : <https://worldwheelchair.rugby>
- La conformité aux critères fédéraux définis par la Fédération Française Handisport (FFH), traduisant l'ambition de performance du projet fédéral.

La complémentarité des profils est un principe fondamental dans la construction de la sélection. L'évaluation des joueurs et joueuses repose sur :

- Les performances observées lors des championnats, matchs amicaux, tournois et stages,
- La capacité à contribuer à la dynamique collective et à répondre aux exigences du projet de jeu fédéral.

Le Responsable de la performance disciplinaire, en concertation avec l'entraîneur national, soumet à la commission fédérale de sélection :

- Une liste principale de sportifs proposés à la sélection,
- Une liste de remplaçants.

#### **Structurer les collectifs comme leviers de performance**

Les collectifs nationaux sont pensés comme des outils stratégiques pour accompagner les athlètes vers la haute performance. Ils offrent :

- Un accès à des stages de préparation,
- Une participation à des compétitions ciblées,
- Un accompagnement renforcé visant à répondre aux critères de sélection internationaux.

L'intégration dans les collectifs est donc directement liée au niveau d'exigence fixé par les standards internationaux.

#### **Un programme de saison articulé pour la progression et l'émulation**

Le programme de saison propose :

- Des stages différenciés par niveau de collectif,
- Des regroupements inter-collectifs conçus pour :
- Accroître l'intensité et l'exigence des séances,
- Acculturer les jeunes aux standards du haut niveau (technique, tactique, comportement),
- Favoriser l'appropriation du projet de jeu fédéral,
- Renforcer la cohésion intergénérationnelle.

#### **Une dynamique renouvelée : le collectif Accession**

À la lumière du bilan ORfèvre, le PPF 2025–2029 acte une refonte du parcours d'accession avec la création d'un collectif Accession intégrant :

- Des profils identifiés comme Espoirs,
- Des sportifs en accès à la performance,
- Des remplaçants du collectif Performance.

Cette configuration permet :

- D'offrir davantage de temps de jeu aux remplaçants de l'équipe de France,
- D'évaluer les profils émergents à l'aune d'un référentiel senior exigeant,
- D'accompagner chaque joueur selon son niveau de maturité sportive.
- Tester de nouveaux line up

#### **Un stage terminal structurant pour les grandes échéances**

Dans le cadre du PPF 2025–2029, un stage de préparation terminale est systématiquement prévu en amont de chaque compétition internationale majeure. Ce stage a pour objectifs :

- De finaliser la montée en puissance du collectif,
- D'harmoniser les contenus techniques et tactiques,
- De renforcer la cohésion et la dynamique d'équipe,
- De préparer les athlètes aux spécificités contextuelles (environnement, rythme, logistique).

Ce rendez-vous final constitue un moment clé du cycle de performance, garantissant une homogénéité de préparation et une mobilisation optimale du potentiel collectif.

#### 4.2 *Chemins de sélection*

- **Jeux Paralympiques / Championnats du Monde / Championnats d'Europe**

> Seront proposés à la sélection :

1.1 Critères collectifs de performance :

- Avoir réalisé les critères définis par l'IPC en lien avec la W.W.R
- Critères spécifiques de participation aux Jeux Paralympiques 2028 : réaliser les critères définis par l'IPC
- Critères spécifiques de participation aux Championnats du Monde 2026 : Top 4 européen sous réserve de réaliser les critères définis par la WWR
- Critères spécifiques de participation aux Championnats d'Europe 2025/2027 :
  - Qualification à la dernière compétition internationale de référence mondiale
  - Ou avoir battu une équipe du top 4 européen lors de l'année N ou N-1 (sur la base des résultats du dernier Championnat d'Europe)

*Sous réserve de réaliser les critères définis par la WWR*

1.2 Critères individuels de performance :

Obligations :

- Honorer les convocations pour stages et compétitions de préparation ;
- Honorer toute autre forme de sollicitation au service du projet de performance ;
- Disposer d'un dossier de classification internationale à jour ;
- Licence « Compétition FFH » en cours de validité (saison en cours) ;
- Avoir complété l'ensemble des documents requis (SMR, Dopage, ...).

Niveaux requis :

- Participer au championnat national ou équivalent

Structuration de l'entraînement :

- Disposer d'une structuration en adéquation avec l'exigence du haut-niveau telle que définie dans le P.P.I
- Compléter les séances spécifiques par de la préparation physique ;
- Répondre aux sollicitations du staff pour des évaluations ponctuelles ;
- Avoir démontré la capacité à vivre en groupe

**Critères d'aide à la décision**

Critères d'aides à la décision pour les athlètes proposés à la sélection

- Projet de jeu de l'équipe de France
- Progression sur la saison
- Statut de classification
- Niveau du Championnat

#### 4.3 *Collectifs Nationaux*

- **Parcours accession**

> **Collectif espoir / accès à la performance**

Critères d'accès au collectif Espoir / Accès à la performance

- Évoluer au sein du championnat de France ou championnat à l'étranger équivalent ;
- Disposer d'une classification nationale à jour ;
- Avoir été convoqué dans l'équipe « Accession » sur un tournoi ciblé
- Avoir été identifié comme réserviste au sein de l'Équipe de France à l'issue de la commission de sélection pour la compétition internationale de référence N-1
- Répondre aux sollicitations du staff pour des évaluations ponctuelles ;
- Avoir démontré la capacité à vivre en groupe ;
- Avoir complété l'ensemble des documents requis (SMR, Dopage, ...)

#### > Collectif Performance

Seront intégrés au **collectif Performance** sur la saison N

- Les sportifs sélectionnés lors de la compétition de référence N-1
- Répondre aux sollicitations du staff pour des évaluations ponctuelles ;
- Avoir démontré la capacité à vivre en groupe ;
- Avoir complété l'ensemble des documents requis (SMR, Dopage, ...)
- Disposer d'une classification internationale à jour ou d'un dossier ;
- Disposer d'un volume minimal d'entraînement de 2 séances spécifiques par semaine
- Disposer d'un entraînement physique complémentaire

#### 4.4 Programme de saison des différents collectifs

Les modalités de participation financière associées à l'ensemble de ces actions seront définies chaque année et communiquées à l'ensemble des collectifs par le manager de la performance disciplinaire. Elles pourront être modulées de manière progressive selon le niveau de collectif auquel appartient le sportif. Plus le niveau de collectif est élevé, plus la prise en charge fédérale est renforcée, afin de refléter les exigences accrues de l'accompagnement vers le très haut niveau. Cette progressivité permet d'assurer une répartition équitable et cohérente des ressources, en tenant compte du statut, des besoins spécifiques et des dynamiques de performance de chaque athlète.

- **Parcours accession**

#### > Collectif Espoir / Accès à la Performance

Stages :

- Nombre de stage : 2
- Nombre de jour : 10

Compétitions

- Compétition internationale : sous réserve d'être sélectionné dans l'équipe « Accession », participation à un tournoi international de proximité rassemblant des équipes évoluant en Europe B (lieu de compétition cible : Belgique, Allemagne, Espagne)

- **Parcours excellence**

#### > Collectif Performance :

Stages :

- Programme de stage :
- Deux stages de préparation en amont de la compétition internationale de préparation
- 3 à 5 semaines de stages en amont de la compétition internationale de référence
- Nombre de jour : 25 jours de stage à minima

Compétitions

- Compétition cible : compétition internationale de référence
- Compétition Internationale de préparation si pertinent : Quad nation, Canada Cup

La ou les compétitions internationales ciblées par la F.F.H pour chaque saison seront définies lors de la parution du calendrier par la F.I.

#### 4.5 Critères des listes ministérielles

##### > Critères d'accès à la liste Elite :

- Participer en équipe de France aux Jeux Paralympiques ou aux Championnats du Monde et être classé dans les 3 premiers.
- Participer en équipe de France aux Championnats d'Europe et être classé 1er.

##### > Critères d'accès à la liste Senior :

- Participer en équipe de France aux Jeux Paralympiques ou aux Championnats du Monde sur une épreuve inscrite au programme des prochains Jeux Paralympiques sur des modalités identiques et être classé dans les 8 premiers.
- Participer en équipe de France aux Championnats d'Europe et être médaillé d'argent ou de bronze.

**> Critères d'accès à la liste Relève :**

- Participer en équipe de France à la compétition de référence mondiale une épreuve inscrite au programme des prochains Jeux Paralympiques.
- Participer en équipe de France aux Championnats d'Europe et être 4ème.

**> Critères d'accès à la liste Reconversion**

- Sur la base d'une sollicitation du sportif auprès de la F.F.H., un projet de reconversion pourra être mis en place, sous réserve de l'éligibilité des candidatures (1 inscription en liste « Élites » ou 4 années sur listes S.H.N. dont 3 sur liste « seniors »).

**> Critères d'accès à la liste Espoir :**

- Sportif(ve) U23, engagé(e) dans un double projet sportif et scolaire, sélectionné(e) pour la compétition de préparation de l'équipe « Accession »
- Sportif(ve) U23, engagé(e) dans un double projet sportif et scolaire réserviste, pour la compétition de référence avec l'Équipe de France.

**> Critères d'accès à la liste Collectifs Nationaux :**

- Sportif(ve) sélectionné(e) pour la compétition de préparation de l'Équipe « Accession »
- Sportif(ve) réserviste et sélectionné pour la compétition de référence avec l'Équipe de France.

**Cas Particuliers**

Conformément aux dispositions de l'article L.221-3 du Code du sport, en cas de raison médicale avérée (blessure, maladie de longue durée, maternité), le maintien sur la liste des sportifs de haut niveau est possible pour une durée d'un an par tacite reconduction.

## IV. Sports reconnus de haut niveau non paralympiques

### 1. Foot Fauteuil Electrique

#### 1.1 Bilan et stratégie disciplinaire

Sacrée championne du monde en 2023, l'équipe de France de foot fauteuil électrique a confirmé sa place parmi les grandes nations de la discipline. Cette deuxième étoile mondiale, obtenue à Sydney, est le fruit d'un travail méthodique mené depuis plusieurs années, articulé autour d'un collectif soudé, d'un encadrement expérimenté, et d'une stratégie de préparation fondée sur la régularité des rassemblements et l'intensité des confrontations internationales.

Dans la continuité de ce succès planétaire, le nouveau Projet de Performance Fédéral (PPF) ambitionne de consolider cette dynamique d'excellence. L'enjeu est double : maintenir un haut niveau de compétitivité.

Portée par un collectif mature et ambitieux, l'équipe de France vise un nouvel objectif fédérateur : conserver son titre mondial en 2027. Ce rendez-vous servira de révélateur de la capacité du groupe à rester au sommet, dans un contexte de forte montée en puissance des autres nations.

L'objectif est clair : confirmer la régularité française sur les podiums internationaux, dans une discipline devenue l'un des sports collectifs non paralympiques les plus disputés. L'ambition est à la hauteur du défi : faire rayonner durablement la France au plus haut niveau mondial du foot fauteuil électrique.

- **Stratégie disciplinaire**

#### **Une politique de sélection alignée sur les exigences du très haut niveau**

Le cycle 2025–2029 réaffirme l'ambition de maintenir la France parmi les meilleures nations mondiales en foot fauteuil électrique. Cette ambition se traduit par une politique de sélection rigoureuse, centrée sur la performance collective, la complémentarité des profils et la cohérence stratégique.

Comme pour toutes les disciplines du programme paralympique, la sélection aux compétitions internationales de référence repose d'abord sur le respect des critères fixés par la fédération internationale FIPFA, accessibles à l'adresse : <https://fipfa.org>.

Cependant, la conformité réglementaire ne saurait suffire à justifier une sélection. La Fédération Française Handisport complète ce cadre par des critères internes visant à :

- Évaluer la performance individuelle dans un cadre compétitif exigeant,
- Apprécier la complémentarité tactique et collective des joueurs,
- Garantir la cohérence entre le projet de jeu fédéral et les dynamiques de groupe.

#### **Un collectif construit pour performer, se renouveler et nourrir l'émulation**

Le collectif national s'inscrit dans une logique de performance durable, fondée sur l'émulation, la montée en exigence et la transmission entre générations. Le projet fédéral veille à stabiliser un socle de joueurs expérimentés tout en ouvrant des espaces d'intégration progressive pour les jeunes talents.

#### **Un championnat national fédérateur, levier de progression et de détection**

La structuration du championnat de France en quatre divisions hiérarchisées constitue un levier central pour le développement du haut niveau. Ce format garantit une densité compétitive et un cadre d'observation régulier, permettant d'identifier les talents et d'accompagner leur montée en puissance. Le circuit de compétition national, dense et qualitatif, est un outil stratégique de suivi des joueurs dans leur contexte club. Il permet d'ancrer la détection dans la réalité du terrain, tout en favorisant l'exigence au quotidien. En complément, la participation de certains clubs à la Coupe d'Europe des clubs offre une exposition à des standards internationaux, contribuant à la progression technique et tactique des joueurs. Cette ouverture européenne est pleinement identifiée comme accélérateur de performance.

#### **Une organisation de stages progressive et mutualisée**

Le programme de saison repose sur :

- Des regroupements spécifiques, favorisant :
  - L'acculturation tactique et comportementale,

- L'appropriation du projet de jeu fédéral,
- La cohésion entre générations.

Chaque regroupement est pensé comme un espace de progrès individuel et de consolidation collective.

### **Un cycle de préparation maîtrisé et tourné vers les grandes échéances**

Un stage terminal standardisé

Le PPF 2025–2029 introduit un stage de préparation terminale identifié comme déterminant en amont des championnats du monde 2027. Ce format permet de :

- Finaliser la montée en puissance du groupe,
- Homogénéiser les contenus techniques et tactiques,
- Travailler les paramètres contextuels de la compétition (format, temps de jeu, gestion de l'environnement),
- Mobiliser pleinement chaque joueur autour de l'objectif collectif.

Ce stage représente un temps fort de construction de la performance, garantissant l'alignement du groupe sur les exigences de l'échéance à venir.

#### *1.2 Chemin de sélection*

- **Championnat du Monde 2027**

#### **Cadre général d'éligibilité**

Pour être proposé à la sélection en vue du Championnat du Monde 2027, chaque joueur devra satisfaire les critères suivants :

- Critères d'éligibilité définis par la FIPFA,
- Dossier de classification internationale à jour ;
- Licence "Compétition FFH" valide pour la saison en cours ;
- Dossier administratif complet, incluant le SMR, les obligations antidopage et tout document requis dans le cadre du PPF.

#### **Critères collectifs de performance**

- La France pourra prétendre à une qualification pour le Championnat du Monde 2027 sous réserve de satisfaire aux exigences réglementaires internationales (FIPFA / IPC).

#### **Critères individuels de sélection**

##### 1. Engagement et obligations

Tout joueur candidat à la sélection devra :

- 1- Honorer les convocations à l'ensemble des stages et compétitions de préparation fédérales ;
- 2- Répondre positivement aux sollicitations fédérales, y compris hors rassemblements (entretiens, suivis individuels, actions collectives) ;
- 3- Respecter les normes de vie collective et démontrer sa capacité à s'intégrer dans un projet d'équipe.

##### 2. Niveau de pratique

- 1- Être titulaire dans le plus haut niveau du championnat national (D1) ou dans une division équivalente à l'étranger ;
- 2- Avoir démontré un niveau de jeu compatible avec les standards internationaux dans les contextes compétitifs observés.

##### 3. Structuration de l'entraînement

Justifier d'un minimum de 2 séances spécifiques hebdomadaires

#### **Aides à la décision pour la sélection finale**

En complément des critères objectifs, la sélection s'appuiera sur des éléments d'appréciation qualitative, notamment :

- L'adéquation au projet de jeu de l'équipe de France ;
- La progression constatée sur l'ensemble du cycle de préparation ;
- Le statut de classification, en lien avec la stratégie de composition du collectif.

### *1.3 Critères des listes ministérielles*

#### **> Critères d'accès à la liste Elite :**

- Participer aux Championnats du Monde et être classé 1er

#### **> Critères d'accès à la liste Senior :**

- Participer aux Championnats du Monde et être médaillé d'argent ou de bronze.
- Participer aux Championnats d'Europe et être classé 1er.

#### **> Critères d'accès à la liste Relève :**

- Participer aux Championnats du Monde et être classé dans les 4 premiers.
- Participer aux Championnats d'Europe et être médaillé d'argent ou de bronze.

#### **> Critères d'accès à la liste Reconversion**

- Sur la base d'une sollicitation du sportif auprès de la F.F.H., un projet de reconversion pourra être mis en place, sous réserve de l'éligibilité des candidatures (1 inscription en liste « Élites » ou 4 années sur listes S.H.N. dont 3 sur liste « seniors »).

#### **> Critères d'accès à la liste Espoir :**

- Sportif âgé de moins de 23 ans, engagé dans un double projet sportif et scolaire, ayant participé à un ou plusieurs stages du collectif performance au cours de la saison

#### **Cas Particuliers**

Conformément aux dispositions de l'article L.221-3 du Code du sport, en cas de raison médicale avérée (blessure, maladie de longue durée, maternité), le maintien sur la liste des sportifs de haut niveau est possible pour une durée d'un an par tacite reconduction.

*\*Dans le cas où il y aurait moins de 8 nations, la performance ne peut être reconnue.*

## 2. Sports sourds

### 2.1 Bilan et stratégie disciplinaire

- **Bilan transversal deaflympiade**

La deaflympiade 2025-2029 pour les sports sourds s'inscrit dans une dynamique de développement et de professionnalisation accrue du sport pour les personnes sourdes et malentendantes. Cette période marque un tournant important dans la gestion de la sélection des athlètes, ainsi que dans la stratégie de cohésion entre les sports paralympiques et les disciplines spécifiquement dédiées aux athlètes sourds et malentendants.

L'un des éléments clés de cette deaflympiade réside dans l'introduction de critères de sélection des athlètes alignés avec les critères définis pour les sports paralympiques dans le prolongement de la deaflympiade précédente. L'objectif est de se concentrer sur les meilleurs potentiels, en privilégiant les sportifs ayant une chance de podium dans les compétitions internationales. Ce renforcement stratégique vise à garantir un haut niveau de performance au sein des équipes sourdes, tout en restant cohérent avec les attentes de résultats sur la scène internationale.

L'un des axes les plus novateurs de cette deaflympiade 2025/2029 sera l'intégration progressive des athlètes sourds au sein des collectifs des sports paralympiques. L'objectif est de créer des synergies entre les athlètes sourds et ceux des autres catégories de handicap, afin de favoriser une meilleure cohésion et un partage des connaissances et des ressources. Cette approche contribuera à la mise en place d'un environnement inclusif, où les athlètes sourds et malentendants pourront s'entraîner et concourir aux côtés de leurs homologues des autres disciplines paralympiques.

- **Résultats de la deaflympiade 2021 – 2025 :**

	Deaflympics 2022	Championnats du Monde	Championnats d'Europe
Football Sourd	Argent	7 <sup>ème</sup> place	Or
Bowling Sourd	/	2 Or, 1 Argent, 1 Bronze	5 Or, 1 Argent, 2 Bronze
Athlétisme Sourd	3 Or	1 Or	/
Cyclisme Sourd	3 Or, 1 Argent, 1 bronze	/	/
Natation Sourd	/	/	/
Tennis de table Sourd	/	/	/

### 2.2 Chemin de sélection

#### Deaflympics 2025

- **ATHLETISME SOURD:**

##### **> Seront proposés à la sélection :**

Les sportives et sportifs qui auront réalisé sur une épreuve individuelle inscrite **au programme des Deaflympics**, une performance supérieure ou égale au minima A pour les Deaflympics de Tokyo 2025, *lors d'une compétition qualificative déclarée FFA, FFH et/ou ICSD sur la période du 1<sup>er</sup> Mars 2025 au 15 Septembre 2025 inclus.*

##### **> Pourront être proposés à la sélection :**

Les sportives et sportifs qui auront réalisé sur une épreuve individuelle inscrite **au programme des Deaflympics**, une performance supérieure ou égale au minima B pour les Deaflympics de Tokyo 2025, *lors d'une compétition qualificative déclarée FFA, FFH et/ou ICSD sur la période du 1<sup>er</sup> Mars 2025 au 15 Septembre 2025 inclus.*

## Les Relais

La composition d'une équipe de relais sera validée lors de la commission fédérale de sélection sous réserve d'un niveau de performance permettant de se projeter sur un podium dans une épreuve inscrite au programme des Deaflympics. Seuls les athlètes sélectionnés à titre individuel pourront prendre part au relais.

## Critères d'aide à la décision

Critères d'aides à la décision sans ordre de priorité :

Classement sur l'épreuve sur la compétition de référence précédente ;

- Multimédaillés sur la compétition de référence précédente ;
- Nombre de minima réalisés ;
- Nombre d'engagements potentiels possibles ;
- Écart au podium ;
- Place à la ranking au cumul des saisons sur la « Deaflympiade » ;
- Structuration d'entraînement ;
- Progression sur la saison ;
- Progression sur la « Deaflympiade »

Toute situation particulière d'un(e) sportif(ve) par rapport à ces critères et nécessitant une dérogation, pourra être soumise à l'approbation du Directeur Technique National.

## Grilles de temps

Les grilles de temps *minima* sont établies en fonction du niveau de performance indiqué dans le tableau ci-dessous. Les performances prisent en compte s'appuient sur le principe de ranking I.C.S.D. cumulé.

Le **ranking I.C.S.D. cumulé** est un système de classement qui repose sur l'accumulation des performances des athlètes internationaux sur plusieurs années, plutôt qu'à partir d'une seule année de compétition. Ce principe permet de pouvoir prendre en compte la progression du niveau international dans la détermination des minima.

Épreuves	Minima					Age	
	HOMMES		FEMMES				
	min A	min B	min A	min B			
100 m	00:10,80	00:11,12	00:12,20	00:12,57	16		
200 m	00:21,50	00:22,14	00:24,70	00:25,44	16		
400 m	00:47,80	00:49,23	00:56,90	00:58,61	16		
800 m	01:53,90	01:57,32	02:12,00	02:15,96	16		
1 500 m	03:55,11	04:02,16	04:43,80	04:52,31	16		
5 000 m	14:30,00	14:56,10	16:50,00	17:20,30	16		
10 000 m	30:30,00	31:24,90	38:20,00	39:29,00	16		
3 000 m Steeple	09:15,00	09:31,65	11:21,00	11:41,43	16		
100 m Haies	-	-	00:14,90	00:15,35	16		
110 m Haies	00:15,25	00:15,71	-	-	16		
400 m Haies	00:53,16	00:54,75	01:01,01	01:02,84	16		
Hauteur	2,02	1,96	1,7	1,65	16		
Perche	4,5	4,37	3,3	3,20	16		
Longueur	7,2	6,98	5,7	5,53	16		
Triple Saut	14,9	14,45	12,3	11,93	16		
Poids	16,58	16,08	14	13,58	18		
Disque	51,5	49,96	44	42,68	18		
Javelot	59,71	57,92	44,1	42,78	18		
Marteau	58	56,26	55	53,35	18		

Décathlon	6000	5820	-	-	18
Heptathlon	-	-	4450	4316,50	18
Marathon	2:34:30	2:39:08	3:08:00	3:13:38	20
10 Km Marche	0:50:00	0:51:30	1:05:00	1:07:00	16

**Nota bene :** Pour les épreuves de haies et de lancers, les hauteurs des haies et les poids des engins doivent être celui des catégories Séniors tel que défini par l'I.A.A.F.

#### • BOWLING SOURD

**> Seront proposés à la sélection,** les athlètes ayant réalisé, **sur les compétitions obligatoires :**

- Un minima de 1390 points pour les hommes avant le 1er juillet 2025
- Un minima de 1280 points pour les femmes avant le 1er juillet 2025
- 85 % de spare quille seule (en moyenne sur l'ensemble des compétitions)
- 80 % de spare quille composée (en moyenne sur l'ensemble des compétitions)

#### Critères d'aide à la décision

- 40% strike (homme) et 35% strike (femme)
- Savoir jouer de la 5ème à la 20ème latte (homme), de la 5ème à la 17ème latte (femme)
- Savoir faire varier un critère de la performance au choix (axe, vitesse, rotation, profondeur...)
- Avoir renvoyé les résultats pour chaque compétition obligatoire.
- Pour les athlètes concernés, avoir répondu de manière sérieuse et ponctuelle aux sollicitations de la commission nationale Bowling F.F.H.

La possibilité d'inscrire une équipe sera étudiée sur la base des sélectionnés en individuel.

#### • CYCLISME SOURD

**> Seront proposés à la sélection :**

Les deux premiers athlètes au classement des tests de sélection, qui seront réalisés lors d'une journée de sélection. *Sous réserve d'avoir atteint au minimum la performance de référence définie en amont.*

**> Pourront être proposés à la sélection :**

Les 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> athlètes au classement des tests de sélection, qui seront réalisés lors d'une journée de sélection. *Sous réserve d'avoir atteint au minimum la performance de référence définie en amont.*

#### Epreuve de sélection et critère de sélection des athlètes pour les Deaflympics :

Épreuves concernées :

- Kilomètre
- Contre-la-montre individuel (18-30 km)
- Course en ligne (~120 km)

Ces épreuves requièrent des capacités physiologiques spécifiques c'est pourquoi deux tests spécifiques ont été sélectionnés afin d'évaluer les athlètes :

#### 1. Test Wingate (effort court et intense) :

Durée : 30 secondes à intensité maximale

Résistance adaptée selon le poids corporel de l'athlète (Nm/kg), ajustée selon le genre.

#### 2. Test Ramp (effort d'endurance progressif jusqu'à épuisement) :

Départ : 30 W pour les femmes, 50 W pour les hommes

Incréments : augmentation de 5 W toutes les 10 secondes

Critère de fin du test : arrêt volontaire ou incapacité à maintenir une cadence supérieure à 60 RPM

Ces deux tests sont réalisés sur un ergomètre Cyclus 2 permettant aux athlètes d'utiliser leur matériel personnel afin de reproduire fidèlement les conditions réelles de compétition.

Ces tests seront réalisés le 31 mai au siège de la F.F.H à partir de 10h. Pour tous athlètes souhaitant participer à ces tests de sélection merci de prendre contact avec le manager de la performance disciplinaire Laurent Thirionet à l'adresse suivante [thirionet@wanadoo.fr](mailto:thirionet@wanadoo.fr) avant le 10 mai 2025.

Toute situation particulière d'un(e) sportif (ve) par rapport à ces critères et nécessitant une dérogation, pourra être soumise à l'approbation du Directeur Technique National (cas de chute sur la seule épreuve de sélection par exemple).

#### **Critères d'aide à la décision**

- Participation aux différents regroupements des collectifs nationaux
- Structuration d'entraînement (minimum de 3 entraînements par semaine)
- Avoir renvoyé les résultats à chaque compétition (avant le lundi soir) au référent cyclisme sourd, Olivier CORJON et manager de la performance Laurent Thirionet par email ([olivier.corjon@orange.fr](mailto:olivier.corjon@orange.fr) - [thirionet@wanadoo.fr](mailto:thirionet@wanadoo.fr))
- Progression sur la saison.
- Potentiel finaliste
- Pour les athlètes concernés, avoir répondu de manière sérieuse et ponctuelle aux sollicitations de la commission para cyclisme.

#### **• FOOTBALL A 11**

##### **Sportifs sélectionnables**

La sélection concertera 20 joueurs au maximum répartis entre gardiens de but, défenseurs, milieux de terrain et attaquants.

Compétitions de sélection et participations obligatoires

##### **1.1. Championnats/Coupes nationaux :**

- Participer à au moins un championnat FFH (Championnat de France de 1<sup>ère</sup> Division ; Championnat de France de 2<sup>ème</sup> Division ; Coupe de France ; Coupe d'Espérance) et au moins un championnat FFF.

##### **1.2. Conformément aux critères généraux, si convocation, participer aux matchs amicaux et aux différents regroupements des pré sélectionnables en équipe de France.**

Toute autre forme de sollicitation au service du projet de performance, notamment :

Structuration de l'entraînement :

- Nombre de séances par semaine défini
- Préparateur physique identifié
- Répondre aux sollicitations du staff :
  - Préparation physique
  - Suivi médical
  - Évaluation

##### **1.3 Niveau minimal requis :**

- Hommes : A minima niveau régional en championnat de football à 11 organisé par la FFF

Sur proposition concertée du manager de la performance et de l'entraîneur national, le DTN se réserve la possibilité d'étudier toute situation particulière d'un ou plusieurs sportifs ne répondant pas au niveau minimal requis.

#### **Critères d'aide à la décision pour les athlètes proposés à la sélection**

- Projet de jeu de l'équipe de France
- Progression sur la saison.

## Sportifs(ves) sélectionnés (ées)

Une complémentarité, une polyvalence, une diversité des différents joueurs entre eux dans un souci de performance collective, seront visées dans la perspective de la constitution de l'équipe France. La sélection s'opèrera en lien avec la nécessité de composer une équipe opérationnelle sur le terrain en prenant en compte les spécificités au poste avec les aléas d'une compétition : blessures, suspensions, méforme ou contre-performances.

Il est précisé que toute situation particulière d'un athlète et notamment toute demande de dérogation à l'un ou plusieurs de ces critères de sélection, pourra être soumise à l'examen du Directeur Technique National, seul décisionnaire pour attribuer une telle dérogation.

### • NATATION SOURD

#### Grilles de temps

Les grilles de temps Minimas A et Minimas B sont établis en fonction du niveau de Performances indiquées dans le tableau ci-dessous. Les performances prisent en compte s'appuient sur le principe de ranking - résultats compétitions internationales I.C.S.D. cumulée.

La **ranking - résultats compétitions internationales I.C.S.D. cumulée** est un système de classement qui repose sur l'accumulation des performances des sportives et sportifs internationaux sur plusieurs compétitions internationales de référence, plutôt qu'à partir d'une seule compétition. Ce principe permet de pouvoir prendre en compte la progression du niveau international dans la détermination des minimas.

Niveau de Performances pris en compte pour l'établissement des *Minimas A* et *Minimas B* :

Compétition	Minima A	Minima B
Deaflympics – Tokyo 2025	Temps du 4 <sup>ème</sup> à la ranking - résultats compétitions internationales I.C.S.D. cumulée 2022, 2023.	Temps du 10 <sup>ème</sup> à la ranking - résultats compétitions internationales I.C.S.D. cumulée 2022, 2023.

Si le nombre de performances à la ranking - résultats compétitions internationales I.C.S.D. cumulée prise en compte, n'est pas suffisant pour satisfaire les critères mentionnés ci-dessus, les dernières performances disponibles à la ranking - résultats compétitions internationales I.C.S.D. cumulée prise en compte seront utilisées comme référence pour établir les minimas.

#### > Seront proposés à la sélection :

1. Les sportives et sportifs qui auront réalisé sur une épreuve individuelle inscrite au programme des Deaflympics, une performance chronométrique de niveau supérieure ou égale au minima A qualificatif pour les Deaflympics 2025, lors d'une compétition qualificative ciblée par la F.F.H. durant la période de qualification 2025 définie par la F.F.H.
2. Les sportives et sportifs qui auront réalisé sur une épreuve individuelle inscrite au programme des Deaflympics, une performance chronométrique de niveau supérieure ou égale au minima B qualificatif pour les Deaflympics 2025, lors d'une compétition qualificative ciblée par la F.F.H. durant la période de qualification 2025 définie par la F.F.H.

#### Critères d'aide à la décision

Les critères d'aide à la décision seront observés pour l'ensemble des sportives et sportifs proposés à la sélection. Les critères d'aide à la décision seront observés de manière plus approfondie pour les sportives et sportifs proposés à la sélection en second lieu.

Pour les sportives et sportifs sélectionnés via le critère 1.2, des frais de participation à la compétition internationale de référence pourront être mis en place et définis annuellement en fonction du lieu de la compétition.

## Grilles de minimas Deaflympics 2025

	DAMES		MESSIEURS	
	Min A	Min B	Min A	Min B
50 PAPILLON	00:29,58	00:30,51	00:25,40	00:26,17
100 PAPILLON	01:06,80	01:08,50	00:56,87	00:58,08
200 PAPILLON	02:36,37	02:49,44	02:11,26	02:19,09
50 DOS	00:30,29	00:31,34	00:27,59	00:28,83
100 DOS	01:11,16	01:12,40	00:58,73	01:03,29
200 DOS	02:31,70	02:39,47	02:10,18	02:23,04
50 BRASSE	00:35,50	00:38,01	00:30,13	00:31,03
100 BRASSE	01:17,67	01:23,23	01:07,22	01:08,72
200 BRASSE	02:50,49	03:00,79	02:26,62	02:32,56
50 NAGE LIBRE	00:28,22	00:28,52	00:24,01	00:24,99
100 NAGE LIBRE	00:59,39	01:03,18	00:53,11	00:54,34
200 NAGE LIBRE	02:10,63	02:15,81	01:56,46	02:01,19
400 NAGE LIBRE	04:43,58	05:01,53	04:09,11	04:13,59
800 NAGE LIBRE	09:38,38	10:22,39	08:52,39	09:02,86
1500 NAGE LIBRE	18:23,20	19:51,43	16:54,02	17:55,78
200 4 NAGES	02:29,29	02:35,49	02:12,62	02:16,17
400 4 NAGES	05:31,44	05:53,53	04:45,27	04:58,29

### • TENNIS DE TABLE SOURD

#### Critères de performance

Sur la base du classement valide, les sportives et sportives sélectionnables devront atteindre :

- Hommes : 1750 pts
- Femmes : 1300 pts

#### Critères d'aide à la décision

- Participation aux différents regroupements proposés
- Structuration d'entraînement
- Progression sur la saison

#### *2.3 Critères des listes ministérielles*

##### > Critères d'accès à la liste Elite :

- Participer aux Deaflympics et être classé 1<sup>er</sup>.
- Participer aux Championnats du Monde et être classé 1er

##### > Critères d'accès à la liste Senior :

- Participer aux Deaflympics et être médaillé d'argent ou de bronze.
- Participer aux Championnats du Monde et être médaillé d'argent ou de bronze.
- Participer aux Championnats d'Europe et être classé 1er.

##### > Critères d'accès à la liste Relève :

- Participer aux Deaflympics et être classé dans les 8 premiers de la finale. Pour les sports collectifs et les épreuves par équipe, être classé dans les 4 premiers.
- Participer aux Championnats du Monde et être classé dans les 8 premiers de la finale. Pour les sports collectifs et les épreuves par équipe, être classé dans les 4 premiers.
- Participer aux Championnats d'Europe et être médaillé d'argent ou de bronze.

**> Critères d'accès à la liste Reconversion**

- Sur la base d'une sollicitation du sportif auprès de la F.F.H., un projet de reconversion pourra être mis en place, sous réserve de l'éligibilité des candidatures (1 inscription en liste « Élites » ou 4 années sur listes S.H.N. dont 3 sur liste « seniors »).

**Critères d'accès à la liste Espoir :**

- Sportif âgé de moins de 23 ans, engagé dans un double projet sportif et scolaire, médaillé en individuel aux Championnats de France

**Cas Particuliers**

Conformément aux dispositions de l'article L.221-3 du Code du sport, en cas de raison médicale avérée (blessure, maladie de longue durée, maternité), le maintien sur la liste des sportifs de haut niveau est possible pour une durée d'un an par tacite reconduction.

*\*Dans le cas où il y aurait moins de 8 nations, la performance ne peut être reconnue.*

## Annexe 1 : Cahier des charges des structures

### Cahier des charges des structures permanentes d'entraînement Handisport : Accession et Excellence

Ce document définit le cadre de fonctionnement des structures permanentes d'entraînement Handisport (accession et excellence) inscrites au sein du Projet de Performance Fédéral (PPF). Il vise à garantir un environnement d'entraînement, médical, éducatif et de vie propice à l'émergence et à la progression des sportifs vers le plus haut niveau international. Il constitue un socle incompressible de référence, commun à l'ensemble des structures. Pour autant, des éléments spécifiques peuvent être définis annuellement, en lien avec les profils des sportifs accueillis, leurs projets de performance individualisés (PPI) et les particularités propres à chaque discipline.

#### Obligations administratives et fédérales des intervenants et structures supports

Afin de garantir une cohérence institutionnelle, une traçabilité des actions et un alignement avec les exigences de la Fédération Française Handisport :

- Tous les intervenants (entraînents, préparateurs physiques, professionnels de santé, encadrants, coordinateurs pédagogiques, etc.) impliqués dans une structure permanente d'entraînement doivent :
  - o Être titulaires d'une licence fédérale FFH en cours de validité,
  - o Avoir validé la formation "Les Indispensables" dispensée par la FFH.
- Les structures s'appuyant sur un club support doivent obligatoirement s'appuyer sur un club affilié à la Fédération Française Handisport.

Ces obligations conditionnent la labellisation et la validation annuelle de la structure par la Direction Technique Nationale.

#### Durée et périmètre :

Les dispositions s'appliquent pour une durée de 12 mois à compter de chaque rentrée scolaire. Chaque structure est reconduite annuellement sur la base d'une évaluation de ses résultats, de sa conformité aux critères du cahier des charges, et de la validation par la DTN.

#### Objectifs des structures

- Offrir un cadre quotidien d'entraînement conforme aux standards du haut niveau paralympique.
- Accélérer les trajectoires individuelles vers les équipes de France.
- Accompagner le double projet (sportif et scolaire/professionnel).
- Renforcer l'expertise médicale, physique, technique et mentale.
- Favoriser l'inclusion, la collaboration entre disciplines paralympiques et olympiques.

#### Conditions d'accès

- Être licencié à la FFH.
- Être classifié internationalement (ou en cours de classification).
- Avoir un projet de performance individuelle (PPI) validé par la DTN.
- Être inscrit dans un parcours de formation compatible.
- Avoir 18 ans révolus (sauf Talence : à partir de 15 ans).

#### Capacité d'accueil

- Minimum : 3 à 4 sportifs par structure.
- Maximum : 10 à 12 sportifs.
- Sportifs et sportives âgés de plus de 18 ans (+15 ans sur la structure de Talence)
- Parité homme/femme encouragée.

#### Modalités d'intégration et de maintien

- Signature d'un P.P.I
- Évaluation biannuelle selon :
- Progression sportive (résultats, écarts au niveau international),
- Engagement dans les stages,

- Assiduité et comportement,
- Respect du PPI,
- Suivi éducatif et médical.

#### Encadrement et suivi

- Entraînement assuré par un staff compétent et formé aux spécificités paralympiques.
- Suivi médical complet : kiné, MPR, orthoprotéésiste, psychologue, nutritionniste.
- Diagnostic à l'entrée par un binôme médecin MPR / psychologue.

#### Cadre de vie

- Internats accessibles, chambres équipées (poubelles spécifiques, chaises de douche).
- Surveillance assurée (AED), mobilité facilitée (stationnement, transports).
- Espaces sécurisés pour aides à la mobilité.

#### Suivi éducatif

- Offres de formation adaptées (collège à université).
- Coordination avec l'enseignant référent handicap.
- Organisation de rencontres régulières professeurs / entraîneurs.
- Suivi PAP pour les besoins spécifiques.

#### Infrastructures sportives

- Accessibilité intégrale des lieux de pratique.
- Entraînements quotidiens à minima voire bi quotidien en fonction des disciplines sportives.
- Planification PPI.
- Matériel spécifique installé durablement. Salle de musculation adaptée.
- Continuité d'entraînement pendant vacances scolaires.

#### Financement

- Participation des familles défini annuellement.
- Prise en charge des actions mutualisées selon les moyens alloués.
- Cohérence inter-structures assurée par la DTN.

#### Règles de vie et obligations

- Respect des règles éthiques, de comportement, et des engagements pris.
- Engagement contre le dopage, l'alcool et les drogues.
- Présence obligatoire aux entraînements, évaluations, rendez-vous médicaux.

#### Cas particulier : structures semi-permanentes

- Possibilité de déploiement de structure semi permanente pour répondre à un besoin de proximité.
- Mutualisation avec les collectifs valides.
- Organisation de stages ciblés.

#### Révision et application

- Ce document est révisé annuellement par la DTN.
- Toute situation non prévue est arbitrée par la DTN ou son représentant.

#### Engagement du sportif

Chaque sportif admis en structure signe un contrat d'objectifs individualisé sur la base d'un projet de performance individualisé, validé par le référent fédéral, le club, et la direction de la structure. Ce contrat précise ses engagements en matière de participation, de comportement et de résultats. Il est co-signé par un représentant légal pour les mineurs.

#### Projet de Performance Fédéral

Le fonctionnement des structures s'inscrit dans le cadre du Projet de Performance Fédéral handisport. Toute action fédérale (stages, compétitions internationales, formations) prévaut sur les engagements régionaux ou club.

#### **Obligation de présence et de participation**

La présence aux entraînements, stages, rendez-vous médicaux et temps pédagogiques planifiés est obligatoire, sauf motif justifié. Les absences non justifiées peuvent entraîner une exclusion temporaire ou définitive.

#### **Résultats, comportement et éthique**

Le maintien du sportif dépend de son engagement, de ses résultats, de son attitude et du respect des valeurs éthiques. Tout manquement pourra entraîner des sanctions, y compris le retrait de la structure.

#### **Entraînement en club et synergie**

Le lien avec le club d'origine est encouragé. Des périodes de mise à disposition peuvent être organisées en concertation avec les entraîneurs.

#### **Représentativité**

Les sportifs concourent pour leur club, mais peuvent représenter la structure dans certains événements officiels. Ils portent alors l'équipement de la structure.

#### **Déplacements et logistique**

Les déplacements sont organisés de manière collective. Des modalités spécifiques sont prévues selon le niveau d'autonomie du sportif. Toute demande dérogatoire doit être validée en amont.

#### **Participation financière**

Une contribution annuelle peut être demandée aux familles, clubs ou ligues pour l'accompagnement logistique en stage et ou compétition.

#### **Suivi médical réglementaire**

Les sportifs doivent suivre les examens médicaux réglementaires et respecter le protocole de suivi médical et paramédical établi au sein de la structure.

#### **Lutte antidopage et intégrité**

Les sportifs s'engagent à respecter la réglementation antidopage et à participer aux actions de prévention. Toute consommation de produits illicites (drogue, alcool) est interdite.

## Annexe 2 : Charte du sport de haut niveau

Le sport de haut niveau joue un rôle social et culturel de première importance. Conformément aux valeurs de l’Olympisme énoncées dans la Charte olympique et aux principes déontologiques du sport, il doit contribuer, par l’exemple, à bâtir un monde pacifique et meilleur, soucieux de préserver la dignité humaine, la compréhension mutuelle, l’esprit de solidarité et le fair-play.

Toute personne bénéficiant d’une reconnaissance par l’État de sa qualité de sportif de haut niveau, d’arbitre ou de juge sportif de haut niveau ou exerçant une responsabilité dans l’encadrement technique ou la gestion du sport de haut niveau doit s’efforcer d’observer en toute circonstance un comportement exemplaire, fidèle à son engagement dans la communauté sportive, et de nature à valoriser l’image de son sport et de son pays.

L’État et le mouvement sportif sont garants du respect des principes énoncés dans la présente charte. Avec le concours des collectivités territoriales et des entreprises, ils veillent à ce que soient réunis les moyens nécessaires pour soutenir le développement du sport de haut niveau, en vue de favoriser l’accès des sportifs à leur plus haut niveau de performance et à la meilleure expression de leurs capacités sociales et professionnelles.

La commission nationale du sport de haut niveau a établi les dispositions qui suivent, conformément aux règles déontologiques du sport et en application de la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 modifiée relative à l’organisation et à la promotion des activités physiques et sportives. Elle peut être saisie de toute difficulté d’interprétation soulevée par l’application de la présente charte.

### CHAPITRE I : DES SPORTIFS

**Règle I :** Dans le plein exercice de ses droits et libertés de citoyen, chaque sportif de haut niveau est responsable de la bonne conduite de sa carrière sportive, ainsi que de la préparation de son avenir socioprofessionnel. Il veille à l’exécution de ses obligations à l’égard de son pays et de la fédération à laquelle, en tant que licencié, il a volontairement adhéré.

**Règle II :** En considération de l’engagement personnel et de l’importance de la préparation exigés par la recherche de la plus haute performance, tout sportif de haut niveau a accès, dans les conditions et limites réglementaires, aux dispositions, mesures et aides destinées :

- À favoriser sa réussite sportive,
- À compenser les dépenses que lui occasionne son activité sportive,
- À faciliter la mise en œuvre d’un projet de formation en vue de son insertion socioprofessionnelle.

L’État et le mouvement sportif ont le devoir de veiller à l’attribution équitable et cohérente des aides accordées aux sportifs de haut niveau. A cet effet, ceux-ci doivent communiquer à leur fédération la nature et le montant des concours publics qui leur sont individuellement accordés. Toute demande d’aides personnalisées à l’État doit être instruite par la fédération et formulée par elle ; elle doit comporter notamment l’indication des ressources dont disposent les intéressés. Ces informations restent confidentielles.

**Règle III :** L’Etat et la fédération dont le sportif de haut niveau est le licencié s’assurent que celui-ci bénéficie d’un régime de protection sociale couvrant l’ensemble des risques sociaux à prendre en compte pendant la durée de sa carrière sportive au haut niveau.

**Règle IV :** Dans l’exercice de sa liberté d’opinion et de sa liberté de communiquer des informations ou des idées, le sportif de haut niveau est tenu de préserver l’image de sa discipline et du sport français en général, ainsi que de ne pas porter atteinte à l’intimité, l’honneur ou la considération d’autrui. Le droit à l’exploitation de son image est garanti au sportif de haut niveau, sous réserve des dispositions des règles IX et X ci-après. Ce droit individuel comprend la liberté de s’opposer à tout enregistrement privé et celle de commercialiser l’utilisation de l’image personnelle.

**Règle V :** Tout contrat sur la base duquel un sportif de haut niveau perçoit une rémunération en contrepartie de prestations sportives ou liées à son activité sportive, doit être compatible avec les dispositions de la présente charte et les règlements fédéraux.

**Règle VI :** Les sportifs de haut niveau participent à la lutte contre le dopage et aux actions de prévention menées dans ce domaine par l’Etat et le mouvement sportif. Ils s’interdisent de recourir à l’utilisation de substances ou de procédés interdits.

Règle VII : Les sportifs de haut niveau définissent en accord avec la direction technique nationale de leur fédération leur programme d'entraînement, de compétitions et de formation. Ils bénéficient d'un suivi régulier organisé à leur intention tant sur le plan social que sportif. Afin de préserver leur intégrité physique, ils se soumettent aux examens médicaux préventifs réglementaires.

Règle VIII : Les sportifs de haut niveau sont représentés au comité directeur de leur fédération, au conseil d'administration du CNOSF, à la commission nationale du sport de haut niveau, à la commission nationale de prévention et de lutte contre le dopage, ainsi que dans toutes les instances collégiales compétentes pour traiter de leurs intérêts collectifs.

## **CHAPITRE II - DES EQUIPES**

Règle IX : Pour les sports individuels comme pour les sports collectifs, toute équipe de sportifs est directement et exclusivement soumise à l'autorité du responsable désigné par le groupement sportif ou par la fédération sous l'égide de qui elle a été constituée.

Selon les cas, le groupement sportif ou la fédération dispose de droits exclusifs d'exploitation de l'image collective de l'équipe à l'occasion des activités sportives de celle-ci et pour la promotion de ces seules activités. Tout contrat individuel contraire leur est inopposable.

L'étendue des droits et obligations de chacun est déterminée par les règlements fédéraux applicables ainsi que par les usages qui définissent, discipline par discipline, la nature et le degré d'organisation collective nécessaire à la cohésion et au bon fonctionnement de l'équipe. Elle peut être précisée dans des contrats individuels adaptés aux caractéristiques de l'équipe, sous réserve qu'ils soient compatibles avec les principes énoncés dans la présente charte et avec la réglementation fédérale.

Règle X : Chaque fédération peut mettre en place, pour la durée d'une ou plusieurs saisons sportives, un collectif national de préparation, pouvant comprendre une ou plusieurs équipes à l'égard desquelles elle dispose exclusivement des prérogatives mentionnées à la règle précédente.

Le programme de chacune des équipes est élaboré et exécuté sous la responsabilité du directeur technique national. Il s'appuie sur un calendrier de stages, entraînements et compétitions ; il peut également, en considération des impératifs pratiques et de recherche propres à certaines disciplines, comporter des choix techniques, notamment sur les équipements et le matériel utilisé. Les groupements sportifs affiliés et les instances fédérales régionales et départementales sont tenus de favoriser sa réalisation.

Tout sportif de haut niveau auquel il est proposé de participer au collectif national de préparation, n'accepte qu'en s'engageant à respecter le programme et les choix techniques établis dans une convention conclue avec sa fédération. Cette convention précise les adaptations individuelles du programme et définit les aides et concours de toute nature qui, en contrepartie, bénéficieront à l'intéressé. Le groupement sportif dont celui-ci est membre est également signataire de la convention lorsqu'elle comporte des dispositions relatives à l'étendue des droits et obligations.

Un sportif non inscrit sur la liste des sportifs de haut niveau peut être admis, dans des conditions identiques, à participer à tout ou partie du programme du collectif national de préparation.

Règle XI : La constitution des équipes de France est prioritaire. Elle incombe aux fédérations investies à cet effet d'une délégation de pouvoir de l'État.

Chaque fédération délégataire est tenue d'établir des sélections en vue d'assurer la meilleure participation nationale possible aux compétitions prévues dans la convention d'objectifs qu'elle a conclue avec l'État et qui répondent aux priorités définies par la commission nationale du sport de haut niveau. Ces sélections sont décidées en application d'un règlement qui en définit les principales modalités.

Tout licencié doit honorer les sélections établies par la fédération dont il relève. En cas de refus sans motif légitime, il s'expose, le cas échéant, à l'exclusion du collectif de préparation auquel il avait été admis à participer et à des sanctions pouvant aller jusqu'à la perte de la qualité de sportif de haut niveau.

## **CHAPITRE III - DES COMPETITIONS**

Règle XII : Au cours des compétitions auxquelles ils participent, les sportifs de haut niveau sont tenus de respecter les règles sportives, les arbitres et les juges. Ils doivent en toutes circonstances faire preuve de loyauté et de tolérance à l'égard de leurs partenaires et de leurs concurrents.

Règle XIII : Les droits d'exploitation d'une compétition sportive appartiennent à l'organisateur de l'événement qui peut conclure toute convention en vue de partenariats autorisés par la loi ou de la diffusion de cet évènement par les moyens audiovisuels appropriés.

Dans l'exercice de ses droits, l'organisateur est tenu de préserver le droit à l'information. A cet effet, les contrats relatifs à la diffusion de l'événement doivent se conformer non seulement aux lois et règlements en vigueur, mais encore aux usages conventionnellement reconnus en ce domaine.

Parallèlement, ni les sportifs ni les responsables de leurs équipes ne peuvent opposer à quiconque un accord d'exclusivité de nature à entraver la liberté de l'information.

Les contrats de partenariat conclus par l'organisateur ne peuvent empiéter sur les droits individuels des sportifs ainsi que sur les droits collectifs des équipes tels que définis par les règles ci-dessus. Dans cette limite, l'étendue des droits et des obligations de chacun peut être précisée par accords conclus avec les organisateurs.

Règle XIV : Les compétitions inscrites aux calendriers officiels arrêtés par les fédérations sportives délégataires ou par les fédérations internationales auxquelles celles-ci sont affiliées, constituent l'ensemble de référence des confrontations qui permettent le classement des valeurs et l'émergence de l'élite sportive.

L'État, le mouvement sportif ainsi que les collectivités territoriales et toutes les personnes physiques ou morales, notamment les sportifs de haut niveau apportent un soutien prioritaire à ce système de référence. En conséquence les sportifs de haut niveau, les arbitres et les juges sportifs sont tenus de participer prioritairement aux compétitions organisées sous l'égide ou avec l'agrément de leur fédération.

## Annexe 3 : Convention d'engagement du sportif de haut

Cette convention formalise les engagements réciproques entre la FFH et les sportifs relevant du PPF (sportifs listés et/ou membres des collectifs et/ou des structures). Elle définit les droits et les devoirs de l'ensemble des parties prenantes du PPF en conformité avec les dispositions du Code du Sport.

### Article L221-2-1 du code du Sport

L'inscription sur la liste des sportifs de haut niveau mentionnée au premier alinéa de l'article L. 221-2 est subordonnée à la conclusion d'une convention entre la fédération et le sportif.

Cette convention détermine les droits et obligations du sportif et de la fédération en matière de formation et d'accompagnement socioprofessionnel, de pratique compétitive, de suivi médical, de respect des règles d'éthique sportive et de droit à l'image.

Un décret fixe le contenu de la convention mentionnée au présent article.

### Article 1 : Conditions d'éligibilité

- Être titulaire d'une licence « Compétition » en cours de validité dans un club affilié à la fédération
- Être listé(e) et/ou membre d'un collectif et/ou d'une structure
- Être inscrit(e) et à jour sur le Portail de Suivi Quotidien du Sportif (P.S.Q.S.), outil central de l'éligibilité aux dispositifs d'aide.
- Adhérer à la charte [éthique fédérale](#)
- Se conformer au règlement disciplinaire, ainsi qu'aux règlements spécifiques de lutte contre le dopage en validant la formation du sportif de haut-niveau international sur le site ADELE.
- Ne pas être en situation de dette vis-à-vis de la fédération ou justifier d'un plan de régularisation accepté.

### Article 2 : Engagements de la Fédération

#### Communication et valorisation :

- Diffusion des résultats marquants réalisés en compétition internationale, qu'ils soient collectifs ou individuels.
- Soutien à la reconnaissance des performances via les canaux fédéraux (site, réseaux, partenaires).

#### Aides financières d'ordre social (sous réserve des crédits disponibles annuellement) :

- Possibilité d'octroi d'aides personnalisées aux sportifs listés Relève, Senior et Elite, selon des critères de performance, d'engagement, de structuration socio-professionnelle et de situation individuelle.
- Orientation d'aide via la fondation du sport français et la cellule marketing

Les aides sont attribuées en priorité aux sportifs identifiés dans la cellule performance, en lien avec l'Agence Nationale du Sport (ANS), afin de leur permettre d'atteindre le seuil de revenu brut minimal annuel fixé par l'ANS. Sous réserve de crédits disponibles, et une fois l'ensemble des obligations envers les membres de la cellule performance remplies, des soutiens complémentaires pourront être étudiés.

Dans ce cadre, les sportifs inscrits sur les listes Relève, Senior et Élite pourront faire l'objet d'une évaluation individualisée, visant à analyser leur situation et leur capacité à bénéficier d'un accompagnement fédéral, selon les marges budgétaires restantes.

#### Frais liés à la présence au sein d'une structure identifiée dans le PPF :

Prise en charge partielle, dans le cadre du contrat de performance, des frais applicables au sein des structures du PPF, pour les sportifs identifiés au sein de la Cellule Performance par l'ANS.

#### Assurances :

- [Couverture Responsabilité Civile et Individuelle Accident](#) via la licence
- Assurance spécifique pour les sportifs listés (accident du travail, maladie professionnelle) selon les dispositions du décret du 3 mai 2016.
- Informations disponibles dans les notices annexées.

### **Article 3 : Engagements du sportif**

#### Programme sportif et entraînement :

- Complétude de son P.P.I en lien avec le manager de la performance disciplinaire.
- Respect du calendrier défini dans le P.P.I (stages, compétitions prioritaires, évaluations, etc...).
- Complétudes des outils de monitoring si concerné(e).

#### Suivi socio-professionnel :

- Coopération active avec le responsable du suivi socio-professionnel pour la mise en œuvre du double projet (formation, emploi).
- Transmission des pièces administratives (Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé, CV sportif et professionnel).
- Information en temps réel des changements de situation.

#### Droit à l'image et partenariats :

- Acceptation de l'utilisation de l'image collective et individuelle dans le cadre des actions du PPF.
- Tout usage à des fins commerciales de l'image du sportif en tenue fédérale, en lien avec un partenaire, est soumis à l'accord préalable de la fédération.
- La F.F.H. peut solliciter le sportif, pour participer à des actions de communication ou de promotion.
- Le sportif peut librement conclure des partenariats liés à son image individuelle, à condition que ses partenaires n'utilisent ni les tenues de l'Équipe de France, et qu'aucune confusion ne soit créée entre ses partenariats privées et fédéraux.
- Droits d'image de la F.F.H.  
En acceptant sa sélection, le sportif autorise la F.F.H. à exploiter, sans rémunération spécifique, son **image associée** (nom, voix, image, etc. liés à l'Équipe de France Handisport), à des fins promotionnelles, institutionnelles ou commerciales (dans le cas de l'image collective), sur tous supports, par tous moyens, partout dans le monde et pendant toute la durée légale des droits.
- Tenue officielle obligatoire : le sportif s'engage à porter la tenue de l'Équipe de France Handisport pendant les compétitions et stages.
- Usage personnel de l'image associée : le sportif peut utiliser son image associée individuelle à des fins commerciales ou promotionnelles uniquement avec l'accord préalable de la F.F.H., sans modification de la tenue officielle.

#### Utilisation des données :

Le sportif accepte que ses données personnelles (médicales, de performance, de formation, images, vidéos, etc.), collectées via les outils et plateformes utilisés, soient exploitées par les équipes fédérales dans le respect de la réglementation en vigueur. Cette utilisation vise exclusivement à optimiser son accompagnement et à améliorer les dispositifs de performance, dans un cadre sécurisé, confidentiel et éthique.

#### Éthique, intégrité et exemplarité :

- Respect du devoir de réserve, notamment dans l'espace public et sur les réseaux sociaux.
  - Ne pas tenir de propos diffamants à l'égard d'un autre sportif, des membres de la F.F.H. et de ses partenaires, de l'employeur partenaire ou de tout autre membre d'une instance sportive nationale ou internationale (élu, salarié, conseiller technique, médecin, kinésithérapeute, organisateur, arbitre, etc.).
- Obligation de signaler tout comportement contraire à l'éthique ou à la sécurité;
- Participer, à minima, à une action de formation/sensibilisation du Plan VSS;
- Obligation d'obtention de l'attestation de réussite de la formation « Sportive et Citoyenne »

#### Santé et lutte antidopage :

##### Respect des obligations de Suivi Médical Réglementaire (S.M.R.),

- Adhésion à la formation ADEL de l'AMA et validation du niveau requis : l'attestation de réussite à la formation correspondant au niveau international devra être transmis au BVA,
- Respect des procédures de localisation pour les sportifs identifiés au sein d'un groupe cible,
- Répond à tout contrôle diligenté par les instances sportives (W.S.F., A.M.A., A.F.L.D.) en compétition et hors compétition, sur tous les lieux d'entraînement, au domicile du sportif et sur tous lieux désignés par le préleveur mandaté à cet effet,
- Veille à ne prendre aucun produit contenant une substance interdite (médicament, complément alimentaire, supplément de vitamines, etc.). A ce titre, il s'assure auprès du revendeur et éventuellement du fabricant de la non-contamination des produits par d'éventuelles substances interdites,
- Informe le médecin disciplinaire ou médecin S.M.R de toute demande d'autorisation pour usage thérapeutique (AUT) formulée auprès de l'A.F.L.D. ou de la W.S.F.

#### **Article 4 : Règlement des litiges**

En cas de désaccord relatif à l'interprétation de la convention et/ou au non-respect d'un ou plusieurs éléments de la convention, la F.F.H. et le sportif chercheront un accord à l'amiable. Si le litige persiste, les différentes parties pourront utiliser les procédures disciplinaires fédérales et légales en vigueur.

#### **Article 5 : Durée et avenants**

La convention couvre l'année civile en cours. Des avenants peuvent être établis pour tenir compte d'une évolution du projet, d'une nouvelle situation personnelle ou d'une modification réglementaire.

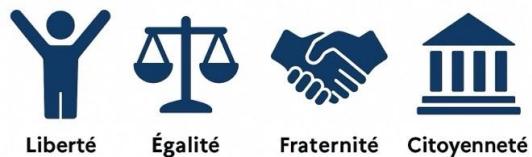
## Annexe 4 : Formation sportive et citoyenne

### Contenu des modules

#### Module 1 : Les valeurs de la République (7 à 10 minutes)

Ce module rappelle les grands principes républicains inscrits dans la Constitution française : liberté, égalité, fraternité, et laïcité. Il aborde leur signification et leur mise en œuvre concrète dans le cadre sportif : égalité d'accès à la pratique, respect de la diversité, non-discrimination. À travers des exemples concrets et des témoignages, les participants découvriront comment incarner ces valeurs dans leur quotidien de sportifs.

#### Les valeurs de la République



Liberté Égalité Fraternité Citoyenneté

#### Module 2 : Les valeurs du Paralympisme (7 à 10 minutes)

Ce module explore les quatre grandes valeurs du mouvement paralympique : courage, détermination, inspiration et égalité. Il met en lumière leur genèse, leur importance dans le cadre du sport de haut niveau, et leur impact sur la société. Des témoignages de sportifs paralympiques illustrent comment ces valeurs façonnent leur engagement, leur parcours, et leur rapport à la performance et à la vie.



#### Module 3 : L'éthique dans le sport (7 à 10 minutes)

Ce module propose une réflexion sur les comportements attendus d'un sportif responsable : respect des règles, refus du dopage, gestion de la pression, attitude face à la défaite ou à l'adversaire. Il présente les principaux risques éthiques (violence, triche, corruption) et les moyens de prévention. À travers des scénarii interactifs, les participants seront invités à analyser des situations et à prendre position.



#### Module 4 : Cadre juridique et économique du sportif (7 à 15 minutes)

Ce dernier module présente les fondamentaux du cadre juridique applicable au sportif : statuts, contrats, assurances, obligations réglementaires. Il introduit également des notions économiques simples : gestion du budget, sponsoring, fiscalité. L'approche est pratique, avec des fiches récapitulatives et des mini études de cas pour aider les sportifs à mieux anticiper les enjeux de leur parcours.



**Évaluation finale :**

Le questionnaire comprend 12 questions interactives, soit 3 par module, avec des mises en situation courtes. Un score minimum de 75 % est requis pour valider la formation.

En cas d'échec, une seconde tentative est automatiquement proposée après révision des contenus.

**Certification et suivi :**

Une attestation de réussite est générée automatiquement à l'issue du questionnaire.

Un module complémentaire annuel pourra être proposé pour mettre à jour les connaissances en fonction des évolutions réglementaires, éthiques ou sociétales du sport.

## Annexe 5 : Fiche synthétique – surveillance médicale réglementaire

(articles L. 231-6 et A 231-4 du code du sport)

### OBJECTIF GÉNÉRAL

Garantir la sécurité, la santé et la performance des sportifs inscrits sur les listes ministérielles (Elite, Senior, Relève, Espoirs, Collectifs Nationaux) via une surveillance médicale structurée, périodique et centralisé sur ASKAMON.

### Tableau des Examens et Périodicité – SMR 2025

Nature de l'examen	Périodicité	Observations / Conditions de prise en charge
Consultation de médecine du sport	1 fois par an	Obligatoire. Inclut 2 auto-questionnaires (diététique + surentrainement) + entretien psychologique.
Électrocardiogramme de repos (ECG)	1 fois par an	Peut être réalisé avec la consultation. Tracé à joindre.
Bilan biologique et urinaire (à jeun)	1 fois par an	Liste d'analyses précises. Prise en charge FFH sur présentation de la facture.
Bilan dentaire	1 fois par an	Prise en charge à hauteur de 25 €. Les soins sont à la charge de l'athlète via l'assurance maladie.
Épreuve d'effort cardio-respiratoire (VO2 max)	À l'entrée + tous les 4 ans	Nécessaire à l'entrée. Renouvellement quadri-annuel. Liste de centres sur demande.
Échographie du cœur	Une fois à l'entrée (sauf si faite <15 ans)	Renouvellement à 18 ans si 1re échographie faite avant 15 ans. Prise en charge CPAM si suivi spécifique.
Bilan ophtalmologique (sports d'hiver uniquement)	Entrée sur liste + annuellement (alpin/snow)	Uniquement pour ski alpin, ski nordique, snowboard.

### FONCTIONNEMENT ET GESTION VIA ASKAMON

Centralisation : Tous les résultats et documents doivent être enregistrés sur la plateforme ASKAMON (<https://pda.askamon.com/login>) en format PDF.

**Suivi :** Le médecin coordonnateur valide les documents sur l'espace personnel de chaque sportif.

**Accompagnement :** En cas de difficulté ou besoin d'un centre expert : [smr@handisport.org](mailto:smr@handisport.org)

## **MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS**

### **A privilégier :**

- Facturation directe par le praticien à la FFH Adresse : Fédération Française Handisport – Commission Médicale Nationale – 42 rue Louis Lumière – 75020 Paris  
Joindre facture nominative + RIB du praticien
- Si avance de frais par l'athlète

Demande de remboursement via la plateforme : <https://handisport.ilucca.net/>

Identifiants à demander auprès du responsable de discipline si non reçus

Remplir : nature = frais SMR, discipline = médical, code analytique = SMR H.N.

Joindre justificatif (facture scannée/photo)

### **Conditions :**

Aucun remboursement sans dépôt préalable de l'ensemble des résultats médicaux sur ASKAMON

Frais de déplacement non pris en charge

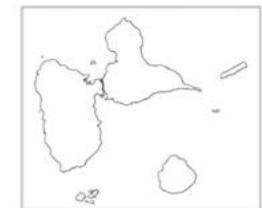
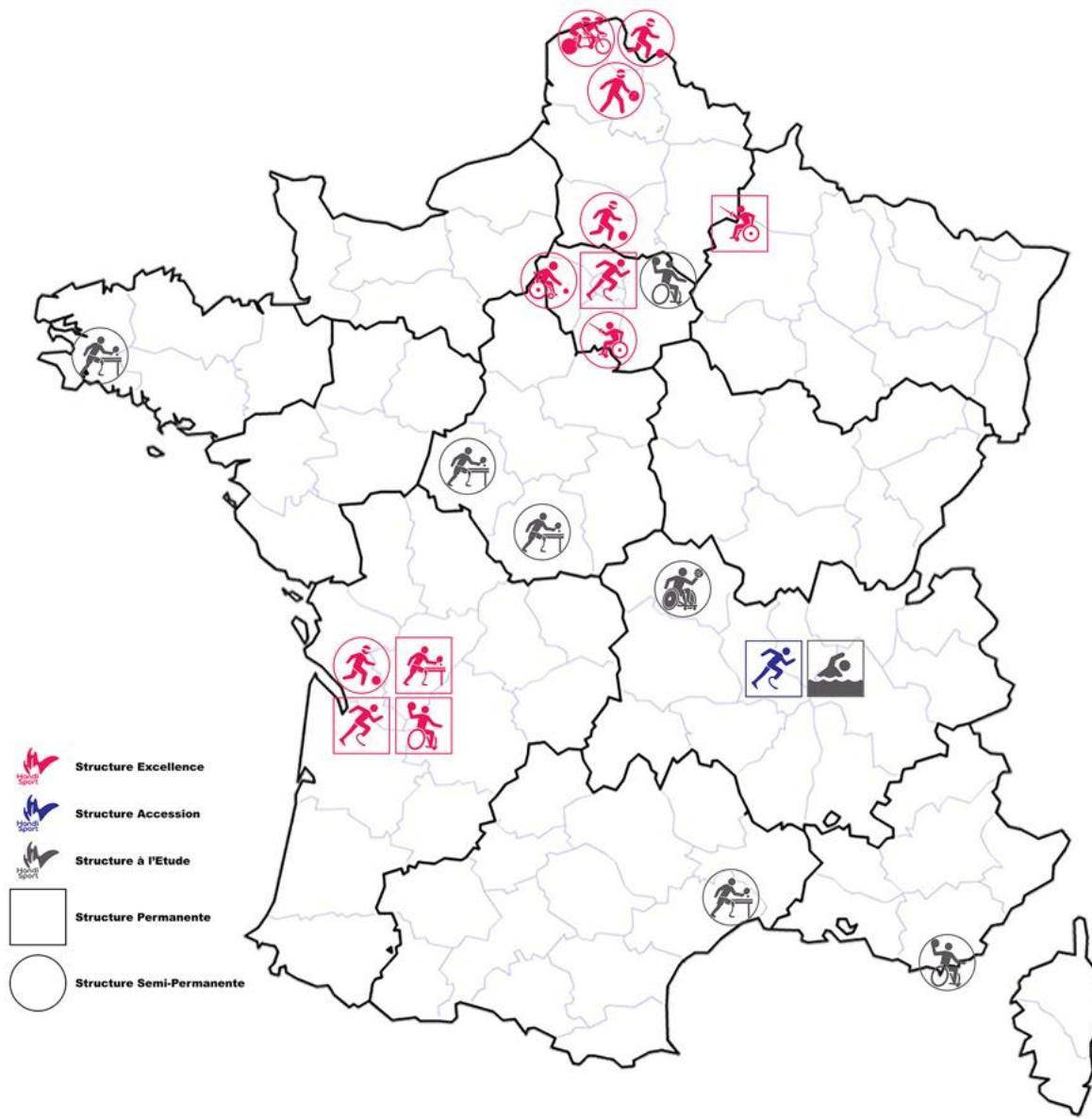
## **CONTACTS UTILES**

SMR – FFH : [smr@handisport.org](mailto:smr@handisport.org)

Service comptable (codes d'accès remboursements) : via responsable de discipline

Suivi médical individuel : via médecin coordonnateur FFH

## Annexe 6 : Cartographie des structures



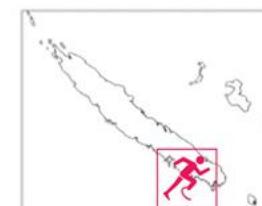
## Guadeloupe



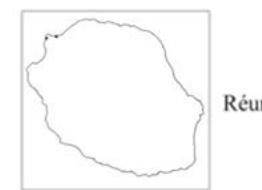
## Martinique



## Guyane



Nouvelle  
Calédonie



## Réunion

## Annexe 7 : Évaluation du Projet de Performance Fédéral

Programme pré-accession				2026	2027	2028	2029
Action/Critère d'évaluation	Indicateurs enrichis	Objectif / Référence	Commentaires / Points de vigilance				
JAP national	Nombre total de jeunes présents (N)	Augmentation de la quantité des jeunes présents	- Vérifier la cohérence entre détection, orientation et entrée en structure ; renforcer le suivi post-JAP.				
JAP national	Nombre de jeunes N-1 intégrés à un collectif	Comparaison sur la base de saison n-1	- Vérifier la cohérence entre détection, orientation et entrée en structure ; renforcer le suivi post-JAP.				
JAP national	Nombre de jeunes N-1 intégrés à une structure du PPF	Comparaison sur la base de saison n-1	- Vérifier la cohérence entre détection, orientation et entrée en structure ; renforcer le suivi post-JAP.				
JAP national	Répartition par sexe et discipline	En % pour analyser les tendances	- Vérifier la cohérence entre détection, orientation et entrée en structure ; renforcer le suivi post-JAP.				
Transfert de talents	Nombre total de sportifs présents		- S'assurer de la qualité du matching disciplines / potentiel ; valoriser les passerelles réussies.				
Transfert de talents	Nombre ayant intégré un nouveau sport / collectif dans l'année		- S'assurer de la qualité du matching disciplines / potentiel ; valoriser les passerelles réussies.				
Handisport pour Elles	Nombre de sportives présentes	Progression du nombre de participantes et visibilité accrue	- Suivre la fidélisation des participantes ; ancrer le programme localement.				
Handisport pour Elles	Bilan du plan de communication dédié		kpi				
Handisport Grand Handicap	Bilan du plan de communication dédié		kpi				
Handisport Grand Handicap	Nombre d'athlètes présentes sur les stages						

Analyse disciplinaire (sport par sport)							
Critère d'évaluation	Indicateurs enrichis	Objectif / Référence	Commentaires / Points de vigilance	2026	2027	2028	2029
Résultats internationaux	Nombre de médailles (or, argent, bronze)	Maintien ou progression du rendement médailles / participants	- Comparer à la feuille de route initiale ; tenir compte du contexte concurrentiel.				
Résultats internationaux	Taux de podiums / engagés	Évolution vs. édition précédente	- Comparer à la feuille de route initiale ; tenir compte du contexte concurrentiel.				
Qualification des athlètes	Nombre de qualifiés / discipline	Évolution vs. édition précédente	- Évaluer la cohérence entre qualification et potentiel médaille.				
Qualification des athlètes	Taux de conversion du collectif	Taux de qualification ≥ 80 % des effectifs cibles	- Évaluer la cohérence entre qualification et potentiel médaille.				
Effectifs des collectifs	Nombre d'athlètes par collectif (fin de saison)	Stabilité ou croissance maîtrisée des effectifs	- Veiller aux transitions Espoir → Accession / Accession → Performance.				
Effectifs des collectifs	Répartition par sexe / classification / âge	Stabilité ou croissance maîtrisée des effectifs	- Veiller aux transitions Espoir → Accession / Accession → Performance.				
Progression des athlètes	Nombre de changements de statut collectif	Taux de progression > 25 % des effectifs accession / espoir	- Vérifier si les progressions sont alignées avec les évaluations techniques.				
Progression des athlètes	Taux de montée vs. descente	Taux de progression > 25 % des effectifs accession / espoir	- Vérifier si les progressions sont alignées avec les évaluations techniques.				
Projet de performance individuel (PPI)	Nombre et % de PPI à jour	100 % des athlètes des collectifs dotés d'un PPI actif	- Veiller à la mise à jour semestrielle ; renforcer la co-construction entraîneur/athlète.				

Optimisation de la performance								
Critère d'évaluation	Indicateurs enrichis		Objectif / Référence	Commentaires / Points de vigilance	2026	2027	2028	2029
Monitoring	Taux d'utilisation de l'outil		≥ 80 % d'adhésion / régularité	- Accompagner les entraîneurs dans l'exploitation des données.				
Données / Data	Nombre d'outils déployés / actifs		Déploiement sur 100 % des sports	- Assurer l'interopérabilité des outils ; intégrer le retour utilisateur.				
Formation	Nombre de staffs ayant obtenu les indispensables		100 % des référents disciplinaires formés sur le cycle ≥ 60 % de présence au séminaire	- Cibler la formation continue ; renforcer les échanges entre disciplines.				
Formation	Diplômes d'entraîneur fédéral validés par RAE		Nombre de cadre disposant d'un diplôme (%)	- Cibler la formation continue ; renforcer les échanges entre disciplines.				
Formation	Diplômes d'entraîneur fédéral validés par RAE		Nombre l'ayant obtenu sur l'année	- Cibler la formation continue ; renforcer les échanges entre disciplines.				
Formation	Niveau d'anglais des managers		Nombre en progression sur la base de l'évaluation N-1	Cibler la formation continue ; renforcer les échanges entre disciplines.				
Formation	Taux de participation au séminaire national		100 % des référents disciplinaires formés sur le cycle ≥ 60 % de présence au séminaire	Cibler la formation continue ; renforcer les échanges entre disciplines.				

Bureau de la vie de l'athlète							
Critère d'évaluation	Indicateurs enrichis	Objectif / Référence	Commentaires / Points de vigilance	2026	2027	2028	2029
Socio-pro	Taux de SHN aux revenus non dépendants de l'Ans	Accompagnement proposé à 100 % des SHN	Vérifier l'adéquation entre profil, besoin et réponse apportée.				
Aides personnalisées	Montant total et nombre de bénéficiaires	Pour les SHN Cellule >40K€ Pour les Hors Cellule Nbre > 15K€ (seuil pauvreté)	Travailler la lisibilité et la diversité des profils bénéficiaires.				
Formations citoyenneté et AFAD	Taux de participation SHN	Atteindre 75 % des SHN formés sur le cycle	Intégrer les formations dans les calendriers sportifs ; croiser avec les enjeux d'intégrité.				

Médico-sport perf				2026	2027	2028	2029
Médico-sport perf	Nombre de blessures > 3 semaines	Baisse des blessures longues	Analyser les causes				
Médico-sport perf	Taux de complétude du SMR	Taux de complétude $\geq 90\%$	Renforcer la prévention et l'anticipation.				

Structure	Sportifs intégrés	Intégrés en collectifs nationaux	Selectionnés sur de compétition référence	Classement international (si pertinent)
CREPS de Bordeaux – Athlétisme				
INSEP – Para cyclisme				
Pôle France de Nouméa – Para athlétisme				
CREPS de Bordeaux – Tennis de Table				

